UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307813 4

UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

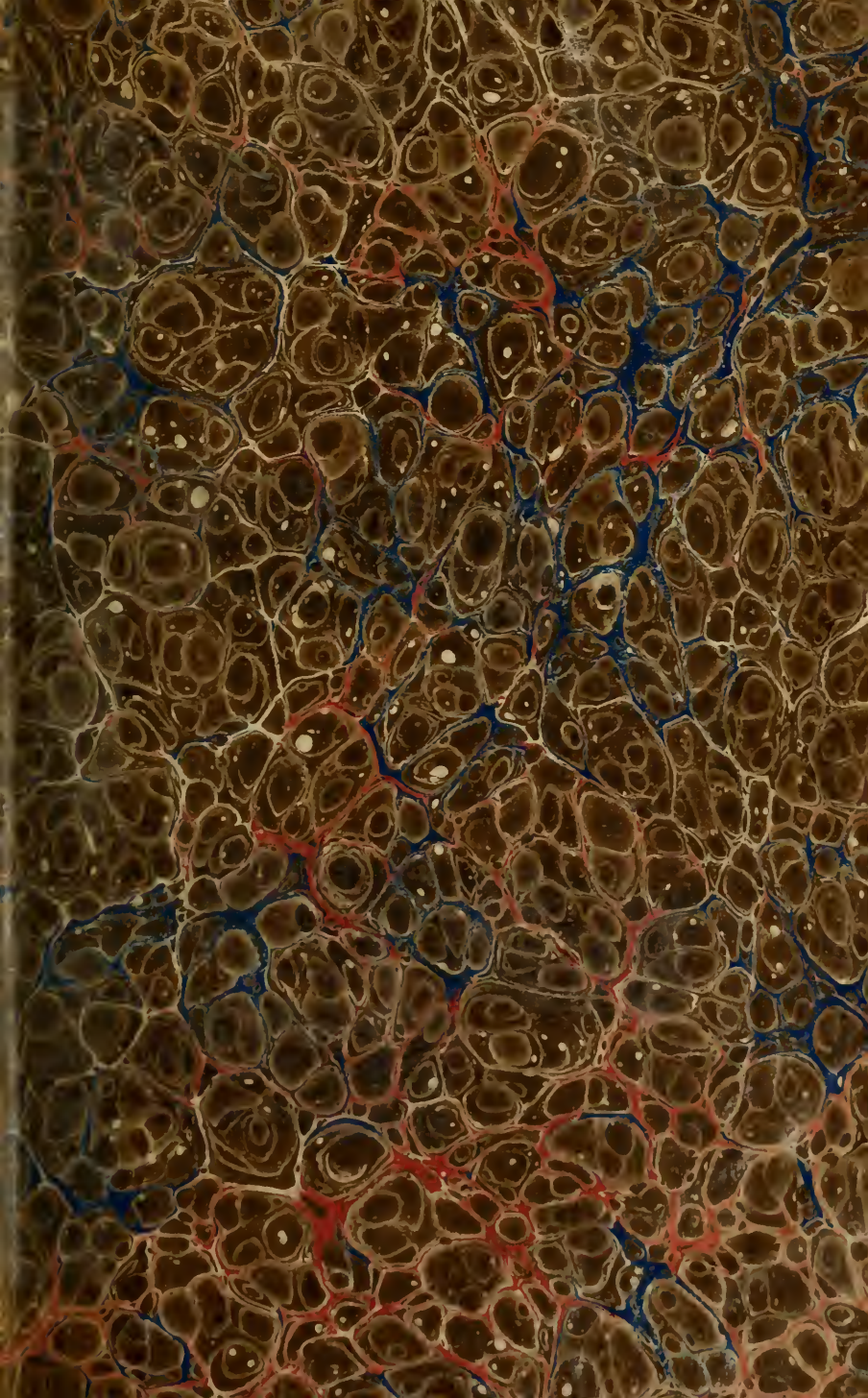

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/collectiondesm36arge

COLLECTION
DES MÉMOIRES
RELATIFS
A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

29

MÉMOIRES
DE M. L'ABBÉ
GUILLON DE MONTLÉON.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON

PENDANT LA RÉVOLUTION,

PAR M. L'ABBÉ

AIMÉ GUILLON DE MONTLÉON,

ASSOCIÉ DES ACADÉMIES DE LYON, MANTOUE, ROME, ETC., CONSERVATEUR A LA BIBLIOTHÈQUE MAZARINE, ETC., ETC.

Habet enim præteriti doloris secura recordatio delectationem : cæteris verò, nulla perfunctis propria molestia, casus alienos sine ullo dolore intuentibus, etiam ipsa misericordia est jucunda.

Cic., l. v., Epist. 12, *ad Lucceium.*

TOME PREMIER.

90496
21/8/08

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36

1824.

30 3 15
APR 0 4

AVANT-PROPOS

DES LIBRAIRES-ÉDITEURS DE LA COLLECTION.

Les Mémoires sur les troubles de Lyon, et même les notes et les éclaircissemens qui les accompagnent, nous ont été remis tels qu'on va les lire, du consentement et avec l'adhésion de M. l'abbé Guillon. Placé au milieu des événemens dont son pays était le théâtre, il a pu mieux que personne les connaître, les juger et les peindre. Les lumières qu'il en fait jaillir éclairent jusqu'aux trames les plus secrètes de la révolution française. Nos lecteurs nous sauront gré de les leur avoir révélées, en mettant sous leurs yeux l'un des tableaux les mieux tracés des troubles qui déchirèrent le midi de la France.

AVERTISSEMENT.

La rédaction de ces Mémoires fut commencée en 1793, à Berne, où l'auteur en fit imprimer l'année suivante un extrait sous la rubrique d'Allemagne, ainsi que l'exigeait la neutralité politique de la Suisse à l'égard de la république française. L'auteur, revenu à Lyon, au commencement de 1795, y continua son travail, avec les nouveaux renseignemens que cette ville lui fournit sur les deux années précédentes. S'étant réfugié à Paris, en septembre 1795, et y ayant acquis un grand nombre de documens secrets de la plus haute importance, qui, en éclairant son sujet particulier, répandaient le jour le plus lumineux sur les causes, encore mystérieuses, de plusieurs crises générales de la révolution, il acheva ses Mémoires en 1797.

Depuis un an et plus, le discrédit toujours croissant des *conventionnels*, dont les deux tiers étaient parvenus, par la catastrophe du 13 *vendémiaire* (15 octobre 1795), à domi-

ner dans le Corps législatif qui avait succédé à la Convention ; la flatteuse perspective de l'éloignement de l'un de ces deux tiers au printemps de 1797, et l'espoir fondé de le remplacer en majeure partie par des royalistes, exaltaient de plus en plus l'esprit des Français qui voulaient ramener les Bourbons. Déjà ce Corps législatif acquérait, en mai 1797, un nouveau tiers, dont presque tous les membres, d'accord avec une portion du tiers nommé en 1795, et même avec plusieurs ex-conventionnels probes ou repentans, agissaient sans beaucoup d'obliquité pour le rétablissement de l'ancienne monarchie. Quantité de journaux et de brochures, prêchaient ouvertement le royalisme. M. l'abbé Guillon, que d'ailleurs ses inclinations portaient avec force à seconder l'honorable complot de la restauration du trône de Saint-Louis, consentit volontiers à extraire de ses *Mémoires* tout ce qui pouvait former une *histoire du siége de Lyon, de ses antécédens, des désastres qui le suivirent ;* et à la rédiger de manière qu'en rendant la république extrêmement odieuse, insupportable, il ne parût cependant pas conseiller de la renverser. C'est ce qu'il exécuta, comme on sait, dans cette *Histoire du siége de Lyon,* qui, publiée en juillet 1797,

se trouve aussi répandue pour le moins dans les pays étrangers qu'elle l'est en France.

Les révolutionnaires ne furent pas la dupe des tempéramens par lesquels l'auteur avait déguisé son intention. Il leur fallait, pour donner un libre cours à leur ressentiment, cette journée du 18 *fructidor* an V (4 septembre 1797), qui leur rendit le funeste pouvoir dont ils étaient privés, surtout depuis quatre mois. L'*Histoire du siége de Lyon* ne pouvait échapper à leur courroux triomphant; mais comme elle ne portait point le nom de son auteur, et que c'était sur lui qu'ils voulaient s'en venger, avec des formes juridiques, ils avaient besoin que le libraire-imprimeur de cette *Histoire* fournît des preuves matérielles que l'auteur était bien véritablement M. Guillon. Le dossier de l'effrayant procès qu'il eut à subir pour cet ouvrage, au tribunal criminel du département de la Seine, et qu'on voit aux archives du Palais, sous la date du 16 *fructidor* an VI (2 septembre 1798), n° 169, est curieux par l'accumulation tortueuse d'une multitude de témoignages indirects, que nous omettons, pour ne parler que de la preuve incontestable qui vint s'adjoindre à toutes les autres, pendant les débats publics de ce procès, le 24 *fructidor*

(10 septembre). Nous ne la citerions point s'il ne nous importait pas aujourd'hui, comme aux juges d'alors, quoique dans des vues très-différentes, d'établir que l'*Histoire du siége de Lyon* était véritablement de notre auteur (1). Or voici ce qu'on lit dans le procès-verbal de la séance des débats publics : « Sur une obser-

---

(1) Plus d'une fois, dans les années dernières, il s'est trouvé des personnes qui ont affirmé que l'auteur de cet ouvrage était resté inconnu. Lors du mémorable procès du *Saphir*, au tribunal de police correctionnelle de Paris, en mai et juin 1811, la partie plaignante ayant produit contre son adversaire un *factum*, signé Bruguière du Gard, *ancien jurisconsulte et fondé de pouvoir*, où étaient rapportés plusieurs passages de l'*Histoire du siége de Lyon*, vieille alors de quatorze ans, et par lesquels se trouvait compromis un tribun et maître des comptes du gouvernement impérial, qui venait officieusement attester la probité de l'accusé ; l'un et l'autre objectèrent que cette *Histoire*, ayant été publiée sans nom d'auteur, et n'étant avouée par personne, n'était qu'un libelle calomnieux. Mais M. Chauveau-Lagarde, l'un des avocats de la partie plaignante, résumant ensuite toutes les plaidoiries dans un très-lumineux mémoire imprimé, répliqua en ces termes : « L'auteur de cet ouvrage est *légalement* reconnu par » un arrêt de Cour souveraine qui le justifie de l'avoir publié » (page 12).... L'auteur du *factum* a pu invoquer, à l'appui » de ses plaintes, des faits consignés dans un ouvrage histori- » que, dont la publicité et la vente sont autorisées par le gou- » vernement (page 30). » Voyez *Précis et Conclusions motivées* (dans l'affaire du Saphir); *par Me Chauveau-Lagarde, avocat*. Paris, in-4°, 1811.

» vation du citoyen Denoël, troisième témoin
» (et prote de l'imprimeur-libraire), le prési-
» dent a demandé audit témoin s'il pouvait
» produire le manuscrit dont il venait de parler
» dans sa déposition ; ledit Denoël a dé-
» claré qu'il l'avait sur lui, l'a aussitôt tiré de
» sa poche, et a demandé qu'il lui soit donné
» acte du dépôt qu'il en a fait sur le bureau.
» Le président a demandé à l'accusateur pu-
» blic s'il entendait faire usage dudit manuscrit
» contre l'accusé. L'accusateur public a déclaré
» qu'il prétendait se servir du manuscrit, at-
» tendu qu'étant de l'écriture de l'accusé, ainsi
» que toutes les surcharges qui y étaient, elles
» prouvaient que etc., etc. »

Cependant les jurés, après avoir bien examiné l'ouvrage pendant vingt-quatre heures de délibérations, prononcèrent qu'il n'était pas répréhensible aux yeux de la loi, et qu'on devait tenir pour constant que M. Guillon en était l'auteur. Il fut en conséquence renvoyé absous de toutes charges à cet égard, par un jugement solennel du 25 fructidor an VI (11 septembre 1798), sans qu'il s'élevât aucune réclamation contre l'authenticité de chacun des faits rapportés dans cette *Histoire*.

Fouché de Nantes, qu'il avait été impossible

de ne pas mécontenter dans cet ouvrage, où l'auteur avait dû nécessairement parler de sa mission à Lyon en 1793; Fouché étant devenu ministre tout-puissant de la police, à l'époque où Bonaparte se rendit maître du gouvernement, fit arrêter, en février 1801, l'auteur de l'*Histoire du siége de Lyon*, comme soupçonné d'être le rédacteur d'un journal royaliste clandestin, que le public nommait *la Feuille invisible* (1). Il mit M. l'abbé Guillon au secret quatre-vingt-dix-huit jours dans la prison de *Sainte-Pélagie*, et l'y retint en captivité jusqu'au 26 juillet 1802, où, par l'ordre de ce ministre, il fut traîné de brigade en brigade, et de prison en prison, souvent chargé de chaînes, et toujours à ses frais, jusqu'en Italie, pour y être, en quelque sorte, enterré tout vivant au fort *Saint-George*, situé dans l'un

---

(1) Dans le volume intitulé : *Papiers saisis à Bareuth et à Mende, publiés par ordre du gouvernement : à Paris, de l'imprimerie de la république, ventôse an X* (mars 1802), on lit, à la page 369, une lettre d'un agent de nos princes, datée de Paris, le 14 avril 1801, où il est dit : « Achille Châteauneuf présume » que M. de Bourmont, qui est toujours au Temple, sera » déporté. On a arrêté, il y a trois jours et conduit aussi au » Temple, Bertin l'aîné. L'abbé Guillon, auteur de l'*Invisible*, » est incarcéré à Sainte-Pélagie. »

des marais qui ceignent la ville de Mantoue. Un grave motif politique paraît avoir exigé cette extrême rigueur. On avait trouvé la preuve que l'abbé Guillon était l'auteur d'une brochure anonyme de 1800, contre l'usurpation de Bonaparte, et dans l'avant-propos de laquelle était prédit avec assurance, que ce premier consul se ferait bientôt sacrer et couronner par le pape, à la manière de Pépin-le-Bref (1). Les esprits

---

(1) La brochure était intitulée : *Le grand Crime de Pépin-le-Bref,* et portait en épigraphe au frontispice, le défi suivant, évidemment fait à Bonaparte : *Non efficeres hoc, etiamsi Pipini prudentiam haberes* (proverbe Alsacien du 17e siècle). L'avant-propos consistait entièrement dans la révélation dont il s'agit. Elle est un fait si digne de remarque en 1800, plus de trois ans avant l'événement, que nous ne pouvons nous refuser au plaisir de copier en entier le morceau qui la contient. « Quoique les événemens de notre âge, disait M. l'abbé Guillon, fassent oublier, par le merveilleux qui les distingue, et » plus encore par l'action immédiate qu'ils ont sur nous, tout » ce que les siècles anciens produisirent d'étonnant et de » funeste; quoique l'audacieuse ambition qui en fut la cause » laisse aujourd'hui bien au-dessous d'elle ses antiques pro- » diges et ses vieux attentats, cependant elle a toujours cru » de nos jours qu'il fallait en rappeler le souvenir avant la » manifestation de ses nouveaux projets, comme après l'ac- » complissement de ses nouveaux desseins. Est-ce pour tem- » pérer notre pénible étonnement, ou pour désarmer notre » indignation devant ses entreprises, qu'elle eut toujours soin » d'insinuer qu'on a déjà vu ce que son audace allait tenter?

en France n'étant point encore assez préparés à ce complément de l'usurpation, pour laisser la liberté de parler à celui qui en avait trop évidemment obtenu le secret de quelque membre du conseil privé de Bonaparte; Fouché crut sans doute nécessaire de réduire au silence du tombeau le confident ennemi dont les indiscrétions pouvaient faire échouer ce pompeux dénouement.

» Le premier motif prouverait qu'elle avait pitié de nous, » le second trahirait sa faiblesse. Lorsque naguère, en pros- » crivant les rois, elle nous constituait d'elle-même en répu- » blique, manqua-t-elle de citer les Tarquins et les Brutus? » C'est bien la faute de notre incrédulité, si nous ne nous » regardâmes pas sur sa parole comme des Grecs et des Ro- » mains. Dans l'espace de dix ans, nous avons été tour à » tour les républicains d'Athènes, de Sparte et de Rome; les » Solon, et les Lycurgues ont pullulé dans notre malheureuse » France : nous avons même eu des décemvirs, des dicta- » teurs, etc. Les Brutus ont ensuite cédé la place à César; » les Gaules ont été conquises. Et comme nous allons vite » en affaires, ces jours où furent posées les bases d'une mo- » narchie tempérée chez ces Gaulois, qui tout à l'heure immo- » laient des hommes à leur divinité farouche, ont brillé de » nouveau pour eux. Ma plume marche avec moins de rapi- » dité, que ces événemens imitatifs; ils nous entraînent. Déjà » le simulacre de Clovis voulait s'avancer sur la scène; mais » le rôle était difficile pour l'acteur, et suranné pour les cir- » constances. Clovis disparaît; les temps se précipitent : nous » touchons au règne de Pépin; encore quelques pas, et le » cercle entier sera parcouru. »

L'abbé Guillon ne sortit des prisons d'Italie qu'après que le ministre et le ministère de la police eurent été supprimés. Mais il n'en resta pas moins prisonnier dans la ville de Milan. Quand Bonaparte s'y fut fait couronner roi d'Italie, en 1805, son vice-roi, le prince Eugène de Beauharnais, chargea l'abbé Guillon de travailler à la partie littéraire du journal officiel de ce royaume (*Giornale italiano*), et de donner des leçons de langue et de littérature françaises aux Pages de la maison royale.

Pendant les huit années qu'il remplit ces deux emplois, il publia d'ailleurs à Milan, tantôt en italien et tantôt en français, plusieurs dissertations, qui sont encore aujourd'hui citées avec distinction dans quelques savans ouvrages mis récemment au jour par des Italiens (1).

La restauration du trône des Bourbons lui ayant ouvert les portes de la France en 1814, il est venu reprendre à Paris ses anciens travaux littéraires, dirigés par les mêmes sentimens qui lui avaient attiré tant de cruelles persécutions. On ne compte pas une année depuis

---

(1) Voyez, entre autres, *Dell' Istoria di Milano, del cavaliere de' Rosmini, Roveretano*, en 4 vol. in-4°, *Milano*, 1820, aux pages 9 du T. I, et 277 du T. III.

son retour, où il n'ait fait paraître quelque ouvrage marqué au coin d'une saine érudition. Deux choses rendent encore très-remarquables ses écrits : la première est que, dans ceux qu'il fit en Italie, sous les ordres du vice-roi de Bonaparte, l'on ne trouve pas une seule phrase à la louange de l'empereur-roi d'Italie ; et que, dans ceux qu'il a publiés en France depuis la restauration, il s'est montré toujours exempt du besoin de recourir à des invectives contre l'usurpateur, afin de prouver son zèle pour les princes légitimes.

Quoique les présens *Mémoires* eussent été laissés par lui à Paris, de manière à s'en désapproprier, lors de sa translation en Italie, nous n'avons pas cru pouvoir les publier sans son consentement, et nous l'avons obtenu.

Mais comme le public continue à confondre souvent notre auteur avec un autre respectable ecclésiastique du même nom, et dont le savoir est aussi très-recommandable ; comme aussi notre auteur est très-éloigné de vouloir profiter de ces méprises, pour s'approprier la juste gloire des travaux de son homonyme ; il a trouvé bon que, respectant la maxime *unicuique suum*, nous le distinguassions de son confrère, en ajoutant à son nom celui du bé-

néfice qu'il possédait avant le décret du 12 juillet 1790, qui rendit nationales toutes les propriétés du clergé.

CHEREFONT DE D. . . . .

N. B. La plupart des faits, dont se composent ces *Mémoires*, ont été puisés dans les archives du gouvernement et dans celles de la ville de Lyon que les curieux peuvent consulter; ou dans des pièces autographes dont l'auteur est en possession et qu'il offre de montrer aux incrédules; mais il est aussi quelques faits qui lui ont été fournis par des écrits imprimés dans le temps, et que le public peut connaître; tels sont : *Rapport de Courtois*, membre de la *Convention, sur les papiers trouvés chez Robespierre; —Rapport de Saladin*, aussi membre de la *Convention, au nom de la commission des onze, sur Collot-d'Herbois, Vadier, etc.; —Réponse de Dubois-Crancé* (idem) *aux inculpations de Couthon et Maignet : première, seconde et troisième parties; — Moniteur; — Journal des jacobins; — Journal de la Montagne; — Les Nudités* (ouvrage anonyme de J. Chassagnon, en 1792); —*Relation du siége de Lyon*, par un anonyme (M. Ber....) : brochure de 120 pages imprimée en 1794, à Neufchâtel, en Suisse; — *Histoire de la conjuration d'Orléans* (par Montjoie, 1796); — et notamment *Histoire de la révolution de Lyon*, au 31 mai 1793, avec les *Pièces justificatives* (par M. l'av. Guer..), en 1793, brochure de 176 pages, in-8°.

Notre premier volume la citera souvent; et, comme le titre en est long, elle sera indiquée brièvement par les lettres *M* et *P*.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON

PENDANT LA RÉVOLUTION.

CHAPITRE PREMIER.

Lyon en proie aux fureurs de la révolution, et les causes secrètes des crises générales de cette révolution dont notre ville fut spécialement la victime : tel est le sujet des *Mémoires* que je crois devoir écrire pour l'instruction de ceux qui viendront après moi, et même pour celle de mes contemporains, parce que ces causes leur sont encore inconnues.

Je n'aurais vraisemblablement pas eu le courage de prendre la plume de l'histoire sur un pareil sujet, si je n'avais eu à décrire que les événemens désastreux de ma ville natale, que leur épouvantable et successive variété, leurs conflits réciproquement hostiles, les indomptables hécatomphonies dont ils ensanglantèrent la cité, et la subite interruption de tant de meurtres, quatre mois avant la chute de Robespierre. Froissé moi-même, meurtri, écrasé par ces événemens autant qu'on a pu

l'être, à moins d'y périr, je n'aurais pas la force de transporter sur le papier leur désolant souvenir, et les impressions douloureuses que leur seule action matérielle a faites sur mon ame.

Une tâche plus relevée, plus utile, s'est offerte à moi, et peut-être à moi seul, d'une manière pressante : c'était de révéler en même temps ce que m'ont fait découvrir sur les ressorts de chacune des crises, non-seulement de la révolution dans Lyon, mais même de la révolution dans toute la France, et mes propres malheurs, mes observations, mes recherches, et les étranges relations que m'ont procurées les cruelles vicissitudes de mon sort, et les confidences arrachées à des coupables repentans du plus horrible des crimes révolutionnaires, et la communication enfin de ce qu'il y avait de plus lumineux dans les portefeuilles des affreux comités de *salut public* et de *sûreté générale*.

Lyon ayant été mon point de départ pour arriver aux causes secrètes de ses infortunes propres, encore plus que de celles du reste de la France ; Lyon qui en a éprouvé de plus grandes que toute autre ville, est ainsi devenu, par ses désastres tout particuliers, le point de vue le plus propre à me faire reconnaître ces causes diverses, comme perdues dans un lointain nébuleux. C'est donc la révolution tout entière, avec ses secrets les plus cachés, qui va se peindre à nu dans le tableau des troubles et des catastrophes de Lyon,

éclairés par le jour d'une vérité redoutable, jusqu'à présent obscurcie. Le sentiment pénible des maux qu'on a soufferts, a trop fait négliger de la rechercher ; mais Lyon sera, sous ce rapport, comme un de ces miroirs magiques où l'on voit ce que l'œil ne pourrait saisir dans l'horizon, et comme la clef de l'antre où les divers conspirateurs ourdirent leurs complots.

Pourquoi donc cette ville fut-elle choisie par les auteurs de la révolution et par les factions qui s'en disputèrent la tyrannie, pour y déployer leurs principales forces, et pour y fonder même le siége de leur funeste empire ; en même temps que le Roi ou la famille royale donnaient la préférence à Lyon sur toute autre cité, d'abord pour le raffermissement du trône, quand les factieux eurent commencé à l'ébranler, et ensuite pour le rétablir quand les factieux l'eurent mis en poudre ? Ce phénomène, en apparence contradictoire avec lui-même, exige une explication préliminaire. Elle sera moins difficile qu'elle ne paraît devoir l'être.

Le premier de ces choix s'explique tout naturellement par la situation et la richesse de Lyon, par la nature hétérogène de sa population, et même par le caractère particulier des vrais Lyonnais. L'appât des immenses richesses que renfermait cette ville commerçante, encore plus qu'au temps des Romains *le grand marché des Gaules*, puisqu'elle était celui de toute l'Europe, ne pou-

vait que fixer les regards cupides des factions ; et les cinquante mille ouvriers turbulens de divers pays qu'employaient ses manufactures, offraient aux conspirateurs trop de bras mercenaires pour qu'ils ne cherchassent pas à les faire agir selon leurs vues. D'une autre part, la situation géographique de Lyon en faisait un poste nécessaire aux divers chefs de parti : il leur importait d'y dominer, parce que de-là ils pourraient subjuguer toutes les provinces du midi et de l'est de la France, en même temps que de Paris ils tyranniseraient celles de l'ouest et du nord.

Il faut convenir que cet ancien caractère gaulois, si franc, si loyal, qui avait distingué les Lyonnais au temps de l'empire romain, et qui avait inspiré autant de confiance que d'admiration aux Césars (1), s'était insensiblement altéré dans les derniers siècles. On reconnaissait bien toujours à peu près cette bravoure qui avait mérité qu'Antoine donnât aux légions lyonnaises incorporées dans l'armée romaine, un lion pour enseigne (2). C'était bien encore, si l'on veut, ce même amour inné

---

(1) Auguste les combla de bienfaits ; Adrien, Antonin rendirent justice de mille façons à leurs excellentes qualités. On va voir ce que firent pour eux Tibère, Claude, Néron même.

(2) De-là vient le nom de *Lyon*, que, dans le moyen âge où l'on ne parlait plus la langue des Gaulois, on substitua au nom celtique *Lugdunum*, dont il n'est en aucune manière la traduction.

de la liberté, qui, par sa sagesse, captiva l'estime même de Tibère, au point que cet empereur consentit à ce que les Lyonnais formassent une ville libre, et jouissent des avantages d'un régime municipal, en même temps qu'il leur accordait tous les priviléges du peuple romain. L'empereur Claude prouva lui-même, dans une mémorable harangue, qu'ils devaient entrer au sénat. Ce ne fut pas un petit mérite à leur ville d'être la seule peut-être envers laquelle Néron se montra sensible et bienfaisant avec magnificence (1).

Mais l'accueil que depuis le douzième siècle ils firent, et le droit de cité qu'ils accordèrent à tant d'industrieux républicains d'Italie qui, ne sachant plus vivre dans leurs contrées respectives, parce que des hommes ambitieux et puissans s'y érigeaient des trônes sur les ruines des anciennes républiques ; cet accueil et ces libéralités envers de pareils transfuges qui apportaient à Lyon leurs manufactures et leur commerce, eurent, pour effet inévitable, l'introduction d'un peu d'esprit démocratique dans l'indomptable amour de la liberté des Lyonnais. Las des vexations exercées envers eux par les officiers de l'archevêque, alors souverain de leur ville (2), et qui, de son donjon de

(1) Touché de ce qu'un incendie l'avait réduite en cendres, il la rebâtit somptueusement à ses frais, et se fit aimer des habitans par les autres bienfaits dont il les combla.

(2) L'inhabile Rodolphe III, roi de la Bourgogne trans-

Pierre-Scise, laissait impitoyablement peser sur eux l'oppression de la tyrannie, ils se soulevèrent tout-à-coup par un élan unanime, en 1228; et formant aussitôt une armée citoyenne, ils allèrent renverser les remparts de l'oppresseur, et abattre ses tours avancées. Néanmoins, respectant la demeure de l'archevêque, dès qu'ils eurent recouvré leur liberté, ils revinrent à l'instant la soumettre à des autorités qu'ils créèrent pour en régler l'usage. Ils se redonnèrent alors cette antique administration municipale qui leur avait été ravie, et se constituèrent en armée permanente soumise à leurs magistrats : chacun des quartiers de la ville fournit une légion.

Quand Lyon, au quatorzième siècle, passa sous la domination des rois de France, incapable de se laisser asservir, il conserva son régime populaire et son armée citoyenne. Cette inflexible passion gauloise de la liberté se réglait elle-même avec tant de raison dans son respect et sa déférence pour l'autorité de nos rois, qu'ils finirent par la regarder comme un garant de la fidélité des Lyonnais (1).

---

jurane, qui comprenait Lyon, comme je le prouverai ailleurs, ayant cédé ses Etats aux empereurs d'Allemagne vers le commencement du onzième siècle, son frère Burchard, alors archevêque de Lyon, régna sur cette ville, au nom de l'empereur et comme feudataire de l'empire; mais bientôt après, les archevêques régnèrent comme souverains indépendans.

(1) Le courage ainsi que la fidélité des Lyonnais se fit dis-

Cette fidélité produisit des merveilles, lorsque, vers la moitié du seizième siècle, les calvinistes, qui jugeaient mal l'esprit de liberté de cette ville, crurent qu'il leur serait aisé de s'en emparer, afin de subjuguer de là tout le reste de la France. A la vérité, le calvinisme acquit quelques partisans dans Lyon; ce fut même chez l'un d'eux, Jean Darut, que se combina, en 1559, la fameuse conjuration d'Amboise, si heureusement déjouée en mars de l'année suivante (1). Ceux des conspirateurs qui purent échapper à la vengeance de François II, s'étant réunis à Genève, y arrêtèrent bien avec Calvin, Bèze, Spifame et Pastoureau, de faire concourir leurs affidés restés en France, à surprendre notre ville : ils le tentèrent même; mais au moment de l'exécution du complot, leur entreprise fut victorieusement combattue par la presque totalité des citoyens, à l'aide desquels accouraient, suivant le langage d'un historien du temps, « des gentilzhommes de *Forestz* et Lyonnoys, et autres pays circonuoysins, qui se sont tousiours desmons-

---

tinguer en 1362 à la bataille de Brignais contre les rebelles qu'on appelait *les grandes compagnies;* en 1430, à la bataille d'Anthon contre les troupes du prince d'Orange et du duc de Savoie, qui envahissaient le Dauphiné; en 1554, lorsqu'ils allèrent dégager le comte de La Guiche, bloqué dans la ville de Bourg-en-Bresse par seize mille Espagnols, après la bataille de Saint-Quentin, etc.

(1) Hénault : *Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France,* à l'année 1560.

trez *tresfidelles aux Maiestez divine et humaine*, et tresobéyssans à leurs services (1). »

Les calvinistes revinrent à la charge, avec des moyens obliques, suivant ce qui fut résolu dans leur synode de Berne, en 1572 (2); mais

---

(1) Voyez *Discovrs des premiers trovbles advenvs à Lyon, avec l'apologie pour la ville de Lyon contre le libelle faucement intitulé, La juste et saincte défence de la ville de Lyon, par M. Gabriel de Saconay, Prœcenteur et Conte de l'Eglise de Lyon. A Lyon, par Michel Jove,* M. D. LXIX, *avec privilége, et dédié au Roi très-chrétien.* (Vol. rare, in-8° de 269 pages : page 34.)

(2) Pour écarter les inductions fâcheuses que des esprits outrés pourraient tirer des canons de ce synode, et que je suis cependant obligé de rapporter en preuves, je ne les citerai qu'avec l'idiôme dans lequel ils furent rendus : *Donec placuerit Domino, in cujus manu sunt corda regum, mutare cor tyranni gallicani, et statum regni in meliorem ordinem restituere, aut exuscitare principem aliquem vicinum, quem cognoscamus, per virtutem suam et notas insignes, esse liberatorem hujus calamitosi populi; interim singulæ civitates, singulis annis, eligent sibi prætorem, qui illos regat tam in bello quàm in pace* (can. 4).— *Illi adjungetur concilium viginti quatuor prudentium, qui ex nobilibus et ignobilibus deligentur promiscuè* (can. 5). —*Deligetur prætereà consilium septuaginta duo, quorum in rebus gravioribus ubi de vitâ vel morte agitur, in primis requiretur consensus* (can. 6). — Les canons 16 et 17 tendaient à réduire absolument toute la France en république. Les 29, 32 et 35 ordonnaient de poursuivre de toute manière les catholiques. Le 29 prescrivait d'envoyer dans tous les lieux des espions de toute espèce, chargés de pénétrer leurs secrets. Le 40e canon est très-remarquable pour ceux qui ont vu le couronnement de 1804 : *Habeant duces et præfecti*

ils éprouvèrent une égale résistance dans les occasions où les Lyonnais pouvaient les combattre face à face. Par ses détours, le calvinisme obtint enfin de nos rois la liberté de son culte ; mais, cette liberté devenant funeste aux Lyonnais, ils combattirent avec énergie ce qu'il en résultait de funeste à l'autorité des rois, comme à l'intégrité de la foi catholique. Les calvinistes étaient devenus trop puissans : ils firent subir à nos ancêtres des persécutions et des dévastations auxquelles ne ressembleront que trop exactement les ravages et les meurtres de la Convention dans notre ville, deux cent vingt-cinq ans plus tard (1).

La fermeté, l'ardeur de la résistance des Lyonnais aux efforts des calvinistes, considérés comme hérétiques, étaient excitées par les jésuites, naguères établis à Lyon. Leurs services, et principalement ceux de leur P. Edmond Auger, du-

---

omnes hoc axioma instar indubitati et certissimi cujusdam oraculi, nunquam ut fidant iis (Regi et regiis) qui toties tamque insigniter fidem violárunt quietemque et pacem publicam ; nec unquam arma deponant, quamdiù viderint eos persequi doctrinam salutis, aut ejusdem doctrinæ (calvinisticæ) discipulos.... Sin verò malum sit insanabile, et divinæ voluntatis sit eos exterminare, tum si Domino placuerit aliquem principem christianum suscitare ad peccata istorum ulciscenda, et populum suum liberandum, ei se principi subjectos tradant, tanquam ALTERI CYRO *divinitùs ad eos misso. Intereà his regulis se gubernent, quas nos illis tanquam leges præscripsimus.*

(1) Voyez page 36 et suivante du *Discours des premiers troubles advenus à Lyon*, etc., ci-dessus.

rant la peste qui venait de ravager aussi cette ville, leur avaient acquis toute la confiance des catholiques, et même de l'archevêque avec son clergé, si bien que dès 1565, ils s'étaient fait inopinément substituer aux anciens professeurs et maîtres du collége. Il résulta de leur influence que, par fidélité à la *majesté divine,* beaucoup de catholiques de Lyon devinrent infidèles à la *majesté humaine*, en entrant ardemment dans la ligue prétendue *sainte,* que tant d'autres ailleurs formèrent à l'instant contre Henri III, par mécontentement de son *édit de pacification*. Cet édit, de 1576, assurait de nouveau aux protestans la liberté de culte, dont la jouissance leur était encore contestée les armes à la main. La fureur de la ligue s'augmenta en voyant l'affection de Henri III pour ce roi de Navarre qui devait être notre Henri IV. Un seul jésuite restait fidèle au monarque : c'était le P. Edmond Auger qui avait été son confesseur lorsqu'il passa par Lyon, en 1574 : aussi les ligueurs de cette ville l'en expulsèrent-ils avec violence, l'année même 1589, où le fanatisme de leur parti fit assassiner ce prince (1). On sait à quelles extré-

(1) Le P. Edmond Auger crut trouver la tranquillité à Tournon; mais les ligueurs l'en chassèrent encore, et il fut obligé de se réfugier au-delà des Alpes. Il mourut à Côme, en juin 1591. L'historien Mathieu, si cher à Henri IV, le regretta beaucoup, et dit de lui : « S'il eût vécu et qu'on ne lui eût pas défendu la chaire, il eût fait autant de services que tous les autres de son ordre pouvaient faire de mal. »

mités ils se portèrent contre Henri IV; et l'on ne peut trop en blâmer les ligueurs de Lyon et les jésuites qui les dirigeaient, quand on sait que la règle de conduite qui leur était envoyée de Rome consistait dans la maxime : « Qu'il n'appartient qu'au pape de déclarer quel est le véritable roi (1). » Or le pape, repoussant Henri IV, ordonnait aux Français d'élire un autre monarque. Voilà pourquoi s'imprimait et se répandait à Lyon, en même temps qu'à Rome, en 1593, ce fameux ouvrage du jésuite Parsons, qui, sous le nom d'André Philopater, disait en thèse générale : « Tout prince chrétien, dès qu'il s'écarte manifestement de la foi catholique, déchoit de toute-puissance et de toute dignité par le droit humain et divin, même avant toute sentence prononcée par le pasteur et le juge suprême ; tous ses sujets sont absous du serment de fidélité qu'ils lui auraient prêté comme à leur légitime souverain. Ils peuvent et doivent même, s'ils ont la force en main, chasser un tel homme de tout État chrétien, comme un apostat, un hérétique, un déserteur de J.-C., un ennemi déclaré de leur république, de peur qu'il ne corrompe les

---

(1) *Debet unusquisque regem suum revereri; sed quis legitimus sit rex, Pontificis est declarare.* (chapitre *Sociorum Lugdunensium proscriptio*), dans le volume de 1596, contenant les lettres de 1594 et 1595, sous le titre de *Litteræ annuæ societatis Jesu, ad patres et fratres ejusdem societatis. Romæ in collegio societatis, cum facultate superiorum.*

autres, et ne les détourne de la vraie foi, par son exemple ou son commandement; et ce sentiment, certain, indubitable, que professent les hommes les plus savans, est parfaitement conforme à la doctrine apostolique (1). »

L'abjuration d'Henri IV à Saint-Denis, le 25 juillet de la même année, et la lettre paternelle que ce monarque écrivit alors aux ligueurs de Lyon, ne pouvaient encore les désarmer. Sept d'entre les douze conseillers-échevins, d'accord avec l'archevêque, lui répondirent qu'ils voulaient « demeurer fermes et constans dans leur attachement au parti de la sainte union. » C'est ici principalement qu'il faut admirer le bon instinct du peuple lyonnais, et son courage guidé tout à la fois par le sentiment de la fidélité, et la haine de l'oppression que les ligueurs exerçaient sur lui. Tout-à-coup, le 7 février 1594, il se soulève contre eux au cri de *Vive la Liberté française*, les combat, et recouvre, par la victoire, la faculté de crier le lendemain : *Vive le roi Henri IV* (2) ! Ce fut ainsi que la ville de Lyon proclama ce monarque, six se-

---

(1) Section 2, n° 157 et 158 du livre : *Ad Elisabethæ Angliæ reginæ, hæresim calvinianam propugnantis, sævissimum in catholicos sui regni edictum Responsio; per Andræam Philopatrum; Lugduni*, 1593.

(2) Ces particularités, fort peu connues, sont consignées dans une brochure publiée en 1814, par M. l'abbé Sudan, archiviste de la ville de Lyon, et intitulée : *Recherches sur le retour de la ville de Lyon à la monarchie, sous Henri IV*. (*Note de l'édit.*)

maines avant qu'il pût entrer dans Paris. La liberté était la première chose que voulaient les Lyonnais; mais ils ne la voulaient que pour en faire hommage au roi. Leur amour pour elle s'alliait si bien avec la sincérité de leur soumission, que Henri IV, loin d'en prendre de l'ombrage, à l'occasion de l'une de leurs citadelles qu'ils demandaient la permission de démolir, et que les courtisans lui conseillaient de se réserver, il s'exprima en ces termes, dans son édit de la même année, à ce sujet : « Les sentimens des Lyonnais pour moi me dispensent d'avoir une citadelle dans leurs murs; la couronne n'a pas de sujets plus fidèles, ni l'État de meilleurs citoyens. »

Ces détails étaient plus nécessaires qu'il ne paraît d'abord pour préparer le lecteur à ce qu'il trouvera de singulier dans la conduite des Lyonnais pendant la révolution. Il est bon encore de remarquer la constance avec laquelle dans l'intervalle, depuis la reconnaissance d'Henri IV jusqu'à cette dernière époque, la fidélité, pour ainsi dire inhérente à leur caractère, comme la bravoure et l'amour de la liberté, se conserva chez eux, malgré tant d'ouvrages semblables à celui du P. Parsons, qui furent ensuite publiés successivement dans leur ville, pour entretenir le crédit que l'ultramontanisme y avait acquis sur les consciences, au temps de la ligue (1). Par une heureuse bizarrerie qu'explique

(1) Ce furent, en 1603, les *Commentaires et Annotations* du

leur inextinguible amour de la liberté, malgré ces doctrines dont on les enveloppait en quelque

---

cardinal François Tolet, jésuite, *sur l'Epître de saint Paul aux Romains* (voyez les Annotations sur le chap. 13 de cette Epître); — en 1607, les *Institutions morales* du P. Jean Azor (voyez-en, dans la partie III, le livre 2 sur le cinquième commandement de Dieu); — en 1611, le *Traité des lois* du P. Jean de Salas (voyez-en le n° 17 de la section 2 du traité 14, de la question 95 sur la 1re de la 2e de saint Thomas); — en 1612, les *Explications* du P. Benoît Justinien *sur toutes les Epîtres de saint Paul* (voyez-y, au tome I, l'explication du verset 1 du chap. 13 de l'Épître aux Romains); — en 1617, le *Commentaire* du P. Antoine Fernand *sur les visions de l'Ancien Testament* (voyez-en les nos 3 et 4 de la section du chap. 2 sur la 21e visions de Daniel); — et, la même année, les *Commentaires* du P., *Cornelius à Lapide*, Corneille-de-la-Pierre, *sur les Actes des Apôtres et les Epîtres canoniques* (voyez-en le ch. 2 sur la 1re Epître de saint Pierre); — en 1656, les *Disputes scholastiques et morales* du P. Jean de Lugo (voyez, à la partie 1re de la Dispute 19, les nos 38, 39, 40, 43, 44, 48, 49 et 50); — en 1659, le *Livre de théologie morale des vingt-quatre docteurs de la Société de Jésus*, par le P. Antoine de Escobar (voyez-en le traité 1er, au ch. 1 de l'examen 7, et au chap. 3, comme encore au traité 5, le n° 69 du ch. 5 de l'*Examen* 5); — en 1664, l'*Amedæus Guimencus* du P. Moya, etc., etc.; — en 1757, sous la rubrique de Cologne, la *Théologie morale* du P. Busembaum, augmentée par le P. Claude Laeroix (voyez, au tome Ier, les pages 48, 93, 294, 295, 307, 698).

N. B. L'Éditeur des présens *Mémoires* pourrait ajouter à cette liste plusieurs ouvrages tout nouveaux, animés du même esprit, tels que *les Précurseurs de l'Antéchrist*, en 1817, par M. W...; — les trois volumes intitulés : *Du Pape et de l'Eglise gallicane*, par M. le comte De Maistre, en 1820 et 1821; — *Doctrine du clergé de France, approuvée par le Saint-Siége*, par M. l'abbé Bétemps, 1822.

sorte, avec tant de persévérance, les Lyonnais n'en respectèrent pas moins l'indépendance comme l'autorité de nos rois, jusqu'au temps de la révolution, tout en conservant leur régime municipal et leur garde citoyenne.

Ils étaient si jaloux de leur liberté, qu'ils ne souffraient pas même que les troupes du monarque prissent garnison dans leur ville; et le privilége qu'ils avaient de s'y opposer était maintenu par nos rois eux-mêmes. Quand les intendans que la cour envoyait dans cette ville, pour les intérêts fiscaux de la couronne, s'y rendaient les instrumens de quelque décision d'un ministère qui semblait agir despotiquement, ils éprouvaient des résistances; mais ces résistances ne paraissaient plus fondées en raison, et les Lyonnais cédaient aussitôt que le prévôt des marchands, qui était le chef du corps municipal, appelé *Consulat*, leur prescrivait lui-même la soumission. En obéissant à sa voix ils croyaient faire leur propre volonté. De-là vient que, depuis la désastreuse et sanglante tyrannie de la *Convention*, certains esprits qui n'avaient pas étudié leur caractère, ont cru pouvoir dire, en comparant leur conduite d'alors, avec celle qu'ils avaient tenue auparavant, qu'ils avaient été « ré-» publicains sous les rois, et royalistes sous le gou-» vernement de la république. » Leur royalisme à cette dernière époque, tirait sa force de leur haine de l'oppression, qui jusqu'alors avait repoussé tout despotisme, et de leur amour pour

une sage liberté dont le retour d'une monarchie tempérée pouvait seul leur rendre la jouissance.

La soumission raisonnée des vrais Lyonnais à des monarques de la protection desquels ils eurent toujours lieu de s'applaudir de règne en règne, pouvait être considérée comme une habitude de sentiment et de sagesse. Ce n'était point l'effet de cet enthousiasme chevaleresque qui excitait la noblesse à la défense du trône dont elle passait pour être le soutien spécial et nécessaire. Toute la province ne comptait guère plus de six familles de nobles de gentilhommerie (1). Les autres l'étant devenus, ceux-là par la promotion de quelque aïeul ou simplement de leur père à la charge d'échevin, qui donnait la noblesse, et qui se conférait à des citoyens distingués, soit dans la profession d'avocat, soit dans celle de négociant; et ceux-ci par l'obtention ou l'acquisition d'offices qui procuraient aussi la noblesse, tous voyaient encore dans la roture le berceau dont ils étaient sortis. Ainsi donc l'attachement de la population lyonnaise au sceptre de nos rois ne devait pas être regardé comme un aveugle esprit de parti, mais comme une affection raisonnée pour des monarques auxquels ils devaient la prospérité de leur commerce et le bonheur de leur existence.

(1) Je ne parle point du nobilissime chapitre de la cathédrale, parce que, des trente-deux chanoines-comtes dont il se composait, aucun d'eux, à l'époque de la révolution, n'était Lyonnais.

En embrassant par la pensée tout ce que je viens de faire connaître, on ne sera pas surpris qu'aux approches de la révolution il y eût beaucoup d'habitans de Lyon séduits par le cri de liberté, lorsque, proféré dans tous les coins de la France, il vint retentir dans nos murs. Beaucoup de citoyens, cédant au délire presque général des autres Français, parurent croire un moment qu'ils n'étaient plus libres. Il faut en convenir : les clameurs que les *conjurés* de la capitale faisaient retentir au loin contre la dépravation de la cour, l'insolence des grands, les abus du gouvernement, communiquèrent à notre ville la commotion qui commença d'agiter la France dès l'année 1788. Mais pouvait-elle durer long-temps, cette humiliante illusion de son propre esclavage, dans une ville où florissait le commerce, lorsqu'on pensait que la prospérité commerciale dont elle jouissait suppose toujours cette vraie liberté que règlent les lois ; lorsqu'on apercevait que la liberté nouvelle, avec tous les symptômes de la licence, ne faisait rien qui ne tendit à détruire l'industrie et le commerce? Dès son premier essor, elle portait des atteintes mortelles à l'aisance, à la félicité publique des Lyonnais. La frénésie qu'on montrait partout contre ceux que les factieux appelaient *aristocrates*, ne pouvait être qu'un accès éphémère, dans une ville où le simple ouvrier pouvait mériter d'être porté, par l'estime publique, aux fonctions consulaires, par lesquelles seules on était

anobli ; où presque tous les nobles étaient liés d'intérêt et même de parenté, avec la classe commerçante qui alimentait l'industrie nourricière du peuple. Ces relations indestructibles de la noblesse avec le négociant à qui elle fournissait des fonds ; et du négociant avec le peuple laborieux qu'il faisait vivre des fonds prêtés par la noblesse, devaient rapprocher toutes les conditions, malgré les efforts des factieux pour les désunir et les armer les unes contre les autres.

Cependant, en général, on avait vu avec plaisir que bientôt la France aurait une assemblée d'états-généraux, parce qu'on espérait d'eux une prudente réforme des abus, et le remède le plus efficace aux dettes de l'État; mais à Lyon, où le mécontentement n'était pas extrême, où l'esprit d'innovation avait peu d'empire, l'impulsion d'enthousiasme eût peut-être été faible, sans la nouvelle force qu'elle reçut des protestans suisses et genevois, établis en grand nombre dans cette ville depuis deux siècles. La banque et le commerce, qu'ils y avaient exercés paisiblement, leur avaient procuré des richesses qui leur donnaient une véritable prépondérance. Le souvenir de la Saint-Barthélemi, le dépit subsistant de la révocation de l'édit de Nantes, l'espoir d'échapper aux gênes d'une sévère compression, purent les porter à faire considérer l'approche des états-généraux comme l'aurore du bonheur public, dont, sans savoir pourquoi, chacun désignait machinalement pour garant le finan-

cier calviniste Necker que le gouvernement venait de se donner pour tuteur. L'influence, que des esprits exaltés par la passion et soutenus par l'opulence ont sur les esprits populaires, procura beaucoup d'échos aux acclamations des protestans en l'honneur de la nouvelle liberté.

Cette influence fut remarquée, même avant que les trois ordres se réunissent pour la nomination de leurs députés aux états-généraux. Dans les assemblées, illégalement convoquées par des protestans, à l'église des Carmes, ils inculquaient leurs principes, annonçaient leurs espérances particulières, et se proposaient eux-mêmes aux citoyens pour aller porter leurs vœux à l'assemblée des états.

Les préventions, que dès-lors ils avaient inspirées en leur faveur, étaient si puissantes, qu'une grande partie du public dédaigna les observations qu'un ami de l'ancien ordre et des lois fit imprimer à ce sujet, pour détourner les suffrages qu'ils attiraient avec force (1).

Une autre secte qui, sous des emblêmes puérils

---

(1) Cette brochure est un témoin précieux de l'ambition des protestans en cette rencontre. On la doit à un honnête négociant, nommé Andrieux-Poulet. L'auteur y rappelait, avec des regrets obligeans, que l'édit de 1787, qui leur avait accordé l'état civil, les excluait formellement des fonctions publiques; et il en concluait, qu'il fallait s'abstenir de nommer des protestans aux états-généraux, parce que de telles nominations seraient non-seulement une désobéissance au roi, mais encore un attentat contre son autorité de législateur.

de *fraternité* et d'*égalité*, avait si prodigieusement multiplié ses adeptes, depuis surtout que le duc d'Orléans en était le grand-maître; la secte des francs-maçons acquérait une puissance qui, loin de contrarier celle des protestans, servait à généraliser ses vues, à propager son crédit. Une multitude de loges dispersées dans Lyon, et aboutissant à une loge centrale, lesquelles étaient les types et les berceaux des différens clubs et du club central dont nous serons souvent obligés de parler, préparèrent les élections et fournirent les candidats.

Il en résultait parmi le peuple une fermentation anti-nobiliaire et anti-sacerdotale, à laquelle, dans son zèle pur, mais peut-être imprudent, l'un des grands-vicaires du nouvel archevêque, M. de Marbeuf, crut opposer une digue, dans le mandement d'usage à la veille du carême, qu'il fit signer au prélat, et publia en son nom, au milieu des licences du carnaval, plus audacieuses cette année-là (1789) que les précédentes. Ce grand-vicaire, M. Bonnaud, né sous le ciel brûlant de l'Amérique et ci-devant jésuite, avait déjà manifesté fort énergiquement à Paris, en 1787, la violente crainte que lui faisait éprouver le simple projet d'accorder l'état civil aux protestans. Dans un *Mémoire* qui fit grand bruit (1), il avait prédit, comme de grands

(1) *Discours à lire au conseil, en présence du roi, par un ministre patriote, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestans.* On l'appelait, dans le temps, *Mémoire de madame de*

malheurs pour le royaume, les progrès politiques du protestantisme; mais sa voix n'avait pas été écoutée par le conseil du monarque; et l'état civil n'en avait pas moins été accordé aux protestans. Devenu grand-vicaire de Lyon, et croyant, deux ans après, voir ses prédictions se réaliser dans l'élan général du peuple contre les nobles, il fit servir le mandement à lui appliquer les reproches qu'Isaïe avait adressés aux Juifs dans une circonstance analogue, et à prédire, avec les paroles mêmes de ce prophète (1), les sinistres événemens, qui malheureusement se sont accomplis dans la suite. Le mandement avait été publié le dimanche de la *Quinquagésime;* et le mardi suivant, une mascarade sacrilége, composée d'hommes vêtus sacerdotalement, et dont le chef était en chape, alla processionnellement vers une croix de pierre, située sous les fenêtres du grand-vicaire, et sur une terrasse par laquelle on entrait au séminaire de Saint-Irénée où il demeurait. Là, après d'indécentes simagrées, dérisoires des cérémonies du culte catholique, et la lecture d'une sorte de sentence, l'homme en chape brûla, avec une grotesque majesté, le mandement signé par l'archevêque, et que tout le monde savait avoir été

Noailles, parce que cette dame le distribuait elle-même, et allait le porter chez les membres du conseil d'État et du parlement.

(1) Isaïe, ch. 3.

composé par l'abbé Bonnaud (1). Les circonstances politiques empêchèrent l'autorité civile de disperser ou de punir cette anti-catholique mascarade dont il n'était pas difficile de deviner les inventeurs.

Déjà l'assemblée générale des trois ordres de la province avait été convoquée par le lieutenant civil de la sénéchaussée, suivant les formes prescrites par ce mémorable règlement du conseil de Louis XVI qui, surtout en doublant l'ancienne représentation du tiers-état, et en appelant tous les curés des campagnes, organisa en quelque sorte la révolution. Elle s'annonça, dès la première séance, par un ferment d'insurrection qui aigrit les nobles contre la noblesse, les curés contre le haut clergé, et, dans le tiers-état, les plébéiens contre les bourgeois; enfin chacun des trois ordres contre les deux autres.

Aucun d'eux n'avait encore pu délibérer validement dans sa chambre particulière, comme il le devait; et cependant, par un beau mouvement patriotique, un des plus nouveaux d'entre les nobles vint, dans cette première assemblée générale, faire, au nom de tous, sans y être autorisé, l'abandon de leurs priviléges. Les plus prévoyans d'entre eux, renonçant néanmoins de cœur à ces avantages, pensaient qu'il valait mieux réserver la solennité de ce

(1) Il a péri lors du massacre fait dans le jardin des Carmes, à Paris, le 2 septembre 1792.

sacrifice pour servir d'olivier de paix à la première contestation : mais ce jeune noble, appelé Deschamps, jurisconsulte estimé, était lancé par la fougue révolutionnaire des écrits publics et des conseils privés de son ami Servan, l'ancien avocat-général du parlement de Dauphiné (1). Il brusqua les convenances; et la renonciation fut faite par celui des nobles qui avait le moins de droits pour la faire.

Cet abandon, trop prématuré pour qu'on eût pu le prévoir, devint un piége embarrassant pour le

(1) Frère de ce général Servan qui fut ministre avec Roland. Cet ex-magistrat parut chargé d'échauffer l'esprit des Lyonnais par ses écrits en faveur de la révolution. C'était sous l'anonyme qu'il les publiait; mais Brissot, dans son journal, se hâtait de le nommer, en les annonçant avec des éloges affectés. Servan donna, comme Sieyes, un *Catéchisme du tiers-état;* et il le surpassa. Son pamphlet le plus remarquable par les provocations révolutionnaires qu'il renfermait, fut une *Adresse aux amis de la paix,* dans laquelle, entre autres choses, il prêchait ardemment la formation des clubs. Deux mois après, ayant besoin de se réconcilier avec les nobles, il chanta la palinodie dans un petit *Supplément à l'Adresse* qu'il n'avoua point aux patriotes. Il le renia même en face de Chalier, accouru chez lui pour l'interpeller à ce sujet. Ce n'était que pour un certain ordre de gens qu'il disait, dans ce *Supplément,* avec le ton de la douleur, que « l'autorité » du roi était méconnue, la religion ébranlée, le crime sans » frein; qu'il fallait pleurer sur les ruines de la patrie, en » attendant une nouvelle législature. » L'*Adresse* avait paru vers la fin de 1789, et le *Supplément* fut donné au commencement de 1790.

clergé, que le tiers allait accuser de n'avoir pas donné le premier exemple du désintéressement; mais les ecclésiastiques l'imitèrent aussitôt, avec le seul regret d'avoir été devancés, et le reproche n'eut pas lieu.

Cette émulation de générosité, commandée par les conjonctures, électrisa même cette portion du tiers-état qui possédait certaines immunités, particulières aux bourgeois de Lyon. Il n'en était pas une, dans tout l'arrondissement de la sénéchaussée, dont le sacrifice ne se fit alors au bonheur du peuple, au salut de la patrie.

Les trois ordres, retirés ensuite dans leurs chambres respectives, y furent agités de l'orage soufflé par la seule faction qui semblât alors exister (1). Ce que leur tourmente eut de singulier, ce que leurs excitateurs firent d'incompréhensible, ce que leurs doléances eurent d'étonnant, s'est expliqué depuis, dans l'entier développement de cette faction, alors encore voilée aux yeux des Lyonnais. Seulement ils sentaient que Necker maîtrisait les assemblées de la noblesse et du clergé, comme celle du tiers. Il en était, pour ainsi dire, la divinité toujours présente; et, quand une difficulté majeure s'élevait, c'était, non au roi, non à son conseil, mais à Necker personnellement qu'on demandait une décision; et Necker prononçait de son autorité

(1) Voy. *Hist. de la conjuration d'Orléans.*

privée. Les cahiers portèrent l'empreinte de son influence : on remarqua dans ceux de la noblesse, peu de respect pour les biens du clergé; et, dans les cahiers du clergé, un zèle bien circonspect pour la religion dominante (1). Je ne pense pas toutefois qu'on doive en attribuer uniquement la cause, en ce qui concerne ces derniers, à quelques incidens que je vis occasioner de l'aigreur dans la chambre du clergé dont j'étais une très-petite fraction, à raison d'un mince prieuré que je possédais. L'archevêque y avait pour représentans deux grands-vicaires, dont l'un était cet abbé Bonnaud, contre lequel le mandement pour le carême avait occasioné tant de clameurs; et l'autre, le jeune abbé

---

(1) En demandant (p. 15 des *Cah. de la nobl.*) qu'à la dette publique fussent ajoutées toutes les dettes contractées par les villes, corps, compagnies et corporations, pour prêts, ou dons versés au Trésor royal, la noblesse déclarait « ne » point entendre la dette du clergé sous la désignation de » dette de corps, etc. »

Les *Cahiers du clergé* (p. 9) parlaient de la nécessité de la religion en général; et à la suite de plusieurs phrases entortillées, ils disaient légèrement : « que le culte public devait » être exclusivement réservé à la religion catholique, » apost., etc. » L'addition de ces mots : *Apost. et romaine* ne s'obtint pas sans peine et sans débats, de ceux qui avaient rédigé les cahiers.

On trouve dans leur préambule cette assertion, jusqu'alors inouie : *C'est du corps de la nation que le clergé a reçu ses biens.* L'ecclésiastique qui eut le plus de part à la rédaction des cahiers du clergé, était ami des *économistes*.

de Villers, tout fraîchement sorti des écoles. Le premier fut prudent; mais le second, qui joignait à l'habitude de l'argumentation, l'inexpérience de son âge dans les grandes affaires, et peut-être un peu trop l'assurance que procure une dignité, repoussa les observations de plusieurs curés avec un langage dédaigneux, les désignant par ces expressions : *un tas de curés*. Ils s'en irritèrent; le jeune abbé cessa quelques jours de paraître dans les séances; et ils firent venir, pour renforcer leur parti, un curé de Vienne, en Dauphiné, M. Raymond, qui avait publié en 1776 et réimprimé en 1780 un ouvrage très-hardi sur les *Droits des curés et des paroisses, considérés sous leur double rapport spirituel et temporel*. Un bénéfice simple, qu'il possédait dans le ressort de la sénéchaussée de Lyon, l'autorisait à entrer dans la chambre de notre clergé; il y vint, et son influence ne fut pas médiocre pour exalter l'esprit de nos curés. Ils ne purent néanmoins, dans la nomination des quatre députés ecclésiastiques, en faire nommer plus d'un qui restât fidèle au parti dont M. Raymond était l'un des plus ardens zélateurs (1); et ce fut M. Charrier de la Roche, prévôt du chapitre d'Ainay et curé de la paroisse du même nom, ecclésiastique

(1) Il fut nommé évêque constitutionnel du département de l'Isère, en 1793, et placé, par suite du Concordat de 1801, sur le siége de Dijon, où il est mort en 1820.

(*Note de l'édit.*)

recommandable pour ses mœurs, pour son savoir, son zèle et même sa naissance, car il était d'une famille illustrée par quatre cents ans d'échevinage et l'exercice de la présidence en l'ancienne cour des monnaies de Lyon; mais l'abbé Charrier, avide de l'épiscopat, avait été dédaigné par le ministre de la famille des bénéfices royaux, M. de Marbeuf, qui, de plus, en montant sur le siége de Lyon, l'avait écarté du grand-vicariat de ce diocèse, que, depuis vingt-trois ans, il exerçait avec autant de sagesse que d'intelligence. Dans un voyage qu'il venait de faire à Paris pour les affaires de son chapitre, le prévôt-curé avait été obligé de fréquenter la maison de M. Necker et celles de ses amis (1). Parmi les députés des deux autres chambres, ceux qui passaient pour très-disposés aux innovations politiques, étaient, entre les nobles, M. de Boësse, connu pour adhérer au système des *économistes*, avec M. Deschamps dont nous avons déjà parlé; et, dans le tiers-état, MM. Milanais, ancien avocat du roi en la sénéchaussée, et Perisse-du-Luc, libraire, qui tous deux s'étaient distingués par leur zèle pour la loge des illuminés martinistes; enfin M. Coudere, banquier protestant, et le célèbre avocat

(1) En 1791, il devint évêque métropolitain de Rouen, y eut des dégoûts qui le firent abdiquer en 1792, et fut choisi, après le Concordat de 1801, pour remplir le siége de Versailles, qu'il occupe encore aujourd'hui, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. (*Note de l'édit.*)

Bergasse qui ne tarda pas à déserter le parti des *novateurs*. Tous, au surplus, étaient renommés sous le rapport de la probité, et même sous celui des lumières (1).

Lyon se trouva bientôt dans un état de fermentation sourde, qui éclatera d'une manière effrayante, à la nouvelle de la réunion des trois ordres aux états-généraux. L'historien de la Conjuration d'Orléans remarque (2) que ce fut à la place *Dauphine*, habitée de préférence par les protestans de Paris, que les premières explosions populaires eurent lieu dans la capitale; et l'on nous a dit, sans que nous puissions l'affirmer, qu'à Lyon, ce fut des rues où demeuraient les plus accrédités d'entre eux, que partit le mouvement qui, le soir du jour où l'on apprit cette réunion, répandit dans la ville une multitude ivre d'ouvriers, de femmes et d'enfans, ordonnant aux citoyens d'illuminer, jetant des pierres aux

---

(1) Il faut ajouter, afin de compléter la liste des seize députés de la sénéchaussée de Lyon, (*pour le clergé*) M. l'abbé de Castellas, doyen du chapitre des comtes de Lyon; M. Mayet, curé de Roche-Taillée; M. Flachat, curé de Notre-Dame de Saint-Chaumont; — (*pour la noblesse*) M. le marquis de Mont-d'Or, et M. le marquis de Loras; — (*pour le tiers-état de la ville*) M. Goudard, négociant; — (*pour le tiers-état de la campagne*) M. Girard, médecin; M. Durand et M. Trouillet, tous deux négocians.

(2) Voyez l'*Histoire de cette conjuration*, tom. I, p. 168, à l'occasion du rappel de Necker.

fenêtres de ceux qui ne leur obéissaient pas, et vomissant des imprécations singulières par leur nouveauté. Jusqu'alors les odieuses qualifications d'*aristocrates* et de *calottins* n'avaient pas été seulement balbutiées par cette populace, qui paraissait animée d'une fureur qu'aucun mécontentement particulier ne pouvait lui rendre personnelle. Et cependant elle proférait les nouveaux anathèmes avec une facilité qui serait incompréhensible, si l'on ne suppose pas que cette populace avait eu des instigateurs; car on peut la comparer à cette pythonisse qui n'entrait en délire, et n'étonnait par ses discours, que lorsque le trépied, couvert de la peau du serpent, enflammait ses esprits.

L'événement de la réunion des ordres aux états-généraux, qui occasiona ce délire dans notre ville, entraîna la dissolution de l'autorité consulaire par laquelle Lyon était administré depuis le treizième siècle. Elle disparut devant un comité, composé tout-à-coup d'hommes choisis au milieu d'eux par les électeurs des trois ordres de Lyon et du Lyonnais. Il s'empara des affaires publiques, et s'établit dans l'hôtel-de-ville, à la place du consulat. L'inexpérience de ces commissaires eut besoin de lui permettre un reste de vie; ils en appelèrent à leurs séances le premier échevin, M. Imbert-Colomès, qui commandait en l'absence du prévôt des marchands, M. de Tholozan, alors à Paris; et laissèrent à l'ancien lieutenant de police, M. Rey, les fonctions de surveillance qu'il remplis-

sait depuis trois ou quatre ans ; mais l'un et l'autre éprouvèrent plus de dégoûts, qu'ils ne rendirent de services, en des charges que tous ne leur abandonnaient pas avec la même confiance.

L'hétérogène comité administratif, soit par son impéritie en des circonstances aussi critiques, soit par l'effet de sa composition incohérente, soit par la volonté des membres qui le subjuguaient ou l'égaraient, semblait lâcher la bride aux irruptions populaires. Elles éclatèrent avec les cris de *liberté,* d'*égalité,* dans le temps même que Mirabeau tonnait à Versailles pour forcer Louis XVI à renvoyer les troupes dont il s'était environné ; dans le temps même que l'on agitait les bourgeois de Paris, par la crainte de brigands supposés, et qu'on répandait dans les campagnes l'ordre de brûler les châteaux. Les barrières de Lyon furent alors incendiées par des bandits inconnus, si acharnés qu'on ne put pas les empêcher de consommer leur entreprise ; et si heureux, qu'on n'en punit aucun.

Cet incendie fut une traînée de poudre qui sembla mettre le feu aux châteaux du Lyonnais et du Dauphiné, dans le voisinage de Lyon. En se promenant sur les quais de la ville, aux bords du Rhône, on voyait toute en flammes la partie de cette province qui s'avance sur l'autre rive du fleuve. Les Lyonnais, émus par cet affreux spectacle, le furent bien davantage par les cris de désespoir que poussaient vers eux les propriétaires et les principaux habitans de ce territoire ainsi désolé. La jeu-

nesse de Lyon prit les armes; et, guidée par des citoyens, négocians pour la plupart, elle alla donner la chasse aux incendiaires, en arrêta quelques-uns, et sauva ce que leur torche n'avait pas encore dévoré.

Cette action mémorable devint, aux yeux de la faction qui commandait ces forfaits, un premier titre à sa haine contre les Lyonnais; et les chefs de cette généreuse expédition furent dès-lors notés par la malveillance. On ne leur pardonna pas surtout d'avoir livré à la justice deux coupables qu'elle fit pendre sur les lieux du délit.

Ces hordes de brigands et d'incendiaires ayant autorisé le comité à demander au gouvernement des troupes contre eux, dans la crainte, assez bien fondée, que la force des citoyens ne pût suffire, le gouvernement y fit venir de Grenoble le régiment suisse de Sonnemberg; et de Bourg-en-Bresse, un escadron de chasseurs à cheval. Ils formèrent la garnison de Lyon, et les factieux en écumèrent de rage; mais, n'osant pas la faire éclater contre ces deux corps de troupes réglées, ils épièrent l'occasion de s'en venger sur des soldats pris isolément, quand ils iraient se promener hors de la ville. L'un d'eux est assailli par quelques brigands dans le territoire, appelé jadis l'*île Perrache;* il se défend sans succès : les assassins, commandés par un cordonnier, nommé Saunier, le traînent, en l'accablant de coups, jusque dans la ville où ils veulent l'accrocher au premier réverbère. Saunier, avant de

suspendre cet infortuné qui vivait encore, lui extirpe les yeux avec les instrumens de son état. Quelques femmes l'aident avec leurs ciseaux; ensuite tous ensemble le hissent au bras de fer de la lanterne, qui se casse; le cadavre tombe. Les meurtriers le transportent à un autre réverbère qui leur semble plus analogue au motif qui les anime, parce que ce réverbère est sur la place de Louis-le-Grand, dite de *Bellecour*, habitée de préférence par les nobles de la cité.

Pendant cette première scène de meurtre, si facile à arrêter, et qui dura néanmoins depuis cinq heures du soir jusqu'à onze, le chef de la nouvelle garde nationale de Lyon, Dervieu du Villars, n'osa se montrer. Il ne parut qu'après que le crime fut achevé; et tout le service qu'il rendit au malheureux Suisse, fut de faire transporter à l'hôpital son cadavre déchiqueté.

Cet assassinat, destiné sans doute à devenir le signal d'une grande effusion de sang, eut des suites propres à déconcerter ceux qui pouvaient la vouloir. Informé dans ses casernes de cet horrible attentat à peine consommé, le régiment suisse avait voulu franchir la consigne, pour venir éteindre dans le carnage la fureur qui le transportait. Il eût causé des malheurs épouvantables, et fourni de spécieux prétextes à son renvoi tant désiré par les anarchistes; mais les chefs de ce corps le retinrent avec une grande sagesse, et le régiment leur rendit un bel hommage de respect et de soumission,

en leur sacrifiant l'impétuosité de sa vengeance. Le monstre Saunier fut recherché et arrêté. Jugé prévôtalement, suivant les anciennes lois subsistantes encore, il fut bientôt condamné à mort; et le supplice de la roue qu'il subit ne parut pas aux honnêtes gens trop cruel pour un aussi féroce assassinat.

M. Necker, renvoyé du ministère pendant que ces derniers événemens se passaient à Lyon, ne laissa pas cette ville indifférente sur sa retraite forcée, qui privait d'un indispensable appui tous les nombreux affidés qu'il avait dans cette ville. Ceux d'entre eux, qui se trouvaient membres du comité administrateur, y proposèrent, avec une certaine audace, d'écrire directement au roi pour lui demander, au nom de la cité et de la campagne, le rappel de Necker au ministère; mais ceux des membres du comité, qui appartenaient aux ordres du clergé et de la noblesse, ne souriant point à cette motion, les *neckristes* voulurent que la demande parût être dans le vœu fortement prononcé du peuple de Lyon et des paysans d'alentour. En conséquence, plusieurs de leurs électeurs parlèrent avec chaleur au nom de ces deux classes. Les plus remarqués de ces orateurs furent, pour les premiers, un protestant, nommé Dubois, commis-associé d'une maison de banque, homme estimé pour sa probité, mais qui, déjà, dans la chambre du tiers, avait montré le plus grand enthousiasme en faveur de Necker. L'orateur, soi-disant des cam-

pagnes, fut le jeune M. Lemontey, reçu avocat depuis 1782, et qui avait déjà capté la bienveillance des protestans, par un écrit publié en leur faveur l'année précédente (1). Parlant pour une classe non lettrée, au nom des paysans du Lyonnais, il leur faisait dire avec pompe : « Nous avons un Henri IV; *il nous faut* un Sully. » Les membres récalcitrans du comité n'osèrent plus résister. Le complot de l'adresse au monarque réussit. Des commissaires furent nommés pour la composer; MM. Dubois et Lemontey eurent la plus grande part à sa rédaction : tous les citoyens furent invités à la signer; et Louis XVI reçut de Lyon la demande presque impérative du rappel de Necker, en qui beaucoup de signataires croyaient voir encore le sauveur de la France.

Plusieurs se détrompèrent lors de l'épouvantable assaut que la populace de Paris, conduite par les conjurés, alla livrer au palais de nos rois à Versailles, les 5 et 6 octobre, et dont le résultat fut d'amener

---

(1) C'était une réfutation de la brochure du négociant Andrieux, dont nous avons parlé ci-devant à la page 31. Cette réfutation était intitulée : *Examen impartial des réflexions sur la question de savoir si les protestans peuvent être électeurs et éligibles pour les états-généraux.* Elle fut réfutée par un jeune avocat, nommé Vernet, dans un écrit qui avait pour titre : *Essai sur cette question, la plus importante du droit public français : Les protestans ont-ils le droit de voter aux états-généraux? Sont-ils investis du pouvoir législatif?* (Lyon, 1789.)

Louis XVI en captif dans la capitale. Cet événement, effrayant autant que déplorable, présage certain de plus grands crimes, acheva de dessiller les yeux des Lyonnais honnêtes qui avaient espéré quelque bien de la révolution (1).

Notre comité administrateur eut sa part de l'in-

(1) Pour le soulagement de ma mémoire surchargée de tant de souvenirs pénibles, je dois ici consigner un fait qui m'est personnel, et que je ne veux pas oublier. J'étais alors à la campagne, dans la maison de mon bénéfice, quand me parvint la nouvelle du 6 octobre, et j'y avais en visite un voisin, ci-devant procureur, nommé Remilhe, avec un Anglais, M. de Lidia, ex-commissaire des guerres de la Grande-Bretagne, lequel résidait à Lyon et prévoyait avec une triste sagacité tous les malheurs que la révolution allait nous attirer. L'ex-procureur, qui s'obstinait à la voir en beau, se prit de querelle avec lui ; et dans la chaleur de la dispute il lui dit : « Après » tout, monsieur, nous n'avons jamais fait monter nos rois sur » l'échafaud. » Le judicieux Anglais repartit sur-le-champ : « Encore quelques mois ; et Dieu veuille qu'on ne puisse pas » vous faire plus directement le même reproche. » Je ne saurais dire si j'avais déjà la même affligeante prévoyance, ou si l'Anglais me l'inspira ; mais ce fut alors que je fis et publiai une petite brochure sous le titre de *Ressemblances historiques entre les commencemens de la révolution française et ceux de la révolution d'Angleterre qui fit périr Charles Ier*. J'y conduisais le lecteur jusqu'à ce régicide, en ce qui concernait l'Angleterre ; et la page correspondante, qui était relative à la France, ne contenait que l'expression du faible espoir de ne pas voir la ressemblance aller jusqu'à ce degré d'atrocité. L'Anglais n'a pas eu la douleur d'en être le témoin, car il mourut en 1791. L'ex-procureur fut guillotiné comme *girondin*, après le siége, le 21 décembre 1793, à l'âge de soixante-dix ans.

quiétude générale que la pénurie artificielle des subsistances causait dans le royaume. Cette inquiétude amena des altercations vives qui divisèrent les membres de ce comité : les modérés s'en éloignèrent, et l'autorité resta entre les mains de ceux qui se faisaient gloire de ne pas l'être.

Le plus molesté des officiers publics, en cette rencontre, fut le lieutenant de police, Rey, dont cependant la conduite était une véritable providence pour la ville, tant sous le rapport des approvisionnemens, que sous celui de la répression des troubles. On lui doit le témoignage que, malgré les entraves mises par les agens de la faction d'Orléans à la circulation des grains, Lyon n'en avait pas manqué (1); et que, malgré les menées journalières des factieux, leurs plus ténébreux complots s'étaient évanouis devant sa vigilance. C'est pourquoi ils résolurent de se débarrasser d'un surveillant si contraire; et, suivant la méthode déjà employée à Paris, ils décidèrent qu'au moment où il sortirait, pour se rendre à un appel supposé du comité, l'on ferait glisser dans la poche de son

(1) Le trésorier de la ville, M. Regny, au déplacement de qui l'on n'avait rien à gagner, parce qu'il était déjà en avances, prêta de ses deniers, en cette occasion, pour l'achat des grains nécessaires à la ville, environ 3 millions, dont je ne peux pas dire qu'il ait jamais été remboursé, car lorsqu'on a voulu qu'il parût l'être, après vingt ans, il n'a reçu qu'environ 800,000 fr. sans aucun paiement d'intérêts.

(*Note de l'édit.*)

habit une fausse lettre de S. A. R. Mgr. le comte d'Artois; ensuite, tout-à-coup accusé par la clameur publique, il devait être fouillé devant une populace qu'on espérait porter à renouveler sur sa personne la tragique scène de Flesselles à Paris. M. Rey en fut prévenu avant de sortir, et il fit coudre ses poches; puis, fendant la horde des anthropophages appelés pour le dévorer, il se rendit au comité, en faisant trembler par ses regards les tigres déconcertés par la précaution qu'il avait prise.

Ainsi le peuple de Lyon ne put être accusé d'avoir commis un meurtre qui aurait porté le caractère d'une atroce ingratitude. Il n'y avait pas un an que M. Rey, pendant les rigueurs du terrible hiver de 1788 à 1789, avait mérité toutes les bénédictions de ses concitoyens, par les prodiges qu'il fit pour les garantir de la famine. Nuit et jour, sur les rives du Rhône entièrement gelé, il en avait fait rompre sans cesse la glace toujours renaissante autour des moulins, les seuls qui pussent nourrir la ville; et il les avait ensuite arrachés à l'impétuosité de la débacle, lorsqu'elle rendit ce fleuve si désastreux. Mais que reste-t-il des bienfaits reçus, même avec transport, par le peuple toujours ingrat? Son éphémère reconnaissance résiste-t-elle à l'attrait d'une insurrection?

Il semblait en avoir un besoin qui tenait de la frénésie. Les accès en étaient remarquables les dimanches et les lundis, jours que les ouvriers de tous les pays croient devoir passer dans la débauche. Une

émulation, que les divers événemens de la capitale donnaient par secousses, augmentait de temps en temps le danger. De ce que la Bastille avait été prise et démolie, le peuple imaginait devoir prendre et démolir le château de *Pierre-Scise* (1). Parce que, de Paris on mandait que « la ven- » geance populaire avait puni des traîtres, » la populace de Lyon était portée à penser que le patriotisme consistait à désigner des traîtres pour les punir ensuite.

La faction, qui soufflait ces turbulentes erreurs, en espérait bien plus d'effets qu'elle n'en obtint; et, en cela, elle se fondait sur la réputation que le peuple lyonnais avait toujours eue d'être prompt à se révolter; elle se reposait sur la preuve qu'elle croyait en avoir acquise quelque temps avant la révolution. Les incompréhensibles émeutes des ouvriers chapeliers et des ouvriers en soie, réunis dans leurs soulèvemens en 1787 et 1788, avaient eu pour chefs des hommes arrivés récemment de la capitale (2), comme toutes les révoltes qui ont

(1) Cet ancien château fort, agréablement situé sur un roc escarpé, au bord de la Saône, et tenant aux murailles de la ville, après avoir été, dans l'origine, la demeure des archevêques, lorsqu'ils avaient la souveraineté de Lyon, était devenu prison d'État depuis le ministère du cardinal de Richelieu. Le proconsul Fouché ne manquera pas de le détruire à la fin de 1793.

(2) Celle de 1787, entre autres, avait eu pour excitateur et pour guide le fameux Sauvage, connu à Paris pour un séditieux de profession. Il en était arrivé tout nouvellement;

éclaté depuis à Lyon. Mais les tacticiens de la faction, comprenaient que cette sorte de penchant à l'insurrection, dans un peuple qui n'en connaissait d'autres mobiles que ses besoins et ses salaires, ne pouvait être aisément poussé par des illusions politiques à des meurtres, et ils employaient d'autres moyens qui leur réussiront. Aux approches de la formation de la première municipalité, ils parviendront à faire massacrer les citoyens, les uns par les autres. Le dimanche, 7 février 1790, on avait vu, dès le matin, une agitation sinistre dont on n'ignorait pas le but. Le comité ne prit point les mesures nécessaires pour en prévenir les suites. Ce qui restait encore de l'autorité consulaire, ne sachant plus jusqu'où pouvait aller son pouvoir expirant, l'échevin Imbert, en qui elle s'affaiblissait, n'avait donné que des ordres tardifs. L'arsenal était menacé de pillage; et, lorsque la garde nationale, composée de ces mêmes jeunes gens qui avaient dispersé la horde incendiaire du Dauphiné, étaient accourus pour le défendre, ils avaient été attaqués par une populace ameutée contre eux. Un de leurs bataillons ayant osé tirer sur elle, la vit fondre sur lui. Elle massacra plusieurs de ceux qui le composaient, et força le reste de la troupe à se cacher. L'arsenal fut si librement dévasté, que des

---

et, sans être ni Lyonnais, ni ouvrier, il s'était trouvé néanmoins à la tête des insurgés. Il fut arrêté et condamné au gibet.

citoyens bien intentionnés crurent devoir se mêler parmi les dévastateurs, pour enlever aussi des armes, dans le dessein de les rendre; mais le pillage, que les factieux avaient voulu, s'était opéré : ils étaient contens. Je dirai néanmoins que l'insurrection aurait eu des résultats plus fâcheux, si le régiment de Sonnemberg, commandé par son major, le baron de Reynold, ancien aide-major des gardes-suisses, officier de la plus haute distinction, ne se fût mis en devoir de comprimer les factieux.

Ce fut en cette occasion que prit naissance un mot nouveau d'injure qui devint, comme il arrive dans toutes les révolutions, le titre de gloire et de ralliement du parti auquel ses ennemis le donnent. Comme les soldats de cette première garde nationale étaient, pour la plupart, de jeunes négocians ou praticiens, proprement vêtus et peut-être un peu parfumés, le peuple, qui les crut musqués, les appela *muscadins :* signalement injurieux dont ensuite les jeunes Lyonnais tirèrent vanité avec bien plus de raison que les infâmes anarchistes de notre temps ne se sont glorifiés de la dénomination de *sans-culottes* que le mépris leur avait donnée.

Il faut rapporter à cette époque l'affaiblissement, l'extinction même de cet enthousiasme de révolution, appelé *patriotisme*, que les Lyonnais avaient éprouvé dans les commencemens. Les insurrections prenaient un caractère alarmant pour les fortunes et pour la vie des citoyens les plus consi-

dérés. Ce ne parut plus être que le soulèvement d'un homicide brigandage contre les négocians et les propriétaires; et, comme ces mouvemens, imprimés par des factieux, se faisaient au nom de la révolution, elle parut coupable elle-même, aux yeux des Lyonnais, de tous les attentats commis sous ses auspices. Le titre de *patriote* étant exclusivement revendiqué par des scélérats, les gens honnêtes ne le regardèrent plus que comme un surnom déshonorant; et l'on commença, dans la capitale, à se plaindre de ce que Lyon n'avait point assez de patriotisme.

Il n'était plus possible d'attendre rien de bon de la révolution, à laquelle on pouvait appliquer ce que Thucydide avait dit au sujet de la fatale guerre du Péloponèse : « Qu'il s'y fit un tel renversement dans les idées et dans les principes, que les mots les plus connus changèrent d'acception. On y donna le nom de duperie à la bonne foi, d'adresse à la duplicité, de faiblesse et de pusillanimité à la modération, tandis que les traits d'audace et de violence passaient pour les saillies d'une ame forte et d'un zèle ardent pour la cause commune (1). » L'auteur du *Voyage du jeune Anacharsis,* qui citait ce passage de Thucydide dans la seconde partie de son *Introduction*, ajoutait fort judicieusement, et comme prophétiquement par rapport à nous : « Une telle confusion dans le lan-

(1) Liv. III, ch. 82.

gage est peut-être un des plus effrayans symptômes de la dépravation d'un peuple. Dans d'autres temps, on porte atteinte à la vertu; cependant, c'est reconnaître encore son autorité : mais, quand on va jusqu'à la dépouiller de son nom, elle n'a plus de droit pour régner; le vice s'empare de son trône et s'y tient paisiblement assis (1). »

---

(1) C'est niaiserie de dire, comme le fait aujourd'hui, 26 octobre 1796, l'un de nos philosophes de révolution, que « si les bons esprits avaient eu assez de force pour conser- » ver aux choses leur nom véritable, les divisions n'eussent » pas été incurables, et le sang le plus précieux n'eût pas » coulé à grands flots. » (Honoré Riouffe, dans l'*Avant-Propos* de son *Oraison funèbre du* conventionnel *Louvet, prononcée le* 5 *brumaire an* VI *au cercle constitutionnel.*) Sans cette confusion de mots, la révolution n'aurait pu se faire au gré de ceux qui l'avaient voulue à leur profit.

CHAPITRE II.

Alors commençait à se montrer dans la lice des ambitieux un homme instruit, mais tracassier, opiniâtre et ardent, qu'excitait sa femme, bien plus adroite que lui pour l'intrigue : je veux parler de Roland, et même de son épouse, devenus assez célèbres pour que le lecteur me sache quelque gré de lui raconter ce que mes liaisons de voisinage et d'académie avec eux m'en ont fait connaître.

Roland de la Platière, né à Villefranche en Beaujolais, d'une famille considérée, quoique sans noblesse, avait passé sa jeunesse loin de ses parens, en fils prodigue de son patrimoine; mais il ne l'avait pas dissipé dans ses courses, sans en rapporter quelques connaissances. En revenant dans son pays natal, il avait amené de Paris l'épouse qu'il s'était choisie. Sans naissance et sans fortune, elle possédait une figure agréable et très-piquante; son esprit, très-actif et très-brillant, avait de la culture; mais elle gâtait ces avantages par des afféteries qui trahissaient tout à la fois, et son peu d'usage du monde et les prétentions de sa vanité (1).

(1) Madame Roland avait le ridicule de croire que le

On a eu tort d'avancer qu'elle était l'auteur des écrits de son mari : Roland connaissait l'art d'écrire; mais son style se ressentait de l'âpreté de son caractère. Sa femme, qu'il obligeait à copier ses ouvrages, avait la permission de les polir en même temps; elle les parait alors des agrémens dont ils étaient susceptibles (1).

---

style simple était indigne d'elle. Elle affectait de parler en conversation, comme on écrit dans un livre dicté par la plus ouverte prétention au bel-esprit.

(1) De plus amples renseignemens étant demandés sur ce couple devenu célèbre, et le genre de mon écrit permettant les détails familiers, je satisferai sans scrupule la curiosité qui m'interroge. Je ne connus personnellement M. Roland que le 25 août 1785; et ce fut à Villefranche en Beaujolais, dans la maison de son frère aîné, chanoine-chantre de la collégiale de cette ville, très-digne ecclésiastique avec qui demeurait leur respectable mère fort âgée, et chez lequel Roland de la Platière occupait, avec sa femme et leur jeune fille, l'étage supérieur. La bibliothèque du chanoine m'avait été cédée pour lieu de préparation et de repos, quand, ce jour-là, je prêchai le panégyrique de saint Louis devant l'académie de Villefranche, dont les deux frères étaient membres. A peine étais-je rentré chez le chanoine, en descendant de chaire, que le philosophe vint me remercier, plutôt que me féliciter, de l'hommage que j'avais rendu aux vertus du saint Roi. Cette académie, la plus ancienne après l'Académie française, m'ayant admis, quelques mois après, au nombre de ses associés, M. et madame Roland eurent pour moi des prévenances et des attentions qui m'engagèrent dans une sorte de liaison avec eux. Je ne pouvais aller à Villefranche, soit pour les séances publiques de l'académie le jour de St.-Louis, soit

Roland avait obtenu l'emploi d'inspecteur des manufactures de la généralité de Lyon, qui lui procurait un appointement de huit mille livres, formant la meilleure part de son revenu. Cet emploi s'éva-

---

pour y prêcher, sans qu'ils m'obligeassent à leur donner des marques de prédilection. Ils cherchaient peut-être à se dédommager, avec des étrangers, des mortifications que leur faisaient essuyer les habitans de cette ville, et qu'ils passaient pour avoir bien méritées. On leur attribuait une satire venue de Paris, sur un grand nombre de personnes les plus distinguées de la ville, qui s'étaient trouvées dans un bal auquel on avait invité M. et madame Roland. Toutes ces personnes étaient désignées malignement dans ce pamphlet par des signes de musique, ou des noms d'instrument, et si bien qu'on ne pouvait les y méconnaître. Telle dame était *la blanche*, telle autre *la noire;* celle-ci *la croche*, celle-là *le soupir*, etc. Tel homme était *la flûte traversière*, tel autre *la clarinette;* celui-ci *le haut-bois*, celui-là *le corps de chasse*, etc. Les beaux esprits de Villefranche s'en vengèrent, en faisant arriver, chaque jour, soit de Paris, soit de Lyon, des épigrammes, des chansons satiriques à l'adresse de M et madame Roland. Toutes les portes leur étaient fermées; on les voyait de si mauvais œil, qu'ils ne pouvaient plus rester à Villefranche; le chanoine leur donna la jouissance d'une maison de campagne qu'il avait à quelques lieues de la ville. Ils s'y retirèrent avec leur petite fille, que j'avais vue souvent jouer sur le parquet dans le cabinet de M. Roland, tandis qu'il travaillait à son bureau, et que sa femme écrivait d'un autre côté sur un autre bureau placé vis-à-vis du sien. Quand il venait à Lyon pour son inspection des manufactures, il y amenait sa femme, et manquait rarement de me faire une visite que je lui rendais. Quelquefois même j'ai cru devoir le prévenir, et j'avais occasion de causer avec madame Roland. En

nouissait devant la création de l'administration départementale, et Roland voulut rattraper la fortune fugitive. Il visa d'abord à la mairie de Lyon; et, pour s'y faire porter, il allait déguisé, dans les

---

1787, à la suite d'une séance de l'académie de Lyon, dont il était membre, il me dit, avec une sorte de vanité, qu'il y avait lu un mémoire sur l'utilité dont pouvaient être les corps des humains que la mort frappait chaque jour. Par là, il prétendait terminer une longue discussion qui existait à Lyon, sur l'édit par lequel étaient défendues les inhumations dans les villes, et à plus forte raison dans les églises. Les curés résistaient, et l'administration ne savait où placer les cimetières hors des murs. M. Roland proposa de faire profiter aux vivans ces corps morts dont il croyait qu'on était embarrassé; il voulait qu'on en fît de l'huile, avec le procédé usité à Paris pour les débris des animaux. Le mémoire avait été mal accueilli par les académiciens; et moi-même, cherchant à croire que l'auteur ne m'en parlait pas sérieusement, je ris de son projet. Il s'en offensa, exigea que je le lusse, et que je le lui rendisse le lendemain, parce qu'il devait partir pour Villefranche. Le souvenir qui m'en restait me suffit pour en faire une réfutation moitié gaie, moitié sérieuse. Je la lui fis parvenir; et quand, huit jours après, je le revis, il me dit que je lui avais envoyé un sermon qui ferait ajouter quelques notes à son mémoire, mais qu'il n'y changerait rien, et qu'il le donnerait tel qu'il était, dans le prochain volume de la partie d'industrie et commerce de l'*Encyclopédie méthodique*, auquel il était chargé de travailler. Comme je lui représentais ironiquement qu'avec sa manie de rendre tout utile, il ne savait pourtant que faire de nos ossemens, sa repartie brusque fut qu'on en tirerait de l'acide phosphorique. Madame Roland, qui était présente, avait l'air d'approuver son mari; mais, l'instant d'après, en son absence, elle rit avec moi de la bizarrerie du projet. Le

tavernes; et, sans se laisser connaître, il indiquait son propre nom aux ouvriers, en se mêlant à leurs orgies. Il distribua même parmi le peuple un libelle contre les échevins, les nobles, les négocians,

---

temps n'était pas encore arrivé où elle le maîtriserait dans tout, et ne lui permettrait presque pas une démarche qu'elle n'aurait point approuvée.

En 1788, l'académie de Villefranche, ayant à choisir entre plusieurs sujets littéraires pour le prix qu'elle devait donner l'année suivante, M. Roland insistait pour qu'on adoptât le sujet qu'il proposait : c'était de savoir *s'il ne conviendrait pas au bien public d'établir des tribunaux pour juger les morts.* L'âpre persévérance de M. Roland avait fait qu'on était arrivé, sans rien décider, jusqu'au jour de Saint-Louis, où, dans la séance publique, le sujet du prix devait être annoncé. Il y eut pour cet objet, après la messe du panégyrique, une séance particulière, à laquelle plusieurs académiciens, et même M. Roland, me pressèrent d'assister, quoique je n'eusse pas le droit d'y voter. Je m'y trouvai assis près de lui. Il fut vivement combattu par l'abbé de Varenard, chanoine et grand-chantre de la collégiale de Beaujeu, homme de beaucoup d'esprit. M. Roland en était déconcerté ; se tournant alors vers moi, il me demanda ce que j'en pensais : je lui répondis que Solon avait défendu par une loi de mal parler des morts, et qu'en considérant la proposition sous un aspect religieux, comme on le devait, je la trouvais condamnée d'avance par Nicole dans un de ses *Traités de morale* que je nommai. M. Roland me répliqua durement : « Nicole n'est pas un Saint-Père. » A quoi je répondis : « C'est vrai ; mais en fait de morale, il a bien autant d'autorité qu'un Saint-Père. » La proposition fut rejetée ; M. Roland en eut beaucoup d'humeur, et ne reparut plus à l'académie de Villefranche.

Il était à Lyon, lors de l'insurrection du dimanche 7 février

contre tous ceux, en un mot, qui pouvaient mériter la confiance publique, afin d'écarter des fonctions municipales ceux qu'on devait naturellement lui préférer.

1790, dont il est parlé ci-devant, page 51. Sachant que je devais partir le mardi, pour aller prêcher le carême à Dijon, il vint me faire une visite le lundi, et affecta de me montrer le plus grand désir de voir porté à la mairie, qu'il ambitionnait pour lui-même, M. Palerne de Savy, que je connaissais particulièrement, et qui le fut en effet. Comme je ne pouvais m'empêcher de déplorer les meurtres que déjà la révolution avait occasionés, il m'effraya plus que je ne l'étais, en me répliquant : « Il n'y a jamais eu de révolution sans effusion de sang. » Nous nous quittâmes, je crois, mécontens l'un de l'autre.

Je le fus bien plus de lui, quand j'appris à Dijon, par des lettres de Lyon, qu'il y avait pratiqué les menées dont il est fait mention ci-dessus. Quelques semaines après le carême, je revins dans cette ville, où l'on ne laissa pas éteindre l'indignation dont une pareille conduite m'avait pénétré. Je fus loin de rechercher les deux époux; mais dans une de mes promenades solitaires sur la levée *Perrache*, les ayant vus qui, m'apercevant de loin, se disposaient à me prévenir, j'éludai la rencontre, et passai même assez près d'eux sans avoir l'air de les reconnaître. Mes relations étaient finies pour toujours avec M. et madame Roland.

La mère des deux frères mourut, et le chanoine fut guillotiné à Lyon le 22 décembre 1793.

N. B. L'éditeur prie le lecteur de lui permettre et l'auteur de lui pardonner la transcription qu'il croit devoir faire ici, de ce qu'on lit en ce moment dans le *Journal de Dijon et de la Côte-d'Or*, du 1er octobre 1823. En annonçant un nouvel ouvrage de M. l'abbé Guillon (*Histoire générale de l'Eglise pendant le dix-huitième siècle, dans laquelle s'expliquent les causes, l'origine, les développemens et les*

Mais ces expédiens n'eurent pas tout le succès que s'en promettait Roland. Le peuple ne se souleva point à sa voix contre les classes calomniées par elle, et presque tous les suffrages se réunirent pour porter, à la première mairie de Lyon, un ancien membre de la cour des Monnaies, Palerne de Savy, qui avait été avocat-général dans l'éphémère *Conseil supérieur* de 1771, où il s'était distingué par son éloquence et sa probité : homme honnête, sensible, populaire, mais crédule et faible, qui, sans partager tous les torts de Bailly, devint presque également la dupe de son enthousiasme pour la révolution.

---

catastrophes de la révolution française), les rédacteurs de ce journal racontent, après trente-trois ans, des particularités propres à confirmer la confiance que méritent, d'ailleurs, les présens *Mémoires*.

« L'auteur de cet ouvrage (l'*Histoire, etc.*), disent les rédacteurs du journal dont il s'agit, mérite un intérêt tout particulier de la part de la ville de Dijon. Ce fut lui qui, en 1790, prêcha dans la cathédrale d'alors (Saint-Étienne), le dernier grand-carême qu'on y eut dans le dix-huitième siècle ; et les personnes qui l'entendirent furent si frappées de ses talens, que celles qui survivent en conservent encore le souvenir. On n'a pas oublié que le chapitre de la Sainte-Chapelle du roi faisait avancer l'heure de son office pour avoir la facilité d'assister aux sermons de cet orateur (ce qu'on n'avait jamais vu à Dijon, même alors que, sept années auparavant, en 1783, cette station était remplie par le célèbre P. Élysée, qui touchait, hélas ! de si près à la fin de sa carrière). Les Dijonnais lui donnèrent des preuves de leur estime et de leur reconnaissance, lorsque, douze ans plus tard, dans l'été de 1802, il fut conduit par des gendarmes, avec deux autres prisonniers (M. l'abbé Linsolas, ex-grand-vicaire de Lyon, et M. Lacarrière de Méricourt, ex-député), dans un fort d'Italie, par ordre de Fouché, comme suspect à l'autorité de fait qui gouvernait alors . . . . . »

(*Note de l'édit.*)

Une subalterne place de notable fut tout le fruit que Roland recueillit de ses manœuvres. On aurait tort de croire qu'il voulût agir précisément pour la faction d'Orléans, quoiqu'en beaucoup de choses il la servît. Les liaisons intimes, que je lui ai connues avec Brissot, même avant la révolution, portent à croire qu'il inclinait vers le parti de la république, qui fut celui des *girondins*.

Il arriva, dans la nomination des premiers municipaux de Lyon, ce qui est constamment arrivé dans toutes celles où l'on a eu plusieurs choix à faire. Des électeurs honnêtes semblent avoir épuisé leur zèle, après un premier succès contre la cabale des méchans. Les bons citoyens n'abandonnent que trop ordinairement les élections subséquentes à l'intrigue qui jamais ne se décourage. En cette rencontre du moins, ils n'influèrent point autant dans la nomination des officiers municipaux que dans celle du maire, parce qu'ils ne sentirent pas qu'un maire honnête, entouré de collègues faibles, nuls ou perfides, ne peut être qu'un magistrat impuissant contre les ennemis de la tranquillité publique.

Ces ennemis dangereux ne marquèrent pas également leur influence dans la formation des administrations de district et de département. Elles furent néanmoins composées en partie de réformateurs politiques parmi lesquels on remarquait un calviniste, puissant en richesses. Presque tous étaient, plus ou moins, partisans de la révolution, et jouissaient encore de la considération publique,

qu'ils s'exposèrent quelquefois à perdre pour éviter les désagrémens révolutionnaires qu'ils eussent trouvés en la conservant dans son intégrité. Par une bizarrerie fort tranchante, l'administration départementale eut, pour vice-président, un *royaliste-frondeur* qui passait toutes les bornes de la prudence, M. Imbert, précédemment second avocat du roi au bailliage de Montbrison.

La garde nationale venait de recevoir une organisation dont la nouveauté causait un peu d'enchantement, lorsque la mode des fédérations vint l'augmenter, par celle qu'on fit célébrer aux Lyonnais, dans le mois de juin 1790. Les gardes nationales des départemens voisins y furent invitées; la cérémonie eut lieu dans un vaste champ, éloigné de la ville, au-delà du Rhône, dans la plaine des *Brotteaux,* auquel cette fête valut le nom de *Champ-de-Mars.* Sur un théâtre orné d'emblêmes païens, s'élevait l'autel de la religion catholique : un prêtre, animé de l'esprit du jour, y célébra la messe ; la statue de la liberté, placée au-dessus, présidait à l'auguste sacrifice. Les administrateurs et les citoyens-soldats prononcèrent le serment de fidélité *au roi et à la nation :* ce serment fut couvert des applaudissemens d'une multitude immense accourue de toutes parts à la cérémonie.

L'ivresse qui l'accompagna se reproduisit dans celle du 14 juillet suivant, commandée par l'Assemblée nationale, en mémoire de la prise de la *Bastille.* Cette seconde fédération eut lieu sur la

place de *Bellecour* qui portait le nom de Louis-le-Grand, depuis l'inauguration qui y avait été faite, en 1713, de la statue équestre de ce monarque. Ce fut derrière le cheval et le cavalier, qu'on dressa l'autel de la patrie, comme si l'on eût craint d'être foudroyé par les regards de Louis XIV. La religion fut contrainte d'offrir encore son divin sacrifice dans cette profane circonstance, et parut consacrer le serment qu'on y renouvela. Mais, ainsi exposée à des irrévérences, inévitables au milieu de rassemblemens aussi tumultueux, elle sembla n'y avoir été traînée que pour y rendre publiquement son dernier soupir. La radiation, qu'on fit alors du nom de Louis-le-Grand aux angles de cette place, pour y substituer celui de *la Fédération*, présageait assez que la statue du monarque en disparaîtrait aussi bientôt elle-même.

Par une fatalité, dont la connaissance ne pouvait qu'empoisonner toute joie publique, il était alors peu de fêtes qui ne fussent suivies de quelques mouvemens populaires. A l'époque de celle dont nous venons de parler, une nouvelle insurrection éclata sans prétexte marqué. Incertaine dans sa marche, elle voulut d'abord, pour acquérir des forces, s'emparer des armes de l'arsenal; mais elle fut repoussée dans cette première tentative, et le projet des révoltés échoua. Un de leurs excitateurs fut pris et condamné au supplice de la corde. Sans révéler le principal but de cette émeute, je dois dire, pour aider ceux qui voudraient en deviner la

cause, que ce chef était arrivé de Paris depuis plusieurs jours; qu'avant de marcher au gibet, il demanda son juge pour lui faire des révélations, au début desquelles il s'arrêta, en disant avec douleur: « qu'on renverserait le trône, après avoir renversé » l'autel. » Le juge interdit ne répondit pas un seul mot, et ne fit aucune question. La crainte d'arriver, par ce moyen, à une découverte embarrassante, l'empêcha d'exciter le patient à s'expliquer davantage; et le silence du magistrat ferma la bouche au condamné qui, peut-être, avait agi pour la cause du royalisme (1).

Peu de temps après, et aux approches d'une contre-révolution projetée, dont il sera parlé tout à l'heure, je me fis céder l'honneur de recommencer le cours des prônes solennels usités dans la paroisse dont l'abbé M. Charrier était curé, et que le curé était dans l'usage d'ouvrir lui-même. J'y prêchai donc, le dimanche 14 novembre, une exhortation qui fut ensuite imprimée, et dans laquelle, expliquant la liberté suivant les principes de saint Pierre dans sa première Épître (ch. 2. v. 15), je m'appliquai à

(1) Cette particularité m'a semblé assez curieuse pour mériter d'être rapportée, d'autant plus qu'elle n'eut pour témoins que quatre personnes du nombre desquelles j'étais, et que les trois autres ont péri deux ans après sous le fer de la guillotine, à savoir le juge, l'exécuteur et le prêtre avec lequel j'exhortais le condamné à mourir chrétiennement. Ce fut moi-même qui, sur sa demande, allai chercher le juge pour recevoir ses déclarations.

réveiller dans mes auditeurs les sentimens que ce prince des apôtres devait leur avoir déjà inspirés, lorsqu'il leur recommandait tout à la fois la crainte de Dieu, le respect pour le roi et un amour de fraternité pour le prochain : *Deum timete*, *regem honorificate*, *fraternitatem diligite.* On devine bien que les révolutionnaires en prirent occasion de me vouer à la haine de leur parti.

Quelques jours auparavant, la mise en œuvre du décret, portant suppression des chapitres, avait excité les protestations de celui des comtes de St.-Jean de Lyon; mais ces protestations de la cathédrale dont les collégiales de la ville devinrent autant d'échos, ne furent que de vains sons, auxquels ne fit seulement pas attention la puissance qui détruisait les corps ecclésiastiques.

Ce qui causa plus de rumeur, vers le même temps, fut la découverte des plans d'une contre-révolution complète dont Lyon allait être le foyer.

Ce projet de contre-révolution, dont on ne connaît guère que la malheureuse issue, et dont les combinaisons, aussi sages que hardies, ne doivent cependant pas rester ignorées, avait été imaginé pour seconder un désir qu'avant même la fédération du 14 juillet, Louis XVI avait témoigné à ses confidens les plus intimes : c'était de transporter sa cour dans l'une des grandes villes du royaume, où, environné de l'amour des habitans et de quelques forces militaires, il pourrait, avec plus de liberté, s'occuper à réparer lui-même ces maux de

la monarchie, pour lesquels il avait convoqué les états-généraux qui ne faisaient que les aggraver. La ville de Lyon lui avait été indiquée comme la plus propice à ses vues, parce que cette ville était la seconde du royaume ; que la majeure partie de ses habitans conservait de l'attachement pour les anciennes institutions monarchiques ; que Lyon avait une grande influence sur les provinces de l'est et du midi ; enfin parce que cette ville offrait des ressources nombreuses dans tous les genres. Une société de zélés royalistes du haut rang, formée à Paris sous le titre de *Salon-Français*, possédait trois hommes capables de concevoir un bon projet pour remplir les intentions du Roi : ces hommes étaient M. le chevalier de Pommelles, M. de Jarjayes et M. le marquis de Chaponay, d'une des plus anciennes et plus respectables familles du Lyonnais. Le premier d'entre eux rédigea le plan, après l'avoir concerté avec les deux autres; et ce plan fut porté, vers la fin de juillet, par M. le marquis de La Queuille et M. de Sabran, évêque de Laon, à madame Élisabeth qui le goûta fort, et le remit au Roi. Personne, dans la famille royale, n'avait et le coup-d'œil plus juste sur l'avenir de la révolution, et le caractère plus déterminé à l'étouffer que cette princesse âgée seulement de vingt-six ans. Elle n'était pas la moins forte tête politique des Tuileries (1). Suivant ce projet, Louis XVI, la reine,

(1) Elle écrivait à madame de Bombelles quelque temps après : « Je regarde la guerre civile comme nécessaire ;

madame Élisabeth, les enfans de France, avec leur gouvernante, madame de Tourzel, iraient sans difficulté à la maison royale de Fontainebleau, d'où, sous le prétexte d'une partie de chasse, le roi suivrait à cheval la rivière du Loing, en remontant jusqu'au-dessus d'Auxerre, et arriverait à Avalon, en même temps que la reine, qui y serait venue en chaise de poste, tandis que madame Élisabeth, avec les enfans de France et madame de Tourzel, seraient allées pareillement en chaise de poste les rejoindre à Autun. On se croyait sûr de ces deux villes, et même encore de Nevers; et la famille royale devait trouver, entre Autun et Châlons, des chasseurs à cheval qui l'escorteraient. D'autres troupes seraient échelonnées sur la route de Châlons à Lyon : on répondait de la fidélité des habitans de la Basse-Bourgogne, du Beaujolais, du Forez, comme de ceux de Lyon; mais il fallait auparavant obtenir de Mesdames tantes du Roi, auxquelles on cachait ce projet, qu'elles partissent pour Rome, et s'assurer que Monsieur et Madame, qui ne le connaissaient pas davantage, passeraient à l'étranger par la plus prochaine frontière.

---

l'anarchie ne pourra jamais finir sans cela; plus on retardera, plus il y aura de sang répandu : voilà mon principe; si j'étais roi, il serait mon guide. » Dans une autre lettre à la même dame, elle disait : » Si nous avions su profiter du moment, croyez que nous aurions fait plus de bien; mais il fallait affronter les dangers : nous en serions sortis vainqueurs. » (*Vie de madame Elisabeth*, pag. 48 et 49.)

voir la cour établie au milieu d'elles, et leur ville, ainsi devenue la capitale du royaume, elles déployeraient pour sa cause la plus imposante énergie; mais, si le Roi ne pouvait pas s'y rendre et que M. le comte d'Artois y vînt à sa place, on ne pouvait être certain qu'il y produisît le même enthousiasme.

Avant d'avoir acquis des idées fixes sur les deux derniers points de la discussion, la confiance, qui fait croire facile tout ce qu'on désire avec ardeur, avait obtenu déjà que le gouvernement envoyât les régimens entiers des chasseurs à cheval de Bretagne et d'Alsace se distribuer en divers cantonnemens, les uns à Bourg-en-Bresse, les autres à Mâcon, ceux-là à Senecey, ceux-ci à Châlons (sur Saône). Quelque temps après, le ministre de la guerre fit aller tenir garnison à Trévoux le régiment de la Marine; à Villefranche en Beaujolais, celui de Bourgogne, et à Vienne en Dauphiné, les dragons de Penthièvre : on pouvait compter sur le régiment suisse de Steiner qui était à Grenoble. Le Roi nomma commandant de ceux qui étaient dans Lyon, le comte de La Chapelle, ancien capitaine aux gardes-françaises et maréchal-de-camp, qui connaissait le projet, et ne pouvait qu'en bien diriger l'exécution. Il arriva dans cette ville vers la fin de septembre, et réunit, sous son commandement, six mille hommes de troupes, avec une trentaine de pièces d'artillerie.

Dans l'intervalle, madame Élisabeth, qui était l'ame de toute cette affaire, écrivit à son frère,

M. le comte d'Artois, pour l'informer des espérances que l'on mettait dans le roi de Sardaigne, son beau-père ; mais Victor-Amédée III ne voulait prendre aucune détermination, avant d'avoir connu celles de l'empereur Léopold. D'ailleurs il n'avait en Savoie que trois bataillons d'infanterie de ligne et quelques escadrons de cavalerie, environ dix-huit cents hommes. L'état militaire du roi de Sardaigne ne s'élevait pas en total au-dessus de dix-sept mille hommes de troupes de ligne. On pouvait espérer de voir se réunir, aux dix-huit cents hommes de troupes sardes, les soixante-seize ou soixante-dix-sept nobles qui, composant les cours ou maisons de M. le comte d'Artois, de Madame, déjà arrivée à Turin, du prince de Condé et de M. le duc de Bourbon, les y avaient suivis; et l'on devait compter sur une vingtaine de gentilshommes français émigrés, qui avaient fixé leur résidence à Chambéry.

L'entreprise, qui devait rester couverte du voile du mystère jusqu'au moment de l'exécution, fut bientôt connue des nobles qui environnaient nos princes à Turin; et le projet de marcher sur Lyon, avant que le Roi s'y fût rendu, comme le voulaient les plus ardens, au nombre de dix-neuf, parut une extravagance très-dangereuse aux cinquante-huit autres. Leurs divisions, devenant orageuses, donnèrent de la publicité à un plan qui devait rester secret : dans leurs réunions, ils discutaient avec une vivacité qui occasionait quelques rumeurs. Le roi de Sardaigne fit interrompre ces rassemblemens dont

Déjà M. le comte d'Artois était à Turin, avec le prince de Condé, M. le duc de Bourbon et M. le duc d'Enghien. Aucun d'eux n'avait encore été mis dans la confidence du projet.

Il était, dans l'intervalle, examiné sous toutes ses faces par les conseillers secrets du monarque. Dans cet examen, ils discutèrent les trois questions suivantes : 1° quelles étaient les dispositions militaires à prendre pour s'assurer de Lyon? 2° quelles ressources pouvaient offrir la proximité de la Savoie, et l'alliance intime du roi de Sardaigne avec la France, le voisinage de la Suisse et la fidélité des gouvernemens des treize cantons dans leurs engagemens avec Louis XVI? 3° quels étaient au juste l'esprit et l'opinion de la grande majorité des habitans de Lyon, et quels secours pourrait y trouver, pour se faire obéir, l'autorité du roi, déjà si affaiblie dans la capitale.

Sur le premier point, relatif aux dispositions militaires, on se tenait pour très-rassuré, en considérant qu'il y avait à Lyon, d'abord pour la garde des portes, une compagnie franche du régiment de Lyonnais, et dans la ville cent arquebusiers, cent hommes du guet à pied et vingt-cinq du guet à cheval, qui servaient à la police de la cité; de plus toute la maréchaussée de la province et une garde bourgeoise de trois à quatre mille hommes. Ces forces, qui suffisaient pour contenir la populace, étaient sous les ordres du prévôt des marchands, représenté en son absence, comme nous l'avons dit,

par M. Imbert-Colomès. Les événemens antérieurs depuis un an avaient d'ailleurs autorisé à augmenter le nombre des troupes casernées dans Lyon; car le lecteur n'a pas oublié que l'année précédente, à l'occasion de l'incendie des châteaux, on avait fait venir dans la ville le régiment suisse de Sonnemberg, avec un escadron de chasseurs à cheval. A la suite de l'insurrection de février 1790, on y avait fait arriver en outre le régiment allemand de Lamarck, avec quelques pièces d'artillerie de campagne; et la cour pouvait envoyer beaucoup d'autres régimens dans les villes les plus voisines de Lyon.

Sur le second point, on ne se dissimulait pas qu'il faudrait que le Roi et la famille royale fussent à Lyon, pour profiter de toutes les ressources que la cour de Turin et les gouvernemens suisses pouvaient fournir.

Enfin sur le troisième point, relatif au fonds qu'il fallait faire sur l'esprit et l'opinion des Lyonnais, on restait partagé entre les rapports des royalistes de Lyon qui donnaient les plus belles espérances, et les discours des démocrates de l'Assemblée nationale qui mettaient aussi leur espoir dans les dispositions de cette ville. Les examinateurs du projet restaient néanmoins persuadés que, si le Roi pouvait s'y rendre, toutes les classes de la population, trouvant dans sa présence la garantie de leurs intérêts ou la récompense de leurs bons sentimens, se féliciteraient de le posséder; et que, flattées de

bord à Lyon, un des premiers, qui était l'un de ses aides-de-camp, le chevalier Terrasse de Tessonet, Lyonnais. Celui-ci avait été précédé du jeune marquis d'Escars; et trois autres, MM. de Q. . . ., de Maccarty et d'Egrigny, furent envoyés successivement pour être sous les ordres de l'aide-de-camp. Arrivés sur les lieux, et ayant pris connaissance de l'état des choses, ils écrivirent au prince dans le même sens que l'avait fait le comité; mais, au-delà des monts, l'impatience d'agir était extrême. La prudence des trois chevaliers et celle du comité n'était que de la timidité aux yeux de leur parti. Obsédés par les instances d'environ soixante-dix gentilshommes d'Auvergne et de deux cents à deux cent vingt officiers de toute arme qui venaient à Lyon se grouper autour d'eux, comme encore par les reproches de leurs amis de Turin qui voulaient quitter cette ville à tout prix, ils finirent par croire à la possibilité de faire appeler les princes à Lyon, par la municipalité, sur la demande du peuple soulevé à cet effet.

Ce qui acheva de les en persuader, fut la connaissance que, dans les premiers jours de novembre, le chevalier de Tessonet fit d'un maître ouvrier en taffetas qui, ayant beaucoup d'influence sur les hommes de son métier, paraissait propre à disposer les quartiers de la *Grande-Côte*, et le faubourg de la *Croix-Rousse*, habités spécialement par ces artisans, et qui pouvait faire circuler parmi eux des pamphlets que composait, dans leur jargon, un maître

du même état, nommé *le père Mathevon*, à qui on les payait assez généreusement. Bientôt après, M. de Tessonet dit franchement au premier qu'il fallait organiser un mouvement populaire, à la suite duquel les ouvriers demanderaient à grands cris que les princes vinssent à Lyon. Cet agent trouva tout facile, promit ce qu'on voulut, et se fit donner beaucoup d'argent. Mais, pour en avoir sans doute encore d'une autre main, il alla traîtreusement prévenir de sa mission un officier municipal; et celui-ci, l'engageant à continuer sa manœuvre, obtint qu'il viendrait tous les soirs lui rendre compte des ouvertures que lui aurait faites, et des ordres que lui aurait donnés le chevalier de Tessonet : ce qui s'exécuta ponctuellement.

Le perfide agent du chevalier convint enfin avec lui que le mouvement populaire se ferait le 8 décembre, jour fêté en l'honneur de la Conception de la Sainte-Vierge, et où, comme dans les autres fêtes et le dimanche, le peuple allait se divertir à la plaine des *Brotteaux*. Les affidés devaient, en rentrant dans la cité, sur le soir, se porter en tumulte à l'hôtel-de-ville, et forcer les municipaux à publier une proclamation qui inviterait M. le comte d'Artois et M. le prince de Condé à choisir la ville de Lyon pour résidence. Ce *mezzo-termine* était assez bien conçu, parce qu'il rentrait dans les plaintes que généralement en France on faisait sur leur émigration. C'était le samedi 4 que M. de Tessonet devait remettre à son agent des fonds, pour préparer,

la noblesse de Turin était d'autant plus mécontente, qu'ayant lu les *Mémoires du comte de Grammont*, elle n'avait pas vu de bon œil ces Français arriver dans cette ville, et qu'elle craignait que leur séjour ne fît éclore de nouveaux Mémoires du même genre.

Quant aux secours de quelques milices que pourraient fournir les Suisses, les formes compliquées de leur gouvernement faisaient prévoir que ces milices ne se joindraient que bien tard aux troupes sardes et piémontaises. Cependant à Paris, où le parti royaliste aimait à voir et à faire voir tout en beau, il répandait, parmi les siens, que douze mille Piémontais et douze mille Suisses allaient entrer en France. Madame Elisabeth, qui avait reçu des renseignemens plus certains, tâchait d'arrêter l'effervescence de ce trompeur espoir; mais elle ne pouvait y réussir.

Le *Salon-Français*, dans lequel se discutait le projet du chevalier de Pommelles, n'était pas d'avis, comme quelques-uns de Turin le faisaient proposer, de commencer par exciter la population de Lyon à demander solennellement que le comte d'Artois vînt dans cette ville. On craignait avec raison que cet appel ne parût être le premier acte d'une insurrection contre le pouvoir de l'Assemblée nationale, et ne devînt la cause de grands malheurs. Pour se décider dans cette occurrence, avec une pleine connaissance de l'état des choses et des esprits à Lyon, le *Salon* y envoya successivement deux commissaires, M. T..... de M..... et M. D..... de la T..., chargés en même temps d'être

les intermédiaires des communications avec la cour de Turin, et de tout disposer, avec le comte de La Chapelle, pour la réussite du voyage du roi : le premier de ces commissaires eut à sa disposition 80,000 fr. pour les préparatifs de cette entreprise.

Ils trouvèrent à Lyon, dans le haut commerce et les gens de lois, comme dans la noblesse et le clergé, une grande unanimité de vœux et d'espérances sur l'arrivée du Roi. L'esprit public avait été tourné vers ce projet, dans le commerce et la banque, par M. Imbert-Colomès, ainsi que par M. Regny, trésorier de la ville; et parmi les gens de lois, par MM. Guillin de Pongelon, ancien bâtonnier des avocats, et Boscary, l'honneur de l'ordre des procureurs. Un grand nombre d'autres personnes eurent le même succès dans les autres classes de la société; mais, quand elles apprirent quelques jours après, que les princes voulaient devancer le Roi à Lyon, on perdit un grand nombre de partisans dans les classes intermédiaires, qui, presque toutes, avaient des leurs dans la nouvelle municipalité; et le comité royaliste de Lyon crut devoir écrire à M. le comte d'Artois, que, si les princes se déterminaient à venir avant le Roi, ils avaient besoin d'être fortement escortés par des troupes piémontaises. Cet avis ne fut pas du goût du prince de Condé, plus entouré de gentilshommes brûlans de s'y rendre que de gentilshommes circonspects. Pour avoir des renseignemens plus analogues aux penchans de sa bravoure, ce prince envoya d'a-

dans la soirée du dimanche 5, par des disputes de cabaret et de légères émeutes, le grand mouvement du 8. Mais les municipaux n'attendirent pas que les fonds passassent dans les mains de l'agent, pour aller arrêter chez eux, le 4 au matin, M. de Tessonet, le marquis d'Escars, le comte d'Égrigny et l'avocat Guillin. L'agent n'ayant jamais connu les autres membres du comité, n'avait pu les dénoncer; et ils se cachèrent ou s'enfuirent. Au reste, la plupart d'entre eux étaient encore aussi étrangers au mouvement projeté pour le 8, que M. de La Chapelle et les autres chefs de troupes, uniquement occupés des dispositions nécessaires pour l'arrivée du Roi à Lyon. Les quatre prisonniers furent enfermés dans le château de *Pierre-Scise* jusqu'à ce qu'on eût informé du fait le gouvernement, par qui l'on présumait bien que l'ordre serait donné de les conduire à Paris. Le comité royaliste, forcé de se dissoudre, prit encore des arrangemens avec M. O.... de B...., afin de les faire enlever des mains de leurs conducteurs, dans les bois de Bourgogne, et il donna même une somme convenable pour l'encouragement et la récompense des quatre-vingts cavaliers de petite gendarmerie, que M. O.... de B.... disait avoir à sa disposition pour l'enlèvement. Cependant aucun d'eux ne se présenta pour l'exécuter, quoique la garde des prisonniers ne fût rien moins que redoutable (1).

(1) Il n'était guère possible de juger ni condamner ces quatre prisonniers, parce que, dans les faits patens de leur

Il fallut, dès-lors, que la cour renonçât au projet de venir à Lyon ; et ce fut dans ces circonstances qu'elle adopta le plan du marquis de Bouillé, celui d'aller s'établir à Montmédy : plan qui ne s'exécutera pas plus heureusement le 21 juin 1791.

Quand on apprit à Turin, le 8 décembre, ce qui venait de se passer à Lyon, les princes voulaient néanmoins encore s'y rendre, quoiqu'ils manquassent d'une escorte suffisante pour leur sûreté. Ils comptaient beaucoup trop sur les troupes qui étaient dans la ville et aux environs. Mais Louis XVI, qui avait craint cette démarche hasardeuse, faisait déjà parvenir à Turin un courrier extraordinaire, qui portait au roi de Sardaigne une lettre par laquelle ce monarque était prié d'empêcher que les princes n'exécutassent un pareil projet. Le roi de Sardaigne, craignant lui-même que l'événement de Lyon ne donnât lieu à quelques notes diplomatiques forcées du roi de France, à la nécessité desquelles il convenait de le soustraire, fit si bien que les princes et les Français dont ils étaient entourés, partirent de Turin.

M. le comte d'Artois se rendit à Venise pour avoir une conférence avec l'empereur Léopold qui arrivait en Italie. Il fallait bien recourir à lui pour sauver la France, puisqu'on avait lieu de croire

---

intrigue, ils paraissaient n'avoir voulu que ramener les princes en France. L'amnistie générale que le roi eut la faculté d'accorder, en acceptant la constitution de 1791, leur fit recouvrer leur liberté après dix mois de détention.

qu'elle ne pouvait plus elle-même opérer son salut. Le prince de Condé alla fixer sa résidence à Stuttgard, où il composa bientôt cette petite, mais valeureuse armée d'émigrés, qui s'est signalée presqu'autant par ses sacrifices que par ses exploits.

On voit, d'après le récit détaillé du complot échoué à Lyon, que les émigrés furent la dupe des gens intéressés à leur faire croire que cette fâcheuse issue ne provenait que de l'orgueil de la reine qui, ne voulant pas que le Roi dût à son frère et à son cousin le rétablissement de sa puissance, l'aurait porté à donner l'ordre d'empêcher le mouvement projeté pour le 8 décembre. On en rendait complice le marquis de La Queuille, un des plus loyaux chevaliers français. Mais la courageuse et magnanime Marie-Antoinette, incapable d'une menée aussi odieuse, et supposée par la calomnie qui, depuis quelque temps, s'acharnait contre elle, était bien supérieure à d'aussi ridicules accusations.

Il pouvait néanmoins y avoir quelque chose de vrai dans ce que les émigrés disaient avec humeur sur les courtisans de haut parage qui avaient constamment détourné les princes de venir à Lyon, à savoir qu'ils avaient craint que la noblesse des provinces ne remît le roi sur son trône, et par-là ne méritât aux yeux de la France et de l'Europe, les honneurs, les dignités et les avantages qu'ils accaparaient, et que la cour ne pourrait alors s'empêcher de lui donner de préférence. Ces privilégiés

de premier ordre n'avaient pas en effet cessé de dire aux princes qu'il valait mieux recourir aux puissances étrangères; qu'en leur cédant quelques provinces, elles leur fourniraient des armées assez nombreuses pour réduire les factieux; et qu'avec le temps on reprendrait aisément ce qu'on aurait cédé dans cette conjoncture; enfin que la cour, en s'abstenant de contracter aucune obligation envers les nobles de province, et d'autres classes de la société en France, resterait maîtresse de dicter impérieusement des lois à tous les Français sans distinction. Le parti des nobles de province à Turin prétendait, de son côté, que les puissances étrangères, étant jalouses de la gloire comme de l'antiquité des Bourbons, et n'ayant jamais pris les armes que pour les humilier, seraient tentées de profiter de la circonstance pour s'agrandir aux dépens du royaume; que la révolution étant en quelque sorte une querelle de famille, il valait mille fois mieux la terminer en famille. On a vu que M. le comte d'Artois, et surtout le prince de Condé penchaient fortement vers cet avis, et qu'ils furent contraints d'y renoncer.

Cette détermination n'avait pas semblé probable à certains affidés ardens que le chevalier de Tessonet s'était faits à Lyon, et qui avaient mis de grandes espérances de fortune dans la réussite de son projet. Le plus exalté de tous était Imbert de Montbrison, vice-président de l'administration départementale. Il fit la folie d'y porter, à la séance

du 11 décembre, lorsque, depuis sept jours, le chevalier était en prison, un discours composé d'avance pour soutenir le mouvement et le faire partager aux provinces voisines. Il proposait de leur envoyer à cet effet une circulaire, afin de les engager à demander la dissolution de l'Assemblée constituante, et la formation d'une autre assemblée qui serait dans les vues du projet. Mais il avait à peine lu quelques phrases de son extravagante philippique, que les autres administrateurs lui imposèrent silence. Ce discours, qu'il fit imprimer en juin de l'année suivante, avec des assertions anecdotiques que l'administration démentit, fut un des griefs allégués dans la dénonciation qu'alors la municipalité porta contre eux à l'Assemblée législative, et dont il sera fait mention à la fin du présent chapitre.

L'incident du discours commencé par Imbert, ne pouvait qu'augmenter la fureur des révolutionnaires de Lyon, au secours desquels ceux de Paris envoyaient quelques-uns des plus fougueux explorateurs de leur comité *des recherches*. Ceux-ci arrivèrent les 16 et 17 décembre. Ils ne négligèrent aucun moyen pour exciter le peuple à des invectives contre le Roi et la famille royale. Ces invectives étaient avidement recueillies et furieusement amplifiées dans un journal *patriotique* qui, depuis plusieurs mois, sous le titre de *Courrier de Lyon*, remplissait l'office de celui des Brissot, des Gorsas à Paris. On y lisait des déclamations animées du même esprit, et des

provocations marquées au même coin. Ce journal, qui se soutint, sans le secours de ses abonnés dont le nombre fut toujours très-petit, paraissait sous le nom de l'avocat Champagneux, dit *de Rosières,* Dauphinois de naissance, pour qui Roland devint ensuite un Mécène. Je n'oserais affirmer que ce fût la faction, à laquelle celui-ci vendait ses services, qui encourageait alors ce libelle périodique; mais je remarquerai que, deux ans après, on a reproché, non sans fondement, aux successeurs de Champagneux, d'être payés par les *rolandins* (1).

Le journal de Champagneux fut comme supplanté par celui que se mit à rédiger un prêtre gascon, nommé Laussel, que l'on a dit noble, et qui, sorti de la congrégation de la *Doctrine chrétienne,* était venu de son pays dans notre ville quelque temps avant la révolution. Il avait commencé par surprendre la confiance des grands-vicaires de M. de Marbeuf; mais ils ne tardèrent pas à l'expulser du poste où ils l'avaient placé. Méprisé et repoussé de tout le monde, cet homme, vivant avec une femme qu'il appelait sa sœur, et

---

(1) Il avait pour collaborateur, un ministre des protestans de Lyon, Frossard, confident intime et coopérateur zélé de Roland, associé et correspondant de la société des *Amis des Noirs,* en Angleterre. Il venait de publier un extrait des ouvrages de cette société sous un titre nouveau qui déférait *la cause des Noirs au tribunal de la raison, de la morale et de la religion.*

qu'il épousa, deux ans après, sur la place même des *Terreaux*, pour donner authentiquement le scandale nouveau du sacrilége et de l'inceste réunis, cet homme abominable déshonorait la révolution par ses écrits, comme il avait déshonoré son état par ses mœurs. Rien de plus incendiaire, de plus altéré de sang, de plus dégoûtant d'ordures, que les feuilles du journal qu'il donnait, sous le nom de Carrier qui en était l'entrepreneur. Chaque jour, il faisait une nouvelle invitation au meurtre; il ne parlait que « d'éventrer, de livrer » les cadavres aux sinistres corbeaux, de mettre » les boyaux en bandoulière, de boire dans les » crânes. » En désignant les personnes qu'il voulait immoler, il criait sans cesse : *Des piques! citoyens, des piques!* marquant, par des points d'admiration renversés, l'usage qu'il fallait en faire. Ces signes ¡¡¡¡, qu'il multipliait, indiquaient assez visiblement que ses piques serviraient à porter les têtes qu'il voulait faire abattre.

C'était donc un prêtre apostat qui pressait le peuple de se munir de piques; et c'était un autre prêtre renégat qui travaillait le plus efficacement à remplir les vœux de Laussel. Un Bas-Normand, nommé Bottin, qui, depuis plusieurs années, avait enlevé, par permutation, la cure de Saint-Just de Lyon, rassemblait, dans un club, les crapuleux ouvriers et les nombreuses mégères dont sa paroisse abondait. Là, après plusieurs exhortations incendiaires, il fit à ces femmes une distribution

de piques, pour la fabrication desquelles il n'avait pas rougi de quêter des fonds, auprès des gens mêmes contre lesquels il devait les diriger.

Ici le lecteur doit commencer à faire une observation qui lui reviendra souvent à l'esprit, dans le cours de cette histoire : c'est que la plupart des scélérats qui mirent en fermentation la lie de la cité lyonnaise, ou qui s'y distinguèrent par de grands forfaits, n'étaient point nés dans ses murs. C'étaient de ces êtres, qui, forcés par le besoin ou la diffamation, de quitter leur pays natal, avaient été attirés dans cette ville, par les ressources diverses qu'elle offrait; ou bien c'étaient de ces émissaires que la faction d'alors vomissait dans les communes les plus populeuses.

Pour être secondée dans la propagation de ses principes révolutionnaires à Lyon, elle y avait formé, depuis l'été de 1790, une *société d'amis de la constitution*, dont la conduite devait correspondre avec celle du club *Breton*, qui faisait à Paris les principaux efforts en faveur de cette faction (1). Mais

(1) Pour que, dans la suite, le lecteur comprenne mieux le jeu compliqué des factions, nous devons ici donner la filiation des différens clubs qui sortirent de ce club *Breton*, formé à Paris dès les premiers jours des états-généraux. Composé de ce qu'il y avait de plus ardens novateurs dans ces états, il doit être regardé comme le moteur de l'audacieuse résolution qui les transforma tout-à-coup en une Assemblée nationale, chargée de donner à la monarchie une nouvelle constitution. Chacun des membres de ce club réunissait à l'esprit de la révolution, commun à tous les autres, le désir de la faire tourner

la société de Lyon n'était qu'un vain simulacre de ce club principal. Excepté quelques initiés qu'elle renfermait, la majeure partie de ses membres étaient

---

au gré de ses vues personnelles, et y portait des intentions particulières, qui ne pouvaient manquer de rompre bientôt l'apparente unité de cette réunion. En effet, les plus véhémens allèrent former un club à part dans le cloître des Dominicains de la rue *Saint-Honoré ;* et comme le plus ancien monastère de ces religieux, à Paris, ayant été dans la rue *Saint-Jacques ,* leur avait fait donner à tous le nom de *Jacobins ,* le public en fit honneur aux révolutionnaires qui tenaient leurs assemblées dans le cloître dont il s'agit. Cependant ils voulaient toujours s'appeler les *Amis de la constitution ,* quoique plusieurs d'entre eux s'agitassent pour substituer le gouvernement démocratique au gouvernement d'un seul. Ceux des membres du *club breton* qui, voulant conserver le gouvernement monarchique, tendaient à faire mettre le duc Louis-Philippe d'Orléans sur le trône de Louis XVI, vinrent tenir leurs assemblées dans le cloître des Cordeliers, près de l'École de Médecine; et le nom de ces religieux leur fut appliqué. Robespierre en était membre comme Danton leur chef, mais avec des vues personnelles qu'il dissimula long-temps. Danton se flattait de disposer de l'autorité royale quand le duc serait roi ; et Robespierre, qui voulait tirer parti des *cordeliers* comme des *jacobins ,* se croyait déjà capable de renverser un jour le duc et Danton. La société des *jacobins* se renforçait de plus en plus d'hommes sans fortune, sans éducation, et persuadés qu'une loi agraire viendrait les enrichir. Les *cordeliers* s'applaudissaient d'autant plus de cette disposition au bouleversement de l'ordre, que, leur restant affiliés, et se rendant fréquemment à leurs séances, où ils déployaient des talens que n'avaient pas les *jacobins* , ils les dirigeaient à leur gré; ils leur faisaient même quelquefois la guerre dans leurs assemblées, quand ceux-ci déviaient de la ligne qu'ils

des procureurs, des notaires, qui s'y étaient enrôlés, dans la vue de détourner par-là certaines réformes qu'ils redoutaient dans leur état. Le

---

voulaient qu'on y suivît; et Robespierre y était plus souvent que tout autre l'orateur des *cordeliers*. En s'y rendant puissant par son éloquence, il y faisait naître le désir de l'avoir pour chef; et ce fut un triomphe pour les *jacobins* lorsque, vers la fin de 1793, il abandonna totalement les *cordeliers*, pour ne plus appartenir qu'à la société de leurs rivaux.

Trois autres factions étaient sorties en même temps de la *Société des amis de la constitution* de Paris. La première voulait franchement la constitution qui allait se proclamer. La seconde, composée de ce qu'il y avait de nobles, réformateurs par orgueil et par ambition, dans l'Assemblée constituante, prétendait, suivant les conseils de Fénélon (*Mémoires politiques au duc de Bourgogne*, Ramsay; *Vie de Fénélon; Essai sur le gouvernement civil*), et suivant les désirs de Voltaire (*Henriade, etc.*), introduire en France la constitution anglaise, en réservant pour eux seuls les pairies de la chambre haute. Ils se réunissaient dans le cloître des *Feuillans*, et le public leur donna le nom de ces religieux; mais comme ils voulaient conserver Louis XVI pour roi, s'il adoptait leur système, les *cordeliers* soulevèrent les *jacobins* contre ces *feuillans;* et la proclamation de la constitution décrétée par l'Assemblée, et sanctionnée par le monarque, acheva de les faire disparaître. La troisième de ces trois dernières filles des prétendus *Amis de la constitution,* fut cette faction décidément républicaine qu'en 1792 on appela *Girondine*, parce qu'elle avait pour chefs des députés du département de *la Gironde*, les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Ducos, auxquels se réunirent les Condorcet, les Brissot, les Barbaroux, les Biroteau, etc. Quoiqu'ils eussent été reçus chez les *jacobins*, ceux-ci furent excités par les *cordeliers* dont le *girondisme* contrariait les projets, à le détruire de concert

reste était composé d'ambitieux qui, par cette association, se croyaient dans la pépinière des législateurs à venir.

L'un des plus ardens et en même temps des plus grotesques, était un nommé Billiémaz, ancien greffier civil et criminel des tribunaux de la sénéchaussée, lequel, dans une lettre qu'il vint lire à la *Convention*, en 1793, et qu'il fit imprimer à Paris, prétendit « que c'était lui qui avait créé la société populaire des amis de la constitution à Lyon; qu'il l'avait créée à son retour de Paris, en mai 1790, parce qu'à Lyon, le *patriotisme* était absolument inconnu; qu'on y traitait de fous ceux qui en parlaient le langage; et seulement, poursuivait-il, quelques adeptes y célébraient ses mys-

---

avec eux; ce qu'ils firent en grande partie le 31 mai 1793. Mais, au fameux 9 *thermidor* (27 juillet 1794) les *cordeliers* étant devenus vainqueurs des *jacobins*, et sentant le besoin de se faire des auxiliaires contre ceux auxquels ils imputaient leurs propres crimes, appelèrent à eux ce qui restait de *girondins;* et les seuls membres de ces deux factions sont sortis des ruines de la révolution, favorisés par la fortune.

Nous ne parlons pas de quelques autres factions subalternes, dont chacune eut son club particulier. Leur existence, d'ailleurs, ne fut qu'éphémère; et leurs membres rentrèrent, ceux-ci chez les *jacobins*, ceux-là chez les *cordeliers*, les autres chez les *girondins*. Le *cercle social* fut comme le berceau du *girondisme;* et cet autre parti que la frénésie rendit si monstrueusement fameux, et qu'on nomma la *montagne*, eut pour chefs des *cordeliers*, et pour combattans ce qu'il y avait de plus frénétique parmi les *jacobins*.

tères à l'écart. Quelques ouvriers balbutiaient par instinct le mot de la *liberté*, sans en connaître ni l'essence, ni le prix : des fripons les égaraient. Les corps constitués, coalisés avec la ci-devant noblesse, le clergé, les gens d'affaires, le haut commerce, les monastères, étaient autant de foyers de contre-révolution... J'osai me montrer seul contre tous ; je créai la société.... J'en ai présidé sept fois le comité *central* (dont il sera parlé tout à l'heure sous le nom de *club central*) ; avec elle, je créai un esprit public que j'animai sans cesse avec mes discours et mes écrits ; par mes soins, cette salutaire institution fut imitée dans les environs, et successivement dans les départemens voisins. Le citoyen Servan, depuis ministre de la guerre, vint prendre des renseignemens auprès de moi pour en former une à Condrieu où il résidait alors. Je dressai, dans le sanctuaire principal de la société (le club central), un autel à l'amour de la patrie ; j'y allumai le feu sacré de la liberté ; et, c'est par sa lueur, que j'éclairai les complots ténébreux des contre-révolutionnaires (1). »

L'inerte et molle société des *Amis de la constitution*, avec le ridicule académicisme qu'elle étalait, n'en remplissait pas mieux les intentions des conjurés. Ils s'agitèrent pour en rassembler une autre plus active et plus utile. Partout où la curio-

(1) Billiémaz fut guillotiné après le siége, le 5 décembre 1793, comme agent de la faction des *girondins*.

sité populaire pouvait les entourer, ils s'établissaient, à la manière de ces empyriques qui appellent le peuple sur les places, pour lui distribuer des drogues malfaisantes. Ainsi parurent, dans l'église des Jacobins, l'orfèvre Perret et quelques autres charlatans politiques, dont les parades finirent par attirer la populace à leurs séances particulières de la vaste loge maçonique de la maison de *Pilata*. Là, elle était endoctrinée de bonne foi, mais révolutionnairement, par le médecin Gilibert, le chirurgien Carret, le prédicant Frossard, par Roland lui-même; mais Laussel surpassa tous ces discoureurs par son journal.

Ses feuilles étaient comme ces vents corrupteurs qui vont faire éclore sur les marais des germes pestilentiels et des insectes malfaisans. Tout ce qu'il y avait d'ames nées pour le crime, dans la fange et la lie du peuple, s'éveilla, se reconnut, se rechercha, se réunit en des conciliabules où l'ignorance et la grossièreté ne le cédaient qu'à la scélératesse. Le journal de Laussel en était le guide, et celui de Marat en était le Koran. Ces deux journalistes avaient une identité de principes qui devait leur gagner les amis du désordre; mais l'invitation répétée de s'abreuver du sang des riches, pour s'enrichir plus aisément de leurs dépouilles, ne pouvait qu'entraîner ceux à qui Laussel ne cessait de s'adresser (1).

---

(1) Marat avait pour épigraphe : *Ut redeat miseris, abeat*

La manie des clubs devint même si grande que les femmes du bas peuple voulurent avoir le leur. Elles se convoquèrent, avec une solennité burlesque, dans la bibliothèque des religieux dominicains; mais ce club féminin n'eut qu'une existence passagère : ce que les mauvais plaisans attribuèrent à sa tumultueuse loquacité. Il est plus vrai de dire que ces femmes, ridiculisées et manquant d'argent pour alimenter leur sabbat, préférèrent aller aux séances du club central où Billiémaz se flattait d'avoir *allumé le feu de la liberté.* Elles pouvaient jouer un rôle conforme à leurs goûts, analogue à leurs facultés, en applaudissant en furies, aux horribles discours qui s'y tenaient.

Ce club central devint l'égoût de ce qu'il y avait de plus immonde dans les clubs de chaque quartier. De chacun d'eux, l'élite des membres les plus ardens pour le crime, venait, sous le titre de commissaires, à ce point de réunion. Réceptacle et sentine de tous les vices, il produisait dans leur fermentation, les complots les plus atroces, et reportait ensuite dans tous les quartiers, par le retour des commissaires en leurs clubs respectifs, les fruits épouvantables de l'amalgame de tous les

---

fortuna superbis; « je veux que la fortune s'éloigne des superbes, et retourne aux malheureux. » Laussel paraphrasait, chaque jour ce verset de son bréviaire : *Esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes.* « Le Seigneur a comblé de biens les pauvres, en renvoyant les riches dépouillés de tout. »

forfaits. Par-là, ce repaire, qui surpassait tous les autres en perversité, rendit bientôt capables de l'égaler les clubs secondaires qui n'avaient pas eu d'abord la conception du mal au même degré : ainsi le cœur d'un homme dont le bras se gangrène, en pompe le venin, pour le pousser ensuite dans tous ses membres, et les corrompre tous également. Il ne se pouvait concevoir d'institution plus propre à détruire les mœurs publiques.

On s'aperçut bientôt de ses succès déplorables : une grande partie du peuple se rendait à ce centre épouvantable, pour s'y repaître de l'espérance d'envahir les propriétés et d'exterminer les propriétaires. Abominable caverne, où les ténèbres ramenaient, sur le soir, toutes les bêtes féroces de la ville ; où les plus hideux scélérats de la France venaient recevoir l'accolade fraternelle ; où jamais l'honnête homme n'entra sans frémir ; d'où il ne sortit point sans se reprocher avec horreur la curiosité qui l'y avait conduit ! Foyer terrible, où s'attisait le feu qui devait réduire Lyon en cendres, où se forgeaient les poignards qui devaient en égorger les meilleurs citoyens !

Chalier méritait d'en être l'ame (1). Les crimes qui dévasteront la cité le proclamèrent solennelle-

---

(1) Le prêtre apostat de Cantorbéry qui, en 1383, sous Charles VI, vint en France prêcher la doctrine séditieuse de la souveraineté du peuple, lors de la guerre des *Maillotins*, s'appelait Jean Chalié : il y fut pendu.

ment leur père, lorsque, dans une des séances, il fut déclaré le chef de tous les brigands qui s'y réunissaient. Ce monstre fameux, d'une célébrité plus odieuse, mille fois, que celle d'Erostrate, cet émule de Marat, ministre de l'enfer, s'est trop distingué dans la carrière des forfaits, pour qu'on ne le voue pas à l'exécration de tous les siècles, dans un portrait peint fidèlement avec quelques détails.

Né en Piémont, d'une famille ignorée, Chalier fut amené jeune à Lyon, par une méchante étoile qui le destinait à déchirer, comme Néron, le sein de sa nourrice. Son imagination frénétique et gigantesque se fit dès-lors remarquer par des écarts en tout genre. Il suivit un cours de philosophie chez les religieux dominicains, pendant lequel il manifesta toute l'agitation d'une conscience pour qui l'idée seule du calme est un supplice. Le besoin d'ouvrir à quelqu'un son ame bourrelée, le rendait importun à l'un de ses condisciples qui réunissait une grande singularité à beaucoup de lumières et de vertu (1). Celui-ci m'a raconté, qu'obsédé par

(1) Ce condisciple était un Lyonnais, nommé Jean Chassagnon, dont la candeur d'ame, la pureté de principes, la profondeur de sentiment, n'ont pu tenir devant le débordement de vices et de maux, répandus dans sa patrie. Il est mort au commencement de 1796, après avoir donné au public plusieurs ouvrages, marqués au coin de l'originalité, de l'érudition, de la misanthropie, de l'énergie, et souvent du génie. Son indignation contre le crime était devenue convulsive, depuis que, vers 1779, étant venu à Paris, il avait été con-

les confidences de Chalier, il en recula souvent d'horreur, parce que la tête et le cœur de ce monstre

---

duit dans la société du baron d'Holbac, et y avait acquis la certitude que l'infâme livre du *Système de la Nature* était l'ouvrage de Diderot, comme il me l'a raconté. Dans les accès de son indignation, à la vue des premiers désordres de la révolution qui lui en faisaient présager de beaucoup plus effrayans, il publia, en 1792, un livre non moins étrange que rare dans le genre de la *Satyre ménippée*, et intitulé *les Nudités*, où il attaquait sans ménagement les hommes sans bonne foi qu'il voyait dans les administrations. Le vertueux et mélancolique Chassagnon que j'ai visité souvent dans son cabinet d'étude, travaillait sur une table de bois commun, où se trouvait à côté de son écritoire une tête de mort desséchée, et devant lui un crucifix. Au-dessus on voyait suspendu le portrait de son père, peint dans un âge très-avancé avec une tête fort vénérable. Quand Chassagnon, extrêmement sensible au malheur d'autrui, vit dans les fers et sur le point d'être jugé, ce Chalier qu'il avait abhorré jusqu'à cette époque, il s'attendrit sur son sort, et publia en sa faveur une espèce de plaidoyer sous le titre d'*Offrande à Chalier*. Comme cet écrit fort original et très-hardi pour la circonstance est devenu presque introuvable, je le mettrai à la fin de mon volume. La sensibilité de Chassagnon fut si bizarre que, lorsqu'à la fin de 1793 et en 1794 on guillotinait chaque jour un grand nombre d'honnêtes citoyens sur la place des *Terreaux*, il allait voir de très-près toutes ces lamentables exécutions. Son vêtement simple, et même pauvre, lui permettait de se confondre sans danger avec les misérables qui applaudissaient à la chute de chaque tête. Le revoyant, en 1795, je lui demandai pourquoi il était allé mettre sa sensibilité à l'épreuve d'aussi douloureux spectacles : « C'était, me répondit-il, pour apprendre à mourir, et pour m'édifier du courage de ceux qui mouroient avec satisfaction pour Dieu ou pour le Roi. »

étaient déjà tourmentés de toutes les convulsions du désordre et du crime. L'auteur de la nature lui semblait être sans action, et le genre humain sans vie. Il eût voulu tout renverser, pour tout renouveler. Déjà ses vœux appelaient une révolution, pour voir le trouble et le chaos. Avec ces dispositions, Chalier déchira l'habit ecclésiastique dont il avait été revêtu ; puis il se jeta dans un comptoir, et devint ensuite voyageur de commerce. Passant à Naples, au commencement de la révolution française, il se fit chasser comme un propagateur de la sédition, et s'enorgueillit d'avoir mérité par-là d'être préconisé, comme il l'était réellement au sein de l'Assemblée nationale qui l'appelait *Victime honorable de la tyrannie des rois.* Attiré par les écrits véhémens de Loustalot (1), il courut à Paris pour l'entendre, et visita Marat, Camille Desmoulins, Fauchet, Robespierre et l'ex-jésuite Cérutti (2), dont les discours achevèrent de l'égarer. Il revint à Lyon, imbu de leur doctrine, et fut l'oracle du club central, où il se vit encenser même par les amis les plus sages de la révolution (3). Enivré de tant de

---

(1) Premier auteur des *Révolutions de Paris*, publiées par Prud'homme.

(2) Auteur de la plus célèbre *Apologie de l'Institut des Jésuites,* imprimée en 1762, et réimprimée toutes les fois qu'ils ont voulu reprendre leur ancienne existence.

(3) Il est peu de révolutionnaires à Lyon qui n'aient été lui rendre hommage; l'évêque Lamourette lui-même alla

manières, il paraissait l'être encore de sang humain. On pourrait dire que la soif qu'il en ressentait, le tenait dans une fièvre ardente, dont les redoublemens portaient, par intervalle, sa rage aux excès les plus atroces. Tel fut cet homme, à qui l'on a rendu, après sa mort, des honneurs inouis, dont nous ne parlerons qu'après avoir dit comment il les avait mérités (1).

Chalier marchant à pas de géant dans la révolution, atteignit d'abord l'écharpe municipale; et s'avançant déjà vers l'anarchie, il eut bientôt dépassé ses collègues, qui suivaient la marche cauteleuse du *rolandisme*. Quand il les vit rester derrière lui, il les accusa de n'avoir voulu que substituer l'aristocratie des riches à celle des nobles, pour amener, avec ce patriciat nouveau, un roi qui leur convînt.

Le but de cette faction était en effet, de l'aveu même de ses déserteurs, « d'aplanir le chemin du » trône à d'Orléans, en faisant la guerre à la no- » blesse, amie des Bourbons. Elle étendait ses bran- » ches dans toutes les autorités constituées de la » France. Partout, et surtout dans les villes, dont » son ambition voulait se faire un foyer de puis- » sance, elle eut des affidés qui, selon la marche

---

mettre sa mitre à ses pieds, et lui écrivit des lettres fort rampantes.

(1) L'auteur de l'*Histoire philosophique de la Révolution* a dit que Chalier était banqueroutier; l'écrivain anonyme d'une *Relation du siége de Lyon*, a prétendu qu'il avait été jésuite. L'un et l'autre se sont trompés.

» de son chef trop dénué d'audace, faisaient des
» pas incertains et rétrogrades, s'étayaient de pré-
» textes de circonstances, et se revêtaient des cou-
» leurs dominantes, pour ruiner la cour et conser-
» ver la royauté (1). »

Voilà ce qui peut expliquer aux Lyonnais la conduite ambiguë et problématique de quelques-uns de leurs magistrats d'alors, qui furent tour à tour l'objet de leur blâme, de leur estime et de leur indignation; qui leur parurent alternativement républicains et royalistes, humains et barbares, probes et pervers. Ils eurent leur Pétion dans le médecin Vitet, devenu maire en 1791; et leur Hébert, leur Manuel, leur Chaumette, dans quelques autres membres de la municipalité. Parmi les modérés, se trouvait un homme habile à cacher sa modération, quand il le fallait pour conserver une charge dans laquelle, en se prêtant aux folies du jour, il devenait quelquefois utile à ses concitoyens et à sa patrie. Ce municipal était le négociant Nivière-Chol, qui passa pour un partisan de la monarchie constitutionnelle, et même de Louis XVI, longtemps encore après la mort de ce monarque, quoique à l'époque dont je parle, il eût agi par politique comme un républicain impatient de le voir tomber de son trône. La fuite du Roi à Varennes parut obli-

---

(1) *Rapport fait à la Convention par Saint-Just*, au nom des comités de *sûreté générale* et de *salut public* réunis: séance du 11 germinal de l'an II (31 mars 1794).

ger Nivière à déclamer avec force contre ce monarque, en présence du conseil municipal assemblé, et à faire arracher en même temps son portrait de la salle des séances. Il détermina même la municipalité à retrancher dès-lors le mot *Roi* du sceau public de la commune, quoique la devise nationale consacrée fût encore : *la Loi et le Roi* (1).

Vitet manifestait des sentimens non moins contraires au monarque régnant. Ce n'est pas qu'il fût

---

(1) M. Nivière, persécuté en février 1793 comme *modérantiste*, s'étant réfugié à Paris, crut devoir se glorifier de ces faits dans une lettre qu'il écrivit, le 9 mars suivant, à M. Vaudelin, négociant à Lyon, qui s'était chargé de sa défense auprès des commissaires que la Convention y avait envoyés, Rovère, Bazire et Legendre. Dans cette lettre, que je ne connais que parce qu'elle fait partie du dossier de l'affaire suscitée à M. Nivière, il disait : « Quel a été le premier citoyen qui s'est *prononcé* républicain à Lyon ? Moi. — Qu'on » se rappelle le discours que je prononçai à la commune, lors » de la fuite du traître Louis XVI, arrêté à Varennes? — » Qu'on se rappelle quel est le premier qui vota pour que son » tableau fut dès-lors enlevé de la salle du conseil municipal ? » Et il le fut. — Qu'on se rappelle qui donna l'idée de la devise » du cachet municipal, qui porte depuis deux ans les seuls mots : » *la Loi?* Que les municipes actuels veuillent dire qui est » celui qui a donné le premier l'idée de donner le nom de » *Le Pelletier* à l'un des quais de la ville. Qu'on appelle les » ouvriers que j'ai rassemblés avec les gros marchands-fabricans, et l'on saura d'eux si, dans les débats qu'ils avaient » entre eux pour régler le prix des façons, je n'ai pas toujours fait pencher la balance du côté de l'indigence..... Legendre me connaissait et avait pu juger de mes principes. »

décidément fauteur de l'*orléanisme*. Il servit cette faction, non pas précisément avec dessein et par esprit de parti, mais par goût pour le bouleversement qu'elle employait afin d'arriver à son but. Vitet trouva la satisfaction ultérieure de ses sombres désirs dans ce qui n'était que moyen d'exécution chez les *orléanistes*. L'ébranlement d'une autorité respectée, l'abaissement des classes supérieures, la destruction de tout culte, suffisaient à son ame orgueilleuse, jalouse, haineuse et dure, dont toute la morale reposait sur l'athéisme. Plus brusque et moins cauteleux que son ami Nivière, dont les avis lui devenaient nécessaires, il suivait ses impulsions comme Nivière celles des *Rolandins*, avec lesquels il avait assez de conformité de conduite, pour qu'on lui supposât des intentions analogues aux leurs.

La municipalité était toute entraînée dans leurs systèmes : elle se dirigeait par les écrits du *cercle social* de Paris, qui, né du *club breton*, devenait leur société spéciale ; et leur journal *la Sentinelle* s'affichait tous les jours à la porte du bureau de la mairie de Lyon.

Alors Roland se lassa de végéter dans un rang subalterne. Il se fit donner par la commune une mission auprès du gouvernement ; et, laissant à ses disciples son esprit révolutionnaire, il prit le vol que lui conseillait son ambition. Il partit pour aller se ranger à Paris parmi les principaux agens de la faction qu'il servait.

Quelque lumière qu'on ait portée dans les ressorts

mystérieux d'une révolution, il en reste toujours d'impénétrables, sur lesquels des écrivains peu consciencieux se contentent des conjectures déjà faites. Mais l'auteur scrupuleux se les interdit quand elles sont trop odieuses, lors même que son devoir le force à divulguer les faits qui leur servirent de base. C'est pourquoi il me suffira de dire que Roland et sa femme, correspondant toujours très-activement avec Vitet, ne parurent point innocens du sang que les *orléanistes* firent couler dans le Midi (1). Il passa pour certain à Lyon que l'anthropophage Jourdan y était venu avec des lettres de recommandation pour le club central et pour le maire. On accusa celui-ci d'être en relation avec ce fameux *coupe-tête;* et loin de dissiper ces accusations, Vitet les accrédita par un voyage que furtivement il fit vers Montpellier, dans le temps même où les provinces méridionales étaient désolées par les hordes sanguinaires de *la Glacière d'Avignon.*

On ne peut s'empêcher de lier à tous ces faits un assassinat commis en juin près de Lyon, avec des circonstances analogues à celles des massacres d'Avignon qu'il devança. Je veux parler de celui de Guillin-Dumontet, ancien militaire, seigneur de *Poleymieux*, où il vivait paisiblement en famille. Son château fut investi, forcé, embrasé par des brigands que dirigeaient des clubistes, sans aucune

(1) Voyez le procès de Jourdan *Coupe-tête*, au tribunal révolutionnaire, 8 prairial an II (27 mai 1794).

apparence de motif, si ce n'est que Guillin était frère du contre-révolutionnaire dont il a été fait mention. En vain sa jeune épouse se jeta à leurs pieds pour les fléchir : il fut massacré devant elle ; et les assassins se firent des cocardes avec ses oreilles et ses entrailles. Ils lui arrachèrent les parties sexuelles, coururent sur la grande route, arrêtèrent les voitures, forcèrent les femmes à voir ces trophées de leur barbarie et de leur impudicité ; puis revinrent manger des chairs de leur victime, et boire de son sang. Le club central retentit le lendemain des éloges de cette horrible boucherie ; et l'un des coupables, arrêté par hasard, trouva dans le corps municipal des protecteurs qui le firent mettre en liberté.

Les choses marchaient assez au gré de la faction ; le clergé seul lui opposait une résistance invincible de raisonnement et de conviction, qui n'avait pu être ébranlée par les écrits religieusement séducteurs, envoyés de Paris à Lyon, sous le nom respecté de l'abbé Charrier ; mais dont on y publiait aussitôt des réfutations. Mirabeau, l'Atlas et le grand moteur du parti, avait cru devoir faire attaquer cette résistance par un champion plus puissant en paroles. L'abbé Lamourette, auteur de plusieurs ouvrages connus, et qui passait pour avoir été son théologien dans l'impudente homélie que celui-ci venait de débiter au sein de l'Assemblée nationale, sur la *constitution civile du clergé ;* Lamourette, qui d'ailleurs avait publié des *Prônes ci-*

viques fort séditieux, déjà très-répandus dans Lyon, où on les avait réimprimés; Lamourette parut propre, sous tous les rapports, à seconder les intentions du parti. C'est pourquoi, lorsque les électeurs réunis pour nommer un évêque constitutionnel du département, allaient élire l'abbé Charrier, le président, M. V...., avocat, prévenu des intentions de Mirabeau, suspendit subitement la séance, quoiqu'il eût déclaré qu'on élirait sans désemparer. Elle fut renvoyée au lendemain; et les intrigues de la nuit, suivies des manœuvres du scrutin, donnèrent Lamourette, au grand étonnement de tout le monde, et même des électeurs.

Avec quel accueil il fut reçu par les autorités constituées d'alors! Elles allèrent à sa rencontre, au-delà des murs de la ville; et son entrée solennelle fut un spectacle bizarre, où l'évêque entouré de magistrats mécréans, ayant à ses côtés un ministre calviniste et un prêtre scandaleux, étant précédé et suivi de gardes nationales, il avait moins l'air d'un pasteur entrant dans un bercail, que d'un conquérant d'évêché, qui, bravant toutes les bienséances, débutait par solenniser l'indifférence de tous les cultes.

Lamourette publia ses instructions pastorales: on le réfuta (1); et ce fut à Lyon, comme dans toute

(1) L'écrivain des présens *Mémoires* s'est abstenu de nommer l'auteur des différentes réfutations dont il fait mention; mais une partie de son secret vient d'être révélé par le savant bibliographe, M. Barbier, dans son nouveau *Dictionnaire des Ouvra-*

la France, une lutte des prêtres assermentés contre les insermentés. Les seconds, justement indignés de ce qu'on voulait leur ravir la liberté du culte, persistaient à vouloir en jouir; et les autres soulevaient contre eux la brutale impiété des clubs, et l'intolérante irréligion de l'autorité municipale, de manière que les prêtres catholiques se trouvèrent en butte, avec leurs fidèles, aux persécutions réunies des assermentés, des magistrats et de la populace.

Tous les jours, à la porte des temples desservis par les insermentés, des femmes, des prêtres, des passans même étaient insultés, accablés de coups, avec une rage si audacieuse, qu'elle supposait des encouragemens. Deux scènes de ce genre doivent trouver ici leur place pour attester la connivence des municipaux avec les brigands qui commettaient ces infamies.

La première eut pour acteurs les ouvriers mêmes d'un municipal, fabricant en chapellerie, M. P....., lesquels entrant impétueusement dans une église voisine, rue Saint-Joseph, y portaient, en sa présence, le meurtre et l'effroi, sans qu'il essayât de les retenir. Son collègue Perret qui survint, comme chargé de la police, congédia les ouvriers satisfaits, et fit jeter dans les prisons deux honorables ci-

---

ges anonymes et pseudonymes, dont il n'a paru encore que deux volumes : *Paris*, 1822 *et* 1823. Voyez-en les N°s 5,246, 9,307, 9,611, 12,704. (*Note de l'édit.*)

toyens, accourus au secours, l'un d'une sœur, et l'autre d'une épouse. Ils furent condamnés, d'après la réquisition de Perret, « comme ayant irrespec- » tueusement anticipé sur la vigilance municipale, » avant que le sang eût coulé.

La seconde scène, plus atroce, se passa le jour de Pâques, à la porte de l'église des *Clairistes*. Une grande quantité de fidèles y entendait silencieusement la messe, à six heures du matin, lorsqu'arriva une troupe de bandits, armés de fouets de cordes. Ils se précipitèrent contre les femmes, à mesure qu'elles sortaient, les terrassèrent, et les firent presque expirer sous une fustigation non moins cruelle qu'indécente. Les hommes, qui venaient aussi d'entendre la messe, furent accablés d'une grêle de pierres. Quelques-uns coururent aux corps-de-garde voisins implorer du secours; mais les soldats restèrent immobiles; et ceux qu'on put entraîner vers le lieu du désordre, y prouvèrent par leur inertie, qu'à peine il leur était permis d'être les témoins passifs de cet attentat convenu. Il se prolongeait encore à dix heures, lorsqu'enfin le maire Vitet parut, en montrant aux brigands un front serein que l'honnête homme ne lui connaissait guère. Il leur donna le signal de la retraite, avec les marques de l'approbation; et la scène finit parce qu'on était au dénouement concerté. Les femmes avaient été fouettées, maltraitées : on les emportait mourantes; les scélérats avaient rempli leur mission : Vitet s'en retourna satisfait.

Elle était déjà trop connue, la tactique de certains hommes en place, pour qu'on pût se faire quelque illusion favorable sur leur conduite, en de pareilles rencontres. Ne savait-on pas pourquoi La Fayette arrivait toujours trop tard pour écarter, du culte des insermentés, les factieux qui le troublaient? Vitet sembla dire alors à ces bandits, comme son prototype Pétion le dit aux siens, dans une occasion plus remarquable, « qu'ils avaient » commencé *avec sagesse*, et qu'il fallait se retirer » *avec dignité* (1). »

L'évêque Lamourette, au surplus, ne contribua pas à faire multiplier les persécutions contre les insermentés. Il était tolérant par caractère; mais sa résidence à Lyon ne fut pas longue. Ses partisans le firent nommer député à l'Assemblée législative; et l'on sait le rôle bizarre qu'il y joua, quand les factions, déconcertées par l'établissement de la nouvelle constitution royaliste, imaginèrent dans leur dépit de lui opposer, les unes par feinte, les autres par sentiment, des vues républicaines. Lamourette, se présentant comme médiateur entre les chefs de ces factions, parvint à les faire embrasser mutuellement : ce ne pouvait être qu'une paix mal plâtrée; mais Lamourette tenait à la constitution, sous les auspices de laquelle il était devenu évêque métropolitain ; et il prévoyait qu'il

(1) Le 20 juin 1792, au château des Tuileries.

ne pourrait que perdre beaucoup si elle était renversée. Cependant si elle devait l'être, il pencherait vers les *girondins* qui semblaient plus modérés, quoiqu'ils voulussent plus sincèrement la république, que les *jacobins* et les *cordeliers* (1).

La députation lyonnaise produisit encore à l'Assemblée, un personnage à qui les factions firent jouer un rôle mémorable : je veux parler du jeune avocat Lemontey (2), dont les flatteries du parti égaraient depuis quelque temps l'imagination, l'inexpérience et les talens. Ce fut lui qu'on fit servir à manquer de respect à la majesté royale, au nom de l'Assemblée qui se disait la représentante de la nation, suivant que Couthon l'avait jugé convenable dès le 5 octobre. Pour cet effet, M. Lemontey, flatté de se voir porté au fauteuil de la présidence, l'occupa le 11 décembre ; et cinq jours après, Louis XVI fut obligé de venir à l'Assemblée pour s'opposer à la guerre que le parti révolutionnaire voulait que le Roi déclarât à l'empereur d'Allemagne. Louis XVI exposa paternellement et avec franchise les raisons qui devaient l'en empêcher. Lacroix avait dicté la réponse du président, et l'Assemblée l'avait approuvée ; Lemontey la récita magistralement. « Sire, dit-il, l'Assemblée nationale » délibérera sur les propositions que vous venez

(1) Lamourette fut guillotiné comme *girondin* à Paris, le 11 janvier 1794.

(2) Voyez ci-devant page 46.

» de lui faire ; elle vous instruira, par un message, » de ses résolutions. » Il ne faut au reste, en ceci, considérer M. Lemontey que comme un de ces imprudens, de l'enthousiasme desquels l'intrigue abuse, sans vouloir faire d'eux autre chose que de les sacrifier, en cas de succès, comme en cas de revers. M. Lemontey ne tarda pas à sentir qu'elle l'avait poussé trop loin ; et soit qu'il en eût un sincère repentir, ou qu'il craignît le ressentiment de la cour, il voulut rétrograder. Chargé de rédiger la réponse au message, dans laquelle le parti croyait qu'il se compromettrait plus encore, il inséra quelques phrases respectueuses qui trahissaient sa résipiscence ; mais l'Assemblée ne voulut pas les souffrir et les fit effacer (1).

Ces particularités appartenant à l'histoire générale de la révolution, je les abandonne pour rentrer dans la circonscription de celle que j'écris.

Et cependant, puisque nous en sommes à l'Assemblée, ne la quittons pas, sans entendre les plaintes que les administrateurs du département de Lyon (Rhône-et-Loire) y font, le 12 mai 1792,

---

(1) Un troisième député de Lyon se distingua encore dans l'Assemblée ; mais par des vues saines, une probité courageuse, un zèle énergique en faveur de ses commettans : ce fut le négociant Caminet. On n'entendit point parler des autres ; pas même d'un M. Chirat, qui, précédemment procureur-syndic du département, avait fait grand bruit, par de violens réquisitoires contre la noblesse et le clergé.

contre la municipalité qui les y avait calomnieusement dénoncés. Elle en avait pris le prétexte dans plusieurs griefs ridicules, et surtout dans la publication de l'écrit anti-révolutionnaire, que l'inconsidéré vice-président Imbert semblait se vanter d'avoir lu dans la session générale du département, quoiqu'on sût bien qu'elle n'avait pas voulu l'entendre (1) : mais le dessein de la municipalité était de se venger de cette administration, qui venait de suspendre de ses fonctions le municipal Chalier, pour des violations illégales de domicile, et pour des emprisonnemens iniques, dans lesquels il avait eu particulièrement pour complice, le journaliste Champagneux, devenu son émule (2). Parmi les autres municipaux qui se distinguaient aussi par des vexations, on remarquait déjà Pressavin, qui fut ensuite membre de la Convention (3). Lyon commençait à souffrir horriblement

---

(1) Voyez ci-devant, pages 80 et 81.

(2) Voyez dans le *Logographe* et dans le *Moniteur* de 1791, la séance du 12 mai au soir : 11e grief. — Le 28 janvier 1791, Champagneux avait donné un réquisitoire au tribunal de police correctionnelle contre les prêtres, où il leur faisait un crime de leur modération, et voulait qu'on les poursuivît comme *des bêtes féroces*, d'autant plus à craindre, qu'*ils prêchaient la paix*, même en *présentant la gorge au couteau*.

(3) Pressavin, chirurgien, spécialement adonné aux traitemens des maladies honteuses. « Rien, dit un ouvrage de ce » temps-là, ne le choquait plus que l'éloge de la chasteté. Il » avait imaginé un Lycée dans le genre de l'Arétin, comme un

de la perversité de ses magistrats : les deux administrations, créées pour protéger les citoyens et se prêter un mutuel appui, étaient aux prises l'une avec l'autre. Encore quelques pas; et nous verrons celle qui veut donner des marques de justice et d'humanité, succomber sous celle que la fureur des factions anime. Nous verrons le règne du crime, toujours violent et barbare, s'établir avec une audace qui doublera sa puissance.

» arsenal contre elle. » Un ecclésiastique, y étant amené, voulut s'effaroucher de ce qu'il entendait : Pressavin lui dit : « Point de cagoterie, mon cher abbé; soyez fidèle au culte » des Grâces, propagez la doctrine des sens; et je vous pro- » mets un évêché, si la philosophie prévaut. » Cet ecclésiastique est devenu évêque constitutionnel d'Aix. (*Nudités.*) Pressavin s'est fait expulser, comme *rolandin*, de la société des *Jacobins* de Paris. Voyez leurs séances des 18 et 20 septembre 1793.

CHAPITRE III.

La municipalité, composée de modérés et de frénétiques, marchait tout entière sous l'influence du parti *rolandin :* celui-ci n'éprouvait pas de disgrâce, n'occasionait pas de mouvement à Paris, que Lyon n'en ressentît le contre-coup. Ces deux cités étant les points d'appui du parti dominant, l'une pour agiter le Nord, et l'autre pour soulever le Midi, devaient subir les mêmes secousses. Si Lyon les éprouva quelquefois avant la capitale, ce fut parce que les factieux jugèrent convenable de préluder, avec la nombreuse population de la seconde ville de France, aux commotions qu'ils voulaient donner à la première.

Dans l'une et dans l'autre, c'était dans les quartiers habités de préférence par la populace la plus grossière, que les clubistes allaient chercher les généraux qu'ils voulaient donner à la garde nationale. Le faubourg de Saint-Antoine a fourni Santerre aux Parisiens, et celui de Saint-Marceau a produit Henriot : ce fut d'un quartier semblable, celui de *la Grand'Côte*, que le club central, devenu maître de tous les choix, tira le nommé Juillard, pour en faire un commandant-général. C'était un pauvre

ouvrier en soie, qui, sans être un méchant homme, avait pour le mal la flexibilité d'un ignorant sans caractère. Dépourvu de tout talent pour sa place, il n'y avait d'autre titre que celui d'avoir été soldat. Néanmoins il parut précieux aux clubistes, parce qu'incapable de rien oser de lui-même contre eux, dans les occasions critiques, il ne pourrait qu'exécuter avec une stupide ponctualité, les ordres qu'eux-mêmes lui feraient intimer.

Ils s'applaudissaient de s'être donné un général *sans-culotte;* ils se félicitaient aussi d'avoir un autre Pétion à la tête de leur commune. Vitet, ainsi que le maire de Paris, avait eu l'art de se faire proclamer *vertueux, incorruptible*, tout en secondant les efforts de la conjuration.

Un seul homme osa s'élever contre l'usurpation de ces titres respectables; mais cet homme était un peu fou. Casati, Romain de naissance, peintre de profession, royaliste par goût, Français par habitude, et Lyonnais par son domicile, croyant voir en Pétion et Vitet les imitateurs de ces anciens maires du Palais, dont la tyrannie avait été si fatale aux rois de France, se persuada que Louis XVI serait perdu par ces maires d'un nouveau genre, s'il ne les perdait lui-même. L'effervescence du royalisme de cet Italien, depuis la catastrophe du 20 juin à Paris, lui fit concevoir le projet d'assassiner Vitet, laissant à d'autres le soin d'imiter envers Pétion, l'exemple de Jean Maillard à l'égard de Marcel (1); mais l'évêque La-

(1) Histoire de France, règne de Jean II.

mourette, qui siégeait à l'Assemblée législative, et auquel il écrivit deux lettres extravagantes (1) pour l'engager à le seconder dans son dessein, ne crut

---

(1) Dans la plus curieuse, qui est du 17 avril 1792, le fougueux Italien demandait à l'évêque « six hommes français, braves, propres à son dessein, et qui n'auraient autre chose à faire que de l'appuyer en cas de besoin. Chacun, ajoutait-il, n'aura d'autres armes qu'une épée cachée sous son habit, et ne la tirera qu'après être entré dans la salle d'audience du maire; je courrai sur lui, et de deux coups je le laisserai sur la place... Je ne suis pas du nombre des stupides qui ne voyent pas, ou ne veulent pas voir que, depuis l'époque du 20 juin dernier, il faut que le Roi perde Pétion, ou que Pétion perde le Roi; et que par conséquent l'entreprise en question devient chaque jour plus juste et plus nécessaire... Le lendemain, reprenait Casati, sera employé à montrer de bonne heure au public la tête du maire que je ferai placer magnifiquement devant la porte de son bureau, à l'endroit où il faisait afficher *la Sentinelle* et autres écrits de cette nature... Je vous engagerais à décider le Roi à se transporter dans cette ville, dès que le calme y paraîtra constant, et nous laisserons à la Providence le soin de conduire le reste, l'entreprise me paraissant de nature à mériter sa faveur. Maintenant examinons s'il est digne d'un évêque et d'un député à l'Assemblée nationale, de tremper dans une conspiration où il est question de la vie d'un ou de plusieurs hommes. Je dis que l'homme de cœur a, dès qu'il le veut, l'occasion de mourir; mais que l'occasion de mourir pour une si belle cause ne se rencontre pas tous les jours. S'il était question de tuer M. Vitet, comme M. Vitet, je dirais que l'entreprise ne me regarde pas, et qu'il faut chercher un assassin pour cela; mais ici il est question d'abattre la tyrannie des maires qui n'est pas fatale aux rois de France pour la première fois; et je pense que, comme au-

pas pouvoir se dispenser de le dénoncer à la municipalité de Lyon. Casati fut arrêté; le municipal Perret, en sa qualité de chef du comité de *surveil-*

---

trefois, on ne peut les détruire que par une voie violente : aux maux extrêmes, il faut des remèdes pareils. Et quelle extrémité pouvons-nous voir plus monstrueuse que celle où nous sommes, lorsque un maire de Paris, appuyé par un parti trop puissant, tient en échec le pouvoir de l'Assemblée nationale, renverse le trône de la plus belle et la plus ancienne monarchie de l'Europe?.. Le tout consiste dans l'instant de l'exécution, et peut se réduire à quelques pistolets de poche, ou *choses semblables*, qui ne doivent pas arrêter sept hommes bien intentionnés.

» Un homme d'Eglise se mêlera-t-il d'une action sanglante? Protégera-t-il une conspiration? Pourquoi non? Si l'on s'armait contre un pouvoir légitime, j'en trouverais la pensée détestable; mais il est question de conserver au souverain le royaume que ses ancêtres lui ont transmis, que la loi lui garantissait, et que ses peuples auraient dû lui maintenir. Il arrive que ses peuples égarés par les détestables principes dont Jean-Jacques (Rousseau) est l'infâme apôtre, renversent tout principe avoué, veulent voir dans des puissances légitimes des tyrans; et, par un aveuglement inconcevable, ne voyent pas la tyrannie où elle blesse les yeux les moins clairvoyans. Il vous appartient, Monsieur, et comme Français et comme ecclésiastique, d'appuyer de tout votre pouvoir une entreprise qui tend à rendre son lustre à la religion, et à garantir la nation du plus grand des crimes. L'innocence opprimée, la dignité royale avilie, le crime et la révolte triomphans, tout engage un ministre des autels comme vous à favoriser le projet d'un étranger qui, depuis vingt-trois ans, aurait désiré d'être Français, mais qui, depuis les scènes révoltantes qu'il est contraint de voir depuis quatre ans, aime mieux et beaucoup mieux être de Rome. »

lance, lui fit subir un interrogatoire. Lorsqu'il lui demanda « comment il avait pu concevoir un si détestable projet, digne des *Ravaillac*, etc., » comme si Vitet pouvait être comparé à Henri IV, Casati lui répondit fièrement : « Vous oubliez donc Bru- » tus (1) ! » Après cet interrogatoire, Perret jeta Casati dans les prisons où les événemens subséquens le firent long-temps oublier.

L'été de 1792 produisit des symptômes de fermentation qui présageaient quelque explosion terrible. L'on vit les clubistes, à la suite d'une orgie, se promener en troupe dans la ville, sous la bannière d'une vieille culotte surmontée d'un bonnet rouge, comme on verra bientôt la populace de Paris se présenter aux Tuileries. Ils éclatèrent encore en transports, mêlés d'allégresse et de rage, à la suite de la municipalité, lorsque, marchant sous les auspices d'un bonnet rouge dont elle avait paré le haut de sa bannière, elle proclama dans les rues le décret de *la patrie en danger*. Et quand la menaçante déclaration du duc de Brunswick se répandit à Lyon, leur attitude féroce annonça la confiance que le duc n'atteindrait pas son but. Vitet, à qui ce manifeste parvint pendant qu'il présidait l'assemblée générale de la commune, le lut avec mépris, et le foula aux pieds. Ces bravades avaient pour fondement la connaissance des événemens

(1) Voyez l'interrogatoire du 1er septembre 1792, *signé* J.-F. Perret, officier municipal.

qui se préparaient, et dont l'espoir s'animait par les chansons régicides qui, tous les soirs, venaient résonner aux oreilles de la municipalité.

C'était ainsi qu'on avançait vers ce trop fameux *Dix août* dont les causes secrètes, trop peu connues, ont assez de rapports avec cette partie de mon histoire, pour que je sois autorisé à révéler ce qu'un témoin oculaire m'a dit du comité d'insurrection où s'en ordonnèrent les préparatifs. Louis XVI avait repoussé du ministère, le 13 juin, comme factieux et perfide, le triumvirat de Roland, Servan et Clavières. Les efforts de Roland, pour y rentrer, étaient infructueux : dans son désespoir, il invoqua, pour s'en venger, les brigands recrutés dans le Midi par la faction d'Orléans, sous le nom de *Marseillais*. Barbaroux, qui les faisait mouvoir à son gré (1), fut chargé de les amener à Paris; et, de toutes parts, la vengeance des *rolandins*, à laquelle, pour des vues différentes, les *cordeliers* et les *jacobins* se hâtèrent de prêter leur audace et leur bras, secoua ses torches incendiaires, et fit tirer les poignards (2).

---

(1) Chef des fédérés de Marseille, il était venu offrir leurs services à Roland : il mérita d'être ensuite député à la Convention.

(2) Si le lecteur veut des détails plus particuliers sur la manœuvre ténébreuse qui produisit le fatal *Dix août*, je peux le contenter. Lors de son renvoi du ministère, Roland était venu modestement habiter le domicile de sa femme, dans la rue de La Harpe. Ceux qu'on appellera *girondins*, encore plus irrités de ce renvoi que les *cordeliers* et les *jacobins*, affluèrent auprès de madame Roland devenue le point de ralliement des

A ce signal, ce fut un redoublement d'agitation parmi les clubistes de Lyon. Chalier, le plus prompt à céder aux passions violentes, se livra dès-lors aux actes les plus vexatoires. L'administration

---

chefs de faction. Là, il fut arrêté sans délai que Barbaroux ferait venir en juillet, à Paris, une horde de Marseillais, pour venger Roland. Barbaroux leur avait déjà fait son appel, lorsque, sur ces entrefaites, l'Assemblée déclara que les nouveaux ministres du Roi avaient perdu la confiance de la nation. Au sortir de la séance, Rovère, membre de l'Assemblée, rencontre Lanthenas, ami de madame Roland, et lui apprend cette déclaration. Lanthenas qui en est transporté de joie, parce qu'il croit que le Roi sera forcé de reprendre Roland, conduit Rovère à l'instant auprès de madame Roland pour lui confirmer ce fait. Elle partage l'espoir de Lanthenas, et envoie dire à Barbaroux de contremander le départ des Marseillais. (Je tiens ce fait de Rovère lui-même.) Mais l'espérance fut déçue, quand le Roi prit, le 21 juillet, M. Champion pour remplir le ministère qu'avait occupé Roland ; et sur-le-champ Barbaroux partit pour Marseille et en fit venir précipitamment à Paris ses cohortes de brigands. Ils commencèrent à entrer dans la capitale le 30 du même mois. En les attendant, ceux des *girondins* de l'Assemblée qui en composaient la commission des 21, chargée des mesures de sûreté générale, se réunissaient, avec quelques *cordeliers*, dans une auberge de Charenton pour arrêter le plan de l'attaque du château, qu'ils avaient d'abord fixée au 29 juillet; mais tous les Marseillais n'étaient pas arrivés; l'attaque fut renvoyée au 10 août. Le *girondin* Guadet reprocha, en pleine *Convention*, le 30 octobre suivant, à Robespierre, Marat, Panis, etc., de n'avoir pas voulu assister aux conciliabules de madame Roland, ni à celui de Charenton (*Moniteur* du 1er novembre 1792). Il ac-

départementale prononça contre lui la peine de la suspension, qui ne fit que l'irriter davantage. De Paris, où il vola pour s'en plaindre, il n'en fut que plus à portée de faire monter au ton des circonstances, la fureur des factieux de Lyon dont il était le chef. Son esprit était toujours au milieu d'eux; et sa correspondance ne les enflammait pas moins que ne l'eût pu faire sa présence. D'un autre côté, Thonion, l'un des fédérés, envoyés par eux à Paris pour seconder les Marseillais, prescrivait, dans ses lettres à l'ex-curé Bottin, les mesures qui restaient à prendre pour que la secousse se fît ressentir à Lyon comme dans la capitale. « Suivez-en » l'exemple, écrivait-il (1); formez un comité cen-

---

cusa le premier surtout « d'attaquer avec acharnement les hommes qui, dès long-temps, avaient conjuré la perte de la cour, de traverser leurs opérations par des dénonciations, et de prolonger ainsi, disait Guadet, l'agonie malfaisante de la royauté. » Barbaroux assurait en même temps la *Convention* que les vues de Robespierre lui avaient été révélées avant le 10 août; en ce que « Robespierre l'ayant fait venir chez lui avec un autre député, nommé Rebecqui, et ne leur ayant parlé qu'en général de la nécessité de se rallier à un homme jouissant d'une grande popularité, Panis, qui était présent et sortit avec eux, leur dit qu'on ne saurait mieux faire que de nommer Robespierre dictateur. (*Ibid.*) » Il ne se montra point de toute la journée du 10 août; et l'on prétend qu'il resta caché dans une cave. Sans doute il craignait que le soupçon qu'on avait de sa prétention au dictatorat ne le fît assassiner.

(1) La correspondance de Thonion avec Bottin fut imprimée après le 29 mai, par ordre de la municipalité provisoire.

» tral à la commune, et donnez-lui des pouvoirs » suffisans pour protéger l'insurrection. »

Ce comité fut formé de trois cents clubistes, pris dans la fange de la ville, pour agir de concert avec celui de la *surveillance* municipale. Tous les clubs leur ayant prêté serment d'obéissance très-active, il leur devenait facile de mettre tout le peuple en mouvement pour les expéditions projetées. Les dispositions faites, Bottin écrivait à Paris : « C'est à la capitale à donner l'exem- » ple; on attend de jour en jour l'explosion : la » commotion se fera sentir ici, plus fortement » qu'ailleurs. »

L'attentat du *Dix août*, œuvre infernale des trois factions réunies pour des intérêts divergens, se consomma; et la nouvelle en parvint bientôt à Lyon dont elle sembla partager les citoyens en deux peuples différens par les impressions opposées qu'elle y fit : c'était d'un côté la consternation, et de l'autre une féroce allégresse; mais les scènes affreuses qui devaient y célébrer la chute du monarque, avaient besoin d'un nouveau signal pour commencer.

En attendant, le maire Vitet, impatient d'exécuter le décret qui ordonnait la destruction de toutes les effigies royales en France, vint avec une sorte de pompe faire abattre la superbe statue équestre en bronze, de Louis XIV, érigée sur un piédestal en marbre de Carrare, très-élancé et dont la base reposait sur une estrade de trois mar-

ches pareillement en marbre. C'était la plus belle des statues de ce genre que possédât le royaume, où celle de Montpellier pouvait seule lui disputer la prééminence. Un riche particulier avait en vain demandé à l'acheter pour la conserver en secret dans son hôtel, comme un chef-d'œuvre de l'art du modeleur et de l'art du fondeur réunis (1). Vitet

---

(1) Le cavalier et le cheval, modelés par François Desjardins, et fondus ensemble *véritablement* d'un seul jet, par les célèbres Keller, formaient une statue équestre magnifique et sans soudures, de la hauteur de vingt-deux pieds, quoique les sculpteurs de notre temps aient dit et fait écrire qu'elle n'en avait que dix-neuf et même dix-sept. Les deux figures allégoriques du *Rhône* et de la *Saône*, de dix pieds de proportion et à demi-couchées, l'une sur un lion, l'autre sur une lionne, chefs-d'œuvre des frères Coustou, Lyonnais, et qui flanquaient les deux grands côtés du piédestal, furent à la vérité conservées et transportées dans le vestibule de l'hôtel-de-ville; mais deux beaux trophées militaires en ronde-bosse et en bronze, faits aussi par les frères Coustou, et qui ornaient les deux autres faces du piédestal, furent détruits, ainsi que d'autres trophées en bas-relief, et autres ornemens également en bronze, très-bons ouvrages de Chabry le père. Ils devinrent, avec la belle grille dont tout le monument était entouré, la proie de je ne sais qui. Ce que je sais fort bien, c'est que le piédestal, ses marbres, ses fers, furent donnés plutôt que vendus, pour quelques mauvais assignats, à un démolisseur de profession, ardent révolutionnaire, nommé Écharlot, au marteau *patriotique* de qui l'on avait déjà livré pour un aussi vil prix le très-riche et très-élégant jubé, en plusieurs marbres choisis, qui faisait un des principaux ornemens de l'église primatiale. Le riche particulier qui offrit une somme considérable pour con-

voulait qu'elle fût détruite. Elle est renversée et mise en pièces. Rien ne rappellera donc plus Louis XIV sur cette place, puisque son nom même en avait disparu depuis deux ans; mais celui de *Fédération* qu'alors on lui donna, n'empêchera pas que, dans la suite, nous l'appellions au moins de son vieux nom : la place de *Bellecour*.

Le 15 août, Chalier, qui était encore à Paris, obtint de l'Assemblée législative, par l'entremise des *jacobins*, un décret qui, non-seulement le réintégrait dans ses fonctions, mais encore destituait les administrateurs du district et du département, pour avoir prononcé sa suspension dans une conjoncture si importante. Chalier, ce décret en main, précipite ses pas vers Lyon; il fond, pour ainsi dire, sur les administrations; et les membres en sont dispersés, au gré de son fougueux caprice.

La municipalité dans laquelle il rentrait, crut en recevoir une nouvelle vie; elle vota des remerciemens au conseil exécutif qui venait d'être recomposé de ces mêmes ministres disgraciés de

---

server dans son Musée la statue équestre, était M. Lafont de Jouy. Un bas-relief de douze pieds de hauteur, représentant Louis XIV à cheval, taillé dans la pierre dure de l'attique de l'hôtel-de-ville, excellent ouvrage de Chabry; et quatre beaux médaillons en bronze, placés sous le balcon et représentant Henri IV, Louis XIII, Anne d'Autriche, Louis XIV enfant, n'échappèrent pas davantage à la destruction.

Louis XVI, auxquels on devait son abaissement. Elle ne se possédait pas de joie « pour » le bienfait de la suspension des corps administra- » tifs (1); » et les clubistes, transportés, comme elle, de l'accroissement de liberté qu'ils allaient y trouver, exprimèrent leur sinistre allégresse, en traînant dans les rues une espèce de catafalque, pour tourner en dérision ceux dont le pouvoir venait d'expirer.

Si la nouvelle du *Dix août* n'avait pas fait couler le sang à Lyon, elle y avait plongé dans la terreur, plus particulièrement tous ceux qui se trouvaient dévoués à la rage des clubistes. Les prêtres insermentés surtout furent saisis du plus grand effroi; ils s'enfoncèrent dans des réduits impénétrables à la lumière même, afin de se soustraire à leurs ennemis déchaînés. Mais ils furent bientôt forcés d'en sortir, et même de se livrer à leur merci, par l'atroce combinaison de cette barbare déportation, dont Roland, toujours acharné contre les prêtres, se hâtait de faire adopter le décret précédemment repoussé par Louis XVI. La municipalité de Lyon offrit avec profusion des passeports à chaque ecclésiastique jaloux de conserver sa vie menacée, présumant bien qu'en ces momens d'effroi, tous, jusqu'à ceux qui jusque-là s'étaient abrités de sa colère, viendraient réclamer auprès

(1) Expression de l'arrêté de la municipalité, en date du 19 août 1792.

d'elle ces moyens de la fuir. Plusieurs étaient pris à ce piége presque inévitable : elle abusa de leur confiance, en les faisant incarcérer, lorsqu'ils se présentaient; beaucoup d'autres furent insultés et maltraités : les mieux accueillis étaient congédiés avec des passe-ports marqués d'une note meurtrière, par laquelle ils étaient, sans le savoir, désignés, comme prêtres, aux brigands apostés sur la route, pour les voler, ou les massacrer (1).

Mais c'était dans la ville même, et sous leurs yeux, avides de carnage, que les factieux voulaient des hécatomphonies. Les premières victimes qu'ils marquèrent, furent ces compatriotes réfugiés des départemens d'alentour, qui s'étaient établis en assez grand nombre à Lyon, depuis que l'incendie et le meurtre les avaient fait déserter de leurs domiciles. La municipalité décida que des commis-

---

(1) Ces prêtres exilés ne pouvaient faire autrement que de passer à travers les troupes rassemblées vers la frontière de Savoie, pour leur très-prochaine invasion de cette contrée. La plupart des soldats faisaient retentir l'air de ces cris : « A mort les rois et les prêtres. » Plusieurs de ceux-ci que l'apostille faisait reconnaître comme tels, furent poursuivis à coups de sabre. Les municipaux des villes frontières, exécutant ensuite, à leur égard, la défense d'exporter du numéraire, les fouillaient avec une rigueur brutale et cynique qu'une plume décente ne saurait décrire. Je peux d'autant mieux attester ces faits que j'étais du nombre des déportés fugitifs. J'arrivai, non sans périls, à Chambéry le 9 septembre, jour où l'on me cherchait à Lyon pour m'égorger.

saires, de son choix, iraient dans leurs demeures, les reconnaître et les dénombrer. Quelques municipaux plus humains, effrayés du but de cette mesure, voulurent la déconcerter, par le renvoi pur et simple de tout étranger sans affaires; mais leurs compagnons, craignant que les victimes ne leur échappassent, les retinrent, en confirmant la première résolution, par un arrêté propre à calmer les alarmes. Le départ de ces étrangers cessa par excès de confiance.

Et cependant tout était propre à redoubler les craintes : on préparait notoirement de nouvelles maisons de détention; il semblait qu'on n'en aurait pas assez pour le grand nombre de personnes qu'on se proposait d'enfermer. Déjà, suivant la méthode toujours efficace des excitateurs, on faisait propager dans le peuple, la peur de manquer de subsistances, et l'on désignait ces étrangers, comme des contre-révolutionnaires punissables et des consommateurs onéreux. On ajoutait à cela des suppositions d'accaparement, afin de justifier toutes sortes de perquisitions; et déjà les assassins s'encourageaient, en se disant : « Si la vie d'un seul » homme peut sauver la patrie, nous avons droit » de l'immoler (1). » Impatient d'apprendre le résultat de ces dispositions, Laussel écrivait de Paris, le 28 août : « Dites-moi donc combien l'on a cou-

(1) Extrait d'une lettre aux sections, par Dodieu, qui fut depuis juge d'un tribunal civil : elle est du 26 août.

» pé de têtes à Lyon ? Ce serait une infamie d'a-
» voir laissé nos ennemis échapper..... Mais pré-
» parez-vous : tout se dispose à faire un massacre
» général des malveillans (1). »

Ces prétendus malveillans étaient tous ceux qui, distingués par un attachement invariable à l'antique dynastie, pouvaient contrarier les factieux qui en voulaient une nouvelle. Il parut convenable à ces derniers d'égorger à la fois une grande partie de leurs adversaires, pour pénétrer les autres d'une frayeur qui les empêchât de concourir à la nomination des membres de la prochaine Convention. C'est pourquoi tant de partisans inébranlables de l'autorité de Louis XVI, furent massacrés, en septembre à Paris, sous les regards approbateurs de l'Assemblée et de toutes les autorités publiques. C'est pourquoi Danton, principal ministre, et la municipalité parisienne envoyèrent des sicaires dans une infinité d'endroits, pour généraliser, de cette atroce manière, son influence dans les élections. Lyon eut trois de ces émissaires, indépendam-

---

(1) Cette lettre de Laussel à son ami Billiotet, antérieure aux massacres des 2 et 3 septembre, est encore remarquable par les phrases suivantes : « Nos volontaires (les fédérés en-
» voyés de Lyon pour le 10) sont à Orléans depuis deux ou
» trois jours, pour expédier les prisonniers.... Dites à Chalier
» que j'ai découvert Guillin l'échappé, (voyez ci-devant
» page 77) : au retour de nos fédérés, nous l'expédierons. »
(*H. et P.*, n° 4.)

ment du révolutionnaire prince Charles de Hesse, commandant la 19e division des troupes de ligne, lequel se trouva dans cette ville avec eux, sans aucun motif connu.

Le comité lyonnais de *surveillance* et le club central recevaient la circulaire atroce, contresignée Danton, que, dès le lendemain du commencement des massacres dans la capitale, le comité de *surveillance* de la commune de Paris avait écrite aux administrations de toutes les communes de France. « La commune de Paris, était-il dit » dans cette lettre, se hâte d'informer ses frères de » tous les départemens, qu'une partie des conspi- » rateurs, détenus dans les prisons, a été mise à » mort par le peuple : acte de justice qui lui a paru » indispensable; et sans doute la nation entière » s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de » salut public. Nos frères sont invités à remettre » cette lettre sous presse et à la faire passer à toutes » les municipalités de leur arrondissement. »

Alors arrivait, comme en passant, et cependant avec ordre de séjour, le régiment de cavalerie, *Royal-Pologne*, dont les officiers avaient montré la plus incorruptible fidélité au Roi. Bientôt neuf d'entre eux sont accusés, non sans motifs, de vouloir faire émigrer le régiment; et sur cette accusation, ils sont arrêtés et conduits au château de *Pierre-Scise*. On les destine, ainsi que les prêtres détenus, au sacrifice de la *septembrisation* qui se prépare.

Aucun municipal n'en ignorait le complot : tous savaient que le club central venait d'en fixer l'exécution au dimanche, 9 septembre, et d'adopter une liste de deux cents personnes, à immoler ce jour-là. Le maire Vitet connaissait tous ces détails : le nom, la demeure des excitateurs n'étaient point ignorés de lui (1); on l'avait même prévenu de l'heure et du mode de cette expédition. Néanmoins, dès le matin de ce jour affreux, d'accord avec la municipalité, il entraîne la garde nationale aux *Brotteaux*, dans un endroit éloigné, pour lui faire prêter le nouveau serment de *liberté* et d'*égalité*, autour de l'auto-da-fé qu'il va faire de tous les portraits d'anciens échevins, arrachés de l'hôtel-de-ville, où ils rappelaient trop les vrais bienfaiteurs de la cité.

Transportés une fois dans ces prairies destinées par l'usage aux divertissemens, les Lyonnais n'en revenaient jamais que le soir; et Vitet ne l'ignorait point. Ce fut lorsqu'on les crut le plus occupés de leurs amusemens, qu'une poignée de brigands, suivis de femmes armées de piques, marcha vers le château de *Pierre-Scise*. De braves grenadiers de la garde nationale, placés à ce poste, continrent d'abord cette horde assassine; mais à quatre heures, ils furent congédiés par Vitet, qui,

---

(1) Voyez *justification de Vitet*, donnée par lui-même, ainsi que l'analyse qui s'en trouve dans le n° 132 et suivans du *Journal de Lyon*, 1796

accompagné de deux municipaux, survint avec des pelotons du centre, auxquels il confia la garde du château, en même temps qu'il remit aux femmes à piques le soin de garder celle des portes de la ville qui se trouvait au bas du fort.

Encouragés par ces dispositions, les séditieux prétextent que le séjour des officiers, dans cette prison d'État, est un privilége contraire à l'égalité; ils demandent à grands cris qu'on les transfère dans la prison commune. Vitet y consent : les portes s'ouvrent; les assassins s'élancent dans le château. Quatre officiers sont égorgés; deux échappent (1); Vitet et ses collègues emmènent les autres, en déployant sur eux un bout de leur écharpe; mais, dérisoire égide! ils n'en sont pas moins massacrés. L'un d'eux, conduit par Pressavin, semble ne parvenir jusqu'à l'hôtel-de-ville, que pour y être immolé sous les yeux même de la municipalité : elle venait d'en remplacer la garde trop amie de l'ordre, par un bataillon sur l'inertie duquel elle pouvait compter. La résolution de favoriser le massacre était marquée, au point que de bons citoyens, accourus avec leurs armes sur la place des *Terreaux*, pour le faire cesser, en ayant demandé jusqu'à trois fois la permission au bureau de la mairie, cette autorisation leur fut refusée avec une

(1) L'un se précipite du haut des murs, dans un clos voisin, et se sauve; l'autre, moins heureux, se cache entre deux matelas, où trois heures après il est découvert et massacré.

opiniâtreté qui décélait la connivence. Contraints d'être les témoins de ces massacres, ils ne purent que s'appuyer sur leurs fusils, en frémissant de s'en voir interdire tout autre usage.

Mais quelle ne fut pas leur consternation, quand ils entendirent la horde homicide, ainsi protégée, s'animer, par des chants féroces, à continuer le carnage! Elle marche en effet vers la prison de *Rouanne*, dans laquelle elle se précipite, pour s'emparer des prêtres que la perfidie municipale y avait fait récemment enfermer. Plusieurs d'entre eux s'évadent, par l'effet de la hardiesse qu'inspirent, et l'imminence d'un grand péril, et cette Providence même qui veille sur l'homme de bien. Les uns escaladent les murs, fuyent sur les toits des maisons voisines; d'autres s'échappent par des issues que leur indiquent d'officieux guichetiers qui auraient désiré les sauver tous. Un seul, qui sans doute était réservé à la gloire du martyre, l'abbé Regny, recommandable par ses lumières, ses vertus et ses actes de charité, est resté dans son cachot : les cannibales le découvrent, l'entraînent hors de la prison, l'amènent sur la place; et là, après l'avoir fait agenouiller, ils lui abattent la tête, lui coupent les doigts, lui arrachent les entrailles; et par une dérision affreuse, ils offrent aux assistans ses membres dépecés, comme des reliques (1).

---

(1) Un trait admirable de la femme du concierge de cette

Après avoir encore fait d'infructueuses recherches, pour trouver d'autres ecclésiastiques dans cette prison, les cannibales s'acheminent, avec leurs sanglans trophées, vers celle de *Saint-Joseph*. Dans le trajet, un prêtre, M. Lanoix, qui, égaré par la frayeur, s'enfuyait de son domicile, sous l'habit de sa servante, est reconnu et immolé sur-le-champ; sa tête est pour les assassins un nouveau signe de victoire. Ils arrivent à cette troisième prison, où le municipal Pressavin avait, par un injuste réquisitoire, fait enfermer, depuis quatre mois, un vénérable curé sexagénaire, nommé Guillhermet; ils lui coupent les mains, la langue; insultent à ce vieillard si cruellement mutilé; enfin, lassés de sa patience autant que de leur barbarie, ils finissent par le décapiter.

Dix têtes déjà sont entre leurs mains dégoûtantes; on en apporte une onzième : c'est celle de l'un

---

prison, vient ici prouver que, si la révolution a produit des euménides, elle a fait ressortir, dans le même sexe, un courage de vertu qui souvent a surpassé l'héroïsme des hommes. Cette femme frémissait à son poste, qu'elle ne pouvait abandonner : les assassins rentrent et déposent devant elle, sur une table, la tête, les doigts, les entrailles, la cervelle du vertueux Regny, en lui intimant l'ordre de déclarer s'il restait encore des prêtres dans la prison. — *Non*, dit-elle avec assurance, quoiqu'elle ne fût pas encore certaine de leur évasion. — *Mais, si nous en trouvions, ta tête tomberait.* — *Je ne crains pas la mort : allez.* Cette fermeté, jointe aux précautions qu'elle avait prises, assura la fuite et le salut des autres prêtres.

de ces deux officiers qui, tout à l'heure, se sont soustraits au carnage de *Pierre-Scise.* Des brigand restés en arrière l'ont découvert entre deux matelas, et lui ont scié le cou sur sa cravatte, sans avoir voulu lui permettre de l'ôter.

Non contente du sang versé, cette horde, tenant en main sa liste des autres proscrits, allait les chercher dans leurs domiciles respectifs; mais elle y renonça bientôt, parce qu'elle reconnut que l'alarme du premier assassinat les avait fait retirer en des lieux cachés. Ce fut ainsi qu'échappa l'ancien maire, Palerne de Savy, pour-lors président du tribunal. Et les cris de sang que les assassins vinrent faire entendre autour de mon domicile se changèrent en hurlemens de rage, lorsqu'ils surent que je l'avais abandonné. Ces monstres voulaient-ils donc abattre la tête qui observait leur conduite, et trancher la main qui devait peindre un jour leurs forfaits? Eh! dois-je les déguiser, quand le ciel, par mille prodiges, semble m'avoir réservé pour les écrire (1)?

---

(1) La liste des deux cents personnes qu'on devait égorger avait été rédigée par le fils d'un ancien président de l'élection, nommé Dodieu, dont la faction *orléaniste* avait enflammé le *sang* et la perversité. On le nomma bientôt après directeur du jury au tribunal de Lyon.—Il avait un frère, prêtre assermenté, qui venait d'usurper la cure de Neuville-sur-Saône, où le directeur allait prêcher l'affreuse doctrine du club central dans la chaire même de l'église paroissiale. Deux des discours qu'il y fit se trouvent consignés dans la brochure dési-

Les anthropophages, forcés de se borner à ces massacres, voulurent, pour les savourer en quelque sorte, se faire un trophée des membres sanglans de leurs victimes; ils les mirent sur des piques, et les portèrent en triomphe dans toute la ville, pendant la nuit, accompagnés de torches lugubres, et en exprimant, par des cris sauvages, la soif qu'ils avaient de notre sang. Ils affectaient d'entrer dans les cafés que ces officiers avaient fréquentés, et de déposer sur les tables leurs têtes défigurées. Puis ils apportèrent tous les débris des onze victimes, dans les allées de tilleuls de la promenade de *Bellecour*, où ils les suspendirent aux arbres, avec des rubans tricolores, allant de l'un à l'autre en forme de guirlandes, pour servir d'exemple et d'encouragement à de nouveaux assassinats.

Pendant que ces affreuses scènes se prolongeaient librement, le maire se taisait; la municipalité, toujours officieuse pour les scélérats, tenait l'indignation de la garde nationale constamment enchaînée. Les bons citoyens en brisaient de

---

gnée dans l'*Avertissement* par *H et P, n° XXVIII.* Le 31 mars suivant il écrivait de Neuville, aux commissaires de la Convention, qui se trouvaient pour lors à Lyon : « J'arrive » ce matin avec le commissaire national du tribunal (Hidins), » chez mon frère, *ancien dragon et curé constitutionnel* de ce » bourg..... Nous apprenons qu'on s'y abstient des mesures » utiles à l'intérêt le plus cher de la république, tel que le » recensement des grains, la poursuite des émigrés et des prê- » tres..... Envoyez-nous un détachement de gendarmerie. »

colère leurs armes inutiles; et le peuple même, à l'exception de quelques clubistes, restait immobile d'horreur, à la vue de crimes auxquels il n'était pas encore accoutumé.

Après cette nuit de meurtre et d'effroi, qui sembla devoir être la dernière heure des honnêtes gens, le jour ne parut que pour éclairer une consternation générale. On s'étonnait d'exister encore; et l'on n'osait se demander comment la fougue des brigands n'avait point trouvé de frein dans les municipaux et dans la force armée. Les seules conjectures qu'on pût faire, supposaient dans ces magistrats un excès d'atrocité qu'on se refusait à croire (1).

Pour se dédommager de ce que cette expédition avait eu d'incomplet, les anthropophages se « proposaient secrètement de recommencer au » premier jour (2). » Tout s'arrangeait en effet

---

(1) Vitet lui-même nous a confessé depuis que, sur la proposition d'Hidins et de Chalier, il remit en liberté un des assassins, le seul qu'on eût emprisonné, et qui même ne l'aurait point été, s'il ne se fût pas vanté d'avoir lui seul immolé six des victimes. (Voyez *Justification de Vitet.*)

(2) Voici comment ils s'en expliquent dans une lettre où l'un d'eux raconte l'événement effroyable que nous venons d'exposer. C'est Pignière qui, de Lyon, le 11 septembre, écrivait à Thonion, à Paris : « Nous sommes arrivés le 9 du cou- » rant, jour mémorable pour Lyon, car on a coupé onze têtes, et » on les a promenées au bout des piques. Il y avait huit officiers » du régiment ci-devant *Royal-Pologne*, qui avaient voulu

pour amener un nouveau massacre. La fermentation, excitée par les moyens mis en jeu pour le provoquer, produisait déjà le pillage qui presque toujours l'annonce ou l'accompagne. Deux commissaires, vomis par la municipalité *septembrisante* de Paris, semblaient être arrivés pour accélérer l'un et l'autre : ces commissaires étaient le comédien Michu, et même ce Sulpice Huguenin qui, le 20 juin précédent, avait prononcé à la barre de l'Assemblée législative, au nom des bandits ameutés pour égorger le Roi, un discours dont chaque phrase était un cri de mort contre lui et sa famille (1).

Des femmes, imprégnées de la rage des clubs, furent lancées, comme des mégères affamées, dans les magasins d'épiceries, et les dévastèrent avec fureur. A la nouvelle de cette alarmante

---

» faire émigrer le régiment. Le peuple a été les prendre, et » les a rasés sans savon, ainsi que trois prêtres réfractaires. » On a porté ces têtes dans toute la ville, sans épargner les » cafés des *Terreaux*, où ils allaient; et toujours les piques à » la main, surmontées du *moule à bonnet de l'aristocratie.* » Les négocians, pour la première fois, ont eu un peu peur. » On se propose secrètement de recommencer au premier » jour. » *H et P, n° V.*

(1) Huguenin, avide de pillage pour son propre compte, revenait de la Belgique où il avait suivi l'armée républicaine pour y satisfaire ses goûts. Il s'y était emparé du lit de la gouvernante des Pays-Bas, et en avait meublé sa chambre de Paris.

violation des propriétés, la garde nationale prit encore spontanément les armes ; mais bientôt Perret vint, au nom du conseil municipal, et comme chef du comité de *surveillance*, ordonner à tous les bataillons de les déposer. Forcés de se retirer, les citoyens-soldats furent poursuivis et frappés avec leurs propres fusils, par des brigands qui protégeaient aussi le pillage. Les magasins, sans défense, restèrent donc livrés à la rapacité que les municipaux autorisaient ; et par un certain ordre dans le désordre qui prouve combien ils étaient maîtres de cette populace dévastatrice, ils établirent des *commissaires au pillage*, pour y faire observer, dans le partage des marchandises volées, ce qu'ils appelaient l'*égalité des droits :* ils le régularisèrent même, au point qu'il commençait et finissait à des heures fixées par le municipal qui en devenait l'ordonnateur. Loin encore de rappeler le peuple au respect des propriétés, la municipalité approuva cette audacieuse spoliation par un arrêté contre *le prix des denrées* même que l'on pillait. Ainsi lorsque, peu de mois après, le même pillage s'effectua dans Paris, Bentabolle disait à la Convention que, loin d'écouter les épiciers qui s'en plaignaient, il fallait leur faire restituer ce qu'ils avaient gagné, selon lui, *très-injustement.* (25 et 26 février 1793.)

Le pillage, favorisé d'une manière aussi encourageante, se continua pendant quatre jours, dans Lyon, au gré d'une rapacité qui, s'agrandissant dans

ses désirs par la prévoyance des besoins futurs, voulut, après s'être amplement pourvue de sucre, d'huile et de café, perpétuer indéfiniment le brigandage, et s'en faire une ressource durable. Les voleuses d'épiceries affichèrent une proclamation où, s'intitulant *Les citoyennes de Lyon*, elles taxaient effrontément, *au nom du peuple souverain de cette ville*, toutes les denrées, à un si vil prix, que ce n'était qu'un nouveau mode de pillage, « préférable, » disaient-elles, à ces moyens violens que néces- » sitent les calamités publiques. » La municipalité approuva cette taxe : elle la compléta même en fixant, sur les mêmes bases, les denrées omises dans le premier tarif; et les paysans qui approvisionnaient la ville, furent sommés de se conformer à cette fixation non moins injuste que dangereuse.

Il en arriva ce qu'on avait voulu; les marchés furent, pendant plusieurs jours, une arène de rixes cruelles, où des denrées précieuses étaient arrachées, disputées, froissées, avariées. Les cultivateurs, dépouillés avec violence, fuyaient, bien résolus de ne plus en apporter; et les brigands les poursuivaient, en menaçant d'aller, jusque dans leurs champs, enlever les fruits obtenus par leur culture. Aucun moyen n'était plus propre à produire dans Lyon la disette et la guerre civile.

Le lendemain de la proclamation du tarif, lorsque les municipaux crurent avoir poussé la crise à son plus haut période, ils proposèrent aux ad-

ministrations supérieures d'approuver une horrible délibération « dictée par les émissaires Hu- » guenin et Michu, » dans laquelle, sous prétexte de rechercher les auteurs des troubles qu'eux seuls avaient causés, ils voulaient que les portes de la ville fussent fermées de suite, et qu'on procédât aussitôt à la perquisition nocturne de tous les domiciles. Les administrateurs eurent la lâcheté d'y consentir : l'épouvantable comité des trois cents fut chargé de la visite ; et, par ce moyen, les auteurs mêmes du brigandage furent envoyés pour arrêter les propriétaires dont ils avaient ravi les marchandises. Il importait aux organisateurs en chef des *septembrisations*, qui trouvaient celle du 9 trop peu complète, il leur importait, dis-je, de s'assurer un grand nombre de victimes, parce qu'ils comptaient que les Marseillais de Barbaroux et de Roland qui allaient arriver de Paris, seraient charmés d'en avoir beaucoup à égorger.

La nuit couvre à peine la ville de ses ombres, que chacun est consigné chez soi, avec l'obligation d'illuminer ses fenêtres pour éclairer la marche du crime. Chaque personne rentre avec d'horribles inquiétudes qu'elle n'ose même pas communiquer à ses voisins. Chacun, enfermé dans sa maison comme dans un cachot et au secret, séparé de toute instruction rassurante ou consolatrice, se livre aux terreurs qu'inspire le souvenir des massacres de Paris et de Versailles, auxquels les mêmes mesures avaient servi de prélude. L'ima-

gination frappée déjà fait entendre les cris déchirans de ceux qu'on égorge : on croit voir des milliers de citoyens exterminés par le fer des assassins. Les illuminations tremblantes ajoutent à l'horreur d'une telle illusion : il semble qu'on voie présenter, à leur faible lueur, la tête de ce qu'on a de plus cher ; toutes les circonstances de la fatale nuit du 9 septembre se reproduisent à l'esprit. Chacun garde le plus morne silence, dans la situation d'un malheureux condamné qui attend le coup fatal au pied de l'instrument de son supplice.

Quel ne fut pas l'effroi de ceux qu'on enleva pour les jeter dans les prisons ! Et combien furent atteints de cette frayeur mortelle ! Tous ceux qui ne pouvaient prouver l'ancienneté de leur établissement dans Lyon, étaient arrêtés; tous ceux qui se trouvaient natifs des contrées méridionales, étaient arrachés de leur demeure ; tous les Lyonnais renommés à raison de leur fortune ou de leur énergie contre des brigands, étaient emmenés comme coupables. On ne cessa, pendant toute la nuit, de traîner des troupes d'accusés de ce genre devant les farouches inquisiteurs préposés par la municipalité pour les interroger : les vastes souterrains de l'hôtel-de-ville, et beaucoup d'autres prisons préparées à cet effet, en furent comblés.

La proie des monstres de la municipalité et du club leur étant assurée, ils voulurent faire l'essai de l'aptitude du peuple pour le carnage, sans

le secours de ces Marseillais qu'on attendait. Pour cela, on l'exaspérait par la crainte affectée de la disette. On lui déclara formellement qu'on n'avait plus de vivres que jusqu'au lendemain onze heures; et, dans cette déclaration même, on lui désigna les détenus, ou comme des réfugiés contre-révolutionnaires qui absorbaient sa subsistance, ou comme des accapareurs qui avaient spéculé sur sa famine. A cette proclamation qui les dévouait à la rage meurtrière de la populace, quelques voix salariées répondirent bien par des cris de mort; mais la trame était trop grossière pour entraîner le peuple : il ne fut point ému par cette instigation.

On attendit donc ce qu'on appelait *les braves Marseillais*. A peine ils approchaient, que l'élite des clubistes volait à leur rencontre. Ce fut aux portes de la ville qu'elle alla leur faire une réception d'honneur, après laquelle ils furent conduits pompeusement au club central, où des monstres altérés de sang vinrent les entourer et leur faire hommage de leur scélératesse.

Celui d'entre eux qui avait été choisi pour leur demander, en quelque sorte, le massacre au nom de la société, s'en acquitta d'une manière digne de son emploi. C'était un gentilhomme Franc-Comtois, nommé Riard de Beauvernois, chef de légion, auquel Lyon s'applaudit de n'avoir pas donné le jour. « Libérateurs de la république, leur dit-il, nous » avions besoin de vous pour dompter les ennemis

» innombrables qui contrarient ici nos *saintes*
» opérations. Ce sont de riches négocians, des *ro-*
» *binocrates*, des ci-devant nobles, des mauvais
» prêtres, des *sans-culottes* mêmes qui ont oublié
» leurs droits. C'est par eux tous qu'ici tout pa-
» triote énergique est persécuté. Eh! quelle per-
» sécution! On l'écrase de coups, on le foule aux
» pieds, on lui arrache la cocarde nationale, on le
» traîne à la lanterne. » Après cette mensongère exposition, si propre à irriter les Marseillais, Riard se plaignait de l'inaptitude du peuple de Lyon pour l'assassinat. « Semez, s'écrie-t-il ensuite, semez votre
» énergie dans le cœur de ces timides Lyonnais;
» donnez-leur, en passant, vos principes d'habitude,
» afin que nous puissions terrasser des ennemis
» dorés que nous n'osons presque pas regarder en
» face: faites que, par vos discours, cette ville
» soit une ville martiale, arrachez-nous de la mal-
» heureuse retenue que la crainte nous impose;
» et faites prêter à cette assemblée le serment de
» n'avoir plus envers des hommes cette timidité
» qui fait qu'on les épargne. »

Riard fut très-applaudi : d'autres orateurs, non moins barbares, paraphrasèrent son discours; et cependant les Marseillais de Barbaroux n'en étaient pas électrisés. Qu'on se rappelle le langage d'humanité, le ton de modération, l'hypocrite philanthropie qu'étalait Roland, depuis que, rentré dans le ministère, il était remonté vers le but de son ambition; et l'on ne sera point surpris de voir

ces *septembriseurs*, si redoutés, quitter Lyon sans vouloir réaliser les espérances que les sots et féroces clubistes avaient fondées sur leur homicide assistance.

Si les meneurs ne purent alors s'abreuver de sang, du moins ils se gorgèrent de butin. Les sommes d'argent saisies aux officiers de *Royal-Pologne*, toutes celles que les explorateurs de la municipalité avaient enlevées dans les domiciles dont les habitans se trouvaient absens, les hardes et les effets qu'on en avait transférés à l'hôtel-de-ville, furent partagés entre les municipaux et leurs commissaires inquisiteurs.

L'audace et les progrès du brigandage intimidaient tous les bons citoyens. Abattus par la terreur, ils n'osaient presque plus se voir, se parler, se concerter. Ils étaient encore environnés des marques du carnage récent, et ils craignaient de le voir recommencer, lorsque, vers la fin de septembre, les assemblées primaires furent convoquées pour désigner les électeurs, par qui devaient être nommés les députés à la prochaine Convention. On sent combien ces effroyables circonstances durent éloigner d'honnêtes gens des assemblées primaires. Les clubistes y dominèrent, suivant que l'avaient bien prévu deux des leurs, qui, de Paris, leur recommandaient d'en profiter pour nommer les députés dans ces premières assemblées, au lieu de s'y borner, suivant le terme de la loi, à choisir des électeurs. « Mais, ajoutaient les deux

» correspondans, si vous êtes forcés de nommer des
» électeurs, contraignez-les d'élire ceux que vous
» désirez ; et protestez contre la nomination de tous
» les autres, comme n'ayant pas votre confiance (1).»

Il n'était pas plus nécessaire que facile d'éluder les assemblées d'électeurs. Les hommes choisis pour faire les élections s'engagèrent à se conformer aux vues des clubistes. Ils leur promirent de n'envoyer à la Convention que des *patriotes* disposés à voter pour la mort de Louis XVI, et pour le renversement absolu de son trône.

L'assemblée électorale fut convoquée à Saint-Étienne-en-Forez, ville fameuse par sa manufacture d'armes et par une population en ouvriers forgerons, non moins brutale que nombreuse. Le sang des gens de bien y avait déjà coulé plus d'une fois. Elle fut jugée propre à réunir dans ses murs ceux qui devaient élire les députés à la Convention, et capable de diriger les élections selon les vues des clubistes.

---

(1) Lettre de Gaillard à Fillion. On y lit encore ces mots : « Je donne mon suffrage à Cusset et à Chalier, c'est-à-dire » que je désire que vous les nommiez. » — Laussel écrivait aussi de Paris : « Désignez à vos électeurs Chalier ; Allier, » libraire et maître de grammaire ; Siauve, curé d'Ampuis, » depuis commissaire des guerres ; le curé de Saint-Bonnet-» le-Troncy ; Bouttat père, officier municipal de Villefranche » en Beaujolais ; Prévéraud, chef de légion de la même ville ; » Anacharsis Clootz, dont je vous fais passer quelques écrits.» *H. et H.*, *nos IV et VIII.*

L'événement justifia cette horrible espérance : les suffrages se portèrent d'abord sur ce vil et infâme Cusset, ouvrier en gazes, homme crapuleux, dont le patriotisme consistait à demander sans cesse qu'on promenât des têtes au bout des piques. Vitet qui, par les actes de sa mairie, avait acquis quelques droits à la préférence des électeurs, ne manqua pas d'être nommé. Pressavin leur parut aussi mériter leur choix, par la manière dont il avait rempli les fonctions de substitut de procureur de la commune. Tels furent les principaux députés de la ville de Lyon, lesquels, non contens de la déshonorer, s'acharnèrent encore à la perdre (1).

Le même esprit d'intrigue qui dirigea le choix

---

(1) Les autres membres de la députation de *Rhône-et-Loire* étaient étrangers à notre ville. La plupart sont restés dans une impuissance de nuire qui ne mérite qu'un dédaigneux silence; et les autres ont acquis une célébrité qui repousse les éloges ou n'excite que l'indignation.

Voici la liste de tous ces députés.

Dubouchet, Noël Pointe, } ont voté pour la mort du roi.

Moulin, pour la mort, avec sursis jusqu'au bannissement des Bourbons.

Marcellin Beraud, Patrin, Forest, Fournier, } pour la détention, et le bannissement à la paix.

Michet, pour la détention perpétuelle.

Chasset, pour la détention et le bannissement à la paix.

Lanthenas, pour la mort, avec sursis jusqu'à la paix.

des députés, influa, quoiqu'avec moins de succès, sur la nomination des administrateurs du département et des juges du tribunal criminel; mais il maîtrisa presqu'entièrement celle des officiers municipaux, parmi lesquels on vit, à côté de quelques *patriotes* de bonne foi, beaucoup de ceux qui se glorifiaient du titre de *sans-culotte*, ainsi que plusieurs *rolandins*, à la tête desquels Nivière se trouva placé comme maire. Chalier fut élu président du tribunal civil, où il eut pour collègues des brigands flétris dans l'opinion publique, et même par la main du bourreau. Presque tous les emplois subalternes furent conférés à ceux qui s'étaient montrés capables de la célébrité du crime. Il n'y eut pas, jusqu'à la direction de la poste aux lettres, qui ne fût mise entre les mains d'un homme aussi pervers qu'inepte, nommé Pilot.

De tels choix sont un vrai triomphe pour les clubistes. Ils se réjouissent d'avoir jeté des vipères dans le sein de leur patrie, et mandent avec transport aux *jacobins* de Paris, qu'ils ont enfin des fonctionnaires publics *de l'ordre de la sans-culotterie* (1).

Dupuis fils, Javogue, } pour la mort.

Pressavin, Cusset, } pour la mort.

Vitet, pour la détention, et pour le bannissement des Bourbons.

(1) Voyez *Correspondance des Jacobins*, n° 144. *Lettre du 10 décembre.*

La joie féroce des uns et des autres était d'autant plus effrayante, que la Convention, dès sa seconde séance, le 22 septembre, par une déclaration à laquelle ne s'attendait point une grande partie de ses membres, avait aboli la royauté. Cette déclaration avait été comme improvisée sur la motion du comédien Collot d'Herbois, qui, suivant que l'un des plus honnêtes *conventionnels*, le bon et estimable Dusaulx-*Juvénal* (1), me le disait avec son aimable causticité, *vint éternuer la république.*

---

(1) Ce surnom que lui a valu sa belle traduction de Juvénal, sert à le faire distinguer des autres écrivains célèbres dont le nom sonne à l'oreille comme le sien.

CHAPITRE IV.

Lyon tremblait sous le joug menaçant d'un brigandage sanguinaire qui, par son usurpation violente de l'autorité, légalisait ses opérations. La probité, qui se fût permis de demander hautement justice, aurait été conduite à la mort. Les scélérats triomphaient : dans leur arrogance, ils insultaient à la consternation publique, et faisaient croître l'effroi général par le développement audacieux de leur infernale doctrine. « Le temps est arrivé, disaient-» ils, où doit s'accomplir cette prophétie : que » *les riches seront mis à la place des pauvres*, *et les* » *pauvres à la place des riches* (1). » Roullot, notable de la municipalité, déclarait que les riches « seraient encore heureux, si on leur laissait la » moitié de leurs biens. » Tarpan écrivait de Paris que, « si les ouvriers de Lyon manquaient d'ou-» vrage et de pain, ils pourraient mettre ces ca-» lamités à profit, en s'emparant des richesses à » côté desquelles ils se trouvaient (2). » Enfin le dé-

(1) *Voyez H. et P.*, *n*os *X et XI.*
(2) *Ibid.*, *n*o *XXIV.*

puté Cusset leur criait du même lieu : « Nul indi-
» vidu ne peut mourir de faim, près d'un sac de
» blé.....Voulez-vous un mot qui paye pour tout
» ce dont vous avez besoin ? Mourez, ou FAITES
» MOURIR (1). »

Ces principes épouvantables ne se concentraient point dans l'enceinte de la ville; des prédicans allaient les propager dans les campagnes, pour y allumer aussi la soif du désordre et du carnage, dont la cité redonnait l'exemple. Un boulanger de Lyon était arraché des prisons et mis en pièces, par les bêtes féroces du club central; nombre de personnes étaient assassinées sur les places, dans les rues, en plein jour; et la police municipale laissait impunis des meurtres, que sans doute elle avait promis de favoriser au moins par son silence et son inaction.

La cause de ces agitations meurtrières était dans les efforts que la faction des *cordeliers* tantôt aidée, tantôt contrariée par celle des *jacobins*, faisait à Paris pour renverser la république naissante que soutenaient les *girondins*, et pour susciter contre eux une *septembrisation*, dont le résultat serait de donner à la France un maître en qualité de dictateur, ou trois maîtres appelés triumvirs Bientôt, je m'expliquerai plus amplement sur ces manœuvres.

Mais les *girondins* de leur côté n'omettaient rien pour faire prédominer leur parti à la Convention

(1) *Voy. H. et P., n° XXVII.*

et surtout dans notre ville. Leur confrère Vitet leur parut plus propre que tout autre à les seconder, parce qu'il connaissait bien Lyon, et parce que la précédente indulgence qu'il y avait montrée pour les assassins du 9 septembre, devait le rendre moins suspect aux clubistes. Ils l'y firent envoyer en conséquence, deux fois par la Convention, sous le prétexte de quelques émeutes fortuites ou de commande. Mais Chalier pénétra ses desseins, se souleva contre lui; le club lui déclara la guerre; et Vitet trop dur et trop peu souple, ne sachant pas employer une adroite dissimulation pour apaiser ou déconcerter cette société populaire, s'emporta contre elle, jusqu'à dire aux administrateurs du département rassemblés en conseil général, qu'il ne fallait pas « se familiariser avec le peuple, parce que la familiarité engendrait le mépris. »

Alors les clubistes éclatèrent avec fureur contre Vitet Il tenta de se disculper par une affiche où Chalier et ses disciples crurent voir qu'il les dévouait aux poignards. Des clameurs menaçantes s'élevaient contre lui; le *cordelier* Tallien les répétait avec empressement dans son journal : Vitet sentit le danger de son séjour à Lyon; il en partit, couvert de l'exécration des *patriotes*, qu'il laissait irrévocablement irrités contre tout ce qui tenait au *girondisme*, sous le nom de *feuillantins*, de *modérés* et de *rolandistes* (1).

---

(1) Le maire Bertrand et les autres municipaux *jacobins* ou

Vitet avait dû pressentir, dans cette mission, que bientôt on regarderait comme une œuvre méritoire de donner la mort à un *girondin ;* car ce Casati, mis en prison pour avoir voulu l'assassiner, venait d'en sortir, et même de faire emprisonner à sa place le *rolandin* Perret, qui l'y avait jeté; et Vitet, son ami, ne pouvait, avec tous les pouvoirs de la Convention, obtenir la liberté de son défenseur.

Il ne dut pas non plus se dissimuler que la terreur allait subjuguer son parti dans Lyon, quand il vit que, pour en paralyser l'influence, les deux autres factions venaient d'y envoyer de Paris une guillotine : concurrence à laquelle il ne se sentait pas capable de résister.

C'était avec des transports mêlés de reconnaissance et d'admiration, que Chalier avait reçu cet instrument de mort, jusqu'alors inconnu dans Lyon. Et, pour que cette guillotine causât, dès son arri-

---

cordeliers comme lui, donnèrent sur ces événemens, en mars suivant, un mémoire curieux, dont nous citerons le trait suivant : « Il était essentiel au parti Roland que Vitet fût, en » quelque sorte, résidant à Lyon, revêtu de pleins pouvoirs » de la *Convention*. Pour parvenir à ce but, Nivière, secondé » par Perret, excitait ou favorisait, à point nommé, des » troubles, en lançant, d'un côté, le peuple peu instruit; et » de l'autre, les *grenadiers* ou *muscadins*. Alors Brissot, ou » autres *rolandins conventionnaux*, désignaient Vitet pour » commissaire, et Vitet partait aussitôt : il est remarquable » que lors des derniers troubles, il est arrivé à point nommé. »

vée, la terreur qu'elle était destinée à produire, il l'avait fait exposer d'abord sur la place de *Bellecour*, et ensuite sur celle des *Terreaux* : dans le premier endroit, « pour effrayer, disait-il, les aris-
» tocrates de la noblesse; » et dans le second « pour
» faire trembler les aristocrates du commerce. »

Le tribunal criminel, à qui seul il appartenait de faire servir cette guillotine, était composé, en majeure partie, d'hommes humains et probes, qui ne pouvaient même se résoudre à y condamner des assassins, parce qu'ils prévoyaient que le spectacle de sang qu'elle devait offrir, pouvait donner au peuple le goût d'en verser (1). Mais Chalier, impatient de la voir agir, se plaignait de ces délais dans un fougueux discours prononcé au sein du tribunal civil, dont il était le président. « Je suis
» étonné, s'écriait-il, qu'on s'avise de mettre au-
» tant d'appareil et d'importance pour décoller....
» Si vous voulez conserver votre liberté, punissez,
» par cette massue d'Hercule, tous les traîtres... »
Et, portant de loin ses regards sur Louis XVI, encore enfermé dans la prison du *Temple :* « Depuis trois
» mois, ajoutait-il, la Convention aurait dû débar-
» rasser la terre d'un tel fardeau; et elle débute
» par essayer de décréter la république!..... Louis
» étant encore en vie, est toujours à la tête de nos

(1) Ces délais venaient surtout de l'avocat Brochet, accusateur public, magistrat non moins distingué par son honnêteté que par ses talens.

» ennemis : pourquoi recourir à des juges? Le
» tribunal qui doit le juger, c'est la foudre du
» peuple. Brutus ne s'arrêta point à faire le pro-
» cès à César : il le frappa de vingt coups de
» poignard. Avec le perfide et dernier Louis,
» s'évanouiront toutes les conspirations contre
» la souveraineté nationale. Le peuple aura du
» pain, n'en doutons pas; le premier article de
» la loi que nos législateurs doivent faire sur
» les subsistances, c'est de prononcer la mort du
» tyran. »

La funeste magie du mot *subsistances*, ce mobile trop puissant des émeutes populaires, fut surtout mise en œuvre à Lyon, lorsqu'on voulut déjouer l'astucieux *appel* des *girondins* sur le jugement de Louis XVI. Pour prévenir l'effet de cet appel, on imagina de leur opposer d'avance le peuple de Lyon soulevé contre les *appelans*. Tous les clubistes, d'intelligence avec la plupart des municipaux qui ont par avance convoqué l'administration du département, accourent en foule à l'hôtel-de-ville, le 13 janvier; ils en inondent les salles, entourent la municipalité, demandent à grands cris qu'il soit envoyé à la Convention, au nom de tous les Lyonnais, une adresse qui lui notifie qu'ils ne veulent point d'*appel au peuple*, et qu'ils exigent qu'elle condamne Louis XVI à mort en dernier ressort et sans délai. L'adresse est déjà composée; c'est un jeune énergumène nommé Lambert qui en est l'auteur : il en fait lecture. Ses

nombreux complices applaudissent avec rage. Le maire Nivière, qui la trouve trop abominable, propose, mais en vain, d'en faire rédiger une autre; les conjurés l'emportent : celle de Lambert est adoptée. Je n'ai pas le courage de la transcrire : tout ce que je pourrai pour la faire connaître, si je reviens un peu de l'horreur où elle me plonge, sera de laisser mettre en note, dans la suite, une copie du procès-verbal de cette séance atroce, quand la Convention, qui s'en glorifiera, l'aura fait donner au public par son *imprimerie nationale.*

Cependant, malgré la furibonde audace des clubistes, malgré leur empressement à signer cette adresse, malgré leurs menaces d'inscrire sur une *liste noire* tous les assistans qui ne signeraient pas avec eux, ils obtinrent à peine deux cents signatures, en comptant même celle des officiers municipaux. Les administrateurs du département avaient refusé de se rendre en corps à cette séance; et si quelques-uns d'eux y vinrent et signèrent, ce fut par inclination et en leur qualité de clubistes.

Comme il importait d'avoir une masse plus nombreuse de signataires, le tambour fut battu dans chaque section pour appeler les habitans à signer sur des tables dressées précipitamment dans les places publiques, au coin des rues et sur les quais. Les passans étaient arrêtés par le bras et amenés de force au registre, sur lequel néanmoins presque tous refu-

saient de s'inscrire, ou signaient avec des noms supposés. Le bruit de ces violences s'étant répandu, fit rentrer chez eux tous les bons citoyens. Il ne resta plus aux clubistes, que cette classe stupidement curieuse de femmes et d'enfans, avides de choses singulières, à qui l'adresse, présentée comme un moyen d'obtenir le pain à vil prix, fit donner facilement des signatures. Cette exécrable scène se passa le dimanche, 13 janvier : on avait compté sans doute sur la populace, trop ordinairement immorale et cruelle, en choisissant un de ces jours où son oisiveté la livre à tous ses vices ; mais on ne s'était pas attendu à de si faibles succès. Le vrai peuple de Lyon parut indigné; et même, en certains quartiers, il vint renverser les bureaux, briser les tables et les chaises sur les hideux personnages qui, couverts de haillons, surprenaient des signatures aux idiots. Cette action illustre assez les quartiers où elle se fit, et les habitans qui en furent les auteurs, pour que je sois autorisé à les désigner. La gloire de cette louable espèce de justice populaire appartient aux porte-faix et mariniers du *Port du Temple* et du *Port Saint-Vincent*, non moins recommandables par leur probité, leur franchise et leur courage, que remarquables par leur stature, leur force, leur adresse et leurs dispositions guerrières. Ces hommes estimables se sont toujours montrés irréconciliables avec les clubistes, et toujours prêts à les écraser.

Il n'y avait pas huit jours que l'adresse avait excité

tant d'horreur, éprouvé tant de refus à Lyon, lorsqu'elle fut impudemment offerte « de la part des *sans-culottes* de Lyon, » aux jacobins de Paris, « comme revêtue de quinze mille signatures (1). »

Elle avait été présentée la veille à la Convention qui ordonna qu'elle serait imprimée par son *imprimerie nationale,* avec le procès-verbal de l'assemblée où elle avait été votée (2). Cependant il pa-

---

(1) Voyez *séance des Jacobins*, dimanche 20 janvier.

(2) La copie figurée, que j'en laisse donner, est prise sur l'édition même de l'*imprimerie nationale.*

CONVENTION NATIONALE.

Procès-verbal de l'assemblée des corps administratifs et judiciaires, réunis dans la grande salle de l'hôtel-commun de Lyon, le 13 janvier 1793; imprimé par ordre de la *Convention nationale.*

Cejourd'hui 13 janvier 1793, l'an V^e de la liberté, et le IIe de la république, en assemblée des corps administratifs et judiciaires, réunis dans la grande salle de l'hôtel-commun, le citoyen Lambert, organe des citoyens de Lyon, a annoncé, à l'ouverture de la séance, qu'il allait faire lecture d'une adresse à la *Convention*, relative au prompt jugement de Louis le tyran; aussitôt le peuple est devenu silencieux, et a prêté une oreille attentive à l'orateur qui a dit :

« Mandataires,

» Vous avez juré de purger la France de la tyrannie; et » Louis le tyran respire! Tenez votre serment. .. Vous mêmes, » prononcez le jugement du scélérat : le renvoyer aux assem- » blées primaires, ce serait embraser la république des feux » de la guerre civile. Prononcez : le peuple vous contemple, » indigné que la journée du 10 août soit à venger encore..... »

rait que la Convention ne s'enorgueillit pas beaucoup de l'avoir reçue, car il n'en est fait aucune mention dans son journal (le *Moniteur*). Elle n'avait plus besoin de ce stratagême pour se dispenser de

---

L'orateur s'est tu, et soudain les voûtes de la salle ont retenti d'applaudissemens, et soudain les *bravos* ont fait éclater l'enthousiasme populaire.

L'orateur a continué en ces termes :

« Citoyens magistrats, nous venons de vous transmettre » nos sentimens républicains ; nous vous invitons à élire dans » votre sein des commissaires qui les porteront à l'*Assemblée* » *conventionale.* » (Applaudi.)

Alors, le citoyen maire, avant d'ouvrir la carrière oratoire aux différens membres de l'assemblée, impatiens d'émettre leurs vœux, a prononcé un discours plein d'énergie, où il a développé son opinion, et les principes sur lesquels elle était assise. (Applaudi.)

Après lui, plusieurs membres ont successivement pris la parole ; et, en adhérant à l'adresse, ils ont pensé que Capet devait porter sa tête à l'échafaud. (Applaudissemens réitérés.)

Les spectateurs ont fait silence, et les présidens des corps administratifs et judiciaires se sont levés ; et avec le mâle accent du patriotisme, ont manifesté le même vœu. (Applaudi.)

Le citoyen maire a fermé la discussion, et a mis aux voix si l'adresse, soumise à l'assemblée, *serait adoptée*, ou s'il *en serait rédigé une nouvelle ;* et au milieu de la bruyante explosion des transports patriotiques, l'assemblée a donné son assentiment à l'adresse lue par le citoyen Lambert.

Cette scène majestueuse, où respiraient confondus l'union des hommes libres, le saint amour de la patrie, le feu sacré de la liberté, la destruction de la tyrannie, se prolongeait, toujours répétée avec enthousiasme, lorsque le citoyen procu-

l'appel; et peut-être une lettre, écrite de Lyon à son président, lui avait-elle déjà fait comprendre que cette adresse était plus que suspecte. Celui, qui l'avait écrite, y exposait avec autant de simplicité

---

reur de la commune (Laussel) a élevé la voix et a dit :

« Frères et amis, ne nous séparons pas; nommons, séance » tenante, les commissaires à la *Convention.* »

« Oui, oui, s'est-on écrié de tous les points de la salle. »

A l'instant, le citoyen maire a mis la motion aux voix; et toute l'assemblée, comme par un mouvement spontané, s'est levée, en y adhérant.

Aussitôt les corps administratifs et judiciaires ont passé à l'élection des commissaires; et les noms du citoyen Gaillard, membre du tribunal du district; du citoyen Lafarge, membre du tribunal de commerce; du citoyen Bertachon, membre du directoire du district; et des citoyens Gravier et Émery, membres du conseil-général de la commune, sont sortis couverts des acclamations du peuple.

La séance allait se clore : un des membres appelle l'attention de l'assemblée sur le mode adoptif pour recueillir les signatures des citoyens; et de suite il a été arrêté que la caisse serait battue dans chaque section, et qu'il serait dressé des tables sur les places publiques, à l'effet d'y recevoir les signatures des citoyens : arrêté encore que le procès-verbal de ladite séance serait imprimé, affiché et envoyé aux quatre-vingt-quatre départemens de la république.

Ainsi s'est terminée cette séance à jamais mémorable, sujet de joie pour les sans-culottes, sujet de désespoir pour les royalistes.

Le lendemain, le recensement des signatures a été fait, et le nombre des signataires est monté à quarante mille deux cent quinze, sans énumérer une multitude de citoyens qui, ne sachant pas signer, ont émis le même vœu.

que d'indignation les manœuvres grossières et scélérates par lesquelles on avait obtenu tant de noms (1).

Fait et clos les jours et an susdits.

L'original des signatures est resté en dépôt au greffe de la municipalité.

Fait et clos les jours et an susdits.

Suivent les signatures.

(*Au bas.*) De l'imprimerie nationale.

(1) Cette lettre qui est, en original, dans mes mains, porte les enregistremens suivans, faits par les comités auxquels le président de la *Convention* la renvoya : *N° 455, registrée ; registre 4, l'an IIe de la république française, 7 février 1793, n° 2621. — Renvoyé au comité de sûreté générale par celui des pétitions et correspondances ; à Paris, le 13 février, l'an IIe de la république française, signé Ichon. — D. S. R. 29 janvier.* Lors de la mission de Legendre, Bazire et Rovère, en février, cette lettre leur fut remise pour qu'ils en découvrissent l'auteur à Lyon, par la confrontation de l'écriture avec celle des Lyonnais suspects. La copie de cette lettre peut être utile; et la voici :

« Citoyen Président,

» Une foule de gens mal intentionnés se sont assemblés, di-
» manche 13 courant, dans la salle de l'hôtel-commun de
» notre ville. Là, après avoir débité les propos les plus obs-
» cènes, et répandu la terreur dans les esprits, ils ont arrêté
» de faire une adresse à la *Convention*, exprimant le vœu de
» tous les citoyens de Lyon. Elle a d'abord été signée par deux
» cents clubistes environ, qui se disent le peuple; mais comme
» ils ont pensé que cette adresse n'aurait aucun fonds si elle
» n'était appuyée par un grand nombre de signatures, ils ont
» répandu dans le peuple que tous ceux qui ne signeraient pas

Le jugement, le supplice et la mort de Louis XVI furent bientôt connus à Lyon. A cette nouvelle, bien plus qu'affligeante, toute la ville parut se couvrir du crêpe funèbre de la douleur. Je peux l'attester comme témoin parce que j'avais eu la témérité de revenir furtivement de ma déportation; et quoique je ne sortisse de ma retraite qu'avec crainte, je voulus connaître par moi-même, *incognito*, l'affliction et l'effroi de mes compatriotes. Mais autant la masse des citoyens en général était dans la consternation, autant les clubistes mani-

---

» cette adresse seraient notés sur une liste noire ou de pros-
» cription; de-là, ils sont allés placer des banques dans toutes
» les places publiques, prenant par le bras tous ceux qui se
» présentaient, pour les forcer à signer. Cette démarche n'ayant
» pas été fructueuse, ils ont fait signer des enfans de six à sept
» ans, des femmes, des gens de campagne illétrés, leur
» criant : *Il faut que le Roi meure ; nous ne voulons pas qu'il*
» *soit jugé par le peuple.* Comme ces clameurs ont causé beau-
» coup de désordres dans la ville, je viens auprès de vous,
» comme citoyen de Lyon, vous prier de vouloir instruire la
» *Convention nationale* de la démarche qui a été employée
» pour gagner les esprits faibles, et vous jurer que cette
» adresse est le fruit de cent personnes au plus : la très-grande
» majorité des citoyens de Lyon désirant jouir de leur droit
» de souveraineté pour juger Louis. Je ne fais pas de doute que
» cette adresse ne soit rejetée; et je crois devoir vous prévenir
» que tous les citoyens ont l'œil ouvert sur ceux qui causent
» tant de désordres, et qu'ils ne les souffriront pas impunément.
» Recevez le baiser fraternel de votre concitoyen ; *signé* David,
» citoyen de la section de la commune de Lyon. — Lyon, ce
» 16 janvier 1793, l'an second de la république. »

festaient de la joie. Les premiers voyaient, comme moi, dans cet événement, le prélude d'un débordement de massacres auquel les honnêtes gens ne pourraient échapper; et ils ne se trompaient guères. Chalier confirmait de toutes ses forces, des alarmes si cruelles; il était déjà dans la tribune du club central, disant à tous les tigres, rassemblés autour de lui : « Le grand jour des vengeances est » arrivé; cinq cents têtes sont parmi nous, qui » méritent le même sort que celle du tyran. Je » vous en donnerai la liste : il ne vous restera qu'à » frapper. » Chalier proposa aussitôt l'établissement d'un tribunal révolutionnaire ; et, après quelques autres phrases du même genre, il déploya un tableau de J.-C. en croix, et dit : « Ce n'est pas assez que le yran des corps ait péri, il faut détruire aussi le tyran des ames. » A l'instant il déchira le tableau, en jeta les morceaux à ses pieds et trépigna dessus avec une rage infernale.

Comment les Lyonnais qui l'offusquaient n'auraient-ils pas été menacés, puisque ses clubistes, animés de sa fureur, étendaient leur sollicitude sanguinaire jusque sur la capitale, où ils envoyaient de nouveaux fédérés « pour la purger, di- » saient-ils, des députés qui n'avaient pas voté la » mort du roi (1). »

Après avoir fourni contre eux ce contingent

(1) Voyez *séances des Jacobins*, 1er et 15 février : *Correspondance.*

d'assassins, Chalier ne s'occupa plus que du massacre de ses concitoyens. Il conduisit, le 28 janvier, sur la place des *Terreaux*, ses affidés les plus féroces, armés de piques; et là, au pied de l'arbre de la liberté, il leur fit prononcer avec lui l'épouvantable serment « d'exterminer tout ce qui » existait sous le nom d'*aristocrates*, de *feuillan-* » *tins*, de *modérés*, d'*égoïstes*, d'*agioteurs*, d'*acca-* » *pareurs*, d'*usuriers*, ainsi que la caste sacerdotale » *fanatique* (1). » Et, ce que Chalier vient de faire jurer, il le répète sans cesse; il le redit dans ses lettres : partout l'on voit et l'on entend cette phrase chérie de son ame atroce : « La ville a besoin d'une » forte purgation..... Purgeons, purgeons la ré- » publique.... Il est temps de porter de grands » coups. »

Chalier le croyait, parce qu'on touchait au jour que les *jacobins* de Paris avaient fixé pour un massacre général; mais ceux-ci lui mandèrent qu'il fallait ajourner l'expédition (2). Chalier en fut désolé : « Nous étions tous disposés, écrivait-il » à Gaillard, nous étions tous disposés à purger » la ville (3); mais vos lettres ont éteint nos pre-

---

(1) Cette formule, du serment prononcé le 28 janvier, s'est retrouvée dans les papiers de Chalier. Elle est encore consignée dans une lettre qu'il écrivit à Gaillard, le 3 février. — *H. et P.*, *n° XXV*.

(2) Par une lettre du 22 février.

(3) Lettre du 3 février. *H. et P. n° XXV*.

» miers feux... Patience cependant, » ajoutait-il, dans l'intention de les rallumer bientôt. Le jour même, il distribua des cartouches à tous les clubs; et, le lendemain (4 février), il rassembla les clubistes autour d'un sarcophage élevé, sur la place de *Bellecour*, en l'honneur de Michel Le Pelletier, assassiné comme on sait à Paris, la veille du supplice de Louis XVI, pour avoir voté sa mort. Dans l'oraison funèbre que Chalier fit alors de ce régicide, il disait à ses auditeurs : « O mes braves » sans-culottes, jurons, et ne jurons pas en vain; » jurons d'exterminer tous les tyrans et leurs » suppôts.... Jurons de purger la terre de la liberté, » de tous ceux qui n'ont encore donné aucune » marque de civisme : c'est le seul encens qui doit » être brûlé sur la cendre de Michel Le Pelle- » tier (1). » Immense proscription, dont le fer homicide devait moissonner tout ce qui n'était pas affilié des clubs.

Si, parmi les régicides de la Convention, il en était dont le récit de pareilles scènes flattât l'ame atroce incapable de remords, il put s'en trouver que fit frémir au moins de peur, une lettre écrite de Lyon à la Convention, le 26 janvier, par un anonyme qui semblait très-bien connaître la personne de l'assassin de Michel Le Pelletier, et l'endroit où il s'était réfugié. Je la copie sur l'autographe; et la voici : « *Un vertueux français à la Convention nationale.*

(1) Lettre du 3 février *H. et P.*

» — En vain vous flattez-vous de découvrir l'asile
» du courageux Français qui a osé presque sous vos
» yeux purger la terre d'un des monstres qui ont
» voté pour l'assassinat de l'infortuné et innocent
» Louis ; il est à l'abri de vos poignards, et il vous
» prédit, ainsi que moi, que la stupeur qui a glacé
» pour un moment l'ame des bons Français à la vue
» du supplice inouï du plus vertueux des hommes,
» cessera pour faire subir à ceux de vos collègues
» complices de cet horrible attentat, le juste châ-
» timent qu'ils ont mérité; et, en supposant, ce
» dont je prie l'Être-Suprême de le préserver, qu'il
» vînt à tomber au pouvoir de monstres de votre
» espèce, et à être la victime de votre scélératesse,
» son ombre en suscitera des milliers dans toutes
» les parties de l'Europe, qui auront le même cou-
» rage. Tremblez, brigands; et souvenez-vous que
» les infâmes assassins de Charles Stuart ont péri
» misérablement, ou sont tombés sous les coups
» des vrais Anglais : le même sort vous attend. —
» Je suis un vrai ami des lois, de l'ordre et de la
» paix, et ennemi juré du crime et des scélérats.
» *Signé* Antoine (1). »

Chalier suivait son projet d'exterminer tous ceux

(1) La lettre porte les signes suivans de réception et d'enregistrement. *R. le* 6 *février* 1793, 181 *A. Rel.* 2, *n°* 3161; 10 *février* 1793, *n°* 463. Et à la marge, en travers : *Renvoyé au comité de sûreté générale, par celui des pétitions et correspondance ; à Paris, le* 13 *février, l'an II*e, *de la république française. Signé Paganel, président.*

qui n'avaient pas donné des preuves de la scélératesse qu'il appelait *civisme*. Déjà la liste des victimes était faite, et Chalier la savourait avec une délectation de cannibale, en la montrant à ses nombreux affidés. Chacun d'eux, transporté d'y voir l'*aristocrate* prétendu dont il avait juré la perte, ne pouvait s'empêcher d'en témoigner indiscrètement sa joie à des voisins. Par-là j'appris que les clubistes, ayant découvert ma rentrée en France, et même mon secret asile, m'avaient fait mettre le premier sur la fatale liste. Il n'y avait pas de temps à perdre : je dis précipitamment à ma mère veuve et âgée, un déchirant adieu qu'encore, hélas! je ne prévoyais pas devoir être le dernier, car elle périt au milieu des horreurs du siége; et, en attendant que je pusse trouver une occasion pour m'acheminer secrètement vers la frontière, j'errais tous les soirs de maison en maison dans le faubourg de la *Croix-Rousse,* cherchant pour chaque nuit un nouveau réduit ignoré, afin de rompre la trace sur laquelle les méchans auraient pu me suivre. Bon et généreux Courageot-Motteville, à quels dangers vous vous exposâtes en me recélant deux jours et deux nuits! Mais vous étiez trop vertueux pour échapper au fer des scélérats! Ils ont fait tomber sur votre tête leur hache homicide, treize mois plus tard (1). Puissent mes béné-

(1) Ce négociant fut guillotiné le 24 février 1794, comme contre-révolutionnaire.

dictions profiter à votre famille et mes prières à votre bonheur éternel ! C'est encore vous qui me facilitâtes les moyens de partir ; et j'arrivai, non sans peine, à la frontière. On m'y retint comme suspect aux dernières postes, parce que la révolution apportée récemment dans Genève, étendait ses fureurs aux alentours ; mais enfin je franchis la limite, et me trouvai sur la terre hospitalière de l'Helvétie, d'où, par d'adroites correspondances, je ne cessai de voir pour ainsi dire tout ce qui se passait dans Lyon.

Les clubistes impatiens d'assouvir leur rage et celle de Chalier, avaient commencé par emprisonner plusieurs de ces braves du *Port du Temple*, qui s'étaient si vigoureusement déclarés contre eux. Mais comme ces détenus étaient en trop petit nombre pour suffire à la vaste immolation qu'on se proposait, la municipalité se fit demander, le soir même, par une députation du club central, d'ordonner des visites domiciliaires, afin, disait-il, « de purger la ville des scélérats qui l'infestaient. »

En conséquence, et malgré les remontrances du maire, la municipalité ordonne, sur les huit heures du soir, que les visites se feront à quatre heures du matin. Le club est chargé de fournir les commissaires pour ces perquisitions. Il n'est pas dix heures : et déjà plus de trois cents d'entre eux se présentent. La municipalité leur donne des pouvoirs, le maire les invite à la modération ; mais Chalier, survenu pour les diriger à son gré, quoi-

que étranger aux fonctions municipales, les harangue *en vrai dictateur* dans le sens atroce du discours que nous venons de citer (1).

Trois heures et demie du matin sont à peine sonnées, que ces farouches inquisiteurs se répandent dans les différens quartiers : les barrières de la ville se ferment, la navigation des rivières est interrompue; la générale se fait entendre. A ce bruit effrayant qui réveille tout le monde en sursaut, le tremblement est dans tous les cœurs. Une force armée, presque toute composée des fauteurs de la conjuration, se rassemble autour des commissaires; on viole les domiciles ; les citoyens sont surpris, tremblans, à demi-vêtus, ou dans leurs lits. Des milliers d'entre eux sont arrachés de leur demeure et traînés à l'hôtel-de-ville, devant une commission de conjurés, chargés de reconnaître les proscrits, et de les jeter dans les cachots. La visite et les emprisonnemens se prolongent encore pendant toute la journée du 5 février : elle ne cesse qu'à six heures du soir. Alors, une proclamation vient rassurer les citoyens : les barrières s'ouvrent, les communications se rétablissent; une sécurité trompeuse fait reparaître quelques proscrits qui s'étaient soustraits à la perquisition ; mais la municipalité ne les retrouvant point parmi les détenus, les fait recher-

(1) C'est Nivière lui-même qui, dans sa lettre du 9 février, à l'un des membres de la Convention (Vitet), dit que Chalier avait alors parlé *en vrai dictateur*.

cher la nuit suivante : ils seront pris et partageront le sort des autres.

En même temps, pendant cette nuit du 5 au 6 février, les conjurés travaillaient avec ardeur à préparer le massacre des détenus. Des réclamations énergiques et presque menaçantes, en faveur des prisonniers du *Port du Temple*, servaient de prétexte à la municipalité conspiratrice pour se faire amener huit pièces de canon, qu'elle place dans une cour de l'hôtel-de-ville, à portée des séditieux qu'elle protége. Pendant ces préparatifs, ceux-ci vont aux prisons de *Roanne* afin de savoir si la guillotine, qu'on y a déposée, est en bon état; et pour recommander aux guichetiers « d'être diligens à la remettre lorsqu'on viendra la demander. » Dès le matin, tous les satellites de la conjuration sont rassemblés, au son de la cloche, dans leurs clubs particuliers, d'où bientôt ils sont appelés, en grande hâte, au club central par une alarmante circulaire qui leur dit : « On conspire contre vous et contre » vos magistrats; levez-vous, courez au centre. Aux » armes! immolons nos ennemis (1); » et de toutes parts ils courent en furieux à ce laboratoire fécond en forfaits.

Lyon était sur un volcan; les conjurés réunis préparaient, dans le mystère, une explosion prochaine : tout présageait de grands malheurs; les bras honnêtes étaient enchaînés par l'autorité

(1) Cette circulaire était signée : *Montfalcon*.

municipale, complice de la conjuration. L'administration du département même semblait lui être favorable ; dans une proclamation, elle disait aux citoyens « de ne pas croire que les municipaux pussent trahir leurs devoirs (1). » On pouvait penser que tous les consuls étaient d'accord avec Catilina. La ville découragée ne voyait plus d'où le salut pouvait lui venir.

Le maire Nivière était suspect aux conspirateurs qui le regardaient comme un suppôt des *girondins*, dont Chalier voulait que « toute la secte éprouvât la guillotine (2). » Les liaisons de Nivière avec Vitet le rendaient odieux; et Chalier disait nettement « que la ville avait besoin d'en être purgée. » Celui-ci ne doutait pas que son nom ne fût des premiers sur les tables de proscriptions. Périr, ou sauver la cité, en se sauvant soi-même, était la seule alternative qui lui restât. Il prit la résolution que l'intérêt et l'honneur commandaient; et il l'exécuta avec tant de courage et de sagesse, qu'il fit oublier les torts que précédemment les bons citoyens lui avaient reprochés.

Sans connaître encore la trame qui s'ourdissait dans le club central, mais alarmé par ce rassemblement extraordinaire, il enjoignit au commandant

---

(1) *Procès-verbal du département.* Séance publique du 6 février 1793.

(2) *Lettre de Chalier* déjà citée, en date du 3 février 1793. — *H. et P., n° XXV.*

des troupes de ligne, et à celui de la garde nationale, de pourvoir à la sûreté publique. L'hôtel-de-ville ainsi que les rues adjacentes se trouvèrent bientôt gardés par de l'infanterie, de l'artillerie et même de la cavalerie, en nombre imposant. Trois bataillons choisis de citoyens vinrent s'y joindre; et les piquets, semés dans la ville, furent renforcés par de nombreuses escouades.

Ces précautions irritèrent la municipalité, qui, toute déconcertée, les regarda, tantôt avec mépris, comme l'effet d'une terreur panique; tantôt avec perfidie, y cherchant un expédient pour faire insurger les citoyens. Elle alla jusqu'à dire que « le salut public était confié à ce club central, » contre lequel on se prémunissait; et les municipaux furieux menaçaient du poing Nivière qui les avait déroutés. Pour bien juger de leur rage, transportons-nous dans cet affreux club dont ils exécutaient les complots.

Chalier, entouré de tout ce que la ville avait pu fournir d'anarchistes et d'assassins, leur avait déjà fait prêter un serment ainsi conçu : « Nous jurons tous d'immoler, par le glaive des *sans-culottes*, quiconque osera parler de ce qui se dira et se fera dans cette séance, ceux même qui en parleraient à leurs femmes. » Ensuite il leur disait, en indiquant les détenus : « Si de nombreux ennemis nous menacent, vengeons-nous sur ceux que nous tenons. » Les mesures que j'ai à vous proposer, sont dignes de vrais *sans-culottes* et du souverain. »

Tous applaudissent; et bientôt il est résolu qu'on va former un tribunal révolutionnaire, semblable à celui des *septembriseurs* de Paris. Déjà les juges et les jurés sont choisis; un licteur est nommé pour marcher devant eux, mais on craint de n'avoir pas assez d'exécuteurs : « Tout le monde peut » et doit l'être, s'écrie Laussel; il n'y a qu'une fi- » celle à tirer, et la guillotine va toute seule. » Quel sera le lieu des exécutions? Laussel préférait la place des *Terreaux*, « parce que, disait-il, » en arrosant du sang des victimes l'arbre de la li- » berté, qui s'y trouve, en enterrant les cadavres » au pied, on lui ferait prendre racine. » Mais le *Pont-Morand*, proposé par Chalier, semble préférable, à cause de la facilité qu'il offre de se débarrasser promptement des têtes et des corps, en les jetant dans le Rhône à mesure qu'on les décollera. La formule du jugement est déterminée : le président du tribunal doit, en présentant au condamné une baguette brisée, lui dire : « Il est aussi im- » possible que vous restiez sur la terre, qu'il l'est » que ces deux bouts se rejoignent : *Faites passer* » *le pont à Monsieur.* »

Pour dissiper toute crainte capable de retenir les assistans, on leur confie qu'une partie de la municipalité a promis protection, et qu'on se propose de garder à vue, pendant l'exécution, toutes les autorités qui pourraient la contrarier. Les canons déposés dans l'hôtel-de-ville doivent servir à défendre les avenues du pont. Cinq mille cartouches,

fournies par quelques municipaux, sont distribuées aux clubistes : Riard s'établit le chef de l'expédition. Ceux d'entre eux qui se sont chargés d'y faire concourir ce qu'il reste de mauvais sujets dans leurs sections respectives, partent pour les y mettre en mouvement.

Ils se croyaient trop puissans pour s'en tenir à l'immolation des personnes emprisonnées de la veille; ils étendaient la proscription sur trois à quatre cents personnes encore libres, en les qualifiant de « *royalistes*, d'*aristocrates*, d'*insoucians*, » de *modérés*, de *rolandins*, etc. » Le maire se trouvait inscrit le premier sur ces listes de sang et de carnage.

Aucun des assistans ne pouvait sortir du club; Chalier en avait mis la clef dans sa poche; mais tous heureusement n'étaient pas aussi féroces que lui.

Quelques gens du peuple, amenés par ce *je ne sais quoi* d'immoral, qui les attire toujours, sans qu'ils soient des brigands, frémissaient en silence devant des propositions auxquelles ils n'étaient point encore accoutumés. On n'osait ni se regarder, ni se parler, ni sortir. Roullot, notable du corps municipal, parcourait les rangs pour juger sur les physionomies, s'il y avait quelques désapprobateurs et les livrer sur-le-champ *au glaive des sans-culottes*. De bons citoyens, que la curiosité de l'inquiétude avait amenés, suffoquent d'indignation; ils se poussent vers la porte

malgré les menaces qu'on leur fait : elle est enfoncée; on sort en foule; il ne reste à Chalier, pour exécuter son complot, qu'une bande trop insuffisante, avec laquelle néanmoins il ose marcher vers l'hôtel-de-ville. Mais à l'aspect des dispositions militaires de Nivière, il se déconcerte : « Le » coup est manqué! » s'écrie-t-il; et ses satellites sont aussitôt dispersés par la frayeur.

Le but des municipaux conspirateurs ne fut pas cependant tout-à-fait manqué. Le dépouillement des gens riches les intéressait autant que le massacre auquel ils les avaient dévoués. Laussel avait dit confidentiellement, avant la visite domiciliaire : « Il ne m'en faut qu'une, pour faire ma fortune ; » et c'était pour cela que, parmi les détenus, on voyait les personnes réputées opulentes, les banquiers les plus riches, les agens de change les plus accrédités. Les scélérats, pour se consoler de ne pouvoir encore se partager leur héritage, se divisèrent une grande quantité d'effets précieux, qu'ils avaient fait enlever par les commissaires de la visite; ensuite ils exigèrent des sommes considérables pour la rançon des prisonniers.

Non-seulement ils vendirent chèrement à ceux-ci la liberté qu'ils leur rendaient, mais encore ils taxèrent insolemment ceux auxquels ils n'avaient pu la ravir. Leur exécrable cupidité s'ouvrit une autre source de profits, non moins affreuse, dont ils convinrent entre eux de tirer le plus grand avantage : ce fut de vendre des certificats de résidence,

notés d'un signe, propre à perdre ceux qu'ils auraient eux-mêmes forcés d'en acheter. Un arrêté de la municipalité autorisa le notable Roullot à leur faire payer ainsi de véritables arrêts de mort, comme d'excellens titres de sûreté. Le signe fatal devait être la signature du maire apposée par lui sur ces certificats avant que les blancs en fussent remplis. Qui pouvait se défier d'un tel piége! Qui pouvait y échapper, puisqu'il n'était presque personne, hors de la classe des *sans-culottes*, qui n'eût besoin de certificats de résidence, soit pour repousser les dénonciations si fréquentes alors, soit pour se garantir du séquestre, soit enfin pour obtenir le paiement de ses rentes sur l'Etat? Amené vers Roullot par la nécessité, on y recevait des insultes, des rebuts, des menaces même, jusqu'à ce que, sur le point d'être arrêté comme suspect, on imaginât enfin d'apaiser ce brigand magistrat, par l'offre d'une somme qu'il dédaignait encore tant qu'elle ne montait pas au taux de sa cupidité. Et lorsqu'enfin, après lui avoir compté cette somme, on croyait obtenir de lui un témoignage légal et rassurant de résidence, on ne recevait qu'une sentence, par laquelle on était condamné réellement à la confiscation de ses biens et à la perte de sa vie. Y eut-il jamais combinaison plus criminelle, prévarication plus abominable (1)?

---

(1) Ce fait est si incroyable qu'il mérite d'être appuyé par la transcription de l'arrêté dont je parle : *Du 4 février* 1793.....

En sauvant sa tête et la ville, Nivière n'avait fait qu'exciter encore la colère des conjurés. Ceux du club allèrent le dénoncer au département, comme indigne de la mairie; ceux de la municipalité le déclarèrent formellement déchu de la confiance de la commune. Nivière entra dans leurs vues, car le dégoût de ses fonctions, sa lassitude et son insuffisance en des conjonctures de plus en plus difficiles, le déterminèrent à donner sa démission. L'administration du département ne crut pas devoir y consentir : Nivière insista; et sa démission fut reçue, à la grande satisfaction des clubistes. Deux des plus forcenés d'entre eux, Achard, administrateur du département, et Gaillard, juge du district de la ville, s'empressèrent de manifester, au nom de tous, la joie de la *sans-culotterie de Lyon,* à leurs amis, députés

---

Considérant qu'il est urgent d'autoriser le citoyen Roullot à délivrer de faux certificats aux divers émigrés, ou à leurs agens qui en demandent, afin de pouvoir en mettre sous le glaive de la loi, autant qu'il sera possible, le procureur de la commune entendu : l'assemblée arrête que le signe qui caractérisera la fausseté des certificats de résidence délivrés par la municipalité de Lyon, sera la signature du maire, quel que soit son nom, présent et à venir : — Que Roullot reste autorisé à délivrer lesdits certificats, à recevoir toutes les sommes qui en proviendront et à les déposer au greffe de la municipalité. — Cet arrêté sera envoyé au comité de surveillance de la Convention (qui l'approuva), *ainsi qu'à tous les départemens* (ils le repoussèrent avec horreur), *les invitant de garder le plus grand secret, et de faire arrêter toutes les personnes, porteuses des susdits certificats.*

conventionnels, Pressavin, Javogues, Dupuis, Pointe et Dubouchet. Cette démission, concordante avec le remplacement du *girondin* Chambon, par le *cordelier* Pache, dans la mairie de Paris, était un avantage signalé sur le parti de Roland. Le chef de légion, Emery (1), joignit son rustique langage à ces cris d'allégresse : « Au nom des *cinq Brutus* » revenant de Paris, et du nombre desquels il était, il écrivit aux mêmes députés, pour travestir en crime d'État, cette démission dont lui-même s'applaudissait. Tous partageaient la double scélératesse de la municipalité, qui, en se réjouissant d'avoir forcé Nivière à se démettre de la mairie, l'accusait néanmoins d'avoir criminellement abandonné le gouvernail au moment de l'orage. Elle excitait tout le peuple contre lui, par un placard atroce, où on lisait, en caractères énormes : *Le maire a lâchement déserté son poste;* et s'appuyant de la loi qui déclarait *traître à la patrie*, quiconque abandonnait son emploi, au moment du péril, elle dénonça Nivière, comme tel, à l'accusateur public.

Mais tandis qu'elle se flattait de s'en débarrasser ainsi pour toujours, les assemblées primaires, convoquées, le 17 février, pour nommer à la mairie, y reportaient le même homme, avec une majorité de près de neuf mille suffrages, sur onze mille votans.

---

(1) Le même, qui devint ensuite juré du tribunal revolutionnaire de Paris, dont on voit une lettre grossière et sanguinaire dans le *Rapport de Courtois, sur les papiers de Robespierre*, n° *XCVI*.

Si cette nomination imprévue consterna les clubistes, elle causa, dans toute la ville, une ivresse égale à leur rage. L'enthousiasme public, qui ne voit jamais au-delà du temps présent, regarda Nivière comme le sauveur de la cité. La joie fut aussi extrême qu'elle était universelle. On courut au spectacle; on interrompit la pièce par des acclamations triomphantes; on emmena les musiciens de l'orchestre, pour aller donner une sérénade au maire réélu; et l'on força la municipalité, confuse et rugissante, de marcher à la tête de ce joyeux cortége, pour annoncer à Nivière sa nomination. Par un mouvement spontané, chacun mit des lampions à ses fenêtres; et ce fut, en un instant, comme par une inconcevable féerie, une illumination générale que le sentiment seul avait prescrite à tous les bons citoyens.

Nivière avait la prudence d'échapper à ces témoignages honorables; et cependant la municipalité n'en était pas moins courroucée. Elle recommençait à appeler près d'elle des forces extraordinaires, elle s'entourait de canons et de baïonnettes; et, durant toute cette fête, elle prenait un air menaçant, dont Chalier développait les intentions dans la tribune du club central.

En déclamant contre Nivière et les auteurs de son triomphe, il faisait déjà protester contre son élection (18 février). Des jeunes gens, informés de cette audace qu'ils ne pouvaient concevoir, vont s'en assurer. Les propos de Chalier les indignent; ils veulent lui imposer silence : on leur résiste.

Au même instant d'autres arrivent; le buste de *Jean-Jacques* et la statue de la *Liberté*, qu'ils aperçoivent en entrant, leur semblent profanés dans un pareil séjour; ils commencent par les enlever, et les portent respectueusement sur la place des *Terreaux*, au pied de l'arbre même de la *liberté*.

Sur ces entrefaites, quantité de bons citoyens, ayant appris, au milieu de leur joie, qu'un jeune homme venait d'être mis en prison par la municipalité, pour avoir crié dans les rues : *A bas Chalier;* et croyant que d'autres étaient maltraités au club, s'y précipitent comme un torrent, en proférant le même cri. La porte qu'on ferme lorsqu'ils approchent, est enfoncée. Les clubistes effrayés, s'élancent dans les galeries élevées : leurs femmes se réfugient dans les réduits obscurs de ce repaire. Gaillard est le seul qui tombe entre les mains de ce peuple indigné; mais il s'échappe au milieu des voix qui demandent sa mort; et la vindicte populaire se borne à briser les bancs qui portèrent tant de forfaits : elle enlève les archives, et va les déposer au département.

Gaillard, Chalier et quelques autres complices s'étaient réfugiés à la municipalité, dont les préparatifs hostiles, en assurant leur retraite, imposaient aux bons citoyens l'obligation de se mettre en garde contre de nouveaux attentats. Elle requérait tout ce qui était capable de s'armer en sa faveur : les soldats gisans dans l'hôpital militaire, étaient même appelés pour la seconder; et c'était aux clubistes

du quartier de la *Grand'-Côte* qu'elle remettait le poste des prisons de *Roanne*, où elle continuait d'enfermer de bons citoyens. Le danger paraît plus imminent que jamais : l'inquiétude s'empare des sections. Dans plusieurs on se rassemble : celles du *Port du Temple*, de *Place-Neuve* et de *Bellecour*, ne s'amusent point à délibérer; déjà elles s'étaient emparées de l'arsenal (19 février), lorsque la municipalité vint pour en enlever huit pièces d'artillerie, qui lui furent refusées. En vain elle fit des sommations et des menaces; on lui répondit avec fermeté, qu'on ne céderait point de canons à *des brigands* (1).

---

(1) Parmi ceux qui se firent noter dans cette affaire, et furent poursuivis à cause d'elle, se trouvait un amateur de révolutions, parent du *cordelier* Lacombe St.-Michel, et nommé Georges-Albert Doxat, natif d'Yverdun, au canton de Berne, où il s'était fait proscrire, en juillet 1789, pour avoir célébré à Lausanne, la fête de la liberté française, et y avoir arboré la cocarde de la révolution. Réfugié en France, il s'était enrôlé à Beauvais, en Picardie, dans le bataillon *de l'Oise*, dont il était devenu capitaine. Reparaissant dans le canton de Berne, en novembre 1792, avec son uniforme, il y avait été mis en prison. S'évadant peu après, et voulant passer en Corse, avec le député Lacombe St.-Michel, il était venu le rejoindre à Lyon. Là, il apprend qu'à l'arsenal on s'insurge contre une autorité publique : de lui-même, il vole, il résiste, comme les autres; il commande même la résistance; il s'en vante ensuite dans les cafés; et il est arrêté, mis dans les prisons, puis envoyé au tribunal de Mâcon, qui finit par l'acquitter.

Les *girondistes* avaient la plus grande part dans ces résistances : leur directoire secret fut surpris par la municipalité, ce jour-là même, chez Joliclerc, curé intrus de Saint-Nizier. Elle relança dans son presbytère, environ quarante *rolandins* qui lui échappèrent; et elle y saisit un tambour avec sa caisse, des décrets, des papiers, des réquisitions toutes prêtes à notifier à la force-armée (1).

L'avantage de cette journée resta indécis entre les clubistes et les *girondins*. Les administrateurs du département et du district survinrent pour s'emparer de la police et rétablir l'ordre. Ils assurèrent que le péril était passé; et les citoyens, dont les *girondins* n'aiguillonnaient plus la résistance, abandonnèrent l'arsenal, et renoncèrent à la permanence de leurs assemblées.

---

(1) Pour parvenir à son but, cette faction s'était emparée de l'instruction publique. Des discoureurs *girondistes* de la société de *Pilata*, installés sous le titre de *professeurs*, dans le *Grand Collége*, autrefois illustré par ses maîtres et ses élèves, enseignaient aux gens du bas peuple, à devenir des *hommes d'Etat* et des *philosophes*. Le médecin Gilibert, le prédicant Frossart y faisaient les plus ridicules cours *de politique et de morale* qu'il soit possible d'imaginer. Gilibert y professait, fort à propos, que *la souveraineté du peuple n'existait plus que dans ses représentans;* et Frossart le *moraliste* donnait des leçons d'amour conjugal. Nous ne dirons rien des autres professeurs qu'une imagination ardente, une ambition de philosophisme ou la plus famélique complaisance, faisaient marcher sur la trace de ces deux principaux professeurs de républicanisme.

Ce n'est pas que ces deux administrations, composées d'un mélange de *girondistes* et d'*anarchistes*, fussent assez diamétralement opposées au conseil municipal, pour mériter la confiance des bons citoyens; mais elles n'avaient pas donné, comme lui, des preuves d'une extrême perversité; et il n'est arrivé que trop souvent de s'attacher à d'équivoques apparences de justice quand on s'est vu submergé dans un déluge d'iniquités.

L'administration du district était trop insignifiante pour en craindre ou en espérer quelque chose; celle du département tremblait devant la municipalité, au point de chercher alors à expier le refus qu'elle avait fait précédemment de signer avec elle l'infâme adresse des clubistes pour demander la mort du Roi sans appel au peuple. Déjà même, lorsque Nivière était en péril, les administrateurs du département avaient envoyé à la Convention un acte d'adhésion à l'action régicide qu'elle venait de commettre (1).

---

(1) Dans cette *adresse*, signée, Grandchamp, *président;* Bonamour, Ferrand, Couturier, Belleville, Borde, Santallier, Sauzéas, Meynis, *procureur-général-syndic*, et Gonnon, *secrétaire*, en date du 14 février, on lit, entre autres choses : « Législateurs, le tyran vient d'être frappé du glaive de la » loi. Vous avez prouvé à l'univers que la justice est le pre- » mier culte, comme le premier lien des hommes libres... » Nous adhérons pleinement à cet arrêt mémorable dans le- » quel les principes sont restés purs devant des crimes et des » préjugés de tant de siècles. Vous avez donné un exemple

Leur intelligence s'égare ; le courage du bien les abandonne entièrement : ils écrivent au ministre que « les mouvemens de Lyon prennent un caractère alarmant. » Ils appellent à leur secours des commissaires de la Convention. Tout leur semble perdu parce qu'on a violé le club qu'ils appellent lâchement « un asile infiniment respectable, et le temple sacré de la liberté (1). » Un délire accompagné d'imbécillité s'est emparé d'eux ; on les voit concourir avec la municipalité à réintégrer honorablement dans leur caverne les brigands qu'elle protége. Ils s'y rendent solennellement avec elle pour cet objet, dès le lendemain du jour où le club a été dévasté. Ses habitués les plus violens entourent cette administration départementale morte pour le bien, en même temps qu'ils caressent la municipalité qui ne semble vivre que pour le mal. Les administrateurs comme les municipaux se mettent en marche sur le soir, accompagnés de cet horrible cortége, et à la lueur de lugubres flambeaux. L'air retentit de la sinistre chanson : *Qu'un sang impur*

» et une leçon qui manquaient à la raison des hommes, à l'his-
» toire des Français et à la liberté des peuples. En faisant sur
» la tombe de Le Pelletier, l'éloge de sa glorieuse mort, les
» corps constitués de notre ville ont satisfait au besoin de
» l'admirer et de promettre, dans l'occasion, de l'imiter. »

(1) *Procès-verbal de la séance* départementale, du 18 février, et *lettres* dudit jour, *au ministre de l'intérieur* et à la *Convention*.

abreuve nos sillons. Arrivés sur la place des *Terreaux*, où les effigies de la Liberté et de J.-J. Rousseau avaient été apportées au pied de l'arbre de la liberté, ils les prennent respectueusement et les emportent avec pompe dans l'antre des forfaits, d'où elles avaient été enlevées.

Pour mettre le comble au triomphe des anarchistes, les administrateurs décident que les frais occasionés par cette fête, et même les réparations du club précédemment dévasté, seront à la charge des caisses publiques; le chirurgien Grandchamp, président de l'administration, publie une proclamation au nom de tous ses confrères, comme au sien, dans laquelle il dit : « La mort de la liberté serait » dans celle des *sans-culottes*, et la mort des *sans-* » *culottes* serait celle de la liberté : mais la liberté » et la *sans-culotterie* sont éternelles. » L'administration départementale est descendue à un degré de bassesse inconcevable : devenue vile esclave des municipaux, elle obéit à leurs convocations et à leurs caprices, quand ils veulent faire appuyer leurs iniquités par l'assentiment de l'autorité supérieure. Elle se retire docilement des assemblées municipales, quand Laussel lui en donne le signal, en prononçant que la cité *est tranquille.* Les administrateurs ne voient que par les yeux des municipaux conspirateurs ; ils ne parlent plus que leur langage. Ceux-ci leur disent d'écrire à la Convention « qu'on a voulu brûler l'arbre de la liberté, qu'on a » crié *vive le Roi*, que les violateurs du club ont at-

» tenté aux principes de la république ; » et les administrateurs mandent servilement tous ces mensonges à la Convention, quoiqu'ils en connaissent bien la fausseté (1).

Si une administration modérée montrait cette partialité pour les brigands du club central, que ne devait pas dire, en cette occasion, le fougueux Chalier? Le lendemain du saccagement de son repaire, il avait écrit au comité de *sûreté générale*, que « la situation de la ville était alarmante, parce » qu'on avait demandé sa tête. N'est-ce pas être, » disait-il, dans un état contre-révolutionnaire? » L'aristocratie, pour soutenir Nivière, a levé son » front audacieux; elle a forcé la municipalité de » l'aller féliciter, avec le dessein de massacrer en- » suite le conseil général de la commune..... Ac- » courez donc..... Instruisez nos frères les jaco- » bins; racontez-leur, avec des paroles de fer, le » crime épouvantable commis par l'aristocratie » lyonnaise qui s'accroît chaque jour..... Donnez- » nous des forces suffisantes et des commissaires » sans-culottes; et nous vous répondons du salut » de la cité (2). »

Peu de jours après, il écrivit à la Convention, dans le même sens, et plus atrocement encore. « Frappez donc, concluait-il, frappez de grands

---

(1) *Lettre* envoyée *à la Convention*, le 23 février, avec le *procès-verbal du* 21.

(2) *Lettres* diverses, en minute.

» coups. » Parmi les griefs qu'il énumérait dans cette lettre, il affirmait que les dévastateurs du club avaient fait retentir les rues de ces acclamations bien inconciliables : « *Vive Nivière*, *vive Louis XVII!* »

Le conventionnel Lacombe Saint-Michel qui se trouvait alors à Lyon avec deux collègues, Salicetti et Delcher, *cordeliers* comme lui, et qui avaient l'air de n'y être qu'en passant pour se rendre en Corse, se hâta de confirmer les plaintes de Chalier. Il écrivit à son confrère Bazire, encore à la Convention, tout ce que Chalier pouvait vouloir qu'il fît croire; il ajoutait même qu'à Lyon « l'on » ne pouvait sans danger se montrer patriote dans » les tables d'hôte et les cafés; que les magasins con- » tenaient plus de six cents commis qui n'étaient » que d'anciens officiers-émigrés, rentrés (1). » Lacombe terminait sa longue lettre, rédigée en forme de rapport, par ces phrases très-remarquables : « Adieu, mon cher Bazire; faites de ma lettre l'usage que vous croirez le plus prudent. Je remplis le devoir imposé à tout citoyen; mais, au nom de la chose publique, ne vous endormez pas sur la situation de la ville de Lyon. » Salicetti et Delcher, mécontens de ce que Lacombe avait laissé douteuses les acclamations royalistes dont il vient d'être parlé, ajoutèrent à la lettre un *post-scriptum*, dans lequel, n'osant cependant pas eux-mêmes affirmer ce fait

(1) *Lettre* datée du 20 février, en original, sous mes yeux.

comme certain, ils le disaient très-vraisemblable, et insistaient pour que la Convention donnât une direction plus décidée à « l'esprit public de la majeure partie de Lyon, qui avait regardé avec indifférence une pareille profanation de la liberté. » Et, comme les probabilités alarmantes tiennent lieu de preuves incontestables à celui qui n'est pas bien affermi dans sa tyrannie, le comité de *sûreté générale*, auquel Bazire communiqua le rapport de ses confrères, supposa les faits certains. Ils lui parurent démontrés, surtout en pensant à cette lettre que nous avons vue écrite de Lyon au président de la Convention, par l'ami et le confident de l'assassin de Michel Le Pelletier. Le comité de *sûreté générale* parut croire que cette ville tenait le glaive levé sur la majorité de la Convention.

Cette erreur servait efficacement le violent désir que les clubistes, tant *cordeliers* que *jacobins* encore confondus, avaient d'envelopper dans une proscription générale de tout ce qui n'était pas des leurs, les seuls ennemis qu'ils craignissent alors, c'est-à-dire les *girondistes* ou *rolandins*, car les royalistes ne pouvaient réellement causer de l'inquiétude par eux-mêmes. Mais cette ville devait ressentir, des premières, l'horreur de ce massacre général qui menaçait tout ce qui n'était pas *cordelier* ou *jacobin* sur toute l'étendue de la France. Nivière, qui en connaissait le projet, croyait y voir le plan d'une représaille de la *Saint-Barthélemy*. « Rappelez-vous, disait-il aux administrateurs du

» département, rappelez-vous que la *Saint-Bar-*
» *thélemy* ne souilla pas les murs de Lyon ; ou du
» moins, que celui qui y exerçait la principale
» autorité, loin de vouloir jamais concourir à ce
» carnage, sut en arrêter les fureurs (1). »

---

(1) *Lettre de Nivière aux administrations*, du 7 février. — L'exemple qu'il leur proposait, est celui de Mandelot, gouverneur de Lyon, qui parvint à restreindre à un petit nombre de meurtres, qu'encore il ne put empêcher, l'exécution des ordres de la *Saint-Barthélemy*, dans cette ville qui cependant avait à se plaindre, plus que toute autre, des fureurs du calvinisme.

Une autre ville qui, voisine de la nôtre, avait partagé avec elle le malheur d'être horriblement ravagée par les calvinistes au temps du féroce baron des Adrets, et qui, surtout depuis cette époque, se distinguait par un inflexible attachement à la dynastie française, comme à la religion catholique ; Montbrison, en un mot, donnait une égale inquiétude à la *Convention* et aux anarchistes de notre cité. Le Montbrisonnais Javogues que nous avons vu nommer membre de la *Convention*, ne cessait, assisté de ses co-députés Dupuy, Dubouchet, Pressavin et Pointe, d'exciter contre la ville qui lui avait donné le jour, les membres du comité de *sûreté générale*, et les clubistes de Lyon. Tous les quatre, par une lettre en commun, du 18 février, adressée à Achard, membre de l'administration départementale de Lyon ou *Rhône-et-Loire*, s'étaient hâtés de lui dénoncer les mêmes faits par le récit desquels ils irritaient le comité de la *Convention* contre Montbrison, afin qu'Achard irritât de son côté contre cette ville les clubistes de Lyon. Montbrison se montrera d'une manière si honorable dans la suite de nos Mémoires, que nous croyons devoir faire connaître sa conduite, au moins depuis le mois de janvier 1793. Javogues et ses trois collègues, qui tous avaient voté comme lui pour la mort, lors du procès de Louis XVI, ne mentaient presque pas

dans leurs dénonciations, lorsqu'ils s'exprimaient ainsi : « Montbrison est dans une contre-révolution ouverte; les émigrés et les prêtres réfractaires s'y montrent impudemment; les familles des citoyens Dupuy et Javogues ont été insultées et exposées aux plus grands dangers; on a même porté la scélératesse (l'indignation) jusqu'à teindre de sang les portes de la maison du citoyen Javogues : » ce qui avait eu lieu véritablement quand on eut appris qu'il avait voté pour la mort du roi. Les quatre régicides en conséquence disaient à Achard : « Dénoncez donc au département (et par suite au club central) un rassemblement de contre-révolutionnaires qui se tient au café *Suisse* de Montbrison, et qui est présidé par un fonctionnaire public. La municipalité s'est bornée à une proclamation dérisoire, où elle défend seulement aux habitans de tenir des propos contre la révolution, sans rechercher les auteurs des délits commis envers les citoyens Javogues et Dupuy. L'administration du district ne mérite guère plus notre confiance que la municipalité. Que les administrateurs du département envoient des commissaires avec force suffisante pour vérifier les faits, prendre les mesures de sûreté qui conviennent à la circonstance; et le citoyen Achard nous enverra les procès-verbaux pour que nous les soumettions à la *Convention*. *Signé*, les sans-culottes de la *Montagne*, Javogues, Dupuy, Pointe cadet, Dubouchet, Pressavin. »

CHAPITRE V.

Avant d'aller plus avant, il est bon de faire observer que chez la plupart des hommes tigres, déchaînés dans notre ville, il n'y avait jusqu'alors d'autre motif de conduite que la passion brutale d'un désordre, au milieu duquel ils espéraient s'enrichir en écrasant les riches et les nobles. Leur atroce perversité trouvait aussi quelque jouissance à humilier les gens de bien, pour se venger du respect que la vertu seule leur avait imposé. Peu de têtes, parmi ces révolutionnaires, étaient dans le secret des factions qui se disputaient à Paris l'empire sur la France : secret qu'il importe ici d'autant plus essentiellement de révéler, que, sans cela, le lecteur ne pourrait bien comprendre la série de faits révolutionnaires croisés, et souvent contradictoires, dans laquelle nous allons entrer.

J'avouerai que, même aujourd'hui (1797), lorsque certains acteurs repentans des scènes que j'ai à raconter, me témoignent de la confiance, j'échoue toujours dans les questions que je leur adresse pour savoir d'eux-mêmes le vrai motif de leurs différentes manœuvres depuis la mort du Roi jusqu'après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Vaine-

ment même, je cherche la clef de ces affreux mystères dans ce qu'il reste de pièces aux archives du comité de *sûreté générale*. Mais un mémoire particulier, qui semble y avoir été oublié, et qui s'annonce comme le résumé des pièces soustraites, ainsi que de celles qui restent, me dévoile enfin ce que je désirais tant de connaître, et me fait comprendre pourquoi le secret n'avait pas plus transpiré dans le procès fait à Danton (1), que dans la proscription des *girondins*, dans le renversement de Robespierre et celui de la commune de Paris. Les complices que les uns et les autres laissaient, avaient trop d'intérêt à ce que jamais on ne leur reprochât les complots dans lesquels ils avaient trempé, pour ne pas en embrouiller la trace, et se montrer d'une invincible discrétion à cet égard.

Or, dans ce mémoire, qui me semble être du dépositaire de tous les secrets du comité de *sûreté générale*, je vois que, la chute du trône ayant donné aux plus ambitieux de chaque parti l'espoir de réussir dans leurs projets respectifs, les différentes factions, luttant entre elles, prirent, après le 21 janvier, une ardeur et une consistance très-effrayantes. La municipalité de Paris, qui avait marché jusque-là sous la direction du club des cordeliers,

(1) Ce fut parce qu'on craignit que Danton ne le révélât, qu'au tribunal on l'empêcha de parler. Beaucoup d'autres conspirateurs furent envoyés à la mort sous le prétexte vague de conspiration de prison, sans qu'on leur permît de rien dire qui pût faire connaître les complots des vainqueurs.

devint elle-même une faction particulière et très-imposante, quand Pache, renvoyé du ministère, fut presque aussitôt nommé maire, le 13 février 1793. Après avoir formé à l'Archevêché un comité *central d'insurrection*, dont cette municipalité faisait partie, ne visant à rien moins qu'à ravir à la Convention elle-même toute son autorité, elle imagina d'abord, suivant ce dessein, un plan de gouvernement dans lequel elle maîtriserait la France entière, par un régime municipal, comme autrefois Rome gouverna tout l'empire romain. Pour y préparer les esprits, elle envoya des agens sous différentes formes et divers prétextes dans les départemens, et tels avaient été pour Lyon Huguenin et Michu. Mais ils trouvèrent partout une disposition contraire à ce projet; et ils écrivirent à la municipalité de Paris que les grandes villes de province ne voulaient pas être dans sa dépendance; qu'elles s'indignaient de ce que la vieille capitale prétendait se réserver, sous le gouvernement républicain, les exorbitans priviléges dont elle avait joui sous le gouvernement monarchique; que même plusieurs, tenant de la nature, par leur situation, une force capable de les rendre indépendantes sous les empires de la liberté et de l'égalité, s'élèveraient contre la prédominance ambitionnée par la ville de Paris; qu'enfin, déjà, dans quelques provinces dévouées au *girondisme*, on s'occupait à former une force départementale pour résister au despotisme qu'y déployaient concurremment les *jacobins* et les *corde-*

liers. Ce fut cette détermination que, dans la suite, on qualifia de *fédéralisme*.

La municipalité de Paris, se voyant forcée d'abandonner son premier plan, proposa un gouvernement militaire; et, pour en faciliter la prompte formation, elle se hâta de créer cette armée révolutionnaire qui a tant désolé la France. Ce gouvernement militaire devait avoir pour chef suprême un généralissime, sous lequel serait un tribunal militaire composé d'un grand-juge, d'un censeur qui poursuivrait les délits politiques, traduirait, accuserait les coupables; de quatre juges avec leurs suppléans, tous militaires; enfin, d'un greffier qui, de même que les substituts qu'on donnait au censeur, pourrait n'être pas militaire, mais devrait en porter le costume. Ce tribunal aurait jugé d'après des lois appelées *capitulaires*, et faites par un conseil nommé *antique*, lequel, substitué à toute autre représentation nationale, et, par conséquent, à la Convention, aurait été permanent. Le généralissime, présidant à ce conseil et au tribunal, aurait eu le droit de rejeter les lois faites par le conseil, et de suspendre aussi l'exécution de celles qu'il aurait acceptées lui-même, comme encore l'exécution des jugemens rendus par le tribunal. Il aurait été inviolable, et le grand-juge aurait eu pareillement le privilége de l'inviolabilité. La France, ayant le généralissime en manière de roi, devait être partagée en autant de sous-gouvernemens militaires qu'il y avait eu précédemment de généra-

lités ou intendances; les divisions révolutionnaires, par départemens, seraient supprimées et notre géographie historique rétablie. Dans chaque généralité, il y aurait eu, pour remplacer les intendans de l'ancien régime et leurs subdélégués, des consuls et des proconsuls nommés par le *conseil antique*. Les juges des tribunaux de province l'auraient été par le grand-juge et le censeur. Cependant le généralissime, à qui on laissait le droit de créer des tribunaux temporaires dans les lieux où il se serait transporté pour les besoins de l'Etat, en aurait pu nommer les juges. Il aurait eu, d'ailleurs, par son rang, la nomination des chefs de division de la grande armée et de leurs adjoints, avec celle de tous les officiers des grades supérieurs dans tous les corps militaires. C'était au duc d'Orléans que l'on déférait la dignité suprême de généralissime, à cause, disait-on seulement, de sa grande fortune. Pache, l'auteur du projet, aurait été le grand-juge; Marat, le censeur; Chaumette, le greffier; mais l'on flottait entre Danton et Robespierre pour la présidence du *conseil antique*. Les autres places auraient été distribuées aux conjurés, dont les noms, en très-grand nombre, se lisent dans le *Mémoire* qui nous fournit ces renseignemens.

C'est alors que, suivant la révélation faite naguère par Babœuf dans son procès (*pièces* 20 et 21), le duc d'Orléans s'efforçait de faire entrer dans son parti les chefs de la faction *girondine*. Pendant que, tous les matins, chez Robert,

député de Paris à la Convention, il donnait à déjeuner à ses partisans très-décidés, Dubois Crancé, Merlin de Thionville, Thuriot, Tallien, etc.; il faisait exercer la même cajolerie par son intendant Sillery, envers les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, etc.; mais il avait d'autant plus de peine à subjuguer leur passion pour le républicanisme, qu'elle se fortifiait par la prévoyance que le duc ne pourrait tenir devant l'ambition de Danton et de Robespierre.

Le projet du généralissime contrariait l'ambition respective de ces deux principaux conspirateurs, dont aucun ne voulait partager le pouvoir avec personne; et voilà pourquoi, lorsqu'afin d'écarter le gouvernement militaire, un nombreux parti de conjurés proposa l'établissement d'un triumvirat composé de Robespierre, Marat et Danton, le premier qui déjà visait à la dictature, fit prévaloir par le stratagème de l'affreuse insurrection du 10 mars, la proposition d'un dictatorat. Cette proposition fut alors mise en discussion dans l'assemblée des conjurés. Les uns voulaient le dictateur à vie, les autres pour un temps déterminé; ceux-ci exigeaient que le dictatorat fût héréditaire; ceux-là insistaient pour qu'il ne fût qu'électif. Le duc d'Orléans, Danton et Robespierre étaient ceux que plus de suffrages portaient concurremment à cette dignité; mais Robespierre en réunissait davantage sur sa tête. Danton lui fit opposer l'armée du général *orléaniste* Dumouriez qui, par une lettre à la Conven-

tion qu'elle reçut, le 12 mars, et dans le sein de laquelle Danton venait de dire, le 10, qu'il fallait un *régulateur puissant*, menaçait de marcher sur Paris; mais un décret du 30, qui manda Dumouriez à la barre de la Convention, fit évanouir ses mesures et le parti du duc perdit tout espoir. Danton s'attacha ce parti pour son propre compte, en profitant de l'extravagance de ceux des conjurés qui faisaient mettre Marat à la place du duc, en concurrence avec les deux autres ; mais Marat avait beaucoup moins de suffrages qu'eux; et quoique Danton en eût acquis plus qu'auparavant, Robespierre l'emportait encore sur lui. Comme, dans son plan de dictature, Robespierre admettait le *conseil antique*, avec le tribunal et le généralat que Pache avait d'abord proposés, il conservait presque tous les partisans de celui-ci. Danton alors imagina de renforcer le *comité d'insurrection* qui était pour lui, en y faisant appeler des commissaires de chacune des sections de Paris. Le comité ainsi augmenté, prit le nom de *comité central des commissaires réunis des sections de Paris*, et fit que l'on donna la préférence à Danton sur Robespierre pour le dictatorat; mais Robespierre trouva bientôt le moyen de neutraliser ce comité : il le transforma, le 31 mars, en un *comité central de salut public, correspondant avec les départemens, sous la sauvegarde du peuple.*

Mettant à profit la crainte que les *girondins* et même les *dantonistes* avaient encore des pré-

tentions du duc, Robespierre seconda les plans que les uns et les autres méditaient pour l'écarter à jamais. Ce fut une sorte de triomphe pour Robespierre que ces deux décrets du 6 avril, par lesquels la Convention créa dans son sein un comité de *salut public*, et fit arrêter le duc, sous prétexte qu'il convenait de s'assurer de tous ceux des Bourbons qui restaient en France, afin qu'ils ne pussent plus y conspirer. Le duc fut conduit à Marseille pour y être enfermé.

Le parti du *girondisme*, qui dominait par intervalles à la Convention quand les autres factieux conventionnels étaient retenus dans leurs assemblées particulières, opposera le 18 mai, à toutes leurs manœuvres, la formation d'une *commission* de *douze* girondins, « chargés de prendre connaissance de tous les complots tramés contre la liberté dans l'intérieur de la république; » mais le 25, plusieurs membres de cette *commission* seront dénoncés à la Convention par une députation de la municipalité; et la *commission* sera dissoute le 27. Les *girondins* parviendront bien à la faire rétablir le 28, veille du jour où les Lyonnais remporteront sur les *jacobins* et les *cordeliers* de leur ville une victoire signalée que nous ne tarderons pas à décrire; mais quand le *girondisme* sera décidément abattu le 31 à Paris, la *commission des douze* disparaîtra pour toujours devant le *comité de salut public* de la Convention. La chute du *girondisme*, réveillant de nouvelles passions, laissera

indécis les débats entre Danton et Robespierre pour la dictature.

Avec ces notions préliminaires on sera moins surpris des désordres contradictoires non moins qu'effrayans auxquels Lyon était en proie, et dont il nous faut reprendre la narration au point où nous l'avons interrompue.

Dans cette ville, comme à la Convention, le *girondisme* surnageait par intervalles au milieu de la tempête anarchique; et comme les *girondins* de la Convention faisaient alors un spécieux étalage de modération, et même de probité; comme de plus ils se rendaient édifians en insistant pour que les assassins de septembre fussent recherchés et punis; comme enfin ils s'efforçaient de faire estimer leur chère république, et que leurs affidés en province imitaient cet exemple, tous les citoyens que les deux autres factions effrayaient à l'envi, prenaient confiance en celle du *girondisme*. Je ne saurais dire combien même de nobles casaniers furent la dupe de ses beaux discours. On était trop troublé, trop malheureux pour bien voir que les *girondins*, non moins ennemis du Roi que les *jacobins* et les *cordeliers*, tant que le pouvoir fut entre ses mains, ne s'élevaient contre ceux-ci que pour accaparer la puissance oligarchique. Avaient-ils été moins funestes qu'eux à Louis XVI, lorsqu'ils montrèrent un égal empressement à le déclarer coupable? N'était-ce point parce qu'ils n'auraient pas voulu que leur répu-

blique se souillât d'un régicide, qu'ils avaient évité de prononcer contre ce prince la peine de mort, se bornant à le condamner à la réclusion ou à l'exil? Ne fut-ce pas pour le même motif, qui toutefois n'était pas sans avantage pour l'infortuné monarque, qu'ils imaginèrent l'expédient d'un *appel au peuple*, avec la juste espérance que le peuple ne sanctionnerait point l'atroce jugement porté contre lui par une aussi faible majorité?

Ils comptaient pour partisans à Lyon presque tous ceux qui avaient suivi la bannière du *rolandisme*, et même beaucoup de ces royalistes, amis du repos, que la lassitude du trouble disposait d'autant mieux à se réconcilier avec la république des *girondins* que ceux-ci leur paraissaient exempts du crime de régicide. La conscience de ces royalistes trouvait encore à se tranquilliser dans l'accusation de royalisme proférée contre les *girondins* par les *jacobins* et les *cordeliers*, pour animer de plus en plus contre eux les révolutionnaires de toutes les couleurs. L'uniformité des discours de ces deux dernières factions, portait le public, qui n'était point au fait de leurs manœuvres respectives, à confondre sous la commune dénomination de *jacobins*, les *cordeliers* et les *jacobins* de ce repaire. Mais les mystérieux directeurs des uns et des autres étaient prêts, quand ils auraient ensemble vaincu le *girondisme*, à se diviser suivant le résultat des complots qui s'ourdissaient dans la capitale. C'était pour parvenir à le terrasser qu'ils

augmentaient à l'envi le désordre, en attendant le moment où l'ayant rendu tout-à-fait insupportable à la ville, elle serait réduite à n'avoir plus la force de refuser l'un ou l'autre des dictateurs que les *cordeliers* ou les *jacobins* prétendaient imposer à la France.

Les *cordeliers* et les *jacobins* de Paris venaient de s'agiter avec une fureur d'autant plus grande qu'ils étaient contrariés par une partie du conseil exécutif, vendue au *modérantisme* des *girondins*. Lebrun, ministre des affaires étrangères; Clavière, ministre des finances; Beurnonville, ministre de la guerre; et même Garat, ministre de l'intérieur par *interim*, n'avaient point vu de mauvais œil la dispersion des clubistes de Lyon et l'opiniâtre réélection de Nivière (1). Ce projet de dissoudre la société des *jacobins*, que Roland ne s'était pas senti la force d'exécuter, même avec le secours du *cordelier* Dumouriez, lorsque, quelque temps auparavant, celui-ci intriguait à Paris pour d'Orléans; ce projet, dis-je, fermentait toujours dans quelques têtes *girondistes*. Il ne leur restait que ce moyen de salut; et le *girondin* Barbaroux, devenu membre de la Convention, jugeant qu'il fallait exterminer les deux partis contraires, imagina de faire venir de nouveaux Marseillais, pour les opposer aux précédens que les *cor-*

(1) *Lettres* manusc. de ces ministres à l'*administration du département*.

deliers avaient mis en partie dans leurs intérêts. Mais il était devancé par ceux-ci toujours aidés des *jacobins*. A Paris, comme je l'ai dit, ils avaient déjà remplacé dans la charge de maire le *girondin* Chambon par le *cordelier* Pache; mais, à Lyon, leurs succès étaient encore balancés : ils ne pouvaient éloigner de la mairie le tenace *girondisme*. Nivière découragé avait en vain été forcé de donner une seconde démission; les suffrages se dirigeaient sur le médecin Gilibert, *modéré* de la même espèce.

Rien cependant n'était omis par les anarchistes municipaux pour écarter quiconque ne serait pas clubiste. Ils avaient fait croire à la populace, en diminuant la taxe du pain, à l'époque de cette démission, qu'un maire qui ne serait pas *sans-culotte* ne lui donnerait que la famine. Ils avaient invité tous les dénonciateurs de profession à inscrire tous les anti-clubistes de leur connaissance, sur un registre ouvert pour recevoir les noms des dévastateurs du club. Ils avaient même fait venir des troupes de ligne afin d'écarter, par un grand déploiement de terreur, tous les votans qui seraient contraires à leurs vœux.

Ces moyens si puissans ne réussissant point à détourner les suffrages de la personne de Gilibert, Laussel appelle sur-le-champ deux dénonciateurs à gages; et, sur la déposition qu'il leur dicte, portant que celui-ci a contribué aux derniers troubles, il le fait emprisonner avant la consommation des scrutins, espérant par-là jeter les assemblées pri-

maires dans un embarras qui les forcerait d'élire le maire proposé par les clubistes. Laussel se trompa; Gilibert n'en fut pas moins élu : mais il resta dans les fers, où l'on rendit sa détention plus rigoureuse, jusqu'à ce qu'il eût formellement renoncé à la mairie. L'abdication qu'il en fit ne put même encore le rendre à la liberté (1).

Il fallut convoquer de nouvelles assemblées; mais on redoubla de vexations pour ne plus échouer. Quantité de bons citoyens se virent désarmer et priver du droit d'élire; beaucoup d'autres furent mis

---

(1) Tel était alors l'état de réprobation des *rolandins* et *girondistes*, que les *sans-culottes* oublièrent tous les actes de popularité, toutes les flagorneries que Gilibert leur avait prodiguées dans le club de *Pilata*, et tout récemment encore (le 3 février) dans son éloge de Le Pelletier, où il avait dit : « Qu'étaient nos ci-devant échevins? Leur chaise curule était » d'or massif; et ils y dormaient. — J'invite les ouvriers que » l'orgueil de l'aristocratie avait jetés dans la poussière de » l'obscurité et la léthargie de l'ignorance, à fréquenter nos » sociétés populaires, à suivre assidument notre cours de *po-* » *litique* et de *morale;* et je réponds de leur rapide progrès » dans la science du gouvernement. — Le peuple est bon, in- » variablement juste. Ses erreurs sont des éclairs, des bulles » de savon. Il est perfectible, et rien ne l'empêche d'aspirer » aux grandes places. »

Gilibert, arrêté le 26 février, resta dans les prisons de Lyon jusqu'au 3 avril, qu'il fut transféré dans celles de Mâcon. Les dénonciations, que Laussel avaient dictées, furent rétractées par les dénonciateurs eux-mêmes, qui révélèrent, le 20 mars, par-devant un juge de paix, comment ils avaient été subornés par Laussel.

en fuite par les dénonciations suggérées contre eux. Quiconque avait paru aux assemblées permanentes, ou à l'arsenal, était formellement proscrit. On emprisonnait quiconque était accusé d'avoir pris part, ou seulement d'avoir applaudi à la dévastation du club ; les vastes caves de l'hôtel-de-ville furent de nouveau comblées de citoyens. Les clubistes restant par-là maîtres de la nomination, parvinrent enfin à porter à la mairie, avec une très-grande majorité de suffrages, un nommé Bertrand, l'ami de Chalier, associé comme lui d'une maison de commerce, homme inepte autant qu'immoral, jacobin atroce qui se vanta, quelque temps après, d'avoir fait guillotiner d'anciens amis, et même son neveu ; factieux infatigable, que l'énergumène Babœuf associa dans la suite à ses complots sanguinaires, et dont la conspiration de *Grenelle* a naguère (1796) forcé la trop lente justice à punir les forfaits (1).

L'administration du département, dont les vacillations étaient dégénérées en inertie favorable au désordre, fut cependant réveillée par une lettre du ministre Garat qui se plaignit de son sommeil, et surtout par un amour du bien que Meynis, son procureur-général-syndic, n'avait pas tout-à-fait laissé décourager en son ame. La municipalité, interpellée par Meynis de rendre compte des innom-

(1) Voyez le *Rapport de Courtois sur les papiers de Robespierre*, n° 95 ; et les *journaux* de l'année 1796, an IV de la république française, 24 fructidor.

brables arrestations qu'elle faisait, devenait trop puissante pour ne pas se moquer de l'interpellation. Elle allégua, en sa faveur, un décret du lendemain du *Dix août*, contre « les délits qui intéressent la sûreté générale de l'Etat; » et suivant la teneur de cette loi, elle ne voulut jamais communiquer aux autorités supérieures les procès-verbaux de ses vexations arbitraires. Usurpatrice effrontée de tous les pouvoirs, elle refusa les renseignemens demandés par les administrations du district et du département. Elle se joua même de leur hiérarchique supériorité par des affiches en leur nom, comme au sien, où elle les disait complices de ses audacieuses persécutions; et c'était l'apostat Laussel qui dirigeait toutes ces manœuvres.

Les *jacobins* et les *cordeliers* de Paris, ainsi que le comité de *sûreté générale*, ne pouvant connaître encore ces derniers succès des *sans-culottes* de Lyon, s'irritaient de leurs précédens revers dans cette ville que les *modérés* et les *girondins* venaient de leur disputer avec avantage. Le *cordelier* Collot-d'Herbois, qui travaillera si ardemment à la ruine de Lyon, en montrait déjà le féroce désir dans la tribune des *jacobins*. Ce membre du comité de *salut public* exigeait que Tallien, membre de celui de *sûreté générale* (1), où s'étaient répandues les ca-

(1) Ce comité, moins atroce en général que l'autre, se composait de Bazire, Lamarque, Chabot, Legendre, de Paris;

lomnies de Chalier et Laussel, appuyât aussitôt sa diatribe. Docile à cette interpellation concertée, Tallien confirma sur-le-champ les dénonciations de Collot, et promit de faire le lendemain un rapport à la Convention, pour qu'elle envoyât à Lyon des commissaires *cordeliers*, munis de grands pouvoirs. « Eh bien ! reprit Collot satisfait, nous » nous réunirons à *la montagne* pour forcer cette » mesure et faire approuver la municipalité, à qui » nous avons conseillé nous-mêmes les visites do- » miciliaires. Si elle était coupable je serais son » complice (1). »

Le *cordelier* Dubois-Crancé, qui assiégera bientôt notre ville, présidait la Convention : sur quoi il est à remarquer que ces deux ennemis si terribles à notre cité, paraissaient dès-lors au premier rang dans tout ce qui se méditait de funeste contre elle. A cette époque, où les factions étaient dans leur plus violent conflit à Paris, où le duc retenait encore les *cordeliers* dans son parti, et Marat demandait un dictateur, en prêchant le pillage et le meurtre; où certains conjurés remettaient en usage leurs puissans ressorts de la rareté des subsistances; où les magasins d'épiceries dans la capi-

---

Bernard, de Saintes; Rovère, Ruamps, Maribon-Montaut, Tallien, Ingrand, Jean-de-Brie et Duhesm. Ils avaient pour suppléans : Lasource, Grangeneuve, Quinette, Drouet, Bréard et Kervelégan.

(1) Séance des *Jacobins*, 24 février.

tale même étaient dévastés par des brigands soldés; où la Convention écoutait sans indignation des pétitionnaires qui venaient justifier le pillage; le *cordelier* Tallien se mit à lui débiter avec emphase, le 25 février, au nom du comité de *sûreté générale*, un rapport dans lequel il avait accumulé toutes les plaintes des anarchistes contre les modérés de la ville de Lyon. Écho bruyant de Chalier et de Laussel, il répéta toutes leurs dénonciations, et conclut par dire que notre ville était en pleine contre-révolution, sous la direction du négociant Nivière. Cette assertion contrariait les *girondins :* quelques-uns, espérant pouvoir en démontrer la fausseté, demandèrent l'impression des procès-verbaux; mais Albitte, Duhem et Legendre, tous trois *cordeliers*, écartèrent avec force cette demande; et la *montagne*, suivant la promesse de Collot, ne manqua pas d'appuyer le rapporteur. Néanmoins celui-ci ne put obtenir qu'on approuverait formellement la municipalité conspiratrice; on se contenta de décréter que deux bataillons de Marseillais seraient envoyés pour réduire « les contre-révolutionnaires de » Lyon; » que trois commissaires iraient les diriger, et qu'ils seraient revêtus de pouvoirs assez amples pour requérir, à leur gré, toute l'armée des Alpes, dont Kellermann était le chef. Ainsi dès-lors se manifesta bien ouvertement l'intention de mettre les troupes de ce général en possession de la cité.

Les *cordeliers* faisaient alors les derniers efforts pour que d'Orléans fût proclamé généralissime ou

dictateur de la république. Afin que Lyon servît au succès de ce projet, Tallien obtenait qu'on y envoyât pour commissaires deux ardens *cordeliers*, Bazire et Legendre, auxquels on adjoignait Rovère. Ils partaient, munis de toutes les pièces que le comité de *sureté générale* avait pu leur fournir contre les *royalistes*, les *modérés*, *rolandins* ou *girondins*, et par conséquent en faveur des clubistes et de la municipalité qu'il importait de s'attacher pour la diriger à leur gré.

De ces trois commissaires, dont l'approche n'inspirait aucune confiance aux bons Lyonnais, il en était un dont le seul nom les faisait déjà frissonner d'horreur : c'était ce boucher Legendre qui ne devait son entrée à la Convention qu'à l'impulsion donnée par la *septembrisation* parisienne; ce Legendre qui s'était distingué dans toutes les émeutes où des conjurés avaient voulu faire égorger Louis XVI par la populace; ce Legendre qui avait osé demander à dépecer le corps vivant du monarque en quatre-vingt-quatre morceaux, pour les distribuer aux quatre-vingt-quatre départemens, et qui eût voulu présenter à la Convention le cœur palpitant du roi, avec les mains sanglantes qui le lui auraient arraché; ce Legendre enfin, à *l'énergie* de qui Tallien déclarait qu'il avait une entière confiance (1). Afin d'augmenter l'effroi que sa réputation inspirait d'avance, Legendre emmenait de

(1) Séance des *Jacobins*, 24 février.

Paris un spadassin à larges moustaches, que le parti lui avait donné pour licteur.

Ce licteur se montra dans Lyon avant les commissaires, comme pour les y faire précéder par la terreur. Vêtu d'un costume grotesque, chargé d'un long sabre, armé de plusieurs pistolets, il ajoutait à la *sauvagerie* de ses moustaches la fureur de ses regards, et sa bouche haletait le sang humain; car il se vantait d'avoir déchiré madame de Lamballe en septembre précédent, et il se flattait hautement de *réduire* bientôt les Lyonnais. D'affreux souvenirs viennent multiplier les alarmes : on se rappelle cet homme à grande barbe, qui, dégouttant de sang, une hache ensanglantée sur l'épaule, avait précédé les assassins de Versailles, lors de leur retour à Paris, le 6 octobre 1789, en faisant parade des têtes qu'il avait coupées lui-même. On croit voir le même anthropophage dans le licteur aux larges moustaches. Il parcourt les rues pour faire trembler les citoyens; il entre dans les cafés pour y engager des querelles, et ne manque pas d'aller au théâtre pour braver le public avec plus d'insolence : il s'empare à cette fin de la loge de la municipalité; et, quand il entend murmurer de son audace, il fond sur les spectateurs le pistolet à la main.

La conduite des commissaires sembla d'abord analogue à celle du farouche précurseur. Dès le lendemain de leur arrivée (3 mars), ils donnèrent à l'exécrable Chalier le privilége d'entrer chez eux toutes les fois qu'il le voudrait, tant la nuit que le jour. Le

public fut révolté des prérogatives de ce monstre, sans se douter qu'il ne les avait obtenues que parce qu'il pouvait être plus utile qu'aucun autre aux vues de Legendre et de Bazire, non par son titre de président de tribunal civil, mais par son fanatisme révolutionnaire et son influence sur la populace. En le voyant ainsi favorisé, les bons citoyens se persuadèrent naturellement que les commissaires étaient venus, non pour ramener l'ordre, mais pour seconder cet homme atroce, qui ne voulait apporter d'autre remède aux troubles dont il était l'auteur, que l'égorgement de ses concitoyens.

Ces alarmans soupçons s'affermirent lorsque, plusieurs Lyonnais s'étant présentés pour exposer aux commissaires l'excès des alarmes publiques, et pour solliciter la vengeance des lois contre les scélérats qui tyrannisaient la ville, Bazire leur répondit froidement que « ceux qui disaient de cou-
» per des têtes, n'étaient pas ceux qui les coupaient;
» qu'au reste les lois étaient inutiles en ce moment,
» parce qu'il fallait que la machine tournât, et que
» les *sans-culottes* eussent le dessus. » Il entrait dans le plan des commissaires de repousser tous ceux qui oseraient se plaindre de la municipalité et dévoiler ses forfaits. Sera-t-on surpris après cela qu'ils s'irritent quand ils apprennent que huit cents citoyens sont réunis pour donner, par un moyen légal et respectable, plus de poids et d'intérêt à leurs plaintes?

Cette réunion s'était formée, le 9 mars, dans le

jardin des religieux *Augustins*, sous l'influence cachée des *girondistes*, et avec l'autorisation d'une loi qui portait (1) que « les citoyens avaient le » droit de se réunir paisiblement et sans armes, » en assemblées particulières, pour rédiger des » adresses et des pétitions, sous la condition de » donner avis aux officiers municipaux du temps » et du lieu. » Toutes ces formalités avaient été remplies; cependant, par l'instigation des commissaires, deux municipaux vinrent, avec une force considérable, dans l'intention de disperser les citoyens légalement rassemblés.

Cette violence les irrita; ils crurent voir une connivence complète entre ces commissaires et la municipalité : l'indignation exaspérée fit entendre des imprécations contre eux. Cependant les citoyens achevèrent de rédiger leur pétition qui n'en fut pas moins sage, et dans laquelle ils demandaient aux commissaires de convoquer les sections, pour connaître par elles, d'une manière plus imposante, ce qu'ils refusaient de savoir par des rapports particuliers, sur la plus perverse des municipalités. La pétition ne pouvait qu'être mal accueillie : les commissaires, dissimulant leur partialité sous des chicanes, demandèrent à ceux qui la présentaient de combien de signatures elle était revêtue : « de huit cents, » répondit-on : « La loi, » dirent-ils, n'en veut que cent cinquante; » et

(1) Sur les *Municipalités*, art. 62.

comme on leur répliquait que c'était pour le moindre nombre, sans qu'elle en désapprouvât un plus grand, Legendre, que la dialectique rendait furibond, s'emporta brutalement : « Taisez-vous, » leur cria-t-il, vous êtes des factieux, vous dis- » je ; et vos sept à huit cents signataires me ré- » pondront sur leur tête de ce qui va arriver. J'i- » rai moi-même les dissoudre avec la force-armée. » J'y périrai sans doute ; hé bien ! ils partageront » mon corps et l'enverront aux quatre-vingt-qua- » tre départemens, pour attester leur infamie.» Par l'ordre de ce boucher, l'un des porteurs de la pétition, nommé Boissonnat, qui, dans l'assemblée avait déployé beaucoup de véhémence contre les commissaires, fut arrêté et conduit au tribunal criminel ordinaire de Mâcon, où le procès des dévastateurs du club avait été renvoyé par un décret de la Convention (1).

---

(1) Ce renvoi contrariait beaucoup Chalier et plusieurs de ses affidés. Ils insistèrent auprès des trois commissaires par une pétition signée du président du club central, et de dix-sept clubistes, du nombre desquels étaient Chalier et Lambert, afin que les commissaires fissent décréter par la *Convention* que les dévastateurs du club seraient jugés à Lyon par une commission créée à cet effet. Ils voulaient que les jurés de jugement dans cette commission, prononçassent, disaient-ils, « comme dans le jugement de Capet, à haute voix ; » que même l'article du Code pénal portant que les jurés émettaient leur vote dans le secret, fût changé de cette manière : « sans quoi, ajoutaient-ils, nous désespérons de la chose publique. »

La pétition restant infructueuse, Rovère qui ne voulait pas sans doute qu'elle devînt funeste aux signataires, la rendait à ceux qui l'avaient présentée, lorsque le frénétique Legendre l'arracha en leur disant : « Je garde vos signatures; vous répondrez sur vos têtes des troubles qui arriveront (1); » et aussitôt il en donna copie à Chalier qui, ravi d'avoir des victimes marquées par la main même du boucher Legendre, courut au club central, en s'écriant, dans l'ivresse d'une joie barbare : « Nous les tenons ; j'ai tous leurs noms : au » premier mouvement, il faut qu'ils soient tous » égorgés. » Son ardeur à les dévouer nominativement au prochain massacre, alla jusqu'à faire afficher une liste imprimée de leurs noms, sous ce titre homicide : « Avis aux sans-culottes : Copie » sincère et véridique de la pétition contre-révolutionnaire...., ensemble les signatures. » Rovère n'en retint pas moins la pétition en original, si bien que c'est lui-même qui, de son porte-feuille, l'a fait passer dans le mien.

Persécuter quiconque déplaisait aux clubistes,

J'ai cette pétition en original, avec les signatures autographes.

Boissonnat resta sans être jugé dans la prison de Mâcon, d'où il fut envoyé à Paris, après l'établissement du grand tribunal révolutionnaire. Jeté fort heureusement dans celle de l'Abbaye, d'où ce tribunal tirait peu de victimes, il y fut oublié ; et le 9 *thermidor* vint lui rendre sa liberté après dix-huit mois d'une effroyable détention.

(1) Séance des *Jacobins*, 10 juin 1793.

était le second procédé de l'artificieuse protection par laquelle Legendre et Bazire espéraient les gagner. C'est pourquoi, non-seulement ils laissèrent dans les prisons Gilibert, et tous ceux que la municipalité y avait fait jeter; mais encore ils donnèrent à ceux-ci de nouveaux compagnons d'infortune; ils reçurent même, avec assez de complaisance, la pétition dans laquelle Chalier et dix-sept autres clubistes demandaient que tous ces détenus fussent expédiés par une commission particulière, sur le dire des jurés qu'on obligerait de prononcer à haute voix. C'était le jugement des prisons de Paris, en septembre, que voulait cette pétition.

Les clubistes crurent un instant qu'ils pourraient effectuer leur projet d'un nombreux massacre, lorsqu'ils virent arriver les deux bataillons de fédérés d'Aix et de Marseille qui leur étaient envoyés de Paris. Avec quelle hâte ils désignèrent à leur glaive, par un affreux placard, tous « les gens aisés, comme étant d'inhu-
» mains égoïstes qui fermaient leurs portes aux sol-
» dats de la patrie et les laissaient périr de défail-
» lance sur le pavé. » Mais, excepté ceux que les *cordeliers* de Paris retenaient casernés dans le cloître où ils s'assemblaient, et qui, le 10 mars, appuyeront, par des menaces, leurs épouvantables demandes à la Convention, en se désignant pour *les compagnies de la Glacière*, les autres bataillons marseillais, à la réserve de quelques individus,

suivaient le *modérantisme* de Barbaroux et Roland, qui les dirigeaient encore. C'était de ceux-là que le ministre Beurnonville avait adressés, non à la municipalité, mais à l'administration du département, réputée *modérée*, pour qu'elle pût opposer un contre-poids suffisant aux efforts des anarchistes. C'est pourquoi ces deux bataillons ne parurent animés que contre eux. Ils invitèrent même les Lyonnais à renverser leur tyrannie, et arrachèrent les affiches des commissaires, en chantant les louanges de Barbaroux et de Roland. Ils allaient interrompre le spectacle par des chansons imprécatoires contre Marat, et ne voulaient couper d'autres têtes que celles de Chalier et de ses complices.

Ces Marseillais étaient trop opposés aux vues des commissaires et trop contraires aux intentions des clubistes, pour n'être pas renvoyés promptement. Du réduit où la peur l'avait confiné, Chalier, tremblant, écrivait à ses amis Bazire et Legendre : « Purgez la ville de ces brigands, plus de délais, au » nom de la patrie en péril! Comment osent-ils » se dire ses soldats, ceux qui veulent être mes » assassins? » Et comme, après leur départ, il en aperçut quelques-uns qui restaient encore en arrière, il écrivit derechef, en rentrant effrayé dans son asile : « Je suis toujours sous le couteau; » voulez-vous, pouvez-vous sauver la chose publi- » que? faites-le voir, ou je me retire de cette ville... » O mon cher Legendre! qu'avez-vous fait? Pas

» une seule vaste mesure n'a été prise..... Trem-
» blons tous, vous et nous..... (1). »

A la même heure, Legendre recevait une autre lettre encore plus capable de lui faire adopter les mesures violentes que Chalier demandait. Tout indiquait un des Marseillais renvoyés dans celui qui l'avait écrite. Il lui disait : « Près d'aller verser
» mon sang pour la liberté, je ne dois pas laisser
» derrière moi des traîtres. Pour signe de la tran-
» quillité dans ma patrie, je porterai en ban-
» doulière leurs boyaux, et je garderai leurs
» crânes pour boire à la santé des vrais républi-
» cains. »

Les résultats de l'insurrection du 10 mars, à Paris, déconcertèrent un peu les trois commissaires. Robespierre l'emportait sur Danton et sur le duc d'Orléans : ce que les commissaires avaient fait pour ces deux-ci, tournait au profit d'un parti rival : ce qu'ils faisaient n'était plus dans l'intention de ce qu'ils voulaient faire. Les conjurés du club et de la municipalité qui n'avaient conspiré réellement jusque-là que par l'amour du brigandage, se trouvaient dans l'esprit et le sens des *jacobins*. Robespierre et Marat, qui paraissaient n'avoir d'autre but que de les repaître du sang et de la fortune de leurs concitoyens, les virent tous disposés à se ranger sous les drapeaux du *jacobinisme*. Pour l'établir solidement en cette ville, deux de ses apô-

(1) *Lettres* manusc. autographes.

tres, Achard et Gaillard, forcèrent, dès le 17 mars, les trois commissaires à fonder de suite une société qui ne fût que jacobine ; ils les obligèrent d'y installer cinquante clubistes des plus ardens pour l'anarchie, afin qu'elle fût digne de la société des *jacobins* de Paris, qui se les affiliait. Ainsi l'affreux club central, d'où l'on écarta quelques *cordeliers* qui neutralisaient quelquefois les manœuvres des anarchistes, se trouva érigé en société de vrais *jacobins*.

Elle ne fut pas plutôt installée, qu'elle reçut des instructions sur ce qu'elle devait faire pour agir de concert avec celle de Paris. L'un des émissaires qu'elle y entretenait, lui écrivait qu'on venait d'y emprisonner plus de six mille *suspects ;* qu'il fallait imiter cet exemple, et se mettre *en permanence* jusqu'à ce que les *jacobins* eussent exterminé « tous les ennemis de l'intérieur. » Une telle permanence ne devait être qu'une infatigable extermination de tout ce qui n'était pas *robespierriste* ou *maratiste ;* car le correspondant en développait ainsi le système : « Ce qu'on doit faire, vous le li-
» rez dans Marat... Ne redoutez aucune loi, en sui-
» vant ce qu'il vous prescrira; car le décret contre
» les insurrections n'aura pas son effet : il faut que
» la municipalité vous donne l'ordre secret de vous
» insurger; alors vous désarmerez tous les gens
» suspects, et vous en arrêterez pendant vingt-
» quatre heures..... Ensuite vous formerez dans
» chaque section un comité révolutionnaire, pour

» juger les coupables et faire servir votre guillo-
» tine qui se rouille faute d'agir (1). »

La société *jacobine* de Lyon, jalouse de se montrer digne de son affiliation, s'occupa sans délai du choix des membres qui devaient composer ce tribunal révolutionnaire, dont l'institution entrait dans le plan de la nouvelle conjuration. Les juges et les jurés furent choisis dans les différens clubs de la ville, qui n'en continuaient pas moins d'exister sous la direction de la *jacobinière* en titre.

La municipalité ne perdait pas de temps pour concourir de tous ses moyens à l'exécution de l'atroce complot. Elle se faisait demander, par cent cinquante clubistes de la *Grand'Côte* (2), une visite domiciliaire. Cette pétition mendiée lui sembla nécessaire pour rendre légal l'ordre qu'elle allait en donner; et les commissaires dès-lors ne pouvaient y refuser leur consentement. Une circulaire fut aussitôt expédiée, par la municipalité, aux *jacobins* des sections pour faire désarmer tous « les
» gens soupçonnés d'*incivisme*, et même les citoyens
» domiciliés, s'ils étaient *dans le cas* d'être suspects. »
On sent tout ce que ces paroles ajoutaient aux premiers termes de la proscription. Quel homme, d'une probité reconnue ou d'un état honorable, n'était pas *dans le cas d'être suspect* à des brigands ?

---

(1) Fragment d'une lettre, datée du 17 mars, envoyée de Paris à Chalier, et trouvée dans ses papiers. *H. et P.*, *n° LXI.*

(2) Le 27 mars.

Les commissaires, fort contrariés par l'ascendant que prenait le *jacobinisme*, au préjudice de leur faction, écrivirent au général Kellermann qui commandait en Savoie l'armée républicaine des Alpes, pour le prier de venir avec elle à leur secours. Ils savaient probablement déjà le projet que Dumouriez avait conçu de faire marcher la sienne sur Paris, afin d'effectuer ce que Dauton, qui revenait d'auprès de lui, n'avait pu s'empêcher de dire à la tribune de la Convention, à savoir que pour calmer tous les troubles, il fallait un *puissant régulateur*. Mais, comme l'écrivait de Chambéry, à son père, membre de la Convention, le jeune Coustard-Masse, que celui-ci, partisan du projet de Dumouriez, avait envoyé auprès de Kellermann : « Ce général voit bien différemment que nous sur Dumouriez (1). » Hérault-Séchelles, qui était commissaire de la Convention à Chambéry, mandait alors tristement à Bazire et à Legendre, que Kellermann, « se laissant conduire par son aide-de-camp Ledoyen, ne voulait leur céder que deux bataillons, et qu'il venait d'arriver auprès de ce général un commissaire-ordonnateur, nommé J. Ledeist-Botidoux, qui paraissait chargé de tout épier et de tout dénoncer (2). »

---

(1) Lettre autographe, de Chambéry, mardi 1793.

(2) Lettre autographe, de Chambéry, 3 mars, dans laquelle Hérault se plaignait aussi de l'apathie des Savoisiens pour les institutions révolutionnaires. Il s'agissait d'une fête civique annoncée depuis trois mois pour célébrer la réunion

Cependant quelques habitans de Chambéry, venus à Lyon, avaient dit « que tous les préparatifs militaires qu'on faisait en Savoie, ne devaient servir qu'à favoriser le duc d'Orléans au lieu de le repousser; que dans peu l'on verrait quelque chose de nouveau; et un jacobin de Lyon écrivait par la petite poste à Legendre pour lui en donner avis (1). Le jacobin Hydins, commissaire national près le tribunal de Neuville-sur-Saône, étant venu à Lyon pour parler aux trois commissaires, et n'ayant pu les aborder, leur disait, dans une lettre : « On craint beaucoup pour le 12 du mois de mars (2). Des malveillans veulent nous persuader qu'*Éga-*

---

de la Savoie à la France. « Ce peuple, disait Hérault, est glacé, mort; il n'y a pas eu un seul cri de joie. On avait établi un autel de la patrie où les plus jolies femmes offraient elles-mêmes des fusils et des panaches à ceux qui viendraient s'enrôler. Il n'en est venu que trente-trois sur quinze mille ames; encore fallait-il les arracher par le collet, et les traîner comme au supplice : voilà le patriotisme du pays. Il faut les mener le bâton à la main pour leur faire faire quelque chose; et vous conviendrez que cela ne s'accorde guère avec l'esprit de liberté. » Cette lettre autographe commençait par ces mots : « Nous avons reçu ce matin votre lettre, Simon et moi. » Il n'y est pas question de l'abbé Grégoire, qui n'était pas dans le secret, quoique proconsul avec eux dans cette province.

(1) Lettre autographe, sans date, mais que le reste de son contenu rattache à la même époque.

(2) Ce fut le 12 que se répandit, à Paris, la lettre par laquelle Dumouriez annonçait à la *Convention* qu'il allait marcher sur la capitale.

lité le père et le fils sont ici, et logés avec vous, qu'ils y ont un parti dont vous êtes les agens; que vous êtes allés manger chez des aristocrates fieffés, tels que Finguerlin (protestant) et autres; que Pressavin et Reverchon cherchent à vous faire perdre la confiance du peuple (1). » Depuis, il a été regardé comme certain, que le duc de Chartres, que l'on croyait être à l'avant-arrière de l'armée de Dumouriez, se rendant alors clandestinement à celle du général Biron, campée du côté de Nice, s'était arrêté à Lyon; qu'il y avait logé au même hôtel que les trois commissaires; qu'il y était resté trois semaines avec eux; que dans les repas qu'ils lui avaient donnés, le procureur de la commune, l'intrigant Laussel, était souvent assis à côté d'eux, parce qu'ils voulaient faire tourner son influence sur la municipalité, au profit de leurs complots.

La manière dont ils faisaient exécuter à Lyon le décret qui venait d'ordonner un recrutement pour l'armée, ne satisfaisait pas entièrement les clubistes, quoique plusieurs de ceux-ci prissent une extrême confiance dans les enrôlés. Tous les jours on voyait des affiches, des adresses par lesquelles chacun d'eux à l'envi les excitait, avec un incroyable

(1) Lettre autographe du 9 mars. Hydins avait parlé plus affirmativement sur ce fait dans une lettre qu'il écrivit, le 21 février, aux mêmes commissaires. Il y disait : « La faction Brissot et Roland que j'exècre et qui m'exècre, triomphe de l'asile que vous avez donné au malheureux fils d'Orléans. » (Lettre autographe.)

enthousiasme révolutionnaire, à sauver la patrie, à exterminer les rois.

Mais en général les clubistes ne manquèrent pas d'observer que les commissaires n'avaient pas montré la même indignation qu'eux, lorsqu'on apprit à Lyon que Dumouriez menaçait la capitale. Ils s'étaient contentés de faire afficher la circulaire qu'à cette occasion la société des *jacobins* de Paris avait envoyée, le 9 avril, à toutes les *jacobinières* de France, et dans laquelle Marat, qui l'avait signée comme président de la société, leur criait: « Amis! nous sommes trahis !.. Aux armes, aux armes !..... levons-nous..... mettons en état d'arrestation tous les ennemis de notre révolution, et toutes les personnes suspectes... Exterminons sans pitié tous les conspirateurs; et, pour rendre à la Convention sa force et son énergie, que les députés patriotes qui sont en mission, reviennent le plus promptement possible... Volez à Paris : point de délai, ou la liberté est perdue. »

Nos trois commissaires ne se souciaient guère d'obéir à l'injonction de retourner à Paris, où la Convention créait, le 6 avril, son comité de *salut public*, et proscrivait tous les Bourbons, principalement à cause du duc d'Orléans qui, comme nous l'avons dit, fut arrêté et conduit prisonnier dans un fort à Marseille. Ces commissaires se mirent à ordonner des emprisonnemens, pour avoir l'air de servir la municipalité dans ses passions; mais leur rigueur se dirigeait surtout contre ceux

qui, ayant favorisé le *girondisme*, étaient les plus odieux aux clubistes. Tel fut le jeune J.-L. Fain, rédacteur du *journal de Lyon*, publié sous le nom de Carrier, son propriétaire, qui passait, avec raison, pour l'un des stipendiés du parti rolandin (1).

Louvet, à Paris, dans son *Bulletin des amis de la Vérité*, répétait les anecdotes du journal de Carrier, et défendait les mêmes principes. Fain se vit jeter dans les prisons de Roanne, le 8 avril, avec trois autres individus de son opinion. Les clubistes n'avaient cessé de le dénoncer aux commissaires, comme un calomniateur des *sans-culottes* (2).

La situation perplexe des commissaires n'était pas bien connue ou appréciée de ceux qui s'étonnèrent de ce mandat d'arrêt indéfini et sans désignation d'individus, qu'ils mirent à la disposition d'un spadassin, étranger à toute administration de police, nommé Perrussel, pour arrêter tous les indi-

---

(1) Il existe une lettre du ministre des affaires étrangères, M. Lebrun, adressée le 29 mars 1793 aux administrateurs du département, en réponse à celle qu'ils lui avaient écrite en faveur du journal de Carrier. Ce ministre les priait « de regarder comme suspendues jusqu'à nouvel ordre, les offres faites de la part du conseil exécutif provisoire, » qui venait d'être dérangé dans ses plans. D'autres lettres antérieures prouvent que Meynis, procureur-général-syndic de l'administration du département, était le canal par qui les secours parvenaient à l'entrepreneur du journal.

(2) La nouvelle dénonciation, faite au nom des *sans-culottes* de la section de *Rue-Neuve*, à la tête desquels on voit encore Chalier, est du 26 mars.

vidus que celui-ci trouverait chez son beau-frère Gerbert, tenant cabaret à bière sur le quai du Rhône, où en effet, accompagné de la force-armée, il arrêta quatre-vingt-treize personnes, qu'il fit conduire aux prisons ou caves de l'hôtel-de-ville (1). Plusieurs des habitués du cabaret de Gerbert, dans lequel la bonne qualité de sa bière attirait un nombre infini d'amateurs, avaient été indiqués à la municipalité comme ayant, dans leur langage, l'accent de Marseille; et la municipalité avait dénoncé vaguement aux commissaires la plupart d'entre eux, comme Marseillais. Or, Marseille était déjà signalée comme l'un des foyers du *girondisme*, auquel ils étaient particulièrement chargés de faire la guerre; et quelques-uns des buveurs de bière pouvaient être des émissaires *girondins* de cette ville. Mais, parmi les familiers du cabaret de Gerbert, il pouvait se trouver aussi des gens du

(1) Ce mandat d'arrêt a été dénaturé par un historien du temps, ainsi que le fait auquel il est lié. En voici la copie prise sur l'original même, dont Perrussel fut porteur : « *Lyon, ce 18 avril 1793, l'an II de la république. — Tous officiers civils et militaires demeurent requis de faire saisir, arrêter et conduire à la maison commune, pour y être détenus sous bonne et sûre garde, et au secret, tous ceux qui seront indiqués par le porteur du présent, et de la manière qu'il proposera. — Les commissaires de la Convention nationale pour le rétablissement de l'ordre dans le département de Rhône et Loire ;* signé *Bazire, Legendre, Rovère.* Ce mandat fut retiré des mains de Perrussel par les commissaires, après qu'il eut rempli sa commission.

parti *orléaniste;* il ne fallait donc pas laisser arrêter les uns avec les autres par des agens de la municipalité qui, en les confondant tous, auraient pu, dans l'interrogatoire de ces derniers, obtenir leur secret, et trouver matière à compromettre les commissaires. Voilà pourquoi, en paraissant les mettre d'abord sous la juridiction de la municipalité, par leur emprisonnement dans l'hôtel-de-ville, ils se réservèrent de les interroger eux-mêmes. Tous les trois s'y transportèrent dès le soir à cette fin, et les firent comparaître, l'un après l'autre, devant eux. C'était Bazire qui faisait les questions. La principale était celle-ci : « Qu'alliez-vous faire dans ce rassemblement ? » Chacun des détenus répondait à son tour : « J'y venais boire de la bière. » Les assistans se moquaient de ce que cet interrogatoire avait de burlesque; mais les commissaires s'en applaudissaient, parce qu'il ne menait à aucune découverte. Il dura jusqu'à quatre heures du matin, et finit par la restitution de la liberté à tous les détenus.

Perdant alors toute indulgence pour les rapines des municipaux, les commissaires profitèrent d'une plainte grave qu'on leur porta contre les trois qui, chargés de délivrer des certificats de résidence et d'arrêter les personnes suspectes, s'étaient fait de leur charge un criminel moyen de fortune. Cette plainte venait d'un particulier nommé Sablon-du-Corail, qu'ils avaient emprisonné comme émigré, après lui avoir fort chèrement vendu un cer-

tificat de non-émigration, et duquel ils extorquaient encore, pour l'achat de sa liberté, une somme de vingt mille livres. Ils furent envoyés en prison par l'ordre des commissaires.

Laussel, qui les avait mal servis, qui soulevait même contre eux la municipalité, parce que Bazire et Legendre avaient rendu libre Bertholon, substitut du procureur de la commune, qu'elle avait jeté dans les fers, comme favorable aux dévastateurs du club central, et dont il prétendait tirer une rançon; Laussel éprouvera tout ce que l'indignation des commissaires pourra faire contre lui. Ils eurent un motif légal pour exercer leur vengeance, dans la découverte qu'ils firent de ses menées dans l'emprisonnement de Gilibert. Bazire et Legendre donnèrent un mandat d'arrêt contre Laussel, son épouse prétendue et son secrétaire Leclerc. Mais Rovère, dit-on, ne voulut pas signer ce mandat, prétendant qu'agir ainsi, c'était faire la guerre aux patriotes. Là, se bornait le pouvoir direct de l'animadversion des deux autres : il ne leur restait que d'envoyer ces trois prisonniers au tribunal révolutionnaire, nouvellement formé à Paris. On les y conduisit en effet; mais alors le parti *maratiste* que Laussel avait si bien secondé, triompha un instant, et Laussel fut acquitté avec ses deux complices.

Chalier suffoquait de rage, en voyant la sévérité des commissaires. Il écrivait à Renaudin, qu'il appelait son *ami de cœur*, et qui, habitant de Paris, allait tous les jours avec ardeur à la

grande *jacobinière* : « Je ne sais où j'en suis, à l'aspect de la perfidie des commissaires. Ce qu'ils ont paru faire pour les chauds patriotes, n'a servi qu'à couvrir leurs trahisons. La ville de Lyon est livrée aux ennemis du peuple. Qu'une centaine de *jacobins*, au moins, viennent à son secours. Sauvez, sauvez-la : elle est perdue (1). »

C'était contre Bazire et Legendre, que Chalier était le plus furieux. Son affidé Germain apportait, de sa part, à la société des *Jacobins* de Paris, une lettre par laquelle il les dénonçait nominativement comme fauteurs de nouveaux complots révolutionnaires (2).

Ce Germain, natif de Baisse près Brignolles, était précédemment venu de Paris à Lyon, en qualité de volontaire du second bataillon de Marseille, mais avec la commission secrète d'épier les trois commissaires : il avait même tâché d'entrer dans leur confidence, par un mémoire qu'il leur adressa, le 21 mars, et dans lequel il leur déféra tous ses compagnons du bataillon, comme *rolandins* et *brissotins*. Germain était resté dans Lyon après leur renvoi, « pour surveiller, disait-il, quelques-uns de ses camarades qui, n'en étant pas partis et s'y déguisant en habits bourgeois, ne pouvaient que vouloir immoler des patriotes. » La conclusion de son mémoire consistait à de-

(1) Lettre à Renaudin, luthier, rue Saint-Honoré, à Paris, du 7 avril.

(2) Voyez *séance des Jacobins*, du 15 avril 1793.

mander des secours en argent et en vêtemens, que les commissaires ne lui refusèrent pas.

C'était d'après les renseignemens fournis par Germain, à la société des *Jacobins* de Paris, que presque tous y accusaient les commissaires « de ne fréquenter que des aristocrates et de jolies femmes; d'avoir favorisé des complots contre la liberté à Lyon. » Albitte, qui était présent, entreprit de les défendre; mais Robespierre le jeune lui imposa silence par des accusations formelles. Il assura que le parti d'Orléans avait fondé sur eux des espérances, et qu'il recrutait à Lyon sous leurs auspices. La société en fureur décida que ces commissaires seraient rappelés et remplacés; et cette décision fut accompagnée d'une improbation rigoureuse, qui ne pouvait que leur inspirer de grandes craintes. Le lendemain, Germain, satisfait de voir bientôt la *jacobinière* de Lyon délivrée de leurs contradictions, ne trouva plus d'obstacle à ce que Robespierre l'aîné fût proclamé, dans cette ville, dictateur de toute la France; et il alla lui proposer, comme une chose maintenant facile, de le faire déclarer tel par les clubistes de Lyon (1).

Dès que les commissaires connurent l'arrêté des *jacobins* de Paris, ils n'hésitèrent plus à partir; mais au moment de leur départ les *jacobins* de Lyon vinrent leur demander la formation d'un comité

(1) Il racontait cette démarche à Chalier, dans une lettre du 18 avril. (*H. et P.*, *n° CXXXVIII.*)

de *salut public*, composé de certains membres désignés, pris dans les trois administrations, et qui, ne dépendant d'aucune, mettrait librement en usage toutes les mesures révolutionnaires quelconques (1). Souscrire à cette demande, c'était livrer la cité à ce qu'il y avait de plus effrénés scélérats; mais c'était prouver au *jacobinisme* un entier dévouement, c'était reconquérir sa bienveillance. Bazire consentit le premier, et fit consentir ensuite ses collègues à la création de cette abominable autorité, qu'il affecta depuis de caresser comme son ouvrage. De Paris, il faisait dire à ceux dont elle était composée, que « leurs pouvoirs étaient ex-
» traordinaires, que le département n'avait rien
» à y voir, et qu'elle ne ressortait que du comité
» de *sûreté générale* de la Convention (2). »

La municipalité, se voyant plus libre de se livrer à ses penchans destructeurs, ou plutôt songeant à se rendre plus redoutable par un accroissement de forces militaires, décida, le 20 avril, sur la demande concertée de la société des *jacobins* de Lyon, que les ouvrages d'ornement qui décoraient encore la place de *Bellecour*, en fussent enlevés, pour qu'elle fût plus propre, disaient-ils, aux exercices mili-

---

(1) Séance des *Jacobins*, du 15 avril.

(2) Ces expressions encourageantes de Bazire furent transmises à Achard, membre de ce comité, dans une lettre écrite de Paris, par Fillion et Gravier, après une entrevue avec Bazire, à ce sujet. Voy. *H. et P.*, n°. *LV*.

taires. Ces ornemens consistaient en deux très-beaux bassins quadruples, avec jets d'eau et cascades, dont l'architecture fort élégante était en marbre blanc, et les figures en plomb doré : ouvrage admirable du sculpteur Chabry le fils, et de l'hydraulicien Simon Petitot. L'eau s'élevait à cinquante pieds au-dessus de la surface du Rhône, auquel l'empruntait une machine ingénieuse, qui n'était point aperçue. Les sauvages municipaux, qui en convoitent les plombs, veulent qu'on détruise ces jets-d'eau ; et les administrateurs du département, non moins barbares, autorisent cette destruction par un arrêté du 27 avril (1).

Les commissaires avaient paru le 21 à la société-mère des jacobins de Paris, pour s'y disculper. Legendre, cependant, y récrimina brutalement ; mais Bazire dit avec adresse : « Nous avons fait la meilleure réponse aux dénonciations, puisque, appelés pour renforcer *la montagne*, nous sommes accou-

---

(1) Il est signé Grandchamp, président, et Gonon, secrétaire-général. Cette destruction s'étendit jusqu'à celle des banquettes en pierre qui, entourant la vaste place (de 158 toises de long et de 113 de large), la séparaient de la voie publique ; et avec elles disparurent des allées en sautoir, formant deux croix de Malte, au milieu de chacune desquelles était chacun des bassins avec ses jets d'eau. Le lecteur sera d'autant plus charmé d'en trouver ici la gravure, qu'il n'en existe jusqu'à présent qu'un fugitif souvenir dans l'esprit de ceux qui les ont vus, et dont le nombre, déjà bien diminué, décroît tous les jours.

rus. » Et Rovère, non moins adroit, s'exprima ainsi : « Tandis que nous étions dénoncés à Paris, nous fondions à Lyon une société de *jacobins*. » L'assemblée s'adoucit; elle se contenta de la justification qu'ils balbutièrent; et les accusations portées contre eux, auprès des *jacobins*, n'eurent pas de suite.

Il suffisait, pour les rendre infructueuses, que les commissaires eussent été dénoncés en sens contraire, le 15 avril, à la Convention, par trois députés, signataires de la pétition rédigée au jardin des Augustins de Lyon. Ces trois dénonciateurs, qui paraissaient suspects de *girondisme*, et se nommaient Genet-Bronze aîné, Pelzin et Badger, après avoir exposé les faits, et préconisé la république, avaient eu le courage de s'exprimer ainsi : « Nous vous dirons, avec une franchise républicaine, que vos commissaires n'ont pas montré cette impartialité qu'exigeait d'eux le caractère dont vous les aviez revêtus. Nous dirons à Legendre qui, sans venir dans notre assemblée, n'y a vu que des assassins : Non tu n'aurais point péri; non ton corps n'aurait point été partagé..... Avant de nous juger, que ne venais-tu au milieu de nous ? Tu n'aurais vu que des citoyens amis des lois, et ne voulant être esclaves que d'elles...., des citoyens abhorrant les traîtres, prêts à se lever contre tout prétendant à la *dictature*, au *protectorat*, ou à tout autre pouvoir qui ne serait pas celui du peuple, etc. »

Après la lecture que les trois députés Lyonnais firent de ce mémoire, les *girondins* qui conservaient encore quelque crédit dans la Convention, voulurent profiter de cette circonstance, pour le rendre plus puissant. Le conventionnel *girondin* Chasset imagina de mander les trois commissaires au comité de *législation* dont il était membre, pour les y faire censurer. Mais leur refus constant d'y comparaître, les déroba aux reproches d'une faction orgueilleuse et jalouse, qui touchait à la fin de son règne.

Affranchis par-là de la censure des *girondistes* et des *jacobins*, les commissaires ne sauraient cependant l'être des jugemens du public et de la postérité. Il est incontestable que Bazire et Legendre voulurent se rendre dignes de la confiance que leur avait accordée Danton; mais Rovère, dont les lettres confidentielles des conjurés ne font aucune mention, ne parut jamais que comme accessoire ou complément dans les vexations des commissaires; et s'il connut la secrète mission de ses collègues, il n'en partagea pas tous les torts. Il se montra même obligeant et juste envers plusieurs nobles qui recoururent personnellement à lui (1).

---

(1) J'en ai la preuve incontestable dans des lettres autographes que lui écrivirent ou firent écrire plusieurs qui étaient Lyonnais, et d'autres qui s'étaient réfugiés à Lyon, tels que madame la marquise de Marcieu, femme du ci-devant gouverneur de Grenoble; M. D'Arbaud-Jouques,

de Provence; madame Doria, M. de Graspreville, M. Chalmas; MM. de Saron, Cholier de Cibeins, d'Orliennas, de la Maisonfort, Rey, l'Hermite, Merlat, de Bez, et MM. Daudé et Gérard qui, ayant connu auparavant Rovère, étaient auprès de lui les protecteurs d'un grand nombre. Il effaçait sur le registre des dénonciations le nom des personnes qui lui étaient recommandées.

CHAPITRE VI.

Pendant que les citoyens, enfermés dans les prisons et les souterrains de l'*hôtel-de-ville*, se demandaient avec effroi à quel sort ils pouvaient être destinés, la cité prenait un aspect sinistre de plus en plus alarmant. Il n'y avait plus repos ni sûreté pour personne ; tous les citoyens honnêtes, de quelqu'état qu'ils fussent, étaient menacés des mêmes dangers ; leurs portes étaient forcées à toute heure du jour et de la nuit, par des bandits qui venaient, au nom de la loi, faire chez eux de rapaces perquisitions, et les enlever eux-mêmes de leurs domiciles. Le glaive de Damoclès était vraiment suspendu sur toutes les têtes ; et les conjurés incitaient le bas peuple à couper le fil trop fragile qui tenait sur elles la mort en suspens. Leur lâche scélératesse voulait se tenir cachée, en dirigeant cette populace, parce qu'ils craignaient les dangers d'un massacre qui pouvait réagir sur eux-mêmes (1).

(1) Lettre d'Achard et Fillion, datée de Lyon, le 23 mai, et adressée à Gaillard, pour lors à Paris ; elle contient cet aveu :

Mais l'exécution en était retardée par l'inertie d'un peuple non encore aguerri pour d'aussi grands crimes. Combien les conspirateurs n'employèrent-ils pas de moyens pour le pousser à des excès extrêmes qui lui rendraient impossible tout retour vers le repentir et la modération ! Chaque jour, ils faisaient afficher dans tous les lieux publics de nouvelles provocations au carnage. Les auteurs de ces placards affreux semblaient dire à la populace : « Quand ressentirez-vous donc la » sanguinaire altération qui nous dévore ? » Sur une de ces affiches, que Chalier avait composée, on lisait ces phrases épouvantables : « Trois cents » Romains (1) ont juré de poignarder les moder- » nes Porsennas et de s'ensevelir avec leurs enne- » mis sous les débris de cette nouvelle Sagunte.... » Aristocrates, *feuillantins*, *rolandins*, *modérés*, » égoïstes, égarés, tremblez; le *dix août* peut en- » core renaître; et.... les ondes ensanglantées du » Rhône et de la Saône charrieront vos cadavres » aux mers épouvantées..... » Atroce prédiction, ou plutôt effroyable révélation d'un projet déjà ré-

---

« Nous craignons que, l'insurrection n'étant point complète, » nous n'en soyons reconnus les auteurs et traduits dans des » cachots. » *H. et P.*, *n° CII.*

(1) Ce sont les trois cents d'un comité qui avait été formé aux approches du 10 août. La minute de l'affiche citée s'est trouvée dans les papiers de Chalier, et a servi de pièce contre lui dans son procès. *H. et P.*, *n° LXVIII.*

solu, et à l'accomplissement duquel Collot-d'Herbois est réservé.

Ceux des conjurés qui étaient allés prendre le mot d'ordre à Paris, auprès des chefs que j'ai fait connaître, écrivaient à Lyon pour insister sur la nécessité d'un prompt massacre. « Le temps si désiré » de purger la France est venu, » disaient les uns. Les autres ajoutaient : « Il faut que notre cause » triomphe, ou que le fer et le feu dévorent la ré- » publique. » — « Le peuple souffre, mandait celui- » ci; tant mieux : il peut mettre ses calamités à » profit; » et l'infâme Cusset disait du sein de la Convention, à tous les anthropophages du club central de notre ville : « Mourez ou faites mourir; la » liberté pour nous, la mort pour nos ennemis : » voilà le mode du scrutin épuratoire de la répu- » blique (1). »

Le jeudi, 9 mai, jour de la fête de l'Ascension, fut le jour définitivement fixé pour l'exécution des plans meurtriers dont je viens de parler. Un banquet civique devait y servir de prélude et d'encouragement. L'on avait décidé qu'avant de procéder à l'immolation des victimes humaines, dont on devait finir par se repaître, on s'y disposerait en public par une brutale intempérance.

Dès la veille de cette orgie, les cannibales se flat-

---

(1) Diverses lettres transcrites dans l'ouvrage désigné par *H. et P.*, Voyez-y les numéros 59, 139, 24, 27, 138 et autres.

taient hautement de leur prochaine désaltération dans le sang de leurs concitoyens. Au club de la section de *Saint-Vincent*, un nommé Saint-Martin demandait exprès la parole pour exprimer sa joie de ce que, « le lendemain, à la suite d'une réunion, l'on » installerait le tribunal révolutionnaire, qui ferait » aller de suite le rasoir de la nation. » L'expédition paraissait si certaine aux conjurés que leur correspondant de Paris croyant que, selon les premiers arrangemens, elle avait eu lieu quatre jours plus tôt, la racontait aux *jacobins* comme faite, la veille du jour où seulement on allait oser l'entreprendre (1).

Le rassemblement du banquet se fit sous les arbres de la place de *Bellecour*; le nombre des convives surpassa l'attente des conjurés, et les embarrassa. Beaucoup de gens de bien avaient eu le courage de se mêler avec eux pour connaître et déranger leurs desseins. Ces généreux intrus donnèrent des inquiétudes; on n'osa rien se confier réciproquement : la multitude sembla pétrifiée ; les chefs, devenus furieux, l'abandonnèrent, espérant que l'élite seule du club central pourrait suffire.

Deux d'entre eux, Gaillard et Roullot, allèrent intimer à l'administration du département, « au » nom du peuple souverain, » de se rendre à l'*hôtel-de-ville*, pour y installer enfin l'atroce tribunal. Peu satisfaits de la réponse qu'ils en reçurent, ils déclarèrent que, « ne pouvant obtenir jus-

(1) Séance des *Jacobins*, 8 mai.

» tice, ils allaient se la faire à eux-mêmes, en » plantant la guillotine qui était le véritable arbre » de la liberté, et qu'ils la voulaient en perma- » nence (1). »

De l'administration du département, Gaillard et Roullot passèrent à celle du district, où ils déclarèrent que, sur le soir, ils reviendraient lui faire approuver la liste des juges de sang nommés par les clubistes. La réponse qu'ils obtinrent, leur ayant fait prévoir un refus, l'un d'eux annonça qu'on « saurait bien les installer de force (2). »

Pendant ces démarches, la frénésie de la plupart des convives s'éteignait; le banquet se terminait par de sottes danses en rond, où chacun tirait du côté de sa demeure; et il en résultait la dispersion du rassemblement. Roullot apercevant une chaîne de ces danseurs, qui se retirait au son du tambour, courut l'arrêter, en lui rappelant « que » le ralliement devait se faire à l'hôtel-de-ville, et » qu'il fallait aller prendre la guillotine, pour la » mettre en activité. »

Mais quand une fois l'exaltation d'un bouillonnement populaire commence à s'affaiblir, il n'est pas facile de le ranimer. Le grand art des conspirateurs fut toujours de le prendre à son plus haut degré. Roullot ne put rallier la populace qui, rassasiée aux dépens de la conjuration, se dispersait sans vouloir

(1) Procès-verbal du département, du 9 mai.

(2) Procès-verbal du district, du 9 mai.

se prêter à ses vues ultérieures : les conjurés en rugissaient ; et dans leur rage ils s'emportèrent contre un obélisque très-respectable, et le renversèrent(1).

Leur peu de succès fut imputé par eux-mêmes à la disette d'argent où l'on avait laissé leur comité de *salut public*, chargé de l'organisation du massacre ; et ce fut un motif de plus pour solliciter de nouveaux fonds. Leur correspondance nous apprend que, dès octobre précédent (2), Cusset demandait pour eux, à la Convention, une somme de 150,000 livres ; qu'en février, ils pressaient leurs amis Javogues, Pressavin, Dupuy, etc., de leur faire accorder 1,500,000 liv. (3) ; et que le 5 mai, Bertrand s'étonnait de ce que la Convention hésitait encore à décréter la demande qu'il avait faite de trois millions (4). L'administration du département qui, dans cette dernière occasion, avait promis de l'argent sans en donner, redevint pour jamais l'objet de leur courroux. Dénoncée, pour cette cause, par le club au conseil-général de la commune, elle le fut encore aux *jacobins* de Paris par le co-

---

(1) Cet obélisque avait été érigé, devant l'église des dominicains, lors du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis, à Lyon. Sa forme était triangulaire ; il portait sur ses trois faces le nom de Dieu, écrit dans toutes les langues, avec leurs caractères particuliers.

(2) *Lettre de Cusset au club*, du 22 octobre, imprimée. *H. et P.*, n° *XII*.

(3) *Lettre* manuscrite déjà citée, du 11 février.

(4) Autre *lettre* manuscrite.

mité de *salut public* lyonnais ; et dès-lors la municipalité décida de prendre chez les citoyens les fonds nécessaires, pour les faire assassiner. Les présidens des comités de *surveillance* qu'elle avait provisoirement nommés dans chaque section, furent « invités de désigner dans les vingt-quatre heures, » ce qu'ils appelaient « les riches, les capitalistes, les insoucians, pour les taxer ; » et leur comité de *salut public* fut autorisé à leur enlever de force, en cas de refus, cette contribution si tyranniquement imposée.

Mais ce brigandage ne paraissait pas devoir être au profit des nouveaux commissaires de la Convention, qui arrivaient dans notre ville : ils le suspendirent. Ces commissaires étaient les *dantonistes* Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche, qui, de l'armée des Alpes, venaient déployer dans Lyon leurs funestes pouvoirs. Convaincus par l'expérience des mois derniers, que la populace serait naturellement pour les *jacobins*, ils résolurent de la tenir subjuguée par la création d'un corps militaire de quatre mille neuf cents assassins intrépides, auxquels ils donnèrent le nom d'*armée révolutionnaire*, afin qu'ils fussent en contact avec celle qu'avait créée la municipalité de Paris. Ce corps devait rester en permanence à Lyon ; et, pour en écarter les individus, dont les commissaires ne seraient pas sûrs, ils décidaient qu'on en ferait un corps de troupes particulier qui serait envoyé contre la

(1) *Arrêté* pris le 11 mai, *H. et S.*, *n. LXXXIII.*

Vendée déjà en insurrection. Afin de mieux réussir à composer ces deux corps comme ils le voulaient, ils déclarèrent qu'ils n'admettraient pas d'enrôlemens volontaires, mais qu'ils choisiraient les sujets et les mettraient en réquisition sans qu'ils pussent s'y soustraire. Reprenant ensuite le système de brigandage suspendu pour le faire contribuer aux succès de leur plan, ils arrêtèrent qu'afin d'avoir les moyens de payer leur armée révolutionnaire permanente dans notre ville, on lèverait incontinent sur les citoyens un emprunt forcé de six millions.

Pour masquer d'une apparence légale ces effrayantes combinaisons, les commissaires imaginèrent de les faire adopter par les administrations et les tribunaux réunis. Ils les convoquèrent à cet effet avec un insolent despotisme, à l'*hôtel-de-ville*, espérant que la municipalité, son comité de *salut public*, le tribunal civil, et quelques membres soit du tribunal criminel, soit du département et du district, appuieraient ces révoltantes dispositions. La proposition qu'en firent Dubois-Crancé et Albitte dans cette assemblée générale, le 13 mai, excita le soulèvement de quelques membres de ces trois derniers corps. Le procureur-général-syndic du département, Meynis, qui parla contre la proposition avec plus de logique et plus de vigueur, n'eut pour réplique que les injures grossières et les gestes menaçans de Gaillard, sur qui Chalier enchérit encore. L'un et l'autre, ne respirant qu'anarchie, et ne voyant dans les deux *convention-*

nels que d'ardens révolutionnaires, épousaient leur cause sans la connaître. Les commissaires laissèrent expirer la séance dans cette lutte scandaleuse. La discussion, renvoyée au lendemain, s'ouvrit par la répétition des invectives de la veille. Il entrait dans la tactique des conjurés de lasser ainsi la résistance des opposans; ceux-ci ne pouvaient l'emporter sur une majorité très-décidée à toutes les violences : elle sanctionna la rapace mesure des commissaires.

Sous le nom imposant des *corps administratifs réunis, etc.*, parut un arrêté qui portait, indépendamment des tyranniques dispositions dont je viens de parler, que les six millions seraient exigés *par mandats impératifs en vingt-quatre heures*, d'après la taxe arbitraire de l'infâme comité de *salut public* de Lyon, et qu'il en aurait l'emploi. Tous les fonds comme tous les pouvoirs de la tyrannie, furent dès-lors concentrés dans ce comité que Dubois-Crancé recomposa suivant ses vues. Par cet arrêté, les étrangers se trouvèrent encore une fois proscrits, les bons citoyens furent désarmés, et les bandits, au choix du comité, munis de fusils et de piques. S'il n'en résulta pas en même temps l'installation d'un tribunal révolutionnaire, du moins les députés choisis pour aller porter à la Convention ces résolutions effrayantes furent chargés expressément de lui demander son approbation pour ce tribunal de sang, déjà clandestinement préparé.

Cette approbation nécessaire, pour n'éprouver

aucune entrave dans les exécutions préméditées, était déjà demandée, depuis le 8 mai, dans la *jacobinière* de Paris, par un envoyé du club, qui, en insistant sur cet objet de sa mission, annonçait qu'en attendant l'autorisation de la Convention, le tribunal serait provisoirement installé, et qu'une armée révolutionnaire serait placée *derrière les juges* pour *légaliser leurs opérations* (1).

Ne nous étonnons pas si cet envoyé, qui, le 8 mai, parlait aux *jacobins* de cette armée comme existante, quoiqu'on n'en ait décidé la formation que le 14, six jours plus tard, parut aussi affirmatif dans l'annonce qu'il en faisait. Il n'avait été député par le club central, qu'après une séance où Dubois-Crancé était venu comme particulier, avant sa mission, faire espérer aux clubistes cet épouvantable renfort de voleurs et d'assassins. Ce n'était pas sans dessein qu'il formait cette troupe. On peut conjecturer ses intentions, quand on sait que, dans cette assemblée des corps administratifs dont je viens de parler, il voulut que le comité de *salut public*, recomposé de gens dévoués à ses caprices, eût seul le commandement des quatre mille neuf cents bandits; sans que le pouvoir exécutif de la république lui-même pût jamais leur donner aucun ordre, ni les employer hors de la circonscription du département (2).

---

(1) Séance des *Jacobins*, 8 mai.

(2) Ces particularités sont consignées dans une déclaration

Les quatre commissaires, après tout, marchaient d'accord avec la municipalité de Paris qui, presqu'à la même heure, 16 mai, appelait les principaux scélérats des sections, pour taxer les citoyens dans les mêmes formes, en même temps qu'elle levait son armée révolutionnaire. Leur but était évidemment de mettre Lyon en proie aux mêmes attentats, par le moyen desquels la *montagne* devait triompher dans la capitale.

Après avoir ainsi rempli leur mission, les commissaires retournèrent à l'armée des Alpes, pour y faire voter le soldat en faveur de l'étrange constitution que la Convention venait de produire; et les conjurés qu'ils laissaient enhardis et si puissans, se livrèrent à toutes les vexations que l'arrêté pouvait autoriser.

Leur comité de *salut public* répandit avec une telle profusion, ses *mandats impératifs pour payer dans les vingt-quatre heures l'impôt forcé,* que, par la quotité et le nombre des taxes arbitraires, il se trouva bientôt, non de six, mais de trente à quarante

---

en forme de *procès-verbal*, rédigé le 14 mai, par Louis Matheron, l'un des administrateurs du district, et substitut du procureur-syndic. *H. et S.*, *n° LXXXI.* Le comité de *salut public*, lyonnais, suivant sa nouvelle organisation, fut composé de Achard et Maillan, administrateur du département; de Machabeo, cadet, et Thonion, administrateurs du district; de Richard et Roch, officiers-municipaux; et de Gauthier, notable.

millions. Une des moins riches des trente-deux sections de la ville, fut taxée à 1,300,000 livres. De simples négocians, chargés de famille, furent imposés à 60,000 livres. « Il fallait, au terme des » mandats, payer de suite, sous peine d'être noté » comme suspect; » les taxes étaient motivées, avec autant de dérision que de dureté.

Le brigandage, ainsi déchaîné, pouvait-il rester circonscrit par les formes, quoique peu gênantes, de la répartition? La violence convint mieux à son extrême avidité. Le municipal Sautemouche s'élançait avec quelques bandits, le sabre nu à la main, dans la demeure de deux femmes timides, et leur extorquait la somme dont il avait besoin. Gaillard pénétrait, avec ses camarades, chez un particulier, à qui il arrachait 10,000 liv., en le menaçant de la guillotine; et, transporté de cet exploit, il s'écriait: « Sainte guillotine, que tu » as de vertu! jamais remède n'opéra si vite. Ca- » marades, vous aurez de l'argent quand elle sera » permanente. »

Les classes de citoyens chez lesquels s'exerçaient de pareilles rapines avec l'autorisation du comité, étaient précisément celles d'où il enlevait de préférence, par des réquisitions forcées, tous les hommes en état de porter les armes, pour en former les bataillons destinés à la Vendée. Il ne prenait que parmi les va-nu-pieds et la canaille, les sujets qui devaient composer cette armée révolutionnaire de laquelle toute la ville allait dépendre.

Avec cette tactique, il ruinait les bons citoyens et les mettait dans l'impossibilité d'attacher à leur défense, par quelque salaire, ceux des gens du peuple qui conservaient des sentimens de probité; et pour ne laisser aucun moyen de résistance à ceux d'entre les uns et les autres qui abhorraient le brigandage, on enlevait de chez eux toutes les armes qui s'y trouvaient. Les biens, le domicile même des honnêtes gens étaient livrés avec leurs armes aux brigands, qui, par le fait, se trouvaient déjà maîtres de leur fortune et de leur personne. Heureux encore si, pendant qu'on les dépouillait et qu'on les désarmait, ils n'eussent pas vu qu'on en voulait à leur vie! Mais déjà leurs noms sont écrits sur de nouvelles listes de massacre. Chalier rédige celle de son quartier, dans laquelle il comprend quatre-vingt-deux pères de famille, négocians, marchands, et la plupart ouvriers, qu'il appelle *de vils aristocrates*. Il la distribue, dit-il, « comme la boussole des patriotes, pour les diri- » ger sur la mer du *civisme :* » expression dont l'atroce profondeur est à peine concevable!

La liste du canton de *Bellecour* contenait soixante-quatorze pères de famille; il n'est pas de section où le comité de *surveillance* ne dévoue à la mort quantité de citoyens.

Et pour augmenter la pâture des anthropophages, les étrangers sont consignés aux barrières; et des émissaires vont dans les campagnes composer aussi de fatales listes, suivant le conseil qu'en don-

nait Albitte. Ce fut encore par son instigation que, dans la crainte de voir les jurés légitimes dont la session était prochaine, sauver les proscrits, on la retarda, sous prétexte qu'ils n'étaient pas pourvus de certificats de civisme; et l'on se promettait bien de ne pas leur en accorder (1).

Enfin Chalier se croyant au moment d'inonder la ville de sang, se mit à courir les rues, en criant à ses *patriotes* : « Il est temps de mettre des bornes à » votre clémence..... Vos ennemis ont juré d'é- » gorger jusqu'à vos enfans à la mamelle..... » Aux armes, aux armes!..... Il faut obtenir la » victoire, ou s'ensevelir sous des ruines ensan- » glantées. »

Telle était la certitude que les scélérats avaient d'obtenir de la Convention l'approbation de leur tribunal de sang, qu'ils en parlaient comme s'il fût déjà confirmé par un décret. La consternation et le découragement des citoyens ne leur permettaient point de croire que cette horrible invention pût être désapprouvée? Ne semblait-il pas, en effet, qu'à moins d'un prodige qui vînt déconcerter les espérances des assassins, elles ne pouvaient que se réaliser? Un jeune énergumène, nommé Théophile Leclerc (2), député du comité

(1) Lettre d'Albitte, datée de Chambéry, 18 mai, où il dit encore : « Hâtez la fabrication de vos piques et leur distribution. Hâtez-vous de mettre à exécution l'important arrêté. » *H. et P., n° LXXVII.*

(2) Ce jeune tigre, né à Montbrison, appelé, par Bertrand,

de *salut public* lyonnais aux *jacobins* de Paris, s'y agitait avec fureur depuis plusieurs jours. Le 12 mai, sa rage, augmentée, ne pensait même plus que le tribunal révolutionnaire fût une mesure suffisante : il demandait un moyen d'anéantir d'un seul coup tous ceux qu'il appelait les ennemis du peuple. « Quand les magistrats sont corrompus, » ajoutait-il, le peuple ne doit avoir de ressource » que dans son courage..... Peuple, tu souffres la » misère!.... Établis le *machiavélisme* populaire. » Faisons disparaître de la surface de la terre, » tout ce qu'il y a d'impur : sans cela nous ne se- » rons que des enfans... On me traitera sans doute » de brigand; mais je sais me mettre au-dessus de la » calomnie, en exterminant les calomniateurs..... » Dût-on m'appeler mille fois brigand : je jure, *foi* » *de brigand*, de ne voter jamais de pétition que le » fer à la main. » Cette harangue enchantait les *jacobins ;* Bentabolle, président, en témoignait leur satisfaction à l'orateur, par une affectueuse accolade qu'il le chargeait de transmettre à ceux

---

jeune Spartiate, était le messager et l'orateur des jacobins de Lyon, auprès de ceux de Paris. On voit dans les journaux des *jacobins* et de la *montagne*, beaucoup de ses frénétiques harangues. Cusset disait de lui aux *sans-culottes* Lyonnais : « Il » a des talens, peut-être trop pour vous. » (4 mai). *H. et P.*, *n° LXXIV*. Le lendemain de sa harangue du 8, aux *Jacobins*, Leclerc écrivait à Chalier : « De la promptitude; sous peu » je suis à Lyon; et la patrie est sauvée. » *Ibid.*, *n° LXXVIII*.

au nom desquels il avait parlé. Et, comme Leclerc allait retourner à Lyon, afin d'y faire agir ses amis dans le sens du 31 mai, qui se préparait, Bentabolle assura les *jacobins* que ce jeune énergumène leur serait d'un grand secours dans cette ville (1).

Mais sa formidable harangue, dont ils étaient ravis, produisit un effet tout contraire dans la Convention où elle était dénoncée. Les *girondins* qui y dominaient momentanément alors, en prirent de la force et de l'audace contre les *jacobins*. Chasset fit valoir, en faveur de sa faction, toute l'horreur de cet effrayant discours. En présentant adroitement dans une même perspective, le péril des Lyonnais, le danger de la patrie, l'espérance des cannibales, il souleva tout ce qui n'était pas *jacobin*, contre ce tribunal sanguinaire, dont la faction opposée voulait s'armer à Lyon, comme elle l'avait déjà fait à Paris; et la Convention décréta, sur sa proposition, le 15 mai, que ce tribunal, déjà clandestinement formé, serait suspendu; et que les citoyens de Lyon seraient « autorisés à repousser la force » par la force (2). »

Ce décret favorable, de l'intention duquel n'avaient pas le loisir et la faculté de s'informer, cette grande quantité de Lyonnais qui frémissaient de peur ou brûlaient de résister, n'était cependant au

(1) Séance des *Jacobins*, du 12 mai.

(2) Séance du 15 mai.

fond qu'un expédient des *girondins* de la Convention pour neutraliser l'attaque décisive qu'à Paris les *cordeliers* et les *jacobins* réunis préparaient contre eux. Ils en firent attaquer à Lyon les suppôts, dans l'espoir d'y obtenir eux-mêmes un triomphe qui réparerait avantageusement la défaite dont ils étaient menacés dans la capitale; et les Lyonnais ne furent véritablement autorisés à combattre les *dantonistes* et les *jacobins* de leur cité, que pour l'intérêt du *girondisme*. Les y eût-il excités, si leur combat avait pu tourner au profit du royalisme? Déjà les *girondins* conventionnels, Chasset et Biroteau, songeaient à venir à Lyon s'emparer des fruits de la victoire.

Ce ne sont donc point ici des royalistes proprement dits qui vont se soulever contre des républicains; ce sont seulement des citoyens qui, excédés par les vexations des agens du *dantonisme* et du *robespierrisme*, sont armés contre eux par des agens du *girondisme*. La faction qui engage la lutte est aussi et même plus anti-royaliste que les deux autres. Son secret se trahit par ce cri de guerre : *Vive la république!* que celles-ci prononceront avec elle; et l'on ne doit pas négliger d'observer que les *aristocrates* que Chalier proscrivait à cette époque, étaient les seuls partisans de Roland et de Brissot, à la tête desquels il mettait les administrateurs du département qui presque tous étaient *girondins* (1).

(1) Grandchamp et quelques autres, que Chalier recon-

Il n'en restait plus aucun dans la municipalité, depuis la retraite de Nivière; elle était entièrement composée d'anarchistes (1). Mais comme les *girondins* parlaient d'ordre et d'humanité, tandis que les autres ne respiraient que désordre, spoliation et carnage, tout ce qui, faisant un commerce quelconque, ayant une boutique ou un magasin, était agité par la crainte ou la vengeance, n'hésita point à profiter de la ressource ouverte par le *girondisme*, et suivit, comme la sienne propre, l'impulsion donnée contre les brigands par les *girondins*. Les systèmes politiques n'occupent plus des têtes qui craignent pour leur fortune et leur vie. Ne pouvant attendre le calme et la sûreté dont ils avaient besoin, que de l'accomplissement des lois, et ne voyant plus d'autres lois protectrices que celles de la république, c'était de bonne foi qu'ils les invoquaient, en acceptant le gouvernement républicain. Ainsi donc, je peux, dans ce que je vais raconter du combat, perdre un instant de vue l'esprit des factions qui seront aux prises, pour ne montrer que des Lyonnais probes et braves, combattant en valeureux guerriers des brigands armés contre eux de toutes pièces.

---

naissait pour *patriotes* à sa manière, avaient été remplacés par des amis de Chasset.

(1) Les autres *rolandins* de la municipalité s'en étaient retirés avec Nivière.

Dès que Chalier avait eu connaissance du décret *girondiste*, il était accouru à l'hôtel-de-ville pour y concerter avec la municipalité les moyens de l'éluder. En arrivant, il avait rencontré un citoyen qu'il savait être en relation avec Chasset, et l'avait apostrophé en ces termes : « Crois-tu donc qu'avec » le décret de ton ami, l'on pourra m'échapper? » Il se lèvera assez de monde avec moi pour poi- » gnarder vingt mille citoyens ; et c'est moi qui me » réserve de t'enfoncer le poignard dans la gorge, » et d'aller ensuite à la Convention, le plonger » dans le cœur de Chasset. »

Déjà Chalier appelle à lui dans le club central tous les scélérats qui y sont affiliés ; il ordonne à chacun d'eux de se munir d'une demi-livre de poudre, et court à ce qu'il y avait de bandits réunis pour l'armée révolutionnaire. Il leur fait prononcer le terrible serment d'exterminer tout ce qui n'est pas *sans-culotte* (1), mais surtout les *girondins*, itérativement désignés par les noms de *rolandins*, de *modérés* et de *feuillantins*.

Les moyens d'exécution consistaient à compléter le désarmement des bons citoyens et l'armement des brigands ; à réunir tout-à-coup ceux-ci par le tocsin et le canon d'alarme ; à s'emparer de toutes les personnes appelées *suspectes ;* à mettre en activité ce

(1) C'est le même serment déjà cité, où le *girondisme* est désigné par ces mots : *rolandins, feuillantins, modérés, égarés, égoïstes,* etc.

tribunal révolutionnaire, tout réprouvé qu'il était, et à ne quitter les armes que quand les riches auraient été dépouillés, la ville *purgée*, et tous les rebelles vaincus : ainsi l'avait réglé le comité du *salut public* lyonnais. Mais Chalier avait des vues plus horriblement grandes : il voulait que les mêmes mesures embrassassent toute la France, et qu'en outre, Lyon donnât l'exemple de remplacer les administrations et les tribunaux par des cours martiales, qui jugeraient dans les vingt-quatre heures, et condamneraient à mort tous ceux qui ne seraient accusés que d'avoir tenu des propos *inciviques* (1).

Ces plans, non moins vastes qu'atroces, exigeant toutes les forces de la conjuration, elle écrivait à Gaillard, qui était à Paris, de revenir avec un renfort de brigands, qui servissent de chefs : ou bien de faire révoquer le décret du 15, qui mettait aux clubistes tant d'entraves, et que ses camarades appelaient avec dépit, le *décret de la contre-révolution* (2).

L'excès du mal enfanta le désespoir ; et ce fut le désespoir qui trouva le remède aux maux affreux dont on était inévitablement menacé. Il fallait périr, ou secouer le joug de ces barbares tyrans : on en saisit la première occasion. Elle se présenta dans

---

(1) Ces deux plans se sont trouvés dans les papiers de Chalier. *H. et P.*, *n*os *LXXVI et LXXVII.*

(2) Séance des *Jacobins*, 20 mai.

l'exécution d'une loi du 21 mars, qui voulait que les assemblées primaires se formassent pour nommer, dans chaque section, un comité particulier de *surveillance*. La municipalité, qui y avait déjà provisoirement pourvu, par des brigands à sa dévotion, et qui craignait d'ailleurs que la réunion des citoyens n'établît des rapprochemens capables de communiquer à tous l'indignation de quelques-uns, et de rendre cette indignation plus terrible, en la rendant plus générale, voulut contraindre le département à retarder la convocation. Mais il insista; et les assemblées se formèrent en annonçant, dès leur début, que les alarmes de la municipalité n'étaient point vaines, car les sections se déclarèrent aussitôt en permanence.

La municipalité dès-lors ne contint plus sa fureur; elle conduisit contre les assemblées la force armée qui les dispersa. Dans la nuit suivante, elle emprisonna des présidens et des secrétaires de sections, avec beaucoup de membres de celle du *Port-du-Temple*, et une grande quantité d'honnêtes citoyens. Ainsi révoltée contre le peuple assemblé, contre la loi même, elle s'étaya de son comité de *salut public*, pour dissoudre cette permanence par un arrêté pris avec lui. Le département le cassa, en enjoignant en même temps aux clubistes, dont les comités de *surveillance* étaient provisoirement composés, de faire place aux citoyens que les sections venaient d'y nommer.

Le glaive était tiré de part et d'autre : ici le dé-

partement, avec tous les bons citoyens, sous la sauvegarde d'une loi qui les autorisait à « repousser la force par la force; » là, tous les brigands, avides de sang et de pillage, ayant à leur tête leur comité de *salut public* et la municipalité, sous les auspices encourageans de la féroce anarchie. De quel côté se tournera la victoire? Pour se disposer à l'arracher, ces derniers s'occupent d'augmenter leurs forces. Ils envoient recruter dans les campagnes les paysans qu'ils ont pervertis; ils rappellent des dragons occupés à la répression de quelques troubles au loin; ils écrivent à tous leurs affidés qu'ils ont d'eux un besoin urgent; ils mettent leur armée révolutionnaire en activité. Pour avoir un motif plausible de faire venir à leur secours les députés, commissaires de l'armée des Alpes, avec des troupes, ils font piller un dépôt de beurre appartenant à la république, et réclament aussitôt auprès d'eux, l'effet de leurs promesses. Qui pourra suffire à payer ce déploiement extraordinaire de forces militaires? Ce sera, décident-ils, « la levée anticipée et prompte du milliard, qu'un décret récent impose sur les riches. »

Gauthier et Nioche arrivent, amenant à leur suite deux bataillons et deux escadrons. Enhardis par ce renfort, les conjurés menacent d'attaquer les sections obstinées dans leur permanence. Une avant-garde d'anarchistes subalternes, munie de bâtons et de toutes sortes d'armes, est lâchée contre elles. Quelques-unes cèdent à la violence, et les

citoyens qui en font partie, sont assommés dans les rues : ceux qui croient pouvoir aller réclamer protection à l'*hôtel-de-ville*, y sont assassinés. Pendant ces espèces d'affaires d'avant-poste, Chalier, dans son club, haranguait ses satellites pour la grande attaque : « Trois cents têtes mar-
» quées, disait-il, ne nous manqueront donc pas
» aujourd'hui ; allons nous emparer des membres
» du département, des présidens et secrétaires des
» sections ; faisons-en un faisceau que nous met-
» trons sous la guillotine, et nous nous laverons
» les mains dans leur sang. »

Ces membres du département venaient de pousser à bout la fureur des conjurés par un grand acte de vigueur. Une section s'étant d'elle-même formée en bataillon sur sa place d'armes, pendant les attentats précédens de la municipalité, les administrateurs du département avaient enjoint à toute la force armée des autres sections de se tenir prêtes à suivre cet exemple, au premier signal de la générale. Mais l'étendard de la révolte était levé par les conjurés ; leur comité de *salut public* déclarait qu'il s'opposait à ce que cette réquisition de l'autorité supérieure eût son effet.

Néanmoins toutes les sections se préparent et s'agitent ; sur l'avis de la dernière menace de Chalier, elles demandent qu'il soit mis en prison, et publient hautement que la municipalité a perdu leur confiance. Elles sont invitées par les administrateurs du département à leur envoyer quelques-

uns de leurs membres pour concerter avec eux le salut de la cité; et ceux que les sections choisissent viennent s'associer aux délibérations des administrateurs. Gauthier et Nioche qu'ils avaient pareillement appelés pour le même but, refusent de s'y rendre. Ils les prient de faire rétrograder les troupes qui s'approchaient par leur ordre et qui ne pouvaient que seconder les conspirateurs dans la guerre à mort qu'ils déclaraient aux citoyens; Gauthier et Nioche sont sourds à cette demande. On se rappelle alors la part qu'ils eurent à l'arrêté funeste du 14; et, ne doutant plus qu'ils ne soient d'intelligence avec les conspirateurs, on déclare hautement que ces deux commissaires ne peuvent inspirer de confiance aux sections.

Évidemment protégée par eux, la municipalité de plus en plus entreprenante, s'empare de l'arsenal dans la nuit (du 28 au 29), et s'y fortifie; elle remplit l'*hôtel-de-ville* de tous les bandits qu'elle a pu rassembler, et leur donne des canons, des fusils et des munitions de toute espèce; elle fait venir sur la place des *Terreaux*, la cavalerie et l'artillerie qui sont à sa disposition. Elle charge du commandement de sa défense ce même Ledoyen, adjudant de l'armée des Alpes, que nous avons déjà vu empêcher Kellermann de contrarier les *robespierristes* de Lyon; mais la municipalité n'en conserve pas moins près d'elle, le commandant de la garde nationale, l'inepte Juillard, pour se servir du pouvoir légal de son grade, en faisant

signer par ce mannequin toutes les réquisitions militaires dont elle peut avoir besoin.

De tels préparatifs l'autorisent à tout oser. L'*hôtel-de-ville* étant devenu son quartier-général, elle en repousse les administrateurs du département, qui y tenaient aussi leurs séances; elle somme tous ceux qui ne voulaient pas combattre pour elle, de poser les armes, *sous peine de mort;* elle fait arrêter les patrouilles des sections, et charger de fers quantité de citoyens; elle se croit sûre de la victoire: la guerre est déclarée.

A ces apprêts menaçans, à ces attentats audacieux, les sections s'irritent, leur courage s'enflamme. L'une d'elles, toujours la plus prompte et la plus brave au combat, celle du *Port-du-Temple,* pendant que les autres délibèrent encore, s'élance vers l'arsenal et l'enlève aux satellites de la municipalité. Il devient le Capitole des Lyonnais; l'administration du département et celle du district y vont délibérer avec les commissaires des sections, sur les moyens de sauver la cité. C'est-là que les autorités tutélaires présentent un centre de réunion à tous les ennemis de l'anarchie.

Les bataillons des sections, bientôt convoqués, courent aux armes; la plus vaste place de l'Europe, celle de *Bellecour,* voisine de l'arsenal, se trouve en peu de temps couverte de citoyens que l'horreur du crime et de la tyrannie transforme en guerriers, qui se croient invincibles. C'est l'un d'eux, appelé Madinier, maître apprêteur de draps,

qui se charge de mener à la victoire cette troupe si empressée de combattre le brigandage et ses fureurs.

Gauthier et Nioche crurent sans doute alors qu'ils décideraient le triomphe en faveur des conjurés, s'ils ordonnaient aux sections de mettre bas les armes. Nioche vint en conséquence, accompagné de Ledoyen, se présenter aux bataillons assemblés, et leur intimer cette absurde ordonnance. On l'accueillit par des acclamations flatteuses, mais on resta armé; et on le conduisit, ainsi que Ledoyen, au comité des sections, pour qu'il y fît connaître les conditions de la paix qu'il offrait.

Là, Nioche cherchait à s'excuser par d'hypocrites mensonges. Il blâmait les justes défiances qu'on montrait à la municipalité conspiratrice; il mendiait tortueusement la confiance publique pour lui-même et pour son collègue. « Mais la méritez-
» vous? » répliqua à peu près en ces termes, le président Freminville. « Votre audace n'a point
» étouffé nos souvenirs. Vous avez signé ce mons-
» trueux arrêté, qui aspire si fortement notre sang
» et nos fortunes; et vous demandez notre con-
» fiance!..... Tous vos refus à nos sages et légitimes
» demandes, et surtout votre impudente apologie
» de la plus infâme des municipalités, démontrent
» votre connivence avec elle, et justifieraient plus
» que nos défiances.... Allez, nous professons la
» république; mais nous voulons le règne de la
» loi. L'oppression municipale est insupportable

» pour des républicains tels que nous. Nous som-
» mes réunis pour lui résister... Vous voudriez
» que nous déposassions les armes; mais aupara-
» vant, renvoyez vos troupes, retirez vos canons,
» et suspendez de ses fonctions tout le conseil
» général de la commune. »

Nioche mentait encore pour se disculper; il niait qu'il eût eu part à la rédaction de l'arrêté : il assurait même qu'on n'avait point de vues hostiles contre les sections, et que défense était faite de tirer sur leurs bataillons; mais tout-à-coup l'airain tonne contre l'un d'eux : et Nioche est convaincu d'imposture (1).

Un bataillon de section, nominativement appelé par la municipalité, s'étant laissé conduire sans défiance par le traître Barbier, son commandant, devant l'*hôtel-de-ville*, venait d'y être criblé par le canon, et par plus de trois cents coups de fusils, à l'instant où ce chef en avait donné le signal par

---

(1) La conduite des tyrans fut la même dans tous les temps. Quand Dion, à la tête du peuple de Syracuse, essayait de détruire la tyrannie de Denys le jeune; celui-ci, enfermé dans sa citadelle, lui envoya des députés qui promirent, de sa part, tout ce que le peuple pouvait désirer. Le peuple exigea, pour première condition, l'abolition de la tyrannie; et Denys laissa croire qu'il l'accorderait. Le peuple lui envoya des députés pour en traiter avec lui; mais il les retint toute la nuit; et à la pointe du jour, il ordonna une sortie de ses troupes contre le peuple. (Plut., *in Dionys.* — Polyæn., *Stratagem.* liv. 5, chap. 2, § 7.)

sa réunion avec les municipaux. Tout le comité crie à la trahison; Nioche, qu'on en accuse aussi, veut aller solliciter la cessation du carnage : il part, en laissant la promesse de revenir bientôt raconter le succès de sa démarche; mais Ledoyen reste consigné dans l'arsenal.

Le temps s'écoulait; il était cinq heures du soir, et Nioche ne revenait point; l'activité des dispositions militaires de la conjuration, portait à croire qu'il ne rapporterait aucune réponse favorable. Dans cette persuasion, la prévoyance du comité donna l'ordre de faire marcher les bataillons vers l'*hôtel-de-ville*; et les administrateurs du département, envoyèrent proclamer la suspension de toute la municipalité, avec un appel aux présidens et secrétaires de sections, pour exercer, par *interim*, les fonctions municipales.

Pendant que ces choses se passaient à l'arsenal, l'*hôtel-de-ville* et la place des *Terreaux* continuaient d'être le théâtre de la plus atroce barbarie. Bertrand et ses confrères, descendus avec le commandant Juillard et nombre de bandits, sur cette place jonchée des morts et des mourans du bataillon de citoyens que la plus horrible des trahisons venait de sacrifier, disaient, en contemplant les morts avec satisfaction : « Les voilà bien en » permanence! » et ils faisaient achever les mourans à coups de baïonnettes et de crosses de fusils. Puis, ils dansaient ensemble sur les cadavres, autour du canon, en criant à plusieurs reprises :

« Vivent les *sans-culottes.* » Juillard, qui était allé chercher d'autres hordes de brigands, les amenait et les rangeait en ordre sur la place. Ledoyen restant privé de la faculté de commander, Juillard redevenait leur chef, et paraissait vouloir se montrer digne de l'être. Les municipaux parcourent les rangs, en distribuant à leurs satellites des poignées de cartouches et leur disant : « Soyez fermes ; » nous les tenons. »

Le premier bataillon des volontaires du *Mont-Blanc* arrivait, et se rangeait pareillement en bataille du côté des municipaux. On le ranimait en faisant boire aux soldats du vin mêlé de poudre à canon, et en leur faisant croire qu'il s'agissait de résister à des rebelles, semblables à ceux de la Vendée. Beaucoup de curieux étaient aux fenêtres; les municipaux, craignant qu'ils ne devinssent un jour des accusateurs, leur ordonnèrent de s'en retirer, et même d'en laisser ouvertes les persiennes pour qu'ils ne pussent y revenir sans être vus, les menaçant de tirer sur eux, si on les apercevait. Alors, croyant tous les curieux écartés, Gauthier sortit de l'*hôtel-de-ville*, avec le costume de *conventionnel*, et fit le tour de la place, en criant aux soldats de la conjuration : « Braves sans-culottes ! nous voici dans un » moment de crise, tenons-nous fermes; nous au- » rons le dessus; si l'on tire, joignez-vous contre » les maisons, et couchez-vous à terre : nous som- » mes sûrs de la victoire. » Gauthier répétait ensuite avec les autres conjurés, leur refrein chéri : « Vi-

» vent les *sans-culottes;* à bas les *muscadins* et » les *permanens!* »

Après ces encouragemens donnés, les municipaux rentraient dans l'*hôtel-de-ville;* et Gauthier se rendait auprès du corps de troupes qu'ils avaient posté à l'entrée du quai du Rhône, près du pont *Morand.* C'était pendant ce temps-là même qu'il faisait porter au comité des sections, par son collègue Nioche, contradictoirement à la pacification que celui-ci avait promise, une proclamation, signée de l'un et de l'autre, où ils ordonnaient que l'arsenal leur fût livré; que les autorités qui y siégeaient, disparussent; et que tous les bataillons eussent à déposer les armes et à se disperser.

Tant d'audace n'était plus supportable; l'indignation éclatait fortement contre l'impudence de Nioche. Il ose néanmoins encore blâmer la défiance des sections, et protester qu'il était défendu de tirer sur leurs bataillons, lorsqu'encore une fois le bruit du canon vient lui donner le plus terrible démenti. On le retient en otage; et, de toutes parts, les bons Lyonnais volent au secours de leurs concitoyens.

D'après l'ordre donné tout à l'heure aux bataillons réunis sur la place de *Bellecour*, leur commandant-général Madinier les avait fait marcher en deux colonnes vers *l'hôtel-de-ville*, l'une par le quai de la Saône, et l'autre par le quai du Rhône; et c'était sur celle-ci que, de la batterie municipale du pont *Morand*, à laquelle se trouvait Gauthier, le

canon avait tonné et tonnait encore. Un feu continuel d'artillerie, et la mousqueterie des brigands de la municipalité, soutenus par le bataillon de volontaires du *Mont-Blanc*, et par quantité de dragons à cheval, ne pouvaient faire plier cette colonne; lorsqu'après deux heures d'une résistance infructueuse, les municipaux eurent recours à la trahison. Un de leurs cavaliers accourt, faisant flotter à la pointe de son sabre élevé, un mouchoir blanc en signe de paix : des Lyonnais trop confians, s'approchent pour parlementer; mais le cavalier donne un tour de bride, s'échappe au galop; et la colonne est foudroyée à l'instant par deux canons chargés à mitraille. Parmi les morts se trouve un maréchal-de-camp des armées du Roi, M. de Sablonay; car plusieurs chefs ou fils de familles nobles, d'autres pays de la France, qui étaient venues chercher le calme chez les Lyonnais, crurent devoir s'associer courageusement à leur défense, en se mêlant avec eux dans ce combat et dans les suivans.

La seconde colonne, marchant le long du quai de la Saône, s'était divisée en deux détachemens. L'un s'avançant par des rues tortueuses, à travers des tirailleurs postés aux fenêtres, dans les allées et dans les caves, parvenait à l'entrée de la rue *Saint-Pierre*, qui aboutit à la place des *Terreaux*, sur laquelle Riard, avec sa troupe et du canon, se trouvait à l'embouchure même de cette rue. Il fait un signe de pacification; et venant seul au-devant des

citoyens, il les invite à s'approcher pour l'entendre. Le premier qui se présente est tué d'un coup de fusil, commandé par Riard qui se jette aussitôt dans l'embrasure d'une porte, en donnant à sa troupe, avec son chapeau, le signal de tirer sur le détachement. Il est à l'instant foudroyé par un canon chargé à mitraille; un feu roulant de mousqueterie l'accompagne : et, des maisons voisines, où les conjurés ont aussi placé plusieurs de leurs satellites, une fusillade croisée est en même temps dirigée sur ce détachement. Il périt presque en entier; mais ce qui survit, forcé de se replier, sans pouvoir emmener ses canons, ne veut partir qu'après les avoir déchargés contre les assassins. Encore terrible dans sa retraite, il ne quitte pas ce lieu funeste sans en tuer un grand nombre.

Les débris de ce détachement et les hommes de la première colonne, aux côtés de qui la mort a moissonné tant de concitoyens, n'iront-ils pas mettre à l'abri du danger une vie si miraculeusement conservée ?... non; le découragement et la crainte sont inconnus. Ces débris dispersés vont d'eux-mêmes, et par un mouvement commun, se réunir au second détachement, qui, moins malheureux que les deux premiers corps, était parvenu sur la place *des Carmes*, située à l'angle nord-ouest de celle des *Terreaux*. Il était presque en face de l'*hôtel-de-ville*, dans une position avantageuse; mais il avait à combattre des forces considérables. Dix-huit cents hommes, presque tous aguerris,

et vingt-deux canons défendaient la municipalité ; mais la bravoure calcule-t-elle autrement que par son ardeur ? Deux mille citoyens, qui n'avaient jamais vu le feu, déployaient, avec un courage des plus animés, une tactique d'autant plus étonnante, qu'elle n'était guères que le fruit de l'instinct. Le combat devient opiniâtre, parce qu'ils ont résolu de vaincre. Après des fusillades et des décharges à mitraille, ils tirent à boulets contre l'*hôtel-de-ville*, devenu la citadelle des conjurés. Dans la chaleur de leurs manœuvres, un canon éclate entre leurs mains, sans qu'ils en soient déconcertés. On n'en charge qu'avec plus d'activité ceux qui servent encore : on ne les dirige qu'avec plus d'attention et de succès.

Gauthier en est effrayé : cette attaque n'avait commencé qu'à six heures du soir ; et le voilà qui se présente à six heures et demie, pour suspendre le combat par de trompeuses propositions d'accommodement. Peu s'en fallut qu'il n'y fût sacrifié par l'indignation publique ; mais de braves grenadiers des sections l'enlevèrent aussitôt aux besoins des brigands, comme au ressentiment des citoyens qui menaçaient ses jours. Transporté à l'arsenal, il y répéta, pour se disculper devant le comité et devant le département, les mêmes impostures que son collègue Nioche avait débitées avant lui.

Le combat s'était engagé de nouveau avec le même acharnement, lorsqu'à dix heures environ,

les conjurés, désorientés par l'absence de Gauthier, écrivirent au comité pour demander une suspension d'armes et la reddition des deux commissaires. On leur répondit par la notification de l'arrêté qui suspendait le conseil-général de la commune; et Gauthier, que la frayeur rendait plus souple, mais non moins perfide, donna son approbation à cet arrêté, en déclarant par écrit, que sa personne était libre et comblée d'égards.

Les deux représentans autorisèrent même formellement alors une notification qu'on envoya faire à la municipalité, de se retirer de l'*hôtel-de-ville;* et comme elle y retint les deux citoyens qui la lui portèrent, ces représentans écrivirent pour les réclamer. Ils enjoignirent même aux municipaux de se rendre, et donnèrent l'ordre aux troupes requises par eux, de se retirer dans leurs casernes.

La municipalité s'en vit abandonnée vers trois heures du matin; beaucoup de ses autres satellites se découragèrent et disparurent. Elle se trouva réduite à un petit nombre de défenseurs, avec lesquels elle se renferma dans l'*hôtel-de-ville*. On l'y bloqua, et la place se rendit au bout d'une heure. Le commandant des sections, Madinier, y fit, à cheval, une entrée triomphante en leur nom. Les conjurés vaincus furent saisis; on les conduisit en prison à travers un peuple furieux, à la vengeance duquel on eut bien de la peine à les soustraire.

Tel fut ce combat du 29 mai, où les Lyonnais

se signalèrent par un courage invincible, et par une loyauté pleine de compassion envers leurs prisonniers, tout indignes qu'ils en étaient. Les conjurés, au contraire, s'étaient livrés envers les prisonniers qu'ils avaient faits, à des actes barbares dont je veux épargner le détail au lecteur, déjà trop fatigué du récit de leurs attentats. Que ne puis-je me dispenser de lui dire que les municipaux égorgeaient de leurs mains dans l'*hôtel-de-ville* les citoyens enlevés aux bataillons, et que, considérant avec joie leurs cadavres, ils outrageaient en eux la nature, la justice et le courage? Ne peux-je pas me dispenser de raconter qu'après avoir fait tirer sur une multitude sans armes, près du quai, avant l'affaire, ils avaient jeté dans le Rhône les blessés comme les morts? Oserais-je dire que les femmes des conjurés, non moins féroces qu'impudiques (1), s'amusaient à mutiler les mourans encore sensibles à la douleur, en leur arrachant, avec le dernier soupir, les attributs de la virilité? Ah! j'ai déjà narré tant de crimes, et j'en ai tant encore à raconter, que je crois pouvoir glisser sur les horribles particularités de cette première catastrophe! Puisqu'ici les Lyonnais, affranchis du joug de la tyrannie, respirent quelques instans, qu'il me soit

(1) Celle d'entre ces furies qui parut surpasser les autres, se nommait Guiraudon. L'histoire conserve les noms des grands scélérats; pourquoi dédaignerait-elle ceux des femmes qui les ont égalés?

permis de respirer un peu moi-même, dans l'histoire de leurs malheurs.

Ce qui se passa dans la capitale deux jours après, ne laissa pas douter que le combat livré par les anarchistes de Lyon, ne tînt à l'ensemble du complot des *cordeliers* et des *jacobins* contre les *girondins*. L'issue en fut différente, parce que les opprimés ne se trouvèrent pas les mêmes hommes, ni pour l'opinion, ni pour le caractère. A Paris, où le *girondisme* seul fut aux prises avec les *montagnards*, la victoire leur resta. A Lyon, où, sans système et sans ambition, l'indignation contre le crime soutint le combat, les suppôts de la *montagne* furent vaincus. Le *girondisme* devait l'être ensuite par cela même que, n'étant qu'une faction, il était odieux à beaucoup, défendu par très-peu, et combattu par un grand nombre. Mais les *montagnards*, vainqueurs à Paris, ne pouvaient l'être dans une ville où s'élevait contre eux, non-seulement la colère d'un parti rival, mais celle d'une infinité de citoyens courageux, qu'avait excédés leur scélératesse.

Peut-être aussi faut-il compter pour quelque chose la différence de caractère et d'habitudes qui existe entre la population des deux villes. Une crise récente que j'ai vue de près dans la capitale, et qui avait assez d'analogie avec l'événement que je viens de décrire, m'a confirmé dans la pensée que chacune des villes d'un même empire tire de ses habitans un caractère particulier qui la distingue des

autres. Je veux parler de la lutte du *treize vendémiaire* de Paris (1), que j'ai bien observée, parce qu'elle ressemblait assez par ses motifs et ses préliminaires, à celle du *vingt-neuf mai* de Lyon. C'était la même prétention à l'inamovibilité, de la part de tyrans abominables, que repoussait l'opinion publique; et la même opposition des sections assemblées en permanence, pour aviser aux moyens de les expulser. Les tyrans à Paris, comme dans notre ville, ont armé les anarchistes pour leur défense, et les citoyens ont été amenés par la trahison sous le canon qui devait les foudroyer; mais là, cesse toute ressemblance. On sait avec quelle implacable ardeur les Lyonnais, vaincus d'un côté, se ralliaient de l'autre pour vaincre à leur tour; on connaît les exploits répétés pendant dix heures, par lesquels enfin leur intrépidité les rendit maîtres de la victoire; et l'on verra de quoi ils furent capables pour en conserver les fruits. Sans insister sur les différences de peuple à peuple, je me contenterai de remarquer en général, que, dès les commencemens de la révolution, ces deux grandes villes, agitées par les mêmes moteurs et dans le même sens, à toutes les grandes crises, ont donné des résultats différenciés par le naturel de leurs habitans respectifs. L'esprit de patrie et l'énergie des Lyonnais, dans les veines de qui l'on trouvait encore du vieux sang gaulois, leur assuraient bien plus d'avantage

(1) Le 5 octobre 1795.

que n'en pouvaient conquérir les citoyens d'une ville immense, composée d'étrangers autant pour le moins que d'indigènes; où l'égoïsme, qui concentre l'homme dans sa propre faiblesse, et le plaisir qui énerve son courage, ne sauraient produire que la résignation de la mollesse. On ne m'objectera pas l'espèce de victoire remportée le *neuf thermidor* (1), parce qu'elle ne fut pas la victoire des citoyens, mais celle de la faction bien armée des *cordeliers* sur la faction des *jacobins*, prête à détruire tous les survivanciers du féroce Danton.

A Dieu ne plaise cependant que je veuille déprimer les habitans d'une cité rivale d'Athènes et de Rome, aux beaux jours de leurs artistes, de leurs orateurs et de leurs poëtes les plus célèbres ! Mais ces jours enchanteurs de l'antiquité furent-ils ceux de la sagesse et de la bravoure? La liberté romaine périt au temps d'Horace, de Virgile et de Cicéron; et le siècle de Périclès et d'Alcibiade ne fut pas celui de Thémistocle et d'Aristide.

---

(1) 27 juillet 1794.

CHAPITRE VII.

L'aurore du 30 mai venait éclairer la victoire, glorieusement remportée par les Lyonnais. Affranchis du joug des assassins, qui pesait sur leur tête depuis si long-temps, ils se livrèrent aux transports de la joie, et même aux douceurs de la sécurité. Chacun d'eux éprouvait un tressaillement indicible, en revoyant son concitoyen échappé au fureurs de l'ennemi commun. Tous couraient avec une sorte d'ivresse, les uns vers les autres, dans les rues, sur les places, pour s'embrasser et se féliciter mutuellement, sans se connaître autrement, que par cette marque indéfinissable de probité, dont la conscience de gens de bien pare leur front. On avait bien des larmes à répandre sur six cents d'entre eux qui avaient péri dans ce combat; mais devait-on pleurer long-temps ces hommes si généreusement dévoués à l'honneur et à la patrie, dont les mânes semblaient venir partager la gloire du triomphe? Illusion délicieuse, dont la magie charmait les Athéniens, lorsque dans les pompes funèbres qui suivaient la victoire, les orateurs chargés de célébrer les morts,

en évoquaient les mânes glorieux pour consoler les vivans! C'était parmi les Lyonnais un délire universel, auquel on se livrait avec d'autant plus de douceur que les palmes qu'on venait de cueillir n'étaient souillées par aucun tort. Le combat, qu'on venait de gagner, n'avait laissé de coupable que le parti vaincu. Toute la honte du crime terrassé l'écrasait, en même temps que le reproche d'avoir provoqué l'attaque avec obstination, de l'avoir engagée avec perfidie, de l'avoir soutenue avec cruauté, retombait sur lui.

Le vainqueur déplora néanmoins la triste nécessité qui l'avait contraint à verser le sang des conjurés, quelque impur qu'il fût. Plus généreux peut-être encore que les anciens Athéniens, lorsqu'au rapport d'Isocrate, ils expiaient par des pleurs et des lamentations, les avantages remportés sur les autres Grecs (1), les bons Lyonnais s'apitoyèrent sur leurs féroces ennemis, parce qu'ils étaient leurs concitoyens, leurs frères bien que dénaturés; parce qu'ils avaient encore la forme humaine, malgré leur ame de tigres. Ils secoururent avec compassion les blessés de ce parti désolateur et ensevelirent ses morts avec respect. Ils ouvrirent même, en faveur de leurs veuves et de leurs orphelins, une souscription considérable de bienfaisance, que la générosité lyonnaise s'empressa de remplir. Par elle, furent enlevés à la misère, à la faim, au trépas

(1) *Panégyr.* Tome I, pag. 205.

même, des races d'*hommivores*, qui ne vécurent que pour attendre l'occasion de dévorer d'aussi magnanimes bienfaiteurs.

Nioche et Gauthier, qu'on avait retenus à l'arsenal, se trouvaient déconcertés par la défaite des brigands, avec lesquels leurs collègues Albitte et Dubois-Crancé, dont ils secondaient les vues, avaient cru pouvoir soumettre Lyon au *dantonisme* (1). En même temps que l'audace abandonnait ces deux *conventionnels*, de nouvelles découvertes venaient achever de les confondre. Aux portes de la ville se présentait un bataillon des gardes nationales de Montluel, requis encore par eux, la veille au soir, d'une manière pressante, sous les faux prétextes que « la représentation na-
» tionale était insultée en leur personne, et que
» les *patriotes* se battaient avec succès contre les

---

(1) Nioche et Gauthier tenaient à la faction *Danton*, ainsi que Dubois et Albitte. Lorsque dans la séance des *jacobins*, le 28 frimaire an II (18 décembre 1793), Nioche fut dénoncé « pour avoir adhéré à la suspension de la municipalité *pa-
» triote*, » ce fut Danton qui prit sa défense avec le plus de chaleur, et le plus de succès. « Il démontra que, dès son arri-
» vée à Lyon, Nioche avait donné la mesure de ce qu'il de-
» vait faire, en répandant, avec Gauthier, la terreur parmi
» les aristocrates, au moyen des mesures vigoureuses qu'ils
» avaient prises. » Enfin Danton conclut que Nioche avait « pour lui les faits et les intentions. » Celui-ci prouva lui-même que Danton avait raison. On peut voir ces apologies dans le *Journal de la Montagne*, n° 37.

» *révoltés.* » Assaillis de reproches, couverts de l'indignation publique, ils tremblèrent, surtout quand ils virent le comité des sections bien décidé à les dénoncer à la Convention, « comme complices de la plus atroce des municipalités, et comme coupables de tout le sang répandu. »

L'hypocrisie, cette vile ressource des ames noires et lâches, était la seule qui leur restât. Ils l'employèrent avec la plus basse perfidie, en publiant aussitôt une proclamation, dans laquelle ils rejetaient les torts de leur conduite, sur « des avis alar-
» mans qui les avaient induits en erreur. » Ils y protestaient qu'ils reconnaissaient la fausseté des impressions qu'on leur avait données, et qu'ils regardaient comme *démontré*, que « les sections, loin
» de désirer une contre-révolution, étaient ani-
» mées de sentimens républicains, et n'avaient
» voulu que la réparation des griefs dont elles
» avaient à se plaindre. » « Citoyens, ajoutaient-
» ils, en s'adressant aux Lyonnais, les inculpa-
» tions dirigées contre vous, sont fausses; les re-
» présentans du peuple s'empressent de le publier:
» ils en porteront l'assurance à la Convention
» nationale (1). » Insigne duplicité, dont toute la noirceur ne tardera pas à se démasquer.

A dix heures du matin (le 30 mai), ils sor-

---

(1) Tous ces détails, toutes ces citations, sont consignés dans les *procès-verbaux du comité des sections*, et des *administrations du district et du département.*

tent enfin de l'arsenal, mais avec les corps administratifs et les commissaires des sections, pour se rendre comme eux à l'*hôtel-de-ville*. En passant près de l'arbre de la liberté, sur la place des *Terreaux*, tous s'arrêtent, et prononcent ensemble le serment « de maintenir la liberté, l'égalité, » la république une et indivisible, la sûreté des » personnes et des propriétés; » ils s'engagent formellement en outre « à la plus entière sou- » mission aux lois. »

Dans l'assemblée que tous viennent former ensuite dans l'*hôtel-de-ville*, au milieu d'une foule de citoyens, accourus pour les entendre, Nioche, imperturbablement hypocrite, gémit sur les malheurs de la veille, et promet d'aller lui-même rendre compte à la *Convention* de « l'énergie avec » laquelle les Lyonnais venaient de réprimer les » attentats par lesquels on avait voulu leur ravir » la liberté. » Nous verrons bientôt comment il s'acquitta de sa promesse.

Gauthier ne donna pas des paroles moins trompeuses : il ajouta qu'il « assurerait la Convention » des bons principes qui animaient les citoyens » de cette ville. » L'un et l'autre auraient rempli leur engagement, s'il eût suffi pour cela d'envoyer ces phrases à la *Convention*, en les démentant presque aussitôt. Ils lui envoyèrent effectivement une lettre qui y fut lue, le 3 juin, dans laquelle ils affirmaient, que le mouvement n'était provenu que d'un « mécontentement légi-

» time, contre une municipalité qui abusait de
» ses pouvoirs; et non d'aucune intention con-
» tre-révolutionnaire. »

Ce témoignage était la vérité même. Les Lyonnais, je l'ai dit, étaient devenus républicains par raison et de bonne foi. Il eût suffi de l'être alors sincèrement avec eux, pour les attacher véritablement à la république. Les *girondins*, qui restaient maîtres de leur ville, les maintinrent dans cette disposition, jusqu'au moment, où défaits et dispersés eux-mêmes, ils y eurent perdu leur influence.

Gauthier et Nioche, qui déjà s'étaient échappés de Lyon, pour aller respirer à leur aise, loin d'une ville qui leur avait imposé tant de contrainte, étaient à Chambéry, lorsque la renommée, portant au loin sa voix désormais sinistre, leur apprit les événemens de Paris, dans les deux journées (des 31 mai et 2 juin), qui virent la *Convention*, maîtrisée par des factieux plus hardis, proscrire une partie intégrante d'elle-même. Alors Gauthier et Nioche, réunis en conseil, avec leurs complices Albitte et Dubois-Crancé, jugèrent qu'il était temps de démentir eux-mêmes sans délai, la lettre équitable et vraie que la peur leur avait arrachée.

Le comité de *salut public*, que naguères la *Convention* s'était donné, acquérait un pouvoir immense : il subjuguait la justice, et devenait le tyran de la *Convention* comme de la France.

Ce fut à ce comité, devenu le centre de toute correspondance révolutionnaire, que les deux com-

missaires, conformément à la résolution de leur conseil, se hâtèrent d'écrire (le 4 juin), que « Lyon » avait foulé aux pieds les principes et la repré- » sentation nationale. » Il ne se pouvait voir de rétractation plus subite, plus fausse et plus impudente. Gauthier la développa dans un écrit, publié le 9 juin, à Grenoble, où il affirma que la journée du *vingt-neuf mai* des Lyonnais, avait eu tous « les caractères de la révolte, et qu'elle était » une vraie contre-révolution, » puisqu'ils avaient mis dans les fers des scélérats que les députés appelaient *patriotes*. Ne faut-il pas que la passion du mal soit fort au-delà de toutes les conceptions, pour l'emporter, je ne dis pas sur l'empire de la vérité, de l'équité, mais sur le plus ombrageux et le plus indomptable de tous les sentimens innés avec nous : celui de l'amour-propre, qui ne souffre point qu'on s'outrage soi-même par des démentis aussi formels? Du reste, on ne pouvait se méprendre sur la cause de ces rétractations : les *cordeliers* comme les *jacobins* croyaient n'avoir guère plus à craindre la prédominance du *girondisme*. Gauthier et Nioche, agens des premiers, plus libres de manifester leurs inclinations, se rattachaient aux seconds que ceux-ci avaient encore besoin de ménager. Ces deux factions triomphatrices, tout en se disputant sourdement le fruit de la victoire, se servaient encore d'auxiliaires l'une à l'autre. Peut-être devra-t-on regarder comme un commencement d'hostilité marquée de la part des

robespierristes contre les *dantonistes*, la violente déclamation que, dans la société des *jacobins* de Paris, Bentabole fera, le 30 juin, contre Gauthier et Nioche, en leur imputant à crime d'avoir eu l'air d'excuser un instant l'insurrection des Lyonnais.

La formidable colère dont s'animait contre notre ville, la toute-puissance nouvelle des factions triomphantes, ne pouvait rien changer à la détermination des Lyonnais. Ils interpellaient la justice de prononcer sur les monstres qu'ils lui avaient livrés. Chalier, Hydins, Riard et quelques autres conspirateurs, emprisonnés, ne pouvaient échapper à cette résolution inflexible de la vertu, qui ne voulait pas que leurs forfaits restassent impunis. Les papiers saisis dans leur domicile, et dans leurs différentes archives, ainsi que leurs correspondances interceptées, mirent au jour la scélératesse la plus profonde et les complots les plus horribles. Tout appelait un châtiment sévère contre des monstres dont les délits criaient si hautement vengeance, et dont l'existence prolongée était une calamité publique. Néanmoins, observateurs scrupuleux de toutes les formes propices aux accusés, les juges lyonnais, craignant de céder à d'autre impulsion qu'à celle de la justice, tinrent son glaive suspendu jusqu'à ce que, par l'accumulation des preuves, leur conscience pût leur rendre le témoignage que c'était, non la passion, mais la loi même qui frappait les coupables.

Ce retard laissait aux amis de ceux-ci d'autant

plus d'espoir de les sauver, que les deux commissaires les couvraient de leur protection dans les rétractations dont je viens de parler; et que la société des *jacobins* de Paris tendait au même but, en répétant les calomnies de Nioche, déjà arrivé près d'elle, pour noircir les Lyonnais. Désolée de voir que la municipalité s'était laissé vaincre, elle se repentait bien franchement de ne l'avoir pas fait suspendre auparavant, pour ôter à ses ennemis cette occasion d'en triompher. Mais, d'après Nioche lui-même, cité par le *cordelier* Legendre, devait-on craindre sa défaite, en voyant son *patriotisme?* « Ah! c'est au moyen de la scélératesse, » disait Legendre, que l'aristocratie, l'égoïsme, » le *modérantisme* l'ont emporté... Soutenez la mu- » nicipalité; elle a des droits à votre estime, mal- » gré *le tort de ses revers*. Défendez ses intérêts: » c'est la seule autorité qui soit restée pure (1). »

Laussel qui, amené précédemment dans les prisons de l'Abbaye, ne courait pas les mêmes risques que ses collègues, et méritait par sa complicité avec eux, d'avoir un grand crédit auprès de la Convention, se déclara leur défenseur. Ce fut une singularité bien épouvantable, de voir ce malfaiteur insigne, encore chargé de fers, lui écrire audacieusement, pour protéger auprès d'elle ces coupables atroces, et pour lui dicter des mesures capables de mettre en fuite des Lyonnais sur-

(1) Séance des *Jacobins*, 10 juin.

venus pour lui exposer la vérité : c'est ce qu'on vit dans la séance du 21 juin, où fut lue en même temps une lettre de Marat, qui donnait tout le relief de sa recommandation à celle de Laussel.

Le *conventionnel* Robert-Lindet, qui revenait de notre ville, où il avait été envoyé par la Convention, intervint dans ces circonstances avec un patelinage qu'il crut propre à lui concilier tous les partis. Il avait montré dans cette ville beaucoup de modération, malgré les désagrémens qu'il y éprouvait : on y avait refusé de reconnaître les pouvoirs de sa mission, sous prétexte que leur date était postérieure à ce 31 mai, qui avait vu détruire l'intégrité de la Convention par la proscription des *girondins*. Néanmoins, ayant été invité par honneur aux séances des corps administratifs de Lyon, il y avait reconnu « que les Lyonnais étaient sincèrement résignés à la république ; qu'ils respectaient la liberté des personnes et la propriété des biens. » Il l'avait même écrit de Lyon le 11 juin, à ses quatre confrères, Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche, en leur reprochant leur arrêté du 14 mai, comme ayant été « la source de tous les malheurs de cette ville. » Il avait encore eu le courage de leur dire, que « puisqu'elle voulait la république, employer les armes contre elle, était un attentat contre la patrie elle-même. » Mais de retour à la Convention, il conservait peut-être quelque ressentiment de la peur qu'il avait eue d'être enfermé comme otage au château de *Pierre-*

Scise. Quelques Lyonnais prévoyans avaient en effet proposé de se faire de sa personne un bouclier contre les fureurs que la Convention était capable d'exercer contre leur cité ; et l'on pouvait affirmer qu'il s'était enfui, plutôt que dire qu'il en était parti. Il lui fallait d'ailleurs ménager ses confrères Dubois, Albitte, Gauthier, Nioche, et satisfaire en même temps le désir que les anarchistes de Paris avaient de sauver Chalier et ses complices. Lindet réussit assez bien sans offenser la vérité en ce qui concernait les Lyonnais ; car il s'exprima en ces termes dans le rapport qu'il fit le 29 juin sur les dispositions de leur cité : « Vous » avez décrété que je me rendrais dans votre sein » pour vous rendre compte de l'état de la ville de » Lyon, de la situation des esprits dans cette ville ; » et les ordres de votre comité m'imposent l'obli- » gation de garder le silence sur tout ce que j'ai » vu, jusqu'à ce que les fonctionnaires publics que » vous avez mandés, ayent obéi à votre décret. » Au reste, *je puis assurer la Convention que si la* » *nouvelle autorité qui s'élève à Lyon tient les rênes* » *de l'administration avec fermeté, il n'y a rien à* » *craindre pour la liberté*, mais beaucoup à ob- » server. En attendant, voici le projet que je suis » chargé de vous présenter au nom du comité de » *salut public :* 1°. La Convention nationale met » sous la sauvegarde de la loi et des autorités » constituées, les citoyens arrêtés à Lyon dans les » derniers troubles qui y ont eu lieu ; 2° il sera

» sursis à toute instruction et poursuite commen-
» cées contre ces citoyens. » Le projet fut aussitôt converti en décret; et Chalier avec ses complices se trouva sous la protection formelle de la Convention. Sans oser d'abord les absoudre, mais pour les soustraire efficacement à la sévérité d'une justice implacable, elle évoqua leur procédure à son tribunal révolutionnaire, non moins favorable au crime, que fatal à la vertu. Laussel, absous bientôt par lui, confirma l'une de ces vérités; et l'autre n'était déjà que trop démontrée, par le sang innocent qu'il avait judiciairement répandu.

Mais les Lyonnais ne voulaient pas que leurs oppresseurs, vaincus à si grands frais, pussent être innocentés dans ce même tribunal, où Marat venait d'être porté en triomphe. Une loi, non expressément révoquée, qui établissait que les jugemens seraient rendus sur les lieux du délit, servit de motif au refus que les Lyonnais firent de céder les coupables, en disant énergiquement que la nature de leurs forfaits exigeait une punition éclatante, au sein de la ville qu'ils avaient désolée, et sur la place même qu'ils venaient d'ensanglanter.

Tant de fermeté augmenta les alarmes de leurs protecteurs; elle irrita le courroux de la Convention à tel point, que, le 3 juillet, recourant aux expédiens extrêmes, cette assemblée ordonna à ceux de ses membres qui se trouvaient à l'armée des Alpes, « de prendre, pour l'exécution de sa
» volonté, tous les moyens de force nécessaires. »

En même temps, elle rendit « tous les fonction-
» naires publics à Lyon, responsables individuelle-
» ment *sur leurs têtes*, des atteintes qui pourraient
» être portées à la sûreté » des scélérats, mis en jugement.

Les Lyonnais ne mollirent point devant ces menaces protectrices du crime. Ils voulaient d'ailleurs que toutes les formes propices aux accusés fussent observées dans le jugement des coupables, et que la sentence ne fût rendue que sur le dire d'un jury, d'après le développement des charges, l'audition des témoins et les plaidoyers de leurs défenseurs. On leur en donnera même de très-humains qui rempliront leur mission avec autant de zèle et de compassion, que la probité pourra le leur permettre (1).

L'assurance des Lyonnais avait pour appui, non-seulement leur espoir d'être soutenus par la ville de Marseille déjà ouvertement insurgée contre la Convention, depuis le 7 mai (2); non-seu-

---

(1) Ce fut alors que le mélancolique Chassagnon publia, en faveur de Chalier qui lui faisait horreur, cet étrange plaidoyer dont nous avons déjà parlé, et qu'on pourra lire à la fin de ce volume.

(2) Les commissaires envoyés par la Convention dans le département des *Bouches-du-Rhône*, Moyse-Bayle et Boisset, ayant rendu, à Montelimat, le 2 mai, un arrêté violent contre les mesures par lesquelles les citoyens de Marseille avaient déjà voulu réprimer les anarchistes de cette ville; la principale de ses sections, déjà toutes en permanence, déclara, le 7, que cet arrêté était « tyrannique, oppressif; qu'il violait tous les

lement leur nouvelle administration de département et leur nouvelle municipalité, car tout avait été renouvelé par le comité des sections; mais encore et surtout une puissance supérieure qui venait de se former, à leur grande satisfaction, par l'appel fait, à toutes les communes du département, de quelques députés qui vinssent de leur part s'associer aux travaux de leur nouveau comité de *salut public*. Il devint, dans Lyon, une sorte de pouvoir rival de la Convention, et prit le titre de *Commission populaire républicaine et de salut public du département de Rhône-et-Loire*. Ses séances commencèrent le 1 juillet; et cette commission se donna d'abord, avec confiance ou prudence, le *girondin* Gilibert pour président. Le serment que chacun de ses membres prêta individuellement, fut celui-ci : « Nous jurons de maintenir la li-
» berté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la

---

principes et toutes les lois; qu'elle restait en état de résistance à l'oppression; qu'elle se maintiendrait en état de permanence pour veiller à la sûreté publique, et qu'elle dénonçait à la Convention ses deux représentans, dont la présence dans ce département ou les environs ne pouvait que susciter des troubles incalculables. » Les trente-une autres sections adhérèrent, avec un vif empressement, à cette déclaration le lendemain et le surlendemain; la municipalité y donna son adhésion le 10 : l'administration du district et celle du département y joignirent la leur le même jour; et toute la ville, avec ses dépendances, se trouva dès-lors soulevée contre la Convention.

» république, l'intégralité et l'inviolabilité de la » Convention nationale, la soumission aux lois, la » sûreté des personnes et des propriétés; et de » mourir plutôt que de violer ce serment. » A la tête de toutes les proclamations de la commission, on lisait ces mots : « République une et » indivisible; résistance à l'oppression; représen- » tation nationale libre et entière. »

Le conventionnel *girondin* Biroteau, proscrit, s'était rendu à Lyon les premières semaines de juin; et il n'avait cessé de travailler à diriger l'esprit public dans le sens du *girondisme*, en faveur duquel penchaient notoirement les sections des quartiers voués au commerce. Après y avoir excité le désir de créer une armée départementale, Biroteau en avait fait envoyer des commissaires à la ville de Bordeaux qui pouvait être regardée comme le centre de cette faction; et ces commissaires n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils écrivirent, que déjà Bordeaux avait une armée de ce genre (1). Les

---

(1) *Lettre des commissaires de la ville de Lyon près la ville de Bordeaux, à leurs concitoyens : Bordeaux, le 26 juin 1793, l'an second de la république française.* « Chers concitoyens, les mouvemens dont nous vous avons fait part dans notre dernière lettre, se soutiennent toujours, et prennent à chaque instant un nouveau degré d'intérêt et d'activité. Dimanche soir, 23, tous les membres de la commission populaire, et les commissaires des différens départemens, au nombre de plus de trente, firent la revue des gardes nationales de Bordeaux au Champ-de-Mars. Une proclamation fut lue dans

girondins conventionnels réfugiés à Caen, faisaient en même temps parvenir aux Lyonnais un arrêté

---

chaque bataillon, et un livre d'inscription ouvert sur l'autel de la patrie. Des compagnies entières se détachèrent pour se faire enregistrer; et on achève, en ce moment, de compléter le contingent dans les sections. Il paraît, par l'empressement général, que le nombre demandé sera bien outrepassé et que cette force départementale pourra se mettre en chemin au premier juillet, comme on se l'était promis.

» Il est cruel pour nous, au milieu de ces dispositions énergiques, de ne pouvoir donner aucune nouvelle de notre ville. Jusqu'à présent nous avons pensé que l'intervalle nécessaire entre nos lettres et vos réponses, était la seule cause de votre silence apparent; mais aujourd'hui nous ne savons plus qu'imaginer : et cependant nous devons croire qu'après les efforts que vous avez faits pour recouvrer votre liberté, et l'intention que nous avons témoignée de votre part aux Bordelais, et que vous avez fait connaître à Marseille, de vous unir à tous ceux qui s'armeront contre l'anarchie; nous devons croire, disons-nous, que vous n'êtes pas en arrière des mesures adoptées déjà par tant de départemens pour renverser la tyrannie qui, du haut de la *montagne*, menace toute la république. Nous ne pouvons plus vous dire aujourd'hui : Rompez ce silence, parce que demain, après demain, dans trois jours, notre mission est entièrement inutile. Les Bordelais partis, le pacte d'union est cimenté, est exécuté; et il ne nous reste plus qu'à rejoindre nos foyers.

» Nous pourrions même partir à présent, nous serions même partis depuis trois jours, assurés que l'armée de ces départemens serait bientôt en marche; mais nous avons cru recevoir à chaque instant de vos nouvelles, et nous ne voulions pas quitter nos frères de Bordeaux, sans pouvoir leur faire connaître vos dispositions définitives; et, en ce moment, nous restons encore pour parta-

des départemens réunis par députations dans celui du *Calvados;* et cet arrêté ne laissait pas

---

ger les nouveaux mouvemens que l'arrivée de deux commissaires de la Convention excite depuis hier dans cette ville, et qui ne sont pas indifférens au reste de la république.

» Treillard et Mathieu, députés de la Convention, arrivèrent à Bordeaux, lundi soir, 24 juin et écrivirent aussitôt au procureur-général du département, de se rendre chez eux. Le procureur-général, membre en même temps de la commission populaire, se référa à celle-ci de la conduite qu'il avait à tenir. La commission décida que la Convention n'étant pas libre, n'avait pu donner de mission à deux de ses membres, et que le procureur-général ne pouvait les reconnaître; qu'en conséquence, il devait se contenter de leur écrire, en leur expliquant, par ces motifs, son refus de se transporter chez eux. La commission, en même temps, arrêta qu'une garde serait placée à la porte de ces députés, avec l'ordre que quatre grenadiers et un caporal accompagneraient leurs pas, quelque part qu'ils se transportassent, *et ne les perdraient jamais de vue.* On envoya, immédiatement après, quatre commissaires les prier de venir au sein de la commission populaire.

» Les députés, fatigués, déshabillés, disposés à se coucher (il était dix heures du soir), refusèrent de venir, et n'y parurent que le lendemain, c'est-à-dire hier soir. Ils annoncèrent qu'ils ne doutaient pas des sentimens patriotiques et républicains des Bordelais, et qu'ils étaient au milieu d'eux avec une telle confiance, qu'ils coucheraient sur la place publique. Ils exposèrent les maux de la France, et voulurent persuader, qu'obligés de se rallier à un centre commun, les Français n'en pouvaient trouver d'autre qu'au sein de la Convention. Ils ne voulurent jamais convenir franchement qu'elle n'était point libre, et ils éludèrent toutes les questions

douter qu'ils n'eussent déjà rassemblé une ar-

---

pressantes que leur fit le président. Leur système était, qu'en quelque état que fût la Convention, s'en écarter c'était perdre la France : système de tous les tyrans qui, à force de troubles, de proscriptions et d'audace, et après s'être emparés de toute la force publique, ne manquent jamais de dire : Reconnaissez-moi, unissez-vous à moi, puisque votre vie est entre mes mains, et que vous ne pouvez vous rallier à personne qu'à moi. Ils offrirent la constitution qui vient d'être décrétée, comme le fanal à la lueur duquel nous devions tous marcher, et en disant qu'elle allait être présentée à l'acceptation des assemblées primaires. Sur l'observation qu'on leur fit qu'une constitution doit être l'ouvrage de représentans libres, et que, son acceptation dépendant de la confiance qu'inspirent les législateurs, il était impossible d'examiner même un ouvrage émané d'hommes qui n'en inspirent aucune, et que nous regardons tous comme des tyrans. Ils répondirent qu'il fallait juger la constitution par elle-même, et que, par qui qu'elle fût présentée, le fût-elle par un seul homme, si elle était bonne, il ne fallait pas balancer de l'adopter. Eh quoi ! dit le président, vous osez nous annoncer une constitution au nom d'un homme ! C'est le langage de la tyrannie. Et Louis aussi, et Pitt, et Cobourg, et le roi de Prusse nous offrent une constitution, et nous l'ont offerte avant vous. Prétendez-vous que nous aurions pu l'examiner et l'adopter? Rentrant ensuite dans tous les détails, il développa, avec une vérité, une force, une énergie qui nous frappèrent tous, la conduite abominable et du pouvoir exécutif, et de la *montagne*, et des brigands de toute espèce qui ont abîmé nos armées, Paris et toute la république. Les députés nous avaient annoncé que c'était contre la Vendée que devait marcher la force départementale, en donnant aux rebelles de la Vendée le nom de l'avant-garde, et aux brigands de Paris, dont ils n'ont pas

mée formidable, capable de dissoudre la Conven-

---

osé nier l'existence, le nom de l'arrière-garde, et s'étaient écriés : Iriez-vous donc attaquer l'arrière-garde de préférence à l'avant-garde?..... Vous nous parlez d'aller à la Vendée! leur ajouta-t-on : sans doute nous y marcherons; mais c'est d'abord au quartier-général de ces traîtres que nous voulons porter nos forces. Paris n'est pas l'arrière-garde des rebelles; il en est l'état-major : c'est à Paris que nous terrasserons la Vendée. Et, quant au centre d'union que vous nous proposez, nous ne savons, nous ne voulons pas savoir ce que peut être le centre, ce qu'il peut être un jour. Vous ne le savez peut-être pas vous-mêmes, vous qui nous l'offrez. Mais soyez sûrs que les départemens sont plus unis que vous ne l'êtes vous-mêmes : ils n'ont qu'un vœu, ils n'ont qu'une action; et ils sauront maintenir la république que votre faction criminelle a déjà renversée à Paris, et qu'elle n'aspire qu'à détruire pour jamais. Nous saurons nous venger, sans compromettre la chose publique, sans que ce mot de *guerre civile*, dont vous nous menacez sans cesse, se réalise jamais. Nous connaissons nos ennemis; et nos armes ne se tourneront jamais contre nos frères. Paris renferme un grand nombre de bons citoyens qui pensent comme nous : c'est à leur secours que nous volons; et ils seront les premiers à seconder nos efforts pour renverser la tyrannie.

» Le président finit par affirmer que tous les citoyens étaient prêts à partir; que dans trois jours ils seraient en marche; que tous périraient ou extermineraient les traîtres : Oui, tous, tous! s'écrient avec acclamation tous les spectateurs.

» Cette séance fut une véritable scène où la contenance de milliers de spectateurs qui criaient aux députés : Nous ne sommes pas les tribunes de Paris, nous ne sommes pas payés, où la fermeté, l'éloquence du président de la commission, l'apparcil et la foule des députés de divers départemens, l'au-

tion, contre laquelle elle allait marcher, sous les

---

dace composée, l'embarras, les tergiversations, les flatteries même des commissaires de la Convention, formaient un spectacle aussi imposant que flatteur pour les amis de la patrie. Les députés se retirèrent, après avoir demandé, mais à l'oreille du président, qu'on voulût bien supprimer la garde mise auprès d'eux.

» Dès qu'ils furent sortis, l'assemblée délibéra et arrêta que la garde et la consigne subsisteraient. On fit la motion de les tenir en état d'arrestation et en otage, jusqu'à la rentrée de tous les commissaires de départemens, et jusqu'au rapport du décret qui ordonne aux municipalités de les traduire au tribunal révolutionnaire. Il était près d'onze heures, la séance se dégarnissait; on ajourna, en conséquence, cette proposition à la séance de ce soir.

» Vous voyez, chers concitoyens, que la *montagne* prend toutes les couleurs pour nous séduire. N'osant s'opposer ouvertement à la force départementale, ne pouvant plus même s'empêcher de nous dire qu'elle sera bien reçue à Paris, qu'elle y trouvera des frères; elle se sert du prétexte de la Vendée pour l'immoler, bien sûre des mesures qu'elle a prises pour y faire échouer toutes nos troupes. Elle veut nous affaiblir dans nos villes pour y dominer plus facilement; et elle nous offre une constitution qui, après que tous les hommes capables d'un peu d'énergie seront occupés ou livrés sur nos frontières et contre les rebelles, ne trouvera plus dans les assemblées primaires, que la minorité des citoyens, et une minorité effrayée, consternée et enchaînée, aussi incapable de l'examiner que de la consentir ou de la refuser librement. Il n'en faut donc plus douter, c'est à Paris qu'est le foyer qu'il faut éteindre : chemin faisant, la liberté sera rendue à tous les départemens, à toutes les communes que la faction domine encore, et dont elle arrache, par la terreur, quelques froides

ordres du général Wimpffen (1). L'intention, en-

---

et vaines adhésions qui n'en imposent point aux républicains, déjà aussi sûrs de leur nombre que de leur force.

» Nous finissons, chers concitoyens, en vous instruisant que la commission populaire a arrêté une indemnité de vingt sous par jour pour les femmes, pères et mères, vieillards ou infirmes, des citoyens qui se sont inscrits et qui peuvent faire besoin à leur famille; et de douze sous par jour à chacun de leurs enfans.

» Nous vous assurons toujours de nos sentimens de fraternité et de dévouement qui nous lient pour la vie, et qu'il nous tarde, chers concitoyens, de vous exprimer nous-mêmes.

» Vos commissaires près la ville de Bordeaux.

» *Signé* Subrin. »

Sur l'imprimé on lit : « La commission populaire, républicaine et de salut public de Rhône-et-Loire, après avoir entendu la lecture d'une lettre des commissaires de Lyon à Bordeaux, en a arrêté l'impression, l'affiche et l'envoi dans le département. Lyon : le deux juillet 1793, l'an second de la république française. *Signé* Gilibert, président; Loyer et Raymond, secrétaires. »

(1) « *Extrait des registres des délibérations de l'assemblée centrale des départemens réunis à Caen :* du 2 juillet 1793, l'an 2 de la république française une et indivisible.

» L'assemblée centrale des départemens, réunis à Caen, Considérant que les droits de l'homme ont été méconnus, notamment dans l'article II, qui porte : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme; ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression; » et dans l'article VI, qui porte : « La loi est l'expression de la volonté générale; tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentans, à sa formation; elle doit être

core cachée, de ce parti à Lyon, était qu'on en agît de même; et non pas que les Lyonnais s'ar-

---

la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse, etc. : » Considérant que les événemens arrivés dans la ville de Paris, à la fin du mois de mai, et dans les premiers jours de juin dernier, ont évidemment été dirigés par une faction liberticide; que la majesté du peuple français a été outragée dans les personnes de ses représentans; que la violation de tous les principes a été exercée à main armée; que la Convention nationale a cessé de représenter le peuple français, au moment où trente-quatre de ses mandataires ont été illégalement mis en état d'arrestation : Considérant qu'il est devenu indispensable de mettre un frein aux projets désastreux des autorités constituées de Paris, dont la coupable intention est d'usurper tous les pouvoirs, et de parvenir à leur but par tous les attentats et tous les crimes :

» Déclare, au nom de ses commettans, qu'elle regarde comme nuls tous les actes émanés de la section de la représentation nationale, qui a continué de délibérer depuis le 27 mai dernier, ne pouvant reconnaître l'expression de la volonté générale dans ces actes, jusqu'après la révision qui en sera faite par la Convention nationale, rendue à son intégralité et à sa liberté.

» L'assemblée déclare, au nom de ses commettans, qu'elle invite le général Félix Wimpffen, général en chef des armées des côtes de Cherbourg, qui, par ses vertus et ses talens militaires, a bien mérité de la patrie, à accepter le commandement des forces départementales du *Nord-Ouest*, qui marchent vers Paris. L'assemblée arrête qu'expédition du présent arrêté sera envoyé au général Félix Wimpffen, dans le jour.

» Le général Félix Wimpffen s'étant présenté à la séance, le secrétaire lui a donné lecture de l'arrêté pris à son égard, et lui en a remis l'expédition. Le général a accepté et a prêté le serment.

rêtassent à défendre leur ville et leurs propriétés. Voilà pourquoi les partisans que Biroteau avait dans la *commission populaire républicaine*, firent relâcher par elle, le 6 juillet, cent quarante-trois sacs de farine, destinés, disait-on, à la ville de Grenoble, et que les Lyonnais voulaient retenir pour l'approvisionnement de la leur, en cas de siége. Voilà pourquoi, déjà le 2, la commission avait livré un convoi de douze mille boulets de 8 et de 12, descendus d'Auxonne par la Saône, le 27 juin, pour passer à l'armée près de laquelle étaient Dubois-Crancé avec Gauthier, et que les Lyonnais voulaient garder pour leur défense. La faute avait été si bien sentie par les royalistes secrets de la commission, que, s'étant renforcés le lendemain, et y ayant fait observer que, sous divers prétextes, les généraux de la république tiraient peu à peu toutes les ressources de guerre que possédait Lyon; la commission décida le 3, que l'on retiendrait jusqu'à nouvel ordre deux autres bateaux de munitions, descendus pareillement d'Auxonne, et destinés à l'armée des Pyré-

---

» L'assemblée arrête que les déclarations et arrêtés précédens seront imprimés pour être envoyés à tous les départemens de la république. »

Dans la copie envoyée à Lyon se lit au bas : « Certifié conforme. *Signé* L. - J. Roujoux, président; Louis Caille, secrétaire. »

Cette copie fut reçue et lue à la séance du 9 juillet de la commission populaire et républicaine de Lyon.

nées-Orientales qui les réclamait pour la défense de la frontière déjà entamée par les Espagnols. Ces bateaux, contenant trente pièces de canon de fer coulé, des calibres de 24 et de 16, avec des affuts de place et de remparts, étaient accompagnés d'une compagnie d'artilleurs et de son officier, nommé Salvat, qui aurait voulu rester dans Lyon. Mais les représentans de la Convention à cette armée, Projean, J. Espert et Cassanyes, écrivirent d'une manière si menaçante, que la municipalité crut devoir laisser partir les bateaux, et même s'excuser de les avoir retenus. Comme ces représentans avaient dit dans leur lettre que les Lyonnais, par leurs dissensions, perdaient la chose publique, la municipalité, dans sa réponse signée *Bémani*, président, leur répliquait, le 13 : « Ce n'est point nous qui voulons » mettre obstacle à ce que les ennemis du de- » hors soient expulsés du territoire de la répu- » blique ; nous ne voulons que la liberté, l'éga- » lité, la république une et indivisible, le respect » des personnes et le maintien des propriétés ; » *mais ceux qui perdent la chose publique, c'est* » *cette faction scélérate dont Dubois-Crancé est* » *l'agent.* »

Quoique le royalisme ne dominât pas dans la commission, il y acquérait graduellement, à la sourdine, un certain ascendant. On n'aurait pas présumé à la séance du 2, où elle paraissait disposée à ne pas retenir cent cinquante chevaux qui passaient pour la remonte de la légion des Al-

lobroges, en Dauphiné, sous la direction d'Albitte et de Dubois-Crancé; on n'aurait pas présumé, dis-je, que le 6, par un arrêté spécial et formel, les cent cinquante chevaux seraient séquestrés, comme ils le furent, pour monter la cavalerie lyonnaise. Ce sera seulement le 8, que la commission chassera de la direction des postes cet infâme Pillot, à qui la municipalité de Chalier l'avait confiée. Le *girondisme* cependant revenait par intervalle faire sentir sa prépondérance. Il y contraria et déconcerta les mesures que des administrations subalternes, plus décidément anti-*conventionnelles*, avaient prises contre trois membres de la *Convention* qui, régicides comme Dubois-Crancé, Gauthier, Nioche, Albitte, Laporte, Reverchon et Javogues, avaient été envoyés par elle dans les alentours de notre ville. Je veux parler de Noël Pointe, de Sautayra et de Lesterpt-Beauvais. Le premier que l'une de ces administrations avait fait arrêter à Saint-Étienne, et amener prisonnier à Lyon, étant réclamé par les *patriotes* de la première de ces villes, qui, disaient-ils, « se faisait » honneur de lui avoir donné le jour, » était reçu avec distinction, le 3, par la commission; et elle lui rendait sa liberté. Elle en usa de même dans la suite envers Sautayra, que les Lyonnais avaient enfermé dans le château de *Pierre-Scise;* et, le 9, elle ordonnait de ne point troubler Lesterpt-Beauvais, envoyé par la *Convention* à Saint-Étienne, pour y accaparer les armes de la manufacture.

Elle le mettait même « sous la sauve-garde du peuple de *Rhône-et-Loire.* »

Le *girondin conventionnel* Chasset était arrivé depuis deux jours à Lyon pour y seconder les manœuvres de son collègue Biroteau. Déjà, le 8, il s'était présenté à la commission qui l'avait reçu avec les plus vives acclamations. Il y avait dit : « La » *Convention* n'est plus composée que d'un reste » impur de factieux et de scélérats qui, au nom » de la liberté, veulent opprimer leur patrie et la » plonger dans les fers. Ils vous accuseront de ne » point vouloir de *Convention* nationale; ce sont » eux qui ne veulent point de représentation natio- » nale. Ce sont eux qui veulent asservir les Fran- » çais, et appeler sur leur tête tous les fléaux de » l'anarchie et du despotisme, etc. » Après son discours, dans lequel il indiqua ce qu'il fallait faire pour résister (selon ses vues), il reçut le baiser fraternel du président qui le pria de donner aux comités de la commission toutes les instructions qu'il jugerait nécessaires. Ce fut alors qu'enfin elle décréta la formation d'une armée départementale demandée depuis plusieurs semaines par beaucoup de sections des quartiers du commerce. Elles avaient mis en avant, dès le 19 juin, celle de la rue *Tupin*, habitée presque uniquement par des boutiquiers, fort bonnes gens, qui ne s'entendaient pas plus en guerre qu'en politique. Ils n'en avaient pas moins signé et affiché, ce jour-là, une adresse, et un arrêté non

moins remarquables par le style que par les déterminations. Cette pièce, vraiment curieuse et qui faisait connaître d'avance comment l'armée départementale serait composée, mérite d'être transcrite; et la voici :

« Aux armes, citoyens, aux armes! L'anarchie, » dans Paris, lève sa tête altière... La représentation » nationale est violée... Nos plus courageux législateurs gémissent dans la plus dure captivité.... » Le despotisme des factieux est substitué à la volonté générale.... La France n'est plus libre.... » Citoyens, aux armes! Le joug de l'esclavage est » prêt à s'appesantir sur le sol français; la liberté » et l'égalité réclament votre courage : levez-vous... » Braves Lyonnais, vous êtes libres; mais la France » entière ne l'est pas. Souffrirez-vous que des liberticides rivent des fers à vos frères de Paris? » Non : leur voix gémissante s'est fait entendre » dans le cœur de tout bon Français, et vous n'y » serez pas insensibles. Réunissez-vous à vos frères » de Bordeaux, de Rennes, du *Calvados*, de l'*Eure*, » du *Jura* et de l'*Isère*. Déjà parmi eux des milliers » de Scévola ont fait une sainte coalition pour aller » renverser l'idole de la tyrannie qui veut s'élever » sur les débris du trône. Les braves Marseillais » viennent requérir votre patriotisme. Qu'ils trouvent dans cette cité des phalanges nombreuses » qui partagent avec eux, et leur ardeur et leur » courage; et Lyon, une seconde fois, aura bien » mérité de la patrie. En conséquence, l'Assem-

» blée arrête : 1° les citoyens de la section sont
» invités, au nom de la patrie en danger, de con-
» courir de leurs personnes à la levée d'une force
» départementale; 2° les citoyens enrôlés, attachés
» aux maisons de commerce, conserveront leur
» emploi; en sorte, qu'au cas d'*un départ*, le même
» emploi ne pourra leur être refusé à leur retour.
» Signé Roux, président; Lesbrosse, secrétaire. »
On dirait volontiers que cette adresse et cet arrêté avaient été dictés par Biroteau; et je ne sais si l'on se tromperait.

Dès qu'il fut décidé qu'on aurait une armée départementale, plusieurs sections se hâtèrent de faire de généreuses offrandes pour sa formation et son entretien. La section du *Port-du-Temple* donna 21,000 livres; celle de la rue *Buisson* envoya 8,345 livres, avec des effets d'équipement; celle du quartier *Saint-Clair*, dite de la *Convention*, quartier du haut commerce, offrit 9,278 liv., et promit de porter sa contribution à 160,702 liv., etc., etc.

Lors de la fête *civique* du 14 juillet pour célébrer, sur la place de *Bellecour*, l'anniversaire de la prise de la Bastille, le président Gilibert y vint haranguer les assistans, en leur disant : « que le peuple sou-
» verain du département de Rhône-et-Loire résis-
» terait de toute sa force à la réintégration de toute
» espèce de tyrannie, sous quelque dénomination
» qu'elle osât se présenter, dans toute l'étendue
» de son territoire; qu'il sollicitait la réunion
» de tous les membres de la Convention; que

» soixante-cinq autres départemens faisaient la
» même demande, et voulaient, en résistant à
» toute oppression tyrannique, écraser le monstre
» de l'anarchie, et lui faire succéder le règne des
» lois d'un peuple libre et républicain. »

Mais la présidence du *girondin* Gilibert expira le lendemain; et la commission décerna son fauteuil à M. Rambaud, ci-devant lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon. Ce fut alors que s'acheva le procès de Chalier et de Riard. Ils furent condamnés à la peine de mort: le premier comme convaincu d'avoir provoqué au meurtre et au pillage, et d'avoir dirigé la conspiration tramée contre la ville de Lyon; le second, comme convaincu d'assassinats de la plus lâche espèce, dans la journée du 29 mai. Chalier, qui le précéda sur l'échafaud, se vit donc frappé avant aucune autre personne par la hache de cette guillotine à laquelle il avait dévoué ses concitoyens. La Providence semblait avoir voulu, en faisant avorter les complots de cet homme atroce, que lui-même fît l'essai de l'homicide et sanguinaire machine, envoyée de Paris, plus de six mois auparavant, pour satisfaire sa férocité. Cet essai fut cruel, et trop cruel peut-être, sans qu'on puisse en accuser personne: l'exécuteur et l'instrument, nullement encore familiarisés ensemble, doublèrent la peine de ce phénomène de scélératesse, et la mirent sans dessein dans une sorte de proportion avec ses forfaits. Il périt le 16 juillet; et, quoi qu'on

en ait dit, ses derniers instans ne furent marqués par rien de courageux. Après avoir montré une sorte de stoïcisme, dans le trajet de la prison à la place des *Terreaux*, où se fit l'exécution, il avait pâli en appercevant l'instrument du supplice, et ses forces l'avaient abandonné lorsqu'il avait fallu monter sur l'échafaud. Il n'eut ni le courage, ni même la volonté de haranguer les assistans ; et il subit machinalement son sort comme les suppliciés vulgaires. Ainsi finit ce frénétique, sur les derniers instans duquel ses partisans ont débité beaucoup de fables imaginées pour faire croire qu'il était mort en grand homme. Nous verrons, dans la suite, que la Convention n'omit rien pour les accréditer, et pour illustrer sa mémoire. On ne parla plus de Riard qui avait été guillotiné après lui, ni même des autres scélérats que Chalier avait eus pour complices. En les jugeant, le tribunal usa d'indulgence : aucun d'eux ne perdit la vie ; mais ils restèrent en prison jusqu'à la fin du siége; et s'il fut question d'eux ensuite, ce fut à raison des nouveaux crimes dont ils se rendirent coupables envers ceux-là mêmes qui les avaient épargnés (1).

---

(1) Parmi eux, s'en trouvait deux dont il convient de faire une mention particulière, quoique j'en aie déjà parlé. Il s'agit d'abord de R. Hydins, commissaire national près le tribunal de Neuville, et très-lié avec Dodieu. Les commissaires Bazire, Legendre et Rovère, lui sachant mauvais gré d'avoir mis dans un rapport qu'il avait fait à la fin de février, une phrase favorable à Marat, il leur écrivit le 21 : « Si j'ai combattu avec

De toutes parts arrivaient les députations des départemens que les *girondins* proscrits avaient

---

» force, et même avec succès les royalistes et les aristocrates » de toutes les couleurs, je n'en ai pas moins détesté d'Or- » léans et consorts..., dont quelques ambitieux se pouvaient » servir comme d'un mannequin, afin de s'élever et de réta- » blir la tyrannie. Quant à Marat, j'ai admiré sa logique dans » certains cas; mais il n'a pas toute la prudence, toute l'éner- » gie constante d'un républicain... D'Orléans a pris mal à pro- » pos le nom d'*Egalité.* » Le 8 mars, Hydins écrivit aux mêmes commissaires : « Je me fais gloire d'avoir sauvé la France » à l'époque du 10 août, en donnant, dès le mois de mai 1792, » à *l'Assemblée législative* et au peuple français, l'idée d'une » *Convention nationale*, et en la provoquant de tout mon pou- » voir. » Reprenant les choses de plus haut, dans une autre lettre aux mêmes, le 29 mars, il leur disait: « J'ai souri à la » liberté, dès avril 1790; j'ai chanté les triomphes de la phi- » losophie, le bonheur et la délivrance du genre humain. Ma » correspondance avec les députés Mirabeau, L....., Fau- » chet, et le trop fameux Roland, atteste mon ardeur pour » la liberté. Plus de mille projets de décrets que j'ai envoyés, » ont été adoptés, etc. » (Lettres autographes.) Lorsqu'Hydins vit qu'il allait subir le même sort que Chalier, le désespoir s'empara de lui : on le trouva pendu dans sa prison. — Le municipal Sautemouche, dont quelques crimes ont été racontés ci-devant page 239, était acquitté par le tribunal avec une extrême indulgence qui révoltait plusieurs citoyens courroucés contre lui. Ils viennent l'attendre à sa sortie de la prison, pour se venger des attentats qu'il avait commis à leur égard. Santemouche, poursuivi, se réfugie dans un café situé près d'un *pont volant* établi sur la Saône, à quelque distance de la prison. Un coup de fusil est tiré sur lui; il tombe, et son corps est aussitôt jeté dans la rivière.

soulevés en leur faveur. Toutes venaient offrir et promettre des auxiliaires aux Lyonnais pour résister à la Convention. On compta jusqu'à cinquante-deux de ces députations dans un banquet que les Lyonnais leur donnèrent. Celle de Marseille surpassant naturellement les autres dans leur enthousiasme pour l'exploit du 29 mai et la résolution qu'ils avaient prise, les couronna de lauriers dans cette fête, au bruit des salves de l'artillerie, voulant que ces couronnes fussent non-seulement la récompense de la victoire remportée, mais aussi le prix anticipé de celle qu'on espérait d'eux encore.

Les Lyonnais n'avaient pas de raison pour croire que les secours promis leur manqueraient. Déjà l'armée des volontaires marseillais s'avançait pour les seconder; chemin faisant, elle s'était emparée d'Avignon. Biroteau et Chasset, correspondant avec ceux de leurs co-proscrits *girondins* qui, réfugiés à Caen, y avaient formé une espèce de petite armée avec laquelle ils comptaient que le général Wimpffen marcherait sur la Convention pour la dissoudre; Biroteau et Chasset ne négligeaient rien pour que les Lyonnais ne doutassent pas du succès, et fissent la même manœuvre.

La *Commission populaire républicaine*, adhérant avec une extrême confiance à la résolution que tant de départemens lui manifestaient par leurs députés, de ne pas reconnaître la Convention et de rejeter ses décrets, tant que la représentation

nationale resterait mutilée, repoussa, par une conséquence nécessaire, la monstrueuse Constitution de 1793 que la Convention venait de décréter. Des députés du département de *Rhône-et-Loire* allèrent manifester cette résolution à tous les départemens qui avaient envoyé de pareilles députations. Ils devaient aussi témoigner la satisfaction et la reconnaissance des Lyonnais pour les promesses qu'ils en avaient reçues. Leur armée départementale se formait avec une vive émulation; et de toutes parts les ouvriers étaient mis en réquisition pour travailler aux fortifications dont la ville avait besoin.

L'espérance enivrait tous les cœurs, et le *royalisme* qui s'était introduit clandestinement dans la *commission populaire républicaine*, acquérait progressivement de l'influence sous la présidence de M. Rambaud. Déjà l'on avait fait venir de sa retraite de Semur M. Perrin de Précy, ancien lieutenant-colonel des Vosges, puis maréchal des camps et armées du Roi, et l'un des chefs de bataillon de sa garde constitutionnelle en 1791, lequel, peu connu à Lyon, ne pouvait guère y faire ombrage aux républicains. Ne doutant point du concours des autres départemens, il se laissa présenter à la commission, le 19 juillet, et accepta la charge du commandement général de toutes les forces du département qu'elle lui confiait. Suivant les arrangemens faits en secret, il agréa les citoyens qu'elle lui donnait, au nombre de treize, pour

composer son état-major (1); et il prêta avec eux le même serment que nous avons vu prononcé par les membres de la commission.

Leur prestation de serment fut suivie, le même jour, de celle de deux lieutenans-colonels de la force départementale : Louis Benoît et Jean-Pierre-Marie Guillou. La commission en acquérait une telle hardiesse d'autorité que, dans la même séance, elle fit deux actes extrêmement vigoureux. Le premier fut d'enjoindre aux gardes nationales de la ville et des autres districts du département de fournir à la force départementale, sur la réquisition des commandans de bataillon, un contingent de neuf mille six cents hommes : à savoir la garde nationale de Lyon, sept mille deux cents hommes, sous vingt-quatre heures; et l'autre, deux mille quatre cents, sous quatre jours. La garde nationale de Lyon n'en devait pas moins continuer à subsister

(1) Pour adjudant-major-général, *Louis-Joseph Julien;* pour aides-de-camp du général Précy, *Melchior Durand* et *Barthélemy de Ferrus de Plantigni;* pour commissaires des guerres, *Jean Vallès;* pour général de brigade, *Grandval;* pour adjudant-général, *Gabriel Julien;* pour colonel, *Fontet;* pour lieutenant-colonel, *Gingène;* pour adjudans-majors, *Garidel, Gallet* et *Rostagnenc;* pour aide-de-camp du général Grandval, *Jean-André Faure;* pour ingénieur-militaire, *Louis Griffet.* Le général Précy se donna dans la suite plusieurs autres officiers d'état-major, dont quelques-uns, étrangers à la ville de Lyon, arrivaient pour s'offrir à lui. Le besoin l'aurait peut-être rendu trop confiant à cet égard, si, pour les admettre, il n'avait considéré que leur nom et leurs offres.

sous le même chef, le brave Madinier qui l'avait conduite à la victoire, contre les anarchistes, le 29 mai. Il n'eut cependant que le titre de commandant-général provisoire, sans doute parce qu'il n'avait point de système politique, et que tout le but de son zèle était l'ordre conservateur des propriétés. Son chef de légion fut M. Bayle, et ses lieutenans-colonels furent MM. Moreal, Grainville et Bernard. La garde nationale se trouvant privée, par cette réquisition, de toute la jeunesse active, impétueuse et vaillante dont on avait besoin pour les expéditions au dehors, ne devait servir qu'à la tranquillité de l'intérieur. Le second acte de pouvoir suprême que fit la commission consistait à sommer la ville de fournir, sous le plus bref délai, une somme de trois millions pour les dépenses qu'exigeait sa défense.

Toutes ces charges, loin de déplaire aux citoyens, semblaient être un service qu'on leur rendait; et, pour écarter les soupçons qui commençaient à s'élever dans l'esprit des républicains de Lyon, sur l'intention que la commission pouvait avoir de favoriser le royalisme, le président Rambaud tâcha de les tranquilliser par une proclamation, au nom de cette commission-là même. Après s'être plaint de ce que des hommes pervers calomniaient la conduite et les sentimens de la commission, quoiqu'elle eût déclaré qu'elle n'avait d'autre vœu que celui du maintien de l'égalité, de la liberté et de la république une et indivisible, le président disait : « Le-

» vez-vous tous, citoyens! ne souffrez pas qu'on » vienne ravir vos propriétés et un bien infiniment » plus précieux, votre liberté. Préparez-vous à » combattre et à vaincre; quittez à l'instant toute » affaire : plus de sollicitudes domestiques et com- » merciales.... Aux armes! volez sous les tentes; » retranchez-vous; présentez ce front redoutable » de l'homme libre qu'on veut opprimer; et que, » désespérant d'une victoire atroce, vos ennemis » se tiennent à une distance respectueuse.... Ci- » toyens, l'ennemi est à vos portes : il n'est plus » temps de délibérer.... Guerriers, courez aux ar- » mes... Citoyens soldats, rappelez-vous que les » défenseurs de la république française n'ont jus- » qu'ici résisté à des armées innombrables, pen- » dant la saison rigoureuse, qu'en passant les jours » et les nuits au milieu des frimas, et en reposant » sur la neige leurs corps fatigués; rappelez-vous » la terreur qu'une poignée de Spartiates imprimait » à des millions d'hommes.... Citoyens, vous vain- » crez! mais prenez les armes aujourd'hui, dans » une heure. N'ayez plus d'autre espoir que la » victoire, d'autre amour que la liberté, d'autre fa- » mille que la patrie. »

On savait, par une lettre de Grenoble, que Dubois-Crancé et Gauthier avaient écrite au comité de *salut public* de la Convention, le 8 juillet, et qu'on avait interceptée, on savait leurs intentions hostiles contre Lyon. Malgré le danger des frontières très-menacées par l'étranger, ils vou-

laient conquérir notre ville, et faisaient déjà contre elle de formidables préparatifs, en sollicitant l'infernal comité de leur faire passer encore quinze bataillons de l'armée du Rhin. Regardant les Lyonnais comme des ennemis qu'il fallait absolument subjuguer et détruire, ils proposaient de les dévouer tous à la peine de mort comme des *émigrés* et comme des *contre-révolutionnaires*. « Si vous voulez » qu'on se réjouisse même de leur châtiment, ajou- » taient-ils, autorisez les communes des lieux où » leurs biens sont situés, à se les partager. Un tel » décret vaudra mieux que cent mille hommes, » parce que les pauvres aimeront mieux partager » leurs biens que de les servir pour l'argent qu'ils » leur offrent en paye de guerre (1). »

L'on apprenait en même temps que le général Carteaux repoussait l'armée marseillaise qui venait au secours de Lyon, et que, par l'ordre de Dubois-Crancé et de Gauthier, il arrêtait à Valence tous les négocians lyonnais qui se rendaient à la foire de Beaucaire; qu'il les emprisonnait et s'emparait de leurs marchandises. Enfin l'on sut que la Convention allait légaliser ces horribles vexations; que, dans sa séance du 11, elle avait écouté avec complaisance Legendre qui s'y travaillait l'imagination pour proposer des mesures encore plus ri-

(1) Pièces imprimées par Dubois-Crancé, pour sa justification contre les inculpations de Couthon. Voyez-en le n° 76, à la page 155 de la première partie.

goureuses contre la ville de Lyon. Enfin l'on apprenait que, le 12, elle les avait toutes approuvées, en décrétant : « 1° que les administrateurs, officiers » municipaux et tous autres fonctionnaires publics, » officiers civils et militaires du département de » *Rhône-et-Loire* qui avaient convoqué ou souffert » le congrès départemental assemblé à Lyon, qui » avaient assisté ou participé à ses délibérations et » à leur exécution, étaient déclarés traîtres à la » patrie; 2° que le conseil exécutif de la république » ferait marcher, sans délai, sur cette ville une » force armée suffisante pour la réduire, mettre en » liberté les *patriotes* qui y étaient enfermés, ar- » rêter et faire traduire au tribunal révolutionnaire » les prétendus conspirateurs désignés ci-dessus; » 3° que les biens qui leur appartenaient seraient » séquestrés pour être répartis ensuite entre les » *patriotes* indigens et opprimés; 4° que tout paie- » ment de sommes dues, soit par la trésorerie na- » tionale, soit même par des particuliers, à la ville » ou aux habitans, demeurerait provisoirement » suspendu; 5° qu'enfin tous les particuliers non » domiciliés à Lyon, et qui s'y trouvaient, seraient » tenus d'en sortir sous trois jours, sous peine d'être » regardés comme complices des conspirateurs, et » poursuivis comme tels; que leurs biens seraient » pareillement mis en séquestre. »

Dubois-Crancé et Gauthier étaient chargés, par ce même décret, d'en faire exécuter toutes les dispositions. Par un autre article, Biroteau, que la

Convention désignait comme l'un des chefs de la conspiration de Lyon, était aussi déclaré « traître à » la patrie, et de plus mis hors de la loi. » Chasset, dont elle ne parlait point, ne lui semblait sans doute pas digne de la même proscription.

Déjà, par anticipation à ce décret, le conseil exécutif, présidé par Destournelles (1), avait donné l'ordre de faire marcher des troupes sur Lyon; le quartier-général était indiqué à Bourg-en-Bresse. Une colonne nombreuse, accompagnée des *conventionnels* Reverchon et Laporte, s'avançait dans le Mâconnais; de toutes parts se publiaient des réquisitions assaisonnées des mensonges les plus capables de pousser les paysans crédules, avides et barbares contre cette ville opulente; et de toutes parts on arrêtait les subsistances destinées à son approvisionnement.

Dubois-Crancé et Gauthier, toujours à Grenoble, enchérissaient par un arrêté du 19 sur les rigueurs de la Convention à l'égard des Lyonnais, en employant la mesure la plus propre à désoler, non-seulement le haut commerce, mais encore et surtout les marchands en détail qui composaient la majeure partie des assemblées primaires. L'arrêté portait que quiconque était débiteur envers un

(1) Ce président si révolutionnaire, et dont le vrai nom était D....., a fourni un grand exemple de la différence qui se trouve entre les membres d'une même famille; car il était le frère aîné d'un loyal et généreux royaliste, indiqué dans l'une des pages précédentes.

Lyonnais quelconque, « resterait débiteur, même après lui avoir payé ce qu'il lui devait. » Toutes les quittances que pourraient donner les créanciers qui habitaient Lyon étant ainsi par avance frappées de nullité, aucun débiteur même dans la ville ne voulait plus s'acquitter envers eux. Tout le commerce de Lyon était renversé de fond en comble; et quiconque avait des propriétés rurales, ne pouvait plus tirer une obole de ses fermiers.

Biroteau et Chasset n'en étaient pas fort affligés, parce que, s'étant aperçus qu'au fond la commission avait des vues qui n'étaient pas les leurs, ils ne pouvaient plus compter sur elle, et devaient chercher leur salut dans la fuite. Peut-être excitèrent-ils les meneurs des assemblées primaires, de l'administration du département, de celles des districts de Lyon et de la campagne du Lyonnais, ainsi que de la municipalité, à leur suggérer la résolution que nous allons les voir prendre de reconnaître la Convention, et d'accepter sa constitution. Ce qui le fait soupçonner, c'est que la première défection de ce genre fut faite par la petite ville de Villefranche, à laquelle appartenait Chasset, et qu'il vint lui-même en apporter la nouvelle à la commission, le 23, sans en paraître affecté; car il ajouta, avec une sorte de complaisance, « que cette ville était fort tranquille. » La nuit suivante, il s'enfuit comme Biroteau, à l'insu des Lyonnais, et se réfugia en Suisse, pendant que son collègue, plus courageux, se rendait auprès de ceux de leurs confrères qui

s'étaient réunis à Caen, sous la protection du rassemblement de volontaires armés, qu'il paraissait encore que le général Wimpffen allait faire marcher sur Paris.

Ces deux *girondins conventionnels* ne pouvaient donc plus espérer que les Lyonnais se missent en campagne uniquement pour la cause du *girondisme*. J'entends dire à quelques nouveaux venus très-avantageux, qui prétendent avoir connu les plans du général Précy, et passer plus sûrement pour avoir été dans les secrets de son état-major, qu'il voulait faire une équipée analogue à celle que désiraient les *girondins* en entraînant les Lyonnais hors de leur ville, pour aller, soit par la Bourgogne, attaquer la Convention à Paris, soit par le Bourbonnais et le Berry, protéger au loin la formation d'un sénat anti-conventionnel. Non, certes; Précy ne voulait consentir à quitter Lyon que dans le cas où il ne pourrait plus y tenir, à raison d'une disette absolue de subsistances, qu'il lui était facile de prévoir; et la seule direction qu'il voulût prendre dans cette détresse, était celle du Vivarais, pour s'y joindre au camp royaliste de Jalès. Voilà pourquoi, dès les commencemens, il fut attentif à se conserver les passages du Forez. On verra par la suite quelles fausses espérances, venues du côté de la Savoie, lui firent malheureusement abandonner ce judicieux plan de retraite.

Ce qu'il y avait à Lyon de partisans du projet militaire des *girondins* ne pouvait plus songer à le

réaliser, parce qu'ils apprenaient que l'armée départementale de la *Gironde* (qu'une lettre lue à la commission, le 22, avait annoncée, comme étant en marche) rentrait dans Bordeaux, et que les fameux rassemblemens de Bretons et de Normands, faits dans le Calvados, autour des Guadet et autres *girondins*, sous le commandement du général Wimpffen, ayant été battus à Vernon par un corps de deux à trois cents gendarmes, se repliaient sur Evreux, puis sur Lisieux, d'où Wimpffen les faisait revenir à Caen.

Ce général n'entrait point dans le système des républiques fédératives du *girondisme*. Il sentait que la France avait besoin d'un roi ; et il l'avait déclaré aux *conventionnels* réunis à Caen : mais comme il voulait ménager leur aversion pour la dynastie des Bourbons, il leur avait dit que n'ayant de prince à choisir que dans celles d'Autriche, d'Espagne ou d'Angleterre, et les deux premières étant odieuses aux Français, il fallait élire le duc d'York. Je tiens cette particularité d'un *conventionnel* honnête, qui, proscrit avec les *girondins*, quoiqu'il fût beaucoup moins *républicain* que *royaliste*, était avec eux à Caen : j'ai presque nommé M. Meillan, député de Bayonne à la Convention.

Tous les *conventionnels-girondins* réunis dans le Calvados, se dispersaient avec leurs rassemblemens. D'un autre côté, les Marseillais qui s'étaient avancés jusqu'à Avignon, étaient forcés de céder cette ville à l'armée de Carteaux, de repasser la Durance,

et de se replier sur Aix (1). Les Nîmois qui étaient venus au Pont-Saint-Esprit pour agir de concert avec eux, retournaient dans leur département; et la Convention achevait de détacher du *girondisme*

---

(1) Quoique les Marseillais agissent dans le sens des *girondins*, il y avait parmi eux beaucoup de royalistes qui voulaient, comme à Lyon, faire tourner le mouvement au profit de leur cause; mais ils n'avaient guères pu former leur armée départementale qu'avec les débris des phalanges de Barbaroux. Elle n'en était pas moins de trois mille six cents hommes quand elle vint surprendre Avignon, et en occuper le château-fort appelé le *Palais*. Le général Carteaux s'en approcha avec une troupe de quatre mille hommes, se bornant à voltiger autour de la place, à mettre des pétards aux portes pour tâcher de les forcer, et à tirer quelques coups de canon pour juger du courage de la garnison. Il s'était retiré dans son camp pour combiner l'attaque régulière qu'il voulait faire la nuit suivante, lorsque les pétulans Marseillais surpris par la peur, quoiqu'ils eussent une artillerie plus nombreuse et de plus fort calibre, évacuèrent Avignon en désordre, et se hâtèrent de repasser la Durance pour se réfugier à Aix. La cavalerie de Carteaux les poursuivait, leur faisait beaucoup de prisonniers et leur prenait deux canons. La petite ville de Lisle, dans le département de Vaucluse, éloignée d'Avignon de quatre lieues à l'*est*, ayant refusé l'entrée à ce général, était emportée de vive force le 26 juillet, et le vainqueur en passait la garnison au fil de l'épée. L'armée départementale du *Gard*, composée de huit cents hommes, uniquement dévoués au *girondisme*, était bien venue occuper le Pont-Saint-Esprit, où le département de l'*Hérault* avait promis de la soutenir par quatre cents hommes de cavalerie, en attendant qu'il pût en envoyer quatre cents autres; mais elle n'avait point encore reçu ce renfort; et Car-

ceux qu'il avait séduits, et soumettait les villes qu'il avait soulevées. Les assemblées primaires de Lyon déclarèrent dans cette occurrence qu'elles voulaient se soumettre aussi. La municipalité, l'administration du département et les deux autres administrations subalternes, vinrent, dans la soirée du 24, déclarer à la commission qu'elles avaient pris un arrêté par lequel « elles reconnaissaient la *Convention* nationale comme le seul point central et de » ralliement de tous les citoyens français et répu- » blicains, et que tous les décrets émanés d'elle, » concernant l'intérêt général de la république, » devaient être exécutés. » Les administrateurs tremblans se hâtaient d'envoyer en même temps leur acte de repentir à la *Convention* (1).

Cette détermination rétrograde n'aurait peut-être pas eu lieu, si les meneurs qui la firent prendre n'eussent pas vu que la présidence de

---

teaux l'avait mis facilement en fuite. Il augmentait de deux mille hommes son armée qui allait être de six mille; mais on cachait ces particularités décourageantes aux Marseillais, et plus encore à la masse du peuple de Lyon. Les Marseillais espéraient que la dispersion qu'avait soufferte leur armée, serait compensée par quelques réfugiés, et qu'ils auraient cinq à six mille hommes, lesquels, avec leurs pièces de 24 et de 18, pourraient tenir à Aix contre Carteaux qui n'en avait que de 4 et de 8. Ils ne savaient pas encore la défection des autres départemens fédéralisés.

(1) Leur lettre, datée du 24, fut lue dans la séance du 28 de la *Convention*.

M. Rambaud touchait à sa fin, et qu'il ne pourrait plus les contrarier au profit du royalisme. Il fut remplacé dans le fauteuil, le 29 juillet, par un maître de langues, nommé Richard, homme habile, auquel on donna pour vice-président M. Gilibert; et l'un des deux précédens secrétaires du bureau, M. Meynis, ayant donné sa démission, l'on mit à sa place un homme du même esprit que le président, et l'on créa deux nouveaux secrétaires.

La brave section du *Port du Temple* avait pressenti les suites de cette espèce de révolution, lorsqu'au commencement de la séance, et avant ce renouvellement du bureau, elle était venue par députation, « inviter la *commission* à ne pas cesser ses fonctions, à prendre les mesures de sûreté convenables pour la défense du departement, à continuer de surveiller la formation de l'armée départementale, et à déclarer qu'elle resterait en permanence de résistance à l'oppression. » M. Rambaud encore président l'avait promis dans sa réponse à la députation; mais, bientôt déchu de la présidence, il n'eut plus le pouvoir de faire remplir cette promesse.

La commission, changeant tout-à-coup de direction, accueillit avec honneur, dès le lendemain 30 au matin, l'invitation que la municipalité lui fit d'assister à la cérémonie qui devait avoir lieu dans la journée pour la proclamation de l'acceptation de la constitution. Le président Richard s'y rend avec soixante membres; et la cérémonie faite avec

beaucoup d'éclat, ne finit qu'à dix heures du soir. A peine la nuit suivante eut-elle fait place au jour, que les quatre corps administratifs viennent se présenter à la commission, avec des députés que les assemblées primaires avaient nommés pour porter à la *Convention* l'acte d'adhésion de la ville à la nouvelle constitution; et la commission satisfaite donne à ces députés des instructions pour qu'en allant à Paris, ils propagent dans les départemens voisins les principes de l'acceptation de l'acte constitutionnel, et qu'ils employent tous les moyens possibles pour en déterminer les habitans à laisser arriver les subsistances destinées à la ville de Lyon. C'était reprocher indirectement à la précédente présidence de l'avoir affamée, et se donner l'air d'être plus paternel parce qu'on était réuni avec les corps administratifs et des délégués des sections. Ce fut un prétexte pour achever de paralyser la commission en la faisant dépendre d'eux. Elle sembla disparaître sous le nouveau titre que prit cet amalgame, quoique M. Richard en restât le président. Adoptant la suscription suivante : *République une et indivisible; résistance à l'oppression; représentation nationale libre et entière;* cette réunion s'intitulait : *Les corps administratifs séant à Lyon et les délégués de la section du peuple français dans le département de Rhône-et-Loire, formant le comité de sûreté générale et de salut public.*

Malgré ce titre qui indiquait l'assentiment de toutes les sections, elles étaient loin de consentir à la

suppression de la commission, car dix-neuf d'entre elles accoururent par députations pour la prier de rester à son poste; mais leur influence fut à l'instant balancée par l'intervention des députés en grand nombre qui devaient aller porter à la *Convention* l'adhésion à la constitution. La municipalité leur en avait adjoint six, lesquels, avec les vingt d'entre eux qui devaient passer par Mâcon, prieraient les commissaires Reverchon et Laporte de relâcher les subsistances destinées à la ville de Lyon.

Le dernier acte qu'avait fait la *commission populaire, républicaine*, et qui ressemblait au testament d'un homme mourant de peur, était une *adresse aux gardes nationales*, *requises* par différens commissaires de la Convention, *pour marcher contre Lyon*. L'adresse avait été envoyée, dans la matinée du 31 juillet, à toutes les communes et à tous les départemens voisins. Meynis étant rentré dans la commission avait signé cet aveu de pusillanimité avec le président Richard, et les quatre autres secrétaires, Prost, Figurey, Bertholet et Chaspoul.

Dans cette adresse, qu'il faut conserver parce qu'elle peint bien leurs alarmes, ils disaient à ces gardes nationales : « Citoyens-soldats, on veut » vous arracher de vos foyers pour porter dans les » nôtres le fer, le feu, la mort. Obéirez-vous à ces » ordres aussi injustes que sanguinaires? dévoue- » rez-vous en aveugles vos frères au carnage, » selon le caprice ou les calculs *d'un tyran ?*.... Si

» nous élevons notre voix, *ce n'est pas crainte :*
» résister à l'oppression ou mourir, telle est notre
» devise; mais *nous voulons épargner à nos frè-*
» *res des départemens des crimes et des remords*,
» et à nous des regrets. Avant de tremper vos mains
» dans le sang, écoutez des Français qui vous par-
» lent le langage de la vérité. La justice de notre
» cause, votre intérêt personnel, le salut de la ré-
» publique, les cris de l'humanité : tout vous fait
» un devoir de vous refuser à la guerre qu'on al-
» lume. »

Ces quatre motifs étaient ensuite développés; et, dans le développement du premier, après avoir dit que les Lyonnais n'avaient voulu que l'intégralité de la Convention, l'auteur de l'*adresse* se récriait sur ce que l'on se prévalait de leur déclaration à cet égard, pour les traiter de rebelles, de royalistes, de fédéralistes. « Nous, des rebelles!
» s'écriait-il; mais on ne voit flotter chez nous que
» les drapeaux tricolores; la cocarde blanche, sym-
» bole de la rébellion, n'a jamais paru dans nos
» murs.... On nous accuse de royalisme : quelle
» imposture! les cris de *Vive la République!* se font
» entendre ici de toutes parts. Par un mouvement
» spontané (dans la séance du 2) nous avons tous
» prêté le serment de courir sur quiconque pro-
» poserait un roi, un dictateur, des triumvirs. Dans
» nos assemblées primaires, nous avons reçu avec
» empressement la constitution républicaine qu'on
» nous offre.... Frères et amis! comment peut-on

» appeler fédéralistes des hommes qui sont soumis
» aux lois de toute la république ?... Si nous sommes
» armés, c'est..... pour résister aux efforts de Du-
» bois-Crancé qui voudrait exercer ses vengean-
» ces; c'est.... »

Le développement du second motif n'avait rien de bien frappant : il n'en était pas de même pour le troisième. « Le salut de la république vous inter-
» dit cette guerre, y disait-on à ces gardes natio-
» nales : la crise où nous sommes est alarmante.
» Vers les Pyrénées, un despote qu'on disait.., etc.,
» pénètre dans nos foyers et souille la terre de la li-
» berté. Du côté des Alpes, nos dernières victoires
» nous échappent; vers le Nord, Mayence capitule,
» Condé se rend, Valenciennes semble disparaître.
» A l'Occident, des hommes superstitieux et ido-
» lâtres d'un trône (les Vendéens) semblent ac-
» quérir des forces quand on parle de défaites. Les
» ondes de la mer se courbent sous le poids des
» flottes ennemies. Pour braver ces efforts com-
» binés, nous devrions être unis; et cependant on
» cherche à allumer la guerre civile.... Laisseriez-
» vous nos frontières dégarnies, pour enchaîner de
» vrais républicains? Frères et amis, si tant de vé-
» rités ne vous frappent pas, soyez du moins sen-
» sibles aux cris de l'humanité... A l'ombre des dra-
» peaux tricolores, en voyant nos symboles de la
» liberté, en entendant nos accens républicains,
» oseriez-vous lancer un plomb meurtrier? Non,
» citoyens; la nature se refuse à ces horreurs. Dans

» ces combats, toute la honte est pour le tyran qui
» souffle la discorde, qui secoue les torches de la
» guerre civile.... Il s'agit peut-être du sort de
» toute la république : pesez nos considérations.
» Nous portons l'olivier de la paix et des armes :
» l'olivier de la paix sera offert à tous les vrais ré-
» publicains ; nos armes nous serviront de défense
» contre quiconque voudrait nous asservir. »

Ce fut pour donner à cette déclaration toute la consistance de la vérité, qu'alors le nouveau conseil des *corps administratifs* changea le nom de leur *armée départementale* en celui de *force de sûreté publique du département de Rhône-et-Loire.* Trois jours après, c'est-à-dire le 3 août, ce conseil prit lui-même le nom de *Comité général de surveillance et de salut public du département.*

Pour convaincre encore mieux la *Convention* et les républicains de France que Lyon partageait leurs sentimens, le conseil général du département, dans une séance publique, le 1er août, avait décidé que, le 10 de ce mois, l'on célébrerait une fête civique pareille à celle du 14 juillet. C'était une innovation révoltante à laquelle la peur qui l'imagina peut seule servir d'excuse. Elle était proposée par le procureur-syndic du département avec des phrases apologétiques de cet épouvantable *dix août* 1792 : « où, disait-il, l'esprit de la
» liberté se réveilla et triompha de nouveau des
» atteintes cruelles de l'aristocratie sanguinaire.
» Le fruit de cette victoire, continuait-il, fut l'é-

» tablissement d'une république fondée sur les ba-
» ses inébranlables de la liberté et de l'égalité, que
» nous venons de consolider par l'acceptation vo-
» lontaire de l'acte constitutionnel qui règle le
» mode de son gouvernement. »

Reverchon et Laporte ne voulaient point ajouter foi à ce que les députés de Lyon leur disaient sur la soumission récente de cette ville, ni céder les quatre bateaux de blé que ceux-ci réclamaient comme achetés par elle. Cependant ils en accordèrent deux, et retinrent les deux autres en disant grossièrement : « Si Lyon est affamé, Mâcon a faim aussi ; et il n'est pas naturel que les Mâconnais ne gardent pas pour eux ce qui leur est nécessaire quand ils l'ont à leur disposition. » La commune de Mâcon, où d'ailleurs s'étaient réfugiés beaucoup de clubistes de Lyon, méritait l'affection de ces deux *conventionnels,* car elle avait les mêmes principes et la même conduite anarchique que la municipalité qui avait tyrannisé notre ville avant la journée du 29 mai.

Quant à la députation faite à la *Convention*, loin de la fléchir, elle ne servit qu'à la rendre plus hardie dans ses fureurs. Comme la *Convention* ne voulait régner que par la terreur et la mort, elle n'en fut que plus audacieuse dans son dessein d'exterminer Lyon, regardant cette résipiscence comme un signe de faiblesse. Les députés, désespérés du peu de succès de leur mission, et craignant d'être arrêtés à Paris, se hâtèrent d'échapper

au danger qui les menaçait, et revinrent dans leur patrie.

Pourquoi, se demande-t-on ici, Lyon, rentrant dans la classe des villes et des départemens qui, après s'être soulevés contre la Convention, étaient revenus sous son joug, n'obtenait-il pas de même le pardon d'une révolte qui leur était commune avec lui? Le secret de cette énigme est dans l'opiniâtreté que le parti *dantoniste* mettait à conquérir cette ville. Après avoir en vain tenté de la gagner, il ne voulait pas manquer cette occasion de la subjuguer pour son compte, avec toutes les forces de la république. Legendre et Bazire, dans leur mission, avaient en vain essayé cette entreprise sans le secours des armes; Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier et Nioche l'avaient mieux engagée par leur arrêté du 14 mai. Mais l'événement du 29 était un trop beau prétexte d'occuper Lyon avec des troupes pour ne pas en profiter, quoi que les Lyonnais pussent faire afin d'éviter ce malheur. Aussi avait-on vu Dubois-Crancé, dès le 2 juin, requérir « de l'artillerie de siége et de bataille, avec dix bataillons, deux escadrons, » pour entreprendre la conquête de Lyon, avant d'y être autorisé par aucun décret : alors déjà il avait voulu détourner, à son usage, et de son autorité privée, les quatre mille hommes que la Convention envoyait à Toulon (1). C'était dans les mêmes vues que Danton écrivait à Dubois-Crancé : « Si vous ne

(1) La réquisition, qui en fut faite à Kellermann, est datée

» pouvez forcer par les armes cette cité superbe, il » faut la réduire en cendres pour faire réussir » notre projet (1). » Et ceux qui, rendant suspect le repentir de cette ville, la firent excepter de l'amnistie accordée à toutes les compagnes de sa prétendue révolte, étaient, comme Danton, de la faction des *cordeliers*, qu'il s'était attachée tout entière.

Ce parti montrait dans la Convention une résolution irrévocable d'asservir Lyon par la force; il s'obstinait à n'y voir que des coupables. Plusieurs des plus impudens fauteurs du *dantonisme* disaient hautement « qu'ils seraient bien fâchés qu'on leur » ôtât la satisfaction d'y trouver des aristocrates à » punir. » Dubois et Gauthier ordonnaient à Reverchon et Laporte de n'avoir aucun égard à la résipiscence des Lyonnais quelle qu'elle pût être, et de poursuivre rigoureusement l'exécution des terribles décrets lancés contre eux (2).

Déjà Dubois-Crancé ordonnait de transporter le camp de Bourg-en-Bresse près de Miribel, deux lieues

---

de Chambéry, 2 juin : R. Lindet, pendant son séjour à Lyon, en avait suspendu l'effet.

(1) La lettre où Danton s'exprimait ainsi, à la date du 21 juillet, fut interceptée et publiée par les Lyonnais. Danton crut devoir la désavouer en face de la *Convention*, dans la séance du 21 août suivant.

(2) *Lettre* du 21 juillet, écrite de Grenoble à Mâcon, où étaient Reverchon et Laporte : elle se termine par exiger d'eux le *plus profond secret*....

au-dessus de Lyon, non loin de la rive droite du Rhône. Les différentes forces dont il pouvait disposer recevaient l'ordre de se porter sur quatre points aux environs de cette ville. Une colonne de l'armée des Alpes était dirigée par Bourgoin sur le faubourg de la *Guillotière* à la rive gauche du Rhône. La colonne près de laquelle étaient Reverchon et Laporte devait venir à Villefranche avec les treize mille deux cents paysans qu'ils avaient requis, par ordre du 5 juillet, dans les départemens de *Saône-et-Loire*, de la *Côte-d'Or*, et de la *Haute-Saône*. Couthon se réservait de faire lever en masse dans l'Auvergne vingt-cinq mille montagnards, qui se réuniraient à ceux du Vivarais, et viendraient, par Saint-Étienne, sous la conduite de Javogue. Celui-ci, de même que Reverchon et Laporte, pour décider plus efficacement les paysans à quitter leurs foyers, leur famille, promettait aux femmes de ceux qui marcheraient contre Lyon, trois francs par jour, et à leurs enfans vingt sous. Enfin, déjà l'on faisait les préparatifs d'un pont qui, jeté sur le Rhône, au-dessous du château de *la Pape* voisin de Miribel, établirait une communication entre le quartier-général et les troupes qui, venant sur la *Guillotière*, se déploieraient dans la plaine des *Broteaux*, sur la rive gauche du Rhône, en face du grand quai de Lyon.

A quelles hordes va donc être livrée cette cité si étonnante par une incomparable industrie qui faisait frémir de dépit la sombre jalousie de plus

d'une nation étrangère (1)? De quel autre nom que de celui de *barbares* dois-je appeler la plupart

---

(1) Un négociant de Lyon, qui est en même temps l'un des manufacturiers de Saint-Etienne, M. Guilliaud, actuellement à Paris (janvier 1797), nous raconte dans un *Mémoire* qu'il publie *sur les moyens d'améliorer les manufactures et le commerce,* plusieurs particularités tendantes à faire croire que l'étranger entrait dans le complot de détruire notre ville. Je ne me presse pas d'adopter l'opinion de M. Guilliaud à cet égard; mais je dois tenir registre de deux faits sur lesquels il s'appuye, ne fût-ce que pour en mieux juger dans un temps moins orageux que celui où nous sommes encore.

D'abord ce négociant accuse l'Angleterre et son célèbre ministre Pitt. « C'est lui, dit-il, qui, sachant que le commerce, » les arts et les manufactures ne peuvent faire des progrès » qu'avec la tranquillité et la paix, entretient et salarie des » agitateurs et des anarchistes pour peindre sans cesse la ville » de Lyon, comme un foyer de conspiration et de contre-ré- » volution. Pour prouver que je suis fondé dans cette accusa- » tion, je dois dire ici que, dans les premiers jours de mai » 1793, une maison de banque de Londres écrivait à l'une » de ses correspondantes à Lyon, à peu près en ces termes : » *L'attachement que nous vous avons voué, nous oblige à vous* » *faire part que notre cabinet vient d'arrêter la perte de votre* » *ville; profitez de cet avis que vous pouvez regarder comme* » *certain, pour faire vos dispositions, pour lesquelles nous* » *vous offrons nos services.* Je donnerais ici le nom de ces » deux maisons; mais je compromettrais sans doute l'honnête » négociant anglais dans l'esprit de son gouvernement. Quant » à celui de Lyon, je pourrais le nommer sans danger, puis- » que les hommes méchans n'ont plus d'empire sur lui. Il » profita de ce bon avis, en quittant la ville avant le siége; mais, » après le siége, il n'en fut pas moins arrêté dans celle où il

des Français qui viennent pour la détruire? Je dis la plupart; car je sais qu'il y vint de vrais guerriers qui, forcés de s'y rendre avec ces hordes, s'y conduisirent avec magnanimité. Non: les Huns

---

» s'était réfugié à vingt-quatre lieues de Lyon (Avignon), » et amené dans nos murs; il subit alors le sort réservé aux » hommes les plus probes, et commun à ceux qui étaient favo- » risés par la fortune et les talens. Je vais me permettre d'a- » jouter à ce fait une autre circonstance propre à justifier ma » haine implacable contre le gouvernement anglais qui, pour » parvenir plus sûrement à ses fins, a acheté de Robespierre » même la destruction de la ville de Lyon. » Ici, la passion de M. Guilliaud contre l'Angleterre est visiblement séduite par les astucieuses clameurs des survivanciers de Danton, vainqueurs de Robespierre au *neuf thermidor* (27 juillet 1794). Ce qu'il va raconter prouve seulement qu'en mai 1793, les conjurés de Paris formaient déjà de terribles projets contre notre ville. M. Guilliaud poursuit ainsi : « Je tiens ce nouveau » fait d'un des plus respectables négocians de Lyon qui, dans » les premiers jours de mai 1793, se trouvait à Montpellier. » Sur le point d'en partir pour revenir dans sa patrie, il alla » faire ses adieux à ses amis, et l'un d'eux lui tint ce langage : » *Gardez-vous, mon ami, de retourner à Lyon; j'ai vu hier* » *une lettre de C....., à son père, qui annonce (de Paris) les* » *projets les plus sinistres sur votre ville; loin d'y retourner,* » *écrivez pour en faire sortir tout ce qui vous intéresse.* Ce né- » gociant porta l'étonnement jusqu'à douter de la vérité de cet » avis. Il demanda à son ami s'il était possible de lui pro- » curer la lecture de cette lettre : ce qui fut tenté et obtenu. » Je tiens de lui-même qu'il a lu cette lettre, et que ce qu'elle » lui apprit, lui fit dresser les cheveux (pages 33 et 34). »

M. Guilliaud raconte ensuite, avec une intention qui n'est point équivoque, l'anecdote suivante : « L'empereur Joseph Ier

et les Vandales furent moins odieux que ces Français dénaturés qui, nés comme les Lyonnais dans le sein de la France, viennent porter chez eux, de nos jours, et le fer homicide et la torche incendiaire. La qualification de *brigands* parut aux Lyonnais la plus propre à désigner ces ennemis; mais cette dénomination, qui partait d'une indignation extrême, serait trop passionnée dans le récit d'un historien. Contenu par la modération de la sagesse, il n'est pas comme ce combattant irrité qui s'exprime avec fureur dans le feu du combat. Je veux me borner à ne désigner cette tourbe féroce que par le nom générique d'assiégeans, et je tâcherai même de ne pas les appeler

---

» étant à Lyon quelques années auparavant, sous le nom de » comte de..., voulut y voir toutes les manufactures; aucune » peine ne lui coûta pour satisfaire sa curiosité. Il montait les » sixièmes étages avec envie et en descendait rongé de jalousie » de ce qu'il venait d'y voir. Un jour que cette passion le do- » minait un peu plus qu'à l'ordinaire, se trouvant dans une » société avec celui des échevins qui dirigeait ses courses de » curiosité, il lui dit : *Vous m'avez assurément fait voir des » choses étonnantes dans les détails du commerce de Lyon; mais » je serais fort aise que vous me donnassiez une idée des grandes » opérations commerciales de votre ville.* L'échevin lui répondit » fièrement : *Monsieur le comte, Lyon achète comptant toutes » les matières premières, et fait commandite à l'Europe entière.* » L'empereur, qui ne s'attendait point à cette réponse, ne put » se contenir; il quitta le cercle, se promena seul quelques » instans, en laissant paraître sur son visage beaucoup d'hu- » meur (page 39). »

crancéens comme le firent les plus polis d'entre les assiégés. S'il m'échappait encore de les nommer *barbares*, j'aurais du moins pour excuse cette exclamation du poëte romain dont nous vantons encore l'exquise urbanité :

Barbarus, heu! cineres insistet victor, et urbem
. . . . . *dissipabit insolens!*
(Hor. Ep. VIe.)

CHAPITRE VIII.

En entrant dans les horreurs d'un siége aussi mémorable par la valeur des assiégés que par la férocité des assiégeans, d'un siége où des Français étaient bombardés et massacrés chez eux par d'autres Français; où le petit nombre des défenseurs de la cité diminuait chaque jour, tandis que celui des ennemis ne cessait d'acquérir un monstrueux accroissement; je dois au lecteur quelques observations sur la difficulté des ressources que Lyon pouvait tirer, soit de la force politique de ses habitans, soit de la force physique de son assiette et de ses fortifications.

La glorieuse victoire du 29 mai n'avait été remportée, dans le fait, que sur l'anarchie prête à dévorer tous ceux qui possédaient quelque bien. Les vainqueurs étaient donc seulement des *anti-anarchistes;* or des *anti-anarchistes* que nécessairement réclamaient, après le triomphe, les intérêts divergens de chacun d'eux, ne pouvaient absolument pas constituer un parti; et, dans les guerres civiles, il faut absolument en former un pour lutter avec succès

Mémoires sur la révolution, publiés par BAUDOUIN frères, Rue de Vaugirard N° 36.

contre les autres. L'anarchie vaincue avait eu cet avantage, puisqu'elle était poussée, excitée, régularisée en quelque sorte par la faction *dantonienne*. Ce qui, après sa défaite, avait le plus découragé les *girondins* Chasset et Biroteau, c'était l'indifférence des Lyonnais en général pour des intérêts de faction. Et cependant, sans en épouser aucune, sans en avoir l'ensemble et l'ardeur, ils avaient à se défendre des fureurs réunies de la faction *dantonienne* et de la faction *robespierrienne*, qui s'efforçaient à l'envi de subjuguer leur cité, en se l'arrachant l'une à l'autre. Les seuls partis auxquels, chez eux, il restât quelque consistance, étaient le *girondisme*, et le *royalisme*, qui, réciproquement ennemis, ne pouvaient, chacun de son côté, les rallier tous sous sa bannière; et la cité avait besoin de tous pour être défendue. Comment donc arriva-t-il que tous, et même cette masse qui était étrangère à tout esprit de faction, déployèrent l'ardeur et l'énergie d'un parti bien compact? Comment se fit-il que ce parti, ne croyant pas en former un, eut plutôt le caractère du *royalisme* que du *girondisme?* Vainement on en chercherait la cause ailleurs que dans la prudence et l'adresse avec lesquels le premier usa de l'ascendant que lui procuraient les circonstances, et mania l'inimitié du second pour le faire concourir à l'exécution de ses desseins.

Sa manœuvre toutefois n'aurait pas eu la même facilité de succès, si ce n'eût pas été les mêmes représentans excitateurs et protecteurs des anarchistes

vaincus, c'est-à-dire, Dubois-Crancé et Gauthier, qui, après avoir déterminé la Convention à les venger par le siége de notre ville, eussent été chargés de le conduire et de tout mettre en œuvre pour la soumettre. Les Lyonnais, craignant de voir renaître l'hydre de l'anarchie, durent être plus aisément portés à se réunir pour l'étouffer. Mais, en reprenant les armes contre elle, ils ne se doutaient point que c'était plus véritablement au *dantonisme* qu'ils allaient résister ; et le *dantonisme* ne prévoyait pas davantage que vers la fin du siége, lorsqu'il croirait saisir sa conquête, elle lui serait enlevée par le *robespierrisme*.

Les moyens matériels de défense que pouvaient fournir l'assiette et les fortifications de la ville, n'étaient guère moins équivoques que la disposition politique de ses habitans.

Son assiette d'abord n'était point favorable à la défense, parce que Lyon, comme on sait, est composé de trois parties diversement situées. La première est à l'ouest sur le plateau et le penchant d'une montagne, dont la base au nord et à l'est est contournée par la rivière de Saône en quart de cercle. La seconde, occupant le nord de la ville, est sur la pente d'une autre montagne qui, séparée de la précédente par la Saône, règne jusque vers la rive droite du Rhône. Enfin la troisième partie de Lyon est dans une basse plaine oblongue, entre le Rhône et la Saône, depuis la seconde montagne jusqu'au territoire *Perrache*, qui, situé au sud de

la ville, en pourrait devenir la prolongation, puisqu'il va demi-lieue plus bas se terminer en péninsule au confluent du Rhône et de la Saône.

Quant aux fortifications, elles consistaient seulement, pour la partie qui est sur la montagne de l'ouest, en de hautes et vieilles murailles à créneaux et tourelles que Charles V avait fait élever, en 1364, après la prise du roi Jean. Ces murailles descendaient au nord par le château de *Pierre-Scise* jusqu'à la porte de *Vaize*, au bord de la Saône; et à l'est jusqu'à la même rivière près la porte de *Saint-George*. Sur la montagne nord, la ville était gardée par une ligne de fortifications assez régulières, quoique peu modernes, et consistant en bastions, courtines, tenailles, contregardes et fossés, depuis la porte de *Serin* vers la rive gauche de la Saône jusqu'à la porte de *Saint-Clair* sur la rive droite du Rhône. Ces fortifications avaient été construites à la hâte par les Lyonnais, en 1636, quand les troupes impériales d'Allemagne, conduites par le feld-maréchal Gallas, et avancées jusqu'à Saint-Jean-de-Lône, voulaient s'emparer de la Bourgogne; mais la sécurité, dans laquelle depuis on était resté, avait fait négliger l'entretien de ces fortifications comme des précédentes que leur plus grande vétusté et leur forme semblaient rendre à peu près inutiles. La face très-prolongée, que la ville présentait à l'est, du côté de la frontière la plus voisine, celle de Savoie, n'était en garde que contre le Rhône sur lequel elle régnait avec luxe par un

beau quai en ligne droite, depuis la porte de *Saint-Clair* jusqu'à la barrière qui, au sud, séparait la ville du territoire *Perrache*, lequel fournit à ce quai une sorte de prolongation d'une demi-lieue par une levée qui ne se termine qu'au confluent. La clôture, qui sépare ce territoire de la ville, ne consistait qu'en une garre bourbeuse avec les deux canaux également bourbeux qui devaient l'abreuver des eaux du Rhône et de la Saône.

Les différentes parties de cette ville ainsi partagée communiquaient ensemble par des ponts. Il y en avait cinq sur la Saône, sans compter celui de la *Mulatière*, près du confluent; et, de ces ponts, un seul était en pierre.

Lyon, que les différentes clôtures dont je viens de parler séparaient de ses faubourgs, en avait quatre fort étendus et très-peuplés : celui de la *Croix-Rousse* sur la montagne nord; celui de *Vaize*, sur la rive droite de la Saône, au-delà du rocher de *Pierre-Scise;* celui de *Saint-Just* ou *Saint-Irénée*, sur la montagne ouest; et, au-delà du Rhône, en face de l'extrémité sud du quai de sa rive droite, le faubourg de la *Guillotière*, qui communiquait avec cette partie de la ville par un très-ancien pont en pierre de la prodigieuse longueur de deux cent soixante-une toises et demie, au tiers duquel, du côté de la ville, s'élevait une tour armée d'un pont-levis en regard du faubourg. Six cents toises au-dessus, le Rhône était encore traversé par un pont très-élégant en bois, mais pavé et mastiqué,

appelé *Pont-Morand*, qui faisait communiquer la cité avec de très-belles maisons nouvellement construites au-delà, dans la plaine des *Brotteaux*, dont on peut regarder comme un développement celle qui s'étend en arrière de la rive gauche du Rhône, et vient se faire couper au sud par le faubourg de la *Guillotière*.

Dans une assiette aussi peu favorable à la défense, Lyon, d'un circuit d'environ six mille toises, en ayant plus de mille de largeur à travers la rivière et la montagne, sur deux mille à peu près de longueur, ne trouvait pas même de sécurité pour les parties élevées dans leurs anciennes fortifications; mais l'intelligence et l'activité des Lyonnais tâchaient de suppléer partout à ce que l'art et la nature n'avaient pas fait pour la crise où ils se trouvaient. Ils élevaient en grande hâte des redoutes ingénieusement combinées dans la plaine des *Brotteaux;* à l'issue du *Pont-Morand;* à la porte de *Saint-Clair;* sur le plateau de *Saint-Irénée*, autrement dit *Saint-Just;* derrière les murs, à l'endroit appelé *Loyasse*, et sur le plateau de la *Croix-Rousse*, où déjà, le 8 août, il y en avait une à la maison *Neyrac*, une à la maison *Rousset*, une dans les *charmilles*, deux au cimetière de *Cuires*, une à la maison *Loïs*. Aucune de ces redoutes ne pouvait être tournée. Les Lyonnais, en outre, transformaient en retranchemens les clos des jardins, par des meurtrières pratiquées dans les murailles; ils remettaient, dans toute sa force, le pont-levis du pont de la *Guillo-*

tière, que bientôt ils hérisseront de chevaux de frise; et ils plaçaient sur le quai du Rhône plusieurs batteries que, dans la suite, on les verra multiplier pour lutter contre celles que le général de brigade d'artillerie Vaubois dressait dans la plaine des *Brotteaux* et son camp de la *Guillotière*. Mais les Lyonnais n'avaient alors que des canons de 4, de 8, de 12; et l'habile fondeur Smith n'avait encore pu en porter le nombre au-dessus de quarante.

Tels étaient les seuls moyens de résistance que l'art fournissait à cette ville si mal protégée par la nature. Dubois-Crancé, qui va diriger les assiégeans, n'en dira pas moins deux mois plus tard aux ineptes *jacobins* de Paris, pour déguiser sa honte de n'avoir pu vaincre les Lyonnais, que « leur ville était plus » fortifiée que Mayence, par l'art et par la natu- » re (1). » Il affirmera même qu'elle était « défendue » par trois cents pièces de canon et par trente mille » hommes sous les armes (2). » Il est vrai que les Lyonnais, exagérant leurs forces dans les réponses qu'ils firent aux menaces de Dubois, estimaient d'après le nombre des individus de la garde nationale, celui de leurs combattans, et se vantaient d'en avoir trente mille; mais Dubois savait bien

---

(1) Voyez le *Moniteur :* séance de la *Société des Jacobins*, du 28 du premier mois (19 octobre 1793).

(2) *Troisième et dernière partie de la Réponse de Dubois-Crancé aux inculpations de ses collègues Couthon et Maignet.*

que d'innombrables clubistes ayant été écartés de la garde nationale, et cette garde ayant fourni tous ses jeunes gens à l'armée départementale, elle ne se composait plus que de gens âgés, de pères de famille qui ne pouvaient être employés que pour la police de l'intérieur. Il savait que l'armée agissante au-dehors n'était guère que de huit mille combattans. La gendarmerie et le guet à cheval, qui en faisaient partie, y composaient une cavalerie de cent vingt hommes. Enfin les munitions de guerre ne consistaient qu'en soixante et douze milliers de poudre et une médiocre quantité de boulets. Les munitions de bouche surtout se trouvaient insuffisantes pour nourrir les habitans et la troupe, si le siége se prolongeait. La ville était même à la veille d'une disette absolue de subsistances; mais les Lyonnais ne s'en doutaient point, parce que leurs administrateurs *girondins*, qui ne voulaient pas qu'ils restassent dans la ville, avaient assuré qu'elles y abondaient. Cette erreur, qui endormit la prévoyance des citoyens, servait la crainte que le *girondisme* avait de les voir obtenir une victoire dont il redoutait les suites.

Les corps administratifs restaient à peu près les mêmes quant à la forme et quant à leur composition. Le médecin Gilibert succédait à Richard dans la présidence du comité général de *salut public* lyonnais : le *girondisme* prédominait dans les administrations. On vit seulement, dans la suite, les sections nommer, avec confiance pour leurs délé-

gués auprès des administrateurs, deux hommes, dont l'un était redevenu par conscience un royaliste parfait de sentiment, et l'autre n'avait jamais cessé de réunir ce sentiment à la plus intègre probité, à la conduite la plus loyale et aux lumières les plus profondes et les plus sûres. Le premier était M. Milanais que nous avons vu députer aux états-généraux, et qui appartenait à l'Académie des belles-lettres et arts de Lyon depuis 1777. Les délégnés des sections l'avaient pour président; et M. Jean-Marie Bruyset l'aîné, de la même Académie depuis 1776, et imprimeur du roi dans cette ville, remplissait les fonctions de secrétaire : mais ces deux royalistes étaient forcés de se couvrir des livrées de la république.

Dès le mardi 6 août, Dubois-Crancé et Gauthier, avant de quitter le camp de Bourg-en-Bresse, avaient écrit au président de la Convention, en ces termes : « Dis à la Convention que nous partons avec Kellermann pour nous porter à Lyon; » que nous l'attaquerons vendredi matin, 9 août, » avec vingt mille braves républicains.... Une » heure après la sommation, des bombes et du » canon (1). » Ils arrivaient en effet le 7 pour

(1) Pièce 158e de la première partie de la *Réponse de Dubois et Gauthier aux inculpations de Couthon et Maignet*. C'est une bonne fortune pour l'histoire, que, dans le conflit des factions rivales auxquelles appartenaient ces quatre *conventionnels*, ils se soient poursuivis réciproquement par des accusations capables

former leur camp à *Miribel*, où ils auront déjà le 15 treize bataillons de quatre cents hommes chacun, c'est-à-dire quatre mille huit cents fantassins, avec cinq escadrons de cavalerie, cent canonniers et douze pièces de canon de l'armée des Alpes : le tout sous le commandement de Kellermann, qui en était le général en chef. Dix mille hommes de réquisition approchaient pour augmenter ses forces. Quantité de clubistes de Lyon venaient combattre sous ses drapeaux contre leur patrie, où ils avaient laissé beaucoup de leurs camarades pour révéler à Dubois-Crancé, par des signaux convenus, tout ce que ces traîtres découvriraient des desseins des assiégés, et pour seconder dans la ville les assiégeans par mille trahisons et mille stratagèmes.

Mais, comme tous les bataillons de Dubois-Crancé et Gauthier ne leur arrivèrent que l'un après l'autre, et que, le premier jour où ces représentans furent au camp, ils n'avaient encore que peu de troupes, les Lyonnais auraient pu sans

---

de les conduire à l'échafaud. L'accusé étant obligé d'étaler pour sa défense les odieuses prouesses de sa conduite, Dubois-Crancé, accusé par Couthon et Maignet pour celle qu'il avait tenue devant Lyon, leur répliqua par un amas de pièces qui jettent le plus grand jour sur les affaires du siége de cette ville. La *Réponse* (imprimée) de Dubois se compose de trois parties, dont les deux premières ne consistent guère qu'en pièces numérotées depuis 1 jusqu'à 369. C'est à cette réponse qu'il faudra recourir pour vérifier chacune des pièces que nous citerons en l'indiquant par son *numéro* particulier.

doute les disperser, et enlever même les deux *conventionnels;* mais le général Précy ne voulut pas le permettre, à cause de la résolution que la commission avait prise de se borner à *repousser la force par la force.* Il portera même la discrétion, dans la suite, jusqu'à refuser de consentir à ce qu'un détachement de sa petite armée aille enlever au port de Neuville treize bateaux de farines qui, descendues par la Saône pour la subsistance des troupes de Dubois, restèrent à peu près comme abandonnées aux Lyonnais pendant plus de deux jours.

Dans ces premiers jours, les Lyonnais se conduisaient encore comme s'ils eussent pu calmer la fureur des deux représentans, en doutant qu'ils voulussent effectivement réduire Lyon en cendres. Le crime de saccager une des plus importantes villes de France, était en effet bien assez monstrueux pour qu'on fût excusable de ne pas le croire possible. Quelques rapports, faits à la Convention, permettaient même d'en éloigner l'idée; et Gauthier entretenait cette illusion, en faisant publier par plusieurs journaux que les Lyonnais avaient tort de s'alarmer; qu'on ne voulait réellement pas employer contre eux les troupes amenées sous leurs murs.

L'illusion était encore si forte chez plusieurs Lyonnais, le 7, que plusieurs de ceux qui gardaient les postes avancés de la *Croix-Rousse*, ayant appris que les cavaliers de *Royal-Pologne*, sur l'amitié desquels ils croyaient pouvoir compter, arrivaient au camp de *Miribel*, avec les guides de

l'armée des Alpes, ils crurent pouvoir sans danger aller au-devant de ces militaires pour fraterniser avec eux. Ils sont effectivement accueillis avec une apparente cordialité; mais pendant qu'ils se livrent sans défiance aux épanchemeus de l'ame satisfaite, ils sont enveloppés tout-à-coup, et des lâches viennent les assassiner par derrière. On a écrit que les guides de l'armée des Alpes étaient commandés par un nommé Blanc, de Nîmes, qui avait déjà volé les fonds du camp royaliste de Jalès.

Cette abominable perfidie fut presque immédiatement suivie d'une décharge d'artillerie contre le poste d'où ces malheureux Lyonnais étaient venus; mais le poste riposta avec tant de vigueur que les assaillans furent obligés de se replier sur leur camp.

Le bruit du canon, qui avait annoncé de loin cette traîtresse attaque faite avant aucune sommation qui déclarât la guerre ouverte, n'avait pu en apprendre aussitôt les résultats dans Lyon (1); et cet intervalle y fut rempli par de cruelles alarmes. La mère demandait au ciel s'il lui rendrait ses fils; et le père, si du moins ils étaient morts avec gloire. La certitude où l'on était que l'attaque n'avait dû provenir que de l'ennemi, faisait qu'en flottant entre l'espoir de la victoire et la crainte d'un revers, on ne voyait plus que la perspective

(1) Pièce 162.

d'un siége inévitable. Il n'était plus possible de croire à l'humanité de Dubois et de ses troupes; mais il l'était d'espérer plus que jamais en sa propre bravoure. Quoiqu'acheté chèrement, le succès de cette première défense bannit les sentimens pusillanimes et ranima les espérances. Toutes les lettres qui partirent de Lyon le lendemain, exprimaient, dans l'enthousiasme de cet heureux début, la conscience d'un courage invincible. La Convention même en reçut une où les administrateurs, en se plaignant de la perfidie des assiégeans, déclaraient que tous les Lyonnais « périraient plutôt » que de retomber sous le joug de l'anarchie (1). »

Ils reprenaient ce courage que leurs officiers municipaux provisoires avaient manifesté en leur nom, trois semaines auparavant, dans une lettre aux commissaires Dubois-Crancé, Albitte, Gauthier, en leur disant : « Nous résisterons à l'oppres- » sion, ou nous périrons tous; nous voulons être » libres, et nous le serons (2). » Les Lyonnais étaient redevenus les hommes du 29 mai; l'espèce de tremblement qu'ils venaient de ressentir, semblait n'avoir été que celui du lion, chez qui les frissons de la fièvre sont des signes de force plutôt que des symptômes de faiblesse; et leur courage était d'autant plus admirable qu'ils ne pouvaient guères plus compter sur le secours de l'armée marseil-

(1) Datée du 9 : lue dans la séance du 12.

(2) Lettre de 18 juillet, signé *Bémani*, président.

laise, de celles de Nîmes et de Montpellier. Carteaux les avait presque entièrement dispersées.

Quel spectacle que celui d'un peuple qui, voué par état et par habitude aux paisibles occupations du commerce, aux monotones travaux des ateliers, se livre tout entier avec ardeur aux fureurs de la guerre! Mais la trompette du combat leur paraît avoir donné le signal de la victoire. Cette ville, naguère morne et craintive, est dans l'agitation de la veille d'une grande bataille où l'on n'a que des lauriers à cueillir. Toute la jeunesse, soit des conditions élevées, soit des dernières classes du peuple, dans une émulation qui fait oublier rang, fortune, distances sociales, ne voit plus que le danger de la patrie. Elle court aux postes où Précy l'envoie. Soumise aux rigides observances, aux sévères privations de la discipline militaire, sans songer au bien-être et à l'indépendance qu'elle abandonne, elle est en quelque sorte avide de fatigues et de dangers. Ce ne sont pas seulement les autres citoyens, dispensés par leur âge ou leur état de combattre, qui veulent partager dans l'intérieur la défense de la ville; les femmes même s'y consacrent à leur manière. Ces mains délicates et faibles qui n'avaient jusque-là manié que le lin et la soie, se mettent à faire des gargousses. La mère, l'épouse, la jeune fille, qui n'eurent jamais que des sentimens doux et tendres, préparent pour les pères, les maris et les frères, la foudre qui doit frapper l'ennemi commun. Quelques-unes même

prennent les armes et le disputeront aux hommes en bravoure. Telles entre autres cette Marie Adrien, simple couturière, qui, n'ayant que dix-sept ans, va servir en habit d'homme comme canonnier, et cette Marie Lolière, femme Cochet, papetière, qui, à vingt-sept ans, et sous le même costume, combattra avec les fantassins (1). Les classes les plus tranquilles de la société ont produit et donneront encore des défenseurs très-déterminés et très-actifs. Celle des domestiques fournit des bataillons qui ne reculeront jamais ; et l'on verra même des ecclésiastiques dans celles des phalanges du dehors dont la pétulance ne pourra se contenir (2). Le reste des habitans honnêtes va se joindre aux ouvriers qui travaillent

---

(1) Ces deux amazones, prises après le siége, furent condamnées à la mort de la guillotine par l'infâme *commission révolutionnaire;* la seconde, le 15 décembre 1793, et la première, le 24 du même mois.

(2) Plût à Dieu qu'on n'y eût vu que des prêtres entachés par leur adhésion à la schismatique *constitution civile du clergé,* tels que l'ancien curé de la paroisse de Saint-Georges dans Lyon, attaché à l'ordre de Malte par sa cure, Benoît-Nizier Servier, qui était premier vicaire-général de l'évêque intrus Lamourette. Il fut quartier-maître dans l'armée départementale. Après le siége, les vainqueurs le prirent et le firent fusiller ; il marcha à la mort comme il avait marché au combat. On en vit plusieurs autres qui, exempts de la même tache, mais transportés par l'indignation générale et par un zèle martial, se conduisirent comme ils l'auraient fait aux temps des croisades.

aux redoutes nouvelles qu'élève avec tant d'habileté l'ingénieux lyonnais Agnel de Chenelette, ancien officier d'artillerie : ce sont autant de chefs-d'œuvre de l'art des fortifications. Schmith redouble d'ardeur et de talent pour multiplier les bouches à feu. La perfidie de quelques méchans ouvriers, gagnés par l'ennemi, l'empêcheront de fondre des pièces de seize et de vingt-quatre ; mais il ne portera pas moins, dans la suite, le nombre des canons protecteurs de la cité, à cent de moindre calibre, auxquels il ajoutera deux mortiers. Les chevaux du riche sont offerts pour la remonte de la cavalerie ; et l'artillerie trouve aisément des voituriers disposés à céder les leurs pour la conduire.

La déclaration de guerre ne fut faite, par Dubois-Crancé et Gauthier, que le lendemain de la trahison du 7 ; et ils firent accompagner leur manifeste d'une sommation du général Kellermann. Dans leur déclaration, ils disaient aux Lyonnais : « Ci-
» toyens, la résistance que des hommes perfides,
» qui se sont emparés de l'administration, ont
» mise à reconnaître la Convention nationale et
» ses décrets, a nécessité l'appareil et le dévelop-
» pement d'une force-armée. Nous sommes devant
» vos portes, parce qu'un décret de la Convention
» nous ordonne de rétablir l'ordre dans Lyon ; et
» nous y sommes avec des troupes dignes de l'es-
» time de la république, et qui ont juré mort aux
» tyrans et à tous leurs suppôts. Vous avez, dit-on,
» reconnu la constitution : eh bien ! nous sommes

» donc frères, et vous allez nous recevoir en
» frères. Nous sommes vos libérateurs; car nous
» venons vous tirer du joug de l'oppression : nous
» venons arracher les *patriotes* des mains de leurs
» bourreaux. Nous savons distinguer les bons ci-
» toyens de Lyon qui gémissent, depuis deux mois,
» sur les désordres dont ils sont ou victimes, ou
» témoins impuissans, de ces hommes pervers
» coalisés avec les rebelles de la Vendée, et qui,
» parlant sans cesse de république une et indivi-
» sible, subordonnent les lois à leurs caprices, à
» leur vengeance, et poursuivent avec autant d'im-
» pudence que d'acharnement le système des Co-
» bourg (général autrichien) et des Dumouriez.

» Montrez-vous donc, braves Lyonnais : il est
» temps. Le salut de la république a été trop
» compromis par votre faiblesse; donnez vous-
» mêmes, sans attendre que la force vous y con-
» traigne et vous confonde avec les scélérats, la
» preuve de votre soumission aux lois, de votre
» amour pour la liberté et l'égalité.

» Quant à vous, qui semblez vous préparer à
» la résistance, nous plaignons votre aveuglement,
» parce qu'il est l'effet d'une suite atroce de calom-
» nies disséminées avec adresse par des conspira-
» teurs. Vous, dont on aiguise les poignards con-
» tre vos meilleurs amis, vous qui croyez servir
» une cause juste en vous plongeant dans le crime,
» revenez de votre égarement : il faut que, *dans*
» *une heure,* vous ouvriez vos portes à des frères;

» ou que vous soyez traités en rebelles. Nous vous
» présentons encore le *rameau d'olivier;* et si vous
» ne nous tenez pas compte du sentiment qui nous
» porte vers vous, calculez au moins votre propre
» intérêt. Voyez avec quel art l'astuce et la perfidie
» vous ont conduits au bord du précipice; rien ne
» peut vous en sauver, que votre soumission et le
» *sacrifice des conspirateurs* qui vous en ont si
» long-temps imposé.

» Pour abréger les propositions, car nous vous
» l'avons dit, il nous faut réponse *dans une heure,*
» voici les conditions que nous mettons à l'admis-
» sion fraternelle des troupes de la république
» dans Lyon. 1° Aucune hostilité apparente : tout
» citoyen qui paraîtra en armes, soit dans les rues,
» soit aux fenêtres, sera traité en rebelle; 2° toute
» autorité civile ou militaire cesse dans Lyon : les
» représentans du peuple (de la Convention) y
» pourvoiront; 3° la remise de l'arsenal et de tous
» moyens de défense à l'avant-garde que le géné-
» ral enverra; 4° indemnité pour les frais de l'ex-
» pédition, et gratification aux soldats de la ré-
» publique qui protégent la paix intérieure et
» extérieure dans l'armée des Alpes; 5° recon-
» naître et assurer l'exécution des décrets de la
» Convention nationale rendus avant et depuis le
» 31 mai dernier. A ces conditions, les représen-
» tans du peuple promettent aux habitans de Lyon
» paix et fraternité; et ils ont l'assurance du géné-
» ral et le serment des troupes qu'il ne sera fait

» dommage à aucun citoyen, ni dans sa personne,
» ni dans ses propriétés. Si une de ces conditions
» était refusée, les représentans du peuple décla-
» rent qu'ils mettent sous la responsabilité collec-
» tive des citoyens de Lyon tous les maux qui
» peuvent en résulter; et d'avance ils déclarent
» *rebelle et traître à la patrie*, avec *entière con-*
» *fiscation de biens* au profit de la nation, tout
» individu dont le fils ou le commis, ou même le
» serviteur, ou ouvrier d'habitude, serait reconnu
» pour avoir porté les armes contre les troupes de
» la république, ou contribué aux moyens de
» résistance. »

Kellermann, dans sa sommation du même jour et à la même heure, en qualité de « commandant en chef des armées des Alpes,» disait : « Au nom de
» la république française une et indivisible; en
» vertu du pouvoir que m'a conféré la Convention
» nationale, et sur la réquisition des représentans
» du peuple à l'armée des Alpes, je somme les ci-
» toyens de Lyon de se conformer, dans le délai
» fixé d'*une heure*, à l'arrêté ci-dessus pris par les
» représentans du peuple; de me livrer les portes
» de leur ville; d'y recevoir toutes les troupes de
» la république que je jugerai nécessaire d'y faire
» entrer pour assurer l'exécution des décrets de la
» Convention nationale : promettant toute sûreté
» pour les personnes et les propriétés. Faute par
» les citoyens de Lyon de se soumettre à la loi,
» je déclare qu'ils seront traités en rebelles, et que

» je ne négligerai aucun des moyens de force que
» la république française m'a confiés pour les ré-
» duire. Je mets sous leur responsabilité tous les
» malheurs qui pourraient en résulter. »

Les Lyonnais, que révoltaient encore plus et cette déclaration et cette sommation qu'une indigne attaque avait précédées, étaient loin de vouloir se conformer à la volonté des représentans et du général. L'activité de leurs préparatifs de défense et l'ardeur guerrière qui les transportait, répondaient à tout; si bien que, dès-lors, Dubois-Crancé déclara, au nom du comité de *salut public*, qu'il s'était trompé quand il avait cru pouvoir enlever notre ville par une de ces surprises de vive force, qu'en termes de guerre on appelle *un coup de main*.

Il ne suffisait pas au général Précy de tout disposer avec la plus grande intelligence pour la défense de Lyon. Le courage des Lyonnais ne le dispensait point de prévoir le cas, hélas! trop imminent, où, manquant de subsistances dans la ville, il serait obligé d'en sortir avec sa petite armée. Aussi, dès ce moment là même, s'occupa-t-il de s'assurer du Forez pour se ménager, dans une pareille occurrence, le moyen de se replier sur le camp royaliste de Jalès, en Vivarais. D'ailleurs, en s'assurant du Forez, il pouvait faciliter de ce côté-là les approvisionnemens de Lyon, et même barrer le passage aux paysans de l'Auvergne et du Vivarais que Couthon, Maignet et Javogues faisaient lever pour

marcher sur notre cité. Précy envoyait en conséquence deux phalanges lyonnaises prendre possession de la ville de Saint-Etienne qui était la clef du Vivarais, et de la ville de Montbrison qui était celle de l'Auvergne. La première, dont Lyon avait arrhé la manufacture et le dépôt d'armes, exigeait même impérieusement la présence de nos guerriers, à raison d'un mouvement séditieux qu'il importait de réprimer. Il n'en était pas de même à Montbrison où la majeure partie des habitans attiraient nos Lyonnais par une parfaite conformité de sentimens anti-anarchiques et d'inclinations martiales; où même ils déployaient un royalisme très-décidé. Ils se réunirent en grand nombre à ceux de nos combattans qui arrivaient dans leurs murs, et augmentèrent de beaucoup leur petite cavalerie. Alors, pour diriger les opérations du côté du Forez, Précy établit son quartier-général dans le bâtiment central inhabité de la gare du territoire *Perrache;* et lorsque Dubois-Crancé et Gauthier en informèrent le comité de *salut public* de la Convention, par une lettre du 31 août, ils ne manquèrent pas de lui dire que « Précy voulait par-là se trouver plus à » portée de s'évader en cas d'événement (1). »

Le résultat de la traîtresse agression du 7 dans la plaine de *Roye* par les soldats de Dubois-Crancé et de Gauthier, ne leur avait pas permis de s'en

(1) Pièce 224.

glorifier auprès de la Convention, ni de son comité de *salut public*. Cependant ils avaient eu l'impudence de leur écrire que les Lyonnais avaient attaqué les premiers; que les troupes de la république n'avaient essuyé qu'un léger échec; et que, sans la mollesse de Kellermann, la ville aurait été prise d'assaut.

Ce qui les dépitait beaucoup, c'était de voir que les Lyonnais conservaient les apparences républicaines; et ils ne craignirent pas de faire la guerre même à ces apparences.

Fiers d'avoir déjà des batteries établies sur le tertre de *Montessuy*, dans la plaine de *Roye*, et informés que les Lyonnais devaient célébrer l'anniversaire du *dix août*, ils voulurent ce jour-là même essayer contre eux ces batteries. Dès cinq heures du matin, Dubois-Crancé est venu sur *Montessuy* avec une femme lyonnaise dont il avait fait sa maîtresse; et c'est par elle que, dans sa brutale galanterie, il veut que soit tiré le premier coup de cette batterie. Il présente la corde fumante à l'infâme prostituée; elle la reçoit comme un hommage, et met avec satisfaction le feu à la mèche du canon. C'est de sa main que ses compatriotes reçoivent le premier boulet qui doit porter la mort dans leurs rangs. Les artilleurs font le reste; et la canonnade dure sans interruption jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Il faut bien présumer que Kellermann n'était pas prévenu de cette abominable équipée, lorsque

dès le matin il avait écrit aux administrateurs de Lyon : « Que, tout prêt qu'il était à traiter les Lyon-
» nais en rebelles, il n'en était pas moins disposé
» à fraterniser avec eux, s'ils étaient vraiment
» républicains, et qu'il les invitait à venir cé-
» lébrer dans son camp, avec ses troupes, l'anniver-
» saire du 10 août; comme encore à ouvrir leurs
» portes à son armée : promettant que les représen-
» tans feraient tous leurs efforts auprès de la
» Convention pour qu'elle ne considérât plus la
» ville de Lyon que comme une des plus intéres-
» santes portions de la république. » Mais les Lyonnais ne se rendirent point à l'invitation, et laissèrent même la lettre sans réponse, les uns par mépris, les autres par indignation contre cette canonnade continue à laquelle ils ne pouvaient cesser un instant d'opposer leurs moyens de défense.

Les nouvelles qui parvenaient du Forez aux représentans, les irritaient de plus en plus contre l'occupation des deux principales villes de cette province par les Lyonnais, que les royalistes du pays y secondaient avec une extrême ardeur. Ils imaginèrent de détacher le Forez de Lyon par un arrêté du 12, en faisant, de leur autorité privée, deux départemens de celui de *Rhône-et-Loire*. C'est donc à Dubois-Crancé et Gauthier, dans cette odieuse circonstance, que la France est redevable d'un département particulier sous le nom de la *Loire*, et un sous le nom du *Rhône*. Les motifs de cette division n'ont rien qui la rende honorable, sans

parler des mensonges qui l'accompagnèrent. Ces motifs étaient que « les administrateurs de Lyon » exerçaient, suivant le langage des commissaires, » la tyrannie la plus révoltante dans le Forez; qu'ils » y faisaient marcher des troupes pour y répan- » dre la terreur et l'épouvante; que ces satellites » de leur volonté arbitraire y répandaient l'effroi; » qu'ils massacraient les citoyens dont le patrio- » tisme les offusquait, et s'établissaient en garni- » son dans les villes et communes où ils craignaient » que l'autorité nationale ne prévalût sur celle » qu'ils s'étaient arrogée. » Et voilà donc pourquoi les districts de Saint-Étienne, de Montbrison et de Roanne suffirent à former un nouveau département dont Feurs devint le chef-lieu. Le faubourg de la *Guillotière* fut en même temps détaché de Lyon, et réuni au district de Vienne qui appartenait au département de l'*Isère*.

La séparation de ce faubourg ne fut pas une perte pour les Lyonnais qui déjà s'en étaient séparés eux-mêmes de fait, en rétablissant sur le pont de communication l'ancien pont-levis. Ce faubourg, peuplé en grande partie par un ramas de contrebandiers et de réfugiés de tous les pays, méritait l'éloge que Dubois-Crancé et Gauthier en firent dans l'arrêté par lequel ils le séparèrent de la ville, et dans la lettre qu'ils écrivirent à ce sujet au comité de *salut public* de la Convention. « Il » fallait, ajoutaient-ils, soustraire ce faubourg à » la tyrannie des Lyonnais; et il nous demandait

» sa réunion au département de l'Isère (1). » Les *guillotins*, gens presque étrangers aux habitans de Lyon, sous le rapport des mœurs, des habitudes, de la civilisation et de la manière de faire le commerce, avaient presque toujours été leurs ennemis;

---

(1) Lettre du 14 août 1791, au comité de *salut public:* Pièce 168. Ce comité, dont il est nécessaire de connaître la composition avant d'aller plus avant, était formé d'un mélange de *dantonistes*, de *robespierristes* et d'autres conventionnels non moins révolutionnaires, mais cauteleux et toujours prompts à servir chaudement celle des deux factions qui l'emporterait sur l'autre. Ceux-ci étaient Barrère, C. A. Prieur (de la *Côte-d'Or*), Jean Bon (de *Saint-André*), et Robert-Lindet; le *dantonisme* y avait Carnot, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes; et l'autre faction, son chef Maxim. Robespierre, Couthon et Saint-Just. Ces dix membres de la *Convention*, nommés par elle le 23 *frimaire* (13 décembre 1793) pour composer ce comité, y resteront jusqu'au fameux *neuf thermidor* (27 juillet 1794), avec ces variations que les *Robespierristes* ne commencèrent à y prendre de l'ascendant qu'à la fin de septembre 1793; qu'ils ne le conservèrent guères plus d'un mois; que les *dantonistes* y régnèrent despotiquement jusqu'au commencement d'avril 1794; que Robespierre, ayant fait guillotiner Danton le 4 de ce mois, n'eut de la prépondérance dans le comité que jusqu'au commencement de juin; que voyant l'empire qu'y reprenaient alors les survivanciers de Danton, il s'en retira le 23 prairial an II (11 juin 1794); et que ce furent eux qui le renversèrent le *neuf thermidor*. Toutes les lettres du comité ne dûrent donc pas porter le même caractère; et cette différence s'expliquera par la majorité variable de leurs signataires, suivant la faction à laquelle ils appartenaient. Je ferai remarquer, par des lettres italiques, la signature de ceux de la faction *robespierrienne*.

et, dans cette rencontre, leur inimitié plus libre d'éclater, favorisait de tous leurs moyens les projets des assiégeans dans la plaine voisine, où se formait le camp du général de brigade d'artillerie, Vaubois, pour canonner le quai du Rhône, et bombarder la ville. Aussi, la Convention fera-t-elle distribuer aux *guillotins*, vers la fin d'août, en forme d'indemnité, une première récompense de 52,000 fr. (1).

Ces nouveaux arrangemens ne réparaient pas cependant encore les revers du 7, ni la honte de la longue canonnade du 10, sur le plateau de la *Croix-Rousse*. Les représentans voulurent faire mieux le 13, sous la protection de leurs canons, qui, à cinq heures du soir, commencèrent à tirer sur le plateau de la *Croix-Rousse*. Quelques-unes de leurs troupes, s'avançant par un terrain dont l'inégalité masquait leur approche, voulurent enlever, au village de *Caluire*, sur le même plateau, une redoute gardée seulement par vingt-cinq Lyonnais. Elles furent repoussées ; et, revenant à la charge plusieurs fois, elles éprouvèrent aussi souvent le même revers, malgré leurs canons de *Montessuy*, qui ne cessèrent de jouer jusqu'à sept heures.

On croirait que les représentans désespérèrent alors de vaincre les Lyonnais par la force, quand on lit la proclamation, en forme de lettre, que, le lendemain, 14, ils leur envoyèrent; car ils y faisaient

(1) Pièce 289.

les plus grands efforts pour les exciter à se soulever contre leurs chefs, et à terminer l'affaire eux-mêmes, par une insurrection homicide, au profit de la Convention.

« Citoyens, leur disaient-ils, quelle est donc » l'influence de ceux qui se sont emparés de tous » les pouvoirs dans votre ville? Plusieurs décrets » de la Convention nationale leur ont interdit toute » fonction; et c'est sur leur réquisition que vous » vous armez, en même temps que vous avez juré » obéissance à la loi.

» Quel est donc cet égarement dans lequel » vous persistez? On ne cesse de vous faire dire » que vous voulez résister à l'oppression. A qui » entendez-vous imputer un système oppressif? » Serait-ce au général de l'armée?.... Mais il ne » fait qu'exécuter les décrets de la Convention. » Serait-ce aux représentans du peuple? Mais ils » ont été chargés spécialement de vous faire rentrer » dans l'ordre, soit par l'instruction, soit par la force » armée. Ils ont employé le premier moyen sans » succès: leur devoir leur impose la nécessité de » recourir au second; et ils obéissent à la loi. Vos » reproches porteraient donc sur la Convention » nationale? Mais toute fraction du peuple qui ne » veut pas se soumettre à ses décrets, est dès-lors » en état de révolte. Pourquoi la constitution, » que vous dites avoir juré de maintenir, aurait-» elle créé des pouvoirs, si chaque fraction de la » société pouvait dire: *La loi m'opprime; je ré-*

» *siste?* Il n'y a pas de gouvernement sans obéis-
» sance à la loi. Vous en voulez un ; et vous ne
» voudriez pas admettre le principe sans lequel il
» ne peut exister. Convenez que cette erreur est
» l'effet de l'empire qu'ont sur vos esprits quelques
» hommes pervers.

» Ils affectent de répandre que les représentans
» du peuple ont le projet de détruire votre ville ;
» qu'ils veulent le meurtre des citoyens et le pillage
» des propriétés. Comment pouvez-vous croire à
» de pareilles absurdités; et pourquoi voudraient-
» ils détruire votre cité? Les richesses de l'État ne
» se composent-elles pas de celles des citoyens; et la
» prospérité d'une ville peut-elle être indifférente
» à la république ? Vos richesses sont dans l'acti-
» vité de votre commerce : obéissez à la loi; et
» vous ne trouverez aucun obstacle à votre in-
» dustrie.

» Le massacre des citoyens est encore plus hor-
» riblement supposé. Quels seraient ceux qui vou-
» draient seconder un semblable projet ? Les sol-
» dats de la république, les citoyens armés sur
» des réquisitions, combattent des rebelles ; mais
» ils n'assassinent pas des frères égarés qui sont
» rentrés dans le devoir.

» Vous parlez sans cesse du pillage des pro-
» priétés ; mais c'est un délit que la constitution
» réprouve, et que la loi punit. Les représentans
» du peuple ont aussi juré le maintien des pro-
» priétés; et *jamais on ne les a vus manquer à leur*

» *serment.* Oui, citoyens; vos personnes et vos
» propriétés sont en toute sûreté si vous respectez
» les lois. Mais s'il faut vous traiter en ennemis et en
» rebelles, vous devez subir dans toute leur éten-
» due les peines que la loi prononce.

» Vous servez la cause de nos ennemis : vos chefs
» le savent bien; ils ont déjà reçu le prix de leur
» trahison. Comment donc vous exposez-vous pour
» eux à tous les fléaux que la guerre entraîne?
» Ils cherchent à vous précipiter dans un abîme
» de maux, parce que les despotes étrangers l'or-
» donnent; et vous êtes assez faibles pour vous
» laisser entraîner!

» Citoyens, nous ne pouvons répondre à toutes
» les impostures que les royalistes de votre cité
» se permettent contre nous : nous nous borne-
» rons à vous dire qu'ils ne font qu'entasser men-
» songes sur mensonges, et que la justification des
» représentans du peuple est dans la conduite
» qu'ils ont toujours tenue, conformément à la loi.

» On vous épouvante en vous disant que les re-
» présentans veulent rétablir l'ancienne munici-
» palité qui a des vengeances cruelles à exercer.
» On vous trompe; car ils veulent rétablir l'ordre,
» et non pas maintenir des germes de division. La
» preuve en est consignée dans leurs arrêtés où
» ils requéraient les citoyens de chaque section,
» âgés de plus de cinquante ans, de se réunir pour
» l'élection d'une municipalité provisoire. C'était
» à des têtes froides et mûries par des années, qu'ils

» en appelaient pour calmer l'effervescence des
» autres.

» Ils veulent favoriser des vengeances : mais sa-
» vez-vous, citoyens, que le 10 août ils promet-
» taient encore de s'intéresser auprès de la Conven-
» tion nationale pour qu'elle accueillît le retour
» des citoyens de Lyon et oubliât leur égarement ?

» Examinez maintenant ce qui se passe dans
» votre cité ; ceux qui se sont emparés de l'autorité
» l'exercent de la manière la plus despotique. Au
» mois de mai dernier, ils avaient rassemblé les
» sections pour détruire la municipalité ; et main-
» tenant ils défendent la réunion des sections et
» tous autres rassemblemens de citoyens, que ceux
» qu'ils ordonnent, dans la crainte que leur autorité
» n'écroule.

» Quel est leur prétexte pour abuser ainsi de
» votre facilité ? Ils disent que tous les citoyens
» sont sous les armes pour leur défense, et qu'ils
» ne peuvent délibérer : ainsi vous êtes livrés à vos
» ennemis les plus cruels. Ils veulent que vous
» versiez votre sang pour sauver leur tête de la
» proscription ; ils veulent qu'une ville entière pé-
» risse, plutôt que d'échouer dans leurs complots
» liberticides. Ils ne vous laissent pas seulement la
» faculté de délibérer : à la voix de leurs satellites,
» il faut obéir, ou vous êtes frappés. Quoi ! citoyens,
» vous vivriez plus long-temps dans cet état d'as-
» servissement à des volontés particulières ! Vous
» ne pouvez être contenus dans ce degré d'avilis-

» sement : réunissez-vous à vos frères d'armes, à la
» garde nationale, qui sont campés sous vos murs,
» et qui vous traiteront en amis dès que vous au-
» rez secoué le joug de la tyrannie.

» Vous savez que la force armée vous cerne
» de toutes parts ; vous n'ignorez pas que Keller-
» mann a fait toutes ses dispositions pour une atta-
» que prochaine. Eh bien ! rassemblez-vous, en dé-
» pit de ceux qui se sont emparés de l'autorité ;
» émettez un vœu de vrais républicains ; et vous
» n'aurez plus d'inquiétude : vos personnes, vos
» propriétés seront sauvées. Votre sort dépend
» donc absolument de la conduite que vous tien-
» drez. Observez que le temps coule rapidement,
» et qu'il n'est plus possible de vous accorder de
» longs délais. *Signé*, DUBOIS-CRANCÉ et GAUTHIER. »

On assure que le général Précy, assistant à l'assemblée de la commission administrative, où cette lettre fut ouverte et lue publiquement, dit, après l'avoir entendue : « Messieurs, je n'ai ceint l'épée du
» commandement que d'après le vœu du peuple
» de Lyon ; je la dépose jusqu'à ce que son vœu
» exprimé de nouveau très-librement, m'engage à
» la reprendre ; » et ce fut là, dit-on, ce qui décida les administrateurs à convoquer aussitôt les sections pour qu'elles-mêmes répondissent à la séditieuse dépêche des deux représentans (1). Quoi

(1) Ce fait se trouve raconté dans un volume biographique de 1823 ; mais il y est accompagné de circonstances qui ne

qu'il en soit, elles s'assemblèrent; et leurs commissaires firent le lendemain une réponse conforme à ce qu'elles avaient résolu. Dans cette réponse, datée du 15, les Lyonnais disaient à Dubois-Crancé et

---

supportent pas l'examen de la critique. On y dit que « la » dépêche des deux représentans portait aussi la signature » du général Kellermann; qu'elle était du 17 août; que » ce fut à Précy que le porteur la remit, et qu'il la lut. » Mais on a vu que Dubois-Crancé et Gauthier étaient les seuls signataires; que la dépêche était du 14 : il n'y en eut aucune le 17. Enfin, le porteur ne put la remettre à Précy, puisqu'elle était adressée *aux citoyens de Lyon :* leurs administrateurs avaient seuls le droit de la décacheter. On a ajouté qu'après la réponse des sections, « Précy répondit, à son » tour, aux deux représentans par un message où sa signa- » ture était accompagnée de celles de plusieurs *officiers de* » *son état-major;* et que, par ce message, il rendait les » membres du comité de *salut public* nominativement res- » ponsables, sur leur tête, de la sûreté de la famille royale, » détenue au Temple. » (*Biographie universelle*, t. XXXVI; p. 33.) Rien n'est moins vraisemblable; c'eût été démentir les sections qui repoussaient fortement le reproche de *royalisme;* c'eût été fournir impolitiquement à la *Convention* la preuve la plus formelle que leur défense était toute royaliste; et Dubois-Crancé n'eût pas manqué de se prévaloir de cette pièce dans sa correspondance, où il n'y eut jamais rien de pareil. Au surplus, ce n'est point cette réponse du 15 qui partit munie des vingt mille signatures de citoyens de Lyon; mais une lettre du peuple de Lyon, du 17, dans laquelle était le *duplicata* de la réponse du 15. Le biographe a cru confirmer son assertion, en disant : « On sait que ce ne fut qu'après la chute de Lyon que » fut ordonné le supplice de la reine. » C'est encore une erreur qu'un royaliste put accréditer par politique, en 1797;

à Gauthier : « Citoyens, toutes les sections se sont » assemblées, votre lettre a été communiquée. » Les corps constitués et le comité général de *surveillance* et de *salut public* ont suspendu leurs » fonctions : ce ne sont plus les délégués du peuple » de Lyon, c'est le peuple tout entier qui vous ré- » pond.

» Nous ne savons si vous avez eu l'intention de » jeter la division parmi les citoyens, en feignant » d'être persuadés que les dépositaires de notre con- » fiance se sont emparés de l'autorité, et la conser- » vent pour nous opprimer.

» Mais nous ne pouvons concevoir comment le » citoyen Gauthier, témoin de la journée du 29 mai, » a pu douter que le peuple de Lyon ne fût capa- » ble des plus généreuses résolutions, et pût se » laisser opprimer par ses administrateurs. Nous » ne disons point : *La loi nous opprime, nous ré- » sisterons.* Mais, jugés sur les rapports de nos » ennemis, sans qu'on ait voulu nous entendre, » sans qu'on ait daigné nous répondre, jugés » contre l'évidence des faits, nous disons ce que NOUS

---

mais qui ne devenait pas pour cela une vérité. Lyon ne succomba que le 9 octobre 1793; et le décret qui ordonnait de commencer le procès de la reine, avait été rendu le 3; l'accusateur public en accusa la réception par une lettre du 4, qui fut lue à la *Convention* dans la séance du 5 (Voyez le *Moniteur*) : ordonner le procès, c'était *ordonner le supplice.*

(*Note de l'éditeur.*)

» AURIONS DIT AUTREFOIS AU GOUVERNEMENT QUI NOUS
» EUT OPPRIMÉS : *Nous ne porterons jamais d'indignes*
» *fers, et nous résisterons jusqu'à ce que nous ayons*
» *obtenu justice, ou que la liberté soit ensevelie*
» *avec nous sous les ruines de notre ville.*

» La Convention, vous, votre général et l'ar-
» mée, vous avez un moyen bien simple de vous
» éclairer sur l'esprit qui nous anime. Lisez les pro-
» clamations de nos corps administratifs : elles ont
» toutes été délibérées avec l'aveu ou sur la de-
» mande de nos sections. Envoyez des commis-
» saires au milieu de nous ; prenez-en dans les dé-
» partemens qui nous environnent, dans ceux mê-
» mes qu'on a le plus prévenus contre nous ; qu'ils
» vous en fassent le rapport en présence de votre
» armée ; et alors ne seront plus égarés des soldats
» dignes d'une cause plus juste, que vous avez
» arrachés à leurs foyers, à leurs travaux, pour ve-
» nir égorger leurs frères. Vous nous avez peints
» auprès d'eux, tantôt comme des *royalistes*, tan-
» tôt comme des *fauteurs du royalisme :* nous dé-
» sirons que des hommes impartiaux leur fassent
» connaître la pureté et la sainteté de nos princi-
» pes. *Ceux qui servent les ennemis de la patrie*
» sont ceux qui veulent détruire une ville dont le mi-
» nistère anglais payerait bien chèrement la ruine.

» Au reste, citoyens, nous retournons à nos pos-
» tes, et le peuple ne correspondra plus avec vous
» que par l'organe de ses administrateurs. Qua-
» rante mille hommes sont sous les armes ; ils ont

» juré de défendre jusqu'à la mort, les droits de
» l'homme, leur liberté, leurs propriétés, et la
» sûreté des citoyens qu'ils ont investis de leur
» confiance : voilà notre réponse. Si vous n'êtes
» pas assez justes pour vous retirer ; si vous êtes
» assez esclaves pour vous croire obligés de con-
» sommer une grande iniquité ; marchez : vous trou-
» verez des hommes courageux, et vous verrez ce
» que peuvent faire de *vrais républicains* qui dé-
» fendent leurs foyers et la loi. Lyon, le 15 août
» 1793, l'an IIe de la république une et indivisible. »

Cette réponse était accompagnée d'une espèce de *visa* conçu en ces termes : « Appert que, dans la
» séance du 14 au 15 du présent mois d'août, les
» présidens et secrétaires de chaque section ont
» été autorisés à signer la lettre ci-dessus, rédigée
» par les sections réunies du district de Lyon, en
» réponse à celle adressée par les citoyens Dubois-
» Crancé et Gauthier, représentans du peuple
» près l'armée des Alpes, aux citoyens de Lyon.
» *Signé* Lafont, président d'âge, et Bourrelier se-
» crétaire. » Mais la réponse n'était pas encore parvenue aux deux représentans, que déjà ils avaient fait jouer contre Lyon et leur grosse artillerie, élevée sur le monticule de *Montessuy*, au plateau de la *Croix-Rousse*, et la batterie établie à la *Part-Dieu*, avec l'assistance des perfides habitans de la *Guillotière*.

Il est bien certain que, dans la conduite, les discours des Lyonnais, et même dans les sentimens

d'une très-grande partie d'entre eux, même parmi leurs administrateurs, il n'y avait rien qui pût autoriser les représentans de la Convention à les accuser de *royalisme*. Ceux mêmes qui en étaient d'intention les plus ardens zélateurs se trouvaient d'accord avec les *républicains*, pour écarter tout ce qui pourrait justifier un pareil reproche. Ils n'avaient point trouvé mauvais en politique, que, le 8 août, on eût arrêté aux portes de la ville des bouviers qui s'y présentaient avec la cocarde blanche, parce que, disaient-ils, on les avait assurés dans la campagne que les Lyonnais avaient arboré ce signe du royalisme-bourbonnien. Peu s'en fallut même que le plus mutin d'entre eux ne fût fusillé par jugement d'un conseil de guerre convoqué à cet effet (1).

L'imprudence ou la témérité soudoyée de ces paysans n'avait d'autre fondement que le bruit répandu par Dubois-Crancé, dans l'armée surtout, que les Lyonnais avaient brûlé l'arbre de la liberté; qu'ils portaient la cocarde blanche; que le drapeau des lys flottait dans leurs places publiques; que les *patriotes* étaient enchaînés, fusillés même dans Lyon, et que ses habitans consternés et dans l'abattement, sous le joug de quelques royalistes commandés par Précy, appelaient des libérateurs.

Rien n'était plus faux; et il en avait été convaincu le commissaire des guerres, Paris, qui avait

(1) *Réponse de Dubois-Crancé aux inculpations*, etc.; seconde partie, pièce 162.

apporté la proclamation du 14. Frappé de la confiance du peuple dans ses administrateurs et son général ; témoin de la liberté qui avait régné dans la délibération d'où sortit la réponse que nous venons de rapporter, ému par cette unanimité de tous les citoyens pour la défense de la ville, Paris avait cédé à l'invitation qu'ils lui avaient faite d'écrire du milieu d'eux aux représentans, pour les en informer. De Lyon, où sa lettre fut même imprimée à grand nombre d'exemplaires pour être distribuée à l'armée assiégeante, il leur attesta que toutes les cocardes et tous les drapeaux étaient aux trois couleurs de la république ; qu'on ne voyait dans Lyon que les signes du républicanisme, et que les sentimens républicains étaient les seuls qu'on y professât. Mais Dubois-Crancé mit tous ses soins à soustraire la connaissance de la lettre de Paris à ses troupes : il poussa même la précaution jusqu'à faire défendre à tous ses soldats, *sous peine de mort*, de lire aucun des bulletins des Lyonnais.

Il paraît que le comité de *salut public* de la Convention lui-même n'était si courroucé contre eux que parce qu'il les croyait décidément royalistes ; et il se défiait du rapport de Paris, regardant ce commissaire des guerres, « comme un faible » politique à qui des dehors trompeurs en impo- » saient. » Cependant le comité, où les *robespierristes* se trouvaient alors en majorité, n'était pas éloigné de croire à la soumission volontaire des Lyonnais, car il recommandait en même temps aux

deux représentans, le 18, « de les épargner s'ils » se soumettaient; » et il citait en leur faveur, le vieil adage : *Parcere subjectis et debellare superbos* (1).

Cette particularité est d'autant plus remarquable que, six jours auparavant, le fameux rapporteur d'office de la Convention, le brillant énergumène Barrère s'était armé, contre les Lyonnais, de l'ancienne lettre de Salicetti, qui avait prétendu entendre crier dans les cafés et sur les places publiques de Lyon : « Vive Louis XVII; il nous faut » un Roi pour être heureux (2). » Le même jour où le comité de *salut public* envoya sa dépêche du 18, la Convention en recevait une du général Kellermann, qui dénonçait les Lyonnais « pour n'avoir répondu que par des décharges de mitraille à l'invitation qu'il leur avait faite de venir célébrer avec lui, dans son camp, l'anniversaire du 10 août; » et la salle retentissait de ces phrases : « Il est certain que la ville de Lyon est » remplie d'étrangers, de prêtres réfractaires et » d'émigrés qui y dominent (3). » D'où l'on concluait hautement que l'insurrection des Lyonnais était véritablement royaliste.

Ces déclamations étaient bien impolitiques. En

---

(1) Lettre du 18, signée *G. Couthon;* L. Carnot; *Robespierre;* B. Barrère et *Saint-Just.* (Voyez ci-devant, page 348.)

(2) Séance du 12. Voy. le *Moniteur.*

(3) Séance du 18. Voy. le *Moniteur.*

les accusant avec tant d'éclat d'être royalistes, on courait le risque de réconcilier ceux qui ne l'étaient point avec ceux qui l'étaient réellement; peut-être à les rendre tels, au moins par dépit. Eh! dans quelles circonstances? Lorsque les Vendéens croissaient en nombre comme en courage; lorsque, profitant de la diversion que le siége de Lyon faisait dans nos armées, les Autrichiens forçaient les lignes de Wissembourg, menaçaient la Champagne et la Picardie; lorsque les Anglais se jetaient dans Toulon; que les Espagnols envahissaient Perpignan, et que les Piémontais se préparaient à reprendre la Savoie.

CHAPITRE IX.

Tout n'était pas faux dans l'accusation de royalisme portée si généralement contre les Lyonnais. Il était vrai que les familles nobles réfugiées chez eux, entrant naturellement dans leurs intérêts, leur fournissaient plusieurs combattans; il était vrai que, depuis que Précy était nommé commandant, et surtout depuis que l'exercice de ses fonctions l'avait presque rendu maître de la ville, beaucoup de royalistes des autres provinces de la France, et que l'on croyait émigrés, étaient accourus pour le seconder. Il était vrai encore que les chefs du parti royaliste dans Lyon se concertaient secrètement par lettres, avec un agent de nos princes à Lyon, mais qui, ayant quitté la ville avant le siége, était allé à Bagnols, pour y prendre les eaux, je veux dire M. Imbert-Colomès, et qu'ils envoyèrent un des leurs en Suisse, auprès de M. de Montv..... qu'ils y savaient honoré de la confiance de ces princes, pour qu'il procurât aux Lyonnais des armes et des instructeurs suisses. M. de Montv.....

parvint bien à décider une vingtaine de sous-officiers des anciens régimens de cette nation, à se rendre aux vœux des Lyonnais; mais la difficulté, qu'il y avait à franchir le cordon de troupes qui cernait la ville, ne put être vaincue que par trois ou quatre d'entre ces militaires.

Le gouvernement du canton de Berne, sollicité dans les mêmes vues, consentit facilement à ce qu'il fût envoyé de son arsenal quinze cents fusils qui devaient passer en caisses, par les *Verrières de Joux*, près Pontarlier, et traverser le département du *Jura*, pour arriver à Lyon; mais les révolutionnaires du *Jura* s'étant aperçus des premières expéditions, jetèrent les hauts cris; et les envois furent suspendus.

Il est vrai enfin que, depuis la victoire remportée par les Lyonnais le 29 mai, nos princes, retirés à Ham sur les états prussiens, avaient dirigé leur attention sur Lyon, et que les délibérations, qu'y avait prises la *commission populaire républicaine*, sous la présidence de M. Rambaud, leur avait fait concevoir, vers la fin de juillet, le projet d'envoyer en Suisse, sur la frontière du pays de Vaud, un officier-général capable en même temps et de lier les mouvemens de Lyon avec les opérations que l'armée piémontaise pourrait faire, soit dans la Tarentaise, soit dans la Maurienne, et de captiver la confiance des gouvernemens de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne; un général enfin qui, digne de celle des royalistes de l'intérieur par une grande

réputation militaire, commanderait tous les émigrés qui voudraient venir par la Suisse pour aller combattre à Lyon en faveur de la monarchie. M. le marquis d'Autichamp fut le général que choisirent nos princes pour cette grande entreprise.

Mais comme il fallait auparavant s'entendre avec le corps de troupes piémontaises, qui était dans la Tarentaise, un colonel, qui avait long-temps résidé à Turin et à qui l'on remit 40,000 francs pour son voyage et ses opérations, fut chargé de se rendre à Lausanne, pour y prendre, sur la situation politique de Lyon, des renseignemens exacts, d'après lesquels il irait dans la Tarentaise, près de S. A. R. le duc de Montferrat qui en commandait les troupes, pour connaître l'état de son armée au camp de *la Tuile* et au *Petit-Saint-Bernard;* et, pour combiner, s'il était possible avec le duc des mouvemens capables, sinon de secourir directement les Lyonnais, au moins de faire une diversion qui leur fût profitable. Le colonel devait être de retour quinze jours après, époque où le marquis d'Autichamp serait arrivé en Suisse.

Si le colonel l'eût voulu, il aurait eu, dès son arrivée, les renseignemens les plus certains sur Lyon, en communiquant ses instructions à l'agent fixe que nos princes avaient depuis plusieurs années à Lausanne, M. de Montv....., qui, étant Lyonnais, avait des notions des plus exactes sur cette ville. Mais il se réserva d'interpréter ses instructions, suivant un système particulier qu'il s'était formé;

et, sans savoir autrement que par ouï-dire ce qui se passait au camp de la *Tuile* et au *Petit-Saint-Bernard*, ne connaissant aucunement les projets des ministres du roi de Sardaigne, en faveur des habitans du Faucigny et du Chablais, ni les vues particulières et divergentes qu'avaient les ministres d'Autriche et d'Angleterre envoyés extraordinairement en Suisse, le colonel envoya de Lausanne un messager chargé d'une lettre qui promettait hasardeusement au général Précy le secours de cinquante mille hommes de troupes piémontaises et autrichiennes.

La cour de Turin était la seule qui, par son désir de reprendre la Savoie, pût vouloir combiner le mouvement de ses troupes d'une manière profitable aux Lyonnais; et c'était par ce cabinet seul que les agens de nos princes pouvaient arriver utilement aux cantons de Berne et de Fribourg. Le roi de Sardaigne avait envoyé à Berne, en qualité de chargé d'affaires en Suisse, le baron Vignier des Étolles, ancien intendant du Chablais, que je voyais chaque jour, ayant fixé dans cette ville ma résidence de déportation, et qui, avec un air, un ton et un langage de parfaite bonhomie, fort agréable aux Suisses, possédait toute la finesse, la pénétration et la prévoyance du politique le plus délié. Il n'en était pas de même d'un autre agent que ce monarque avait à Lausanne, pour correspondre avec les habitans du Chablais et du Faucigny, que la cour de Turin voulait recouvrer. Cet

agent, homme de beaucoup d'imagination et fort érudit, mais qui se livrait trop aisément à des idées singulières, et qui depuis a paru dans les rangs des écrivains célèbres, était un sénateur de Chambéry, M. le comte de Maistre (1). Il s'occupait principalement à ménager une insurrection des paysans du Faucigny; mais le baron des Étolles tendait adroitement à un but plus diplomatique, en profitant du vif mécontentement que les Suisses, et surtout le canton de Berne, ressentaient de ce que la Savoie était occupée par des troupes françaises. Il réclamait auprès du gouvernement de ce canton l'exécution d'anciens traités entre les ducs de Savoie et les cantons de la Suisse occidentale, pour la garantie réciproque des possessions helvétiques et savoisiennes sur le lac de Genève. On verra par la suite ce que produisirent ces négociations; et l'on regrettera que leur effet ait été trop tardif pour avoir une heureuse issue, tant pour le roi de Sardaigne que pour les Lyonnais.

Les autres ministres de puissances étrangères qui se trouvaient alors extraordinairement à Berne, et que j'avais aussi l'occasion de voir quelquefois, étaient, pour l'Autriche, M. le baron de Buol Schanstein; et pour l'Angleterre, lord Robert Fitz-Gérald, parent du premier pair de l'Irlande, le duc de Leicester. Le premier de ces ministres déjà très-

(1) Voyez ci-devant, page 26, au dernier paragraphe de la note.

fin politique, quoique jeune, rendait ses vues impénétrables. Mais il connaissait les intentions de la cour qui l'avait envoyé, et dont l'intérêt était que l'anarchie s'augmentât de plus en plus en France, pour paralyser de plus en plus la résistance des armées de la Convention aux efforts que les armées impériales faisaient en Flandre et sur le Rhin. Le baron de Buol, en consultant sa cour, n'en pouvait recevoir que de nouveaux développemens des principes qui avaient formé la base de la déclaration de Pilnitz, en 1791; ou du traité de Berlin, au mois de mai 1792; et qui déterminèrent ce cabinet, en 1794, à faire prendre possession de Valenciennes, au nom de l'empereur.

« Lord Fitz-Gérald qui, n'ayant pas une mis-
» sion bien déterminée, semblait n'être en Suisse
» que pour observer, et qui n'était point muni de ces
» fonds abondans qu'après lui on verra son succes-
» seur, dans ces contrées, M. Wickam, prodiguer
» à des émissaires partagés entre l'Angleterre et
» nos princes; lord Fitz-Gérald n'avait aucune
» opinion arrêtée sur la conduite qu'il devait te-
» nir à l'égard des Lyonnais, dont la physiono-
» mie, forcément équivoque, n'inspirait pas un
» vif intérêt à sa loyauté. Mais aussi cette loyauté-
» là même l'empêchait d'accueillir et de favoriser
» plusieurs agens de l'Angleterre, qui se présen-
» taient à lui, avec l'intention d'aller à Lyon pour
» en faire tourner la situation à l'avantage des ri-
» valités manufacturières de l'Angleterre. Ces

» agens n'en partaient pas moins pour Lyon; et » nous les avons vus revenir à Berne avec le titre » réel ou prétendu d'aides-de-camp, ou d'adju- » dans-généraux de Précy (1). »

Ce fut, n'en doutons pas, un de ces agens qui, inconnu de Précy, s'en approcha d'un air mystérieux, au sortir d'une action guerrière, et lui demanda s'il recevrait volontiers des renforts que lui procurerait l'Angleterre. Environné d'autres piéges, et craignant d'en trouver un nouveau dans l'offre suspecte de l'inconnu, qui ne pouvait exhiber aucun titre justificatif de sa mission, Précy se contenta de lui répliquer avec une brusquerie martiale : « Fût-ce le diable qui vînt à notre se- » cours, nous le recevrions avec plaisir; » et l'inconnu disparut à l'instant, sans que le général pût en suivre la trace.

S'il évitait ce piége, il ne pouvait éviter également tous les autres; il ne put surtout qu'être séduit par l'assurance que le colonel, dont il vient d'être fait mention, lui donna par des lettres officielles, d'un secours efficace et prochain de la cour de Piémont. Il lui écrivait « que M. le » duc de Montferrat marchait sur Montmeliant » avec vingt-huit bataillons piémontais; que » le marquis de Cordon, avec douze bataillons et » douze mille Autrichiens, descendait par Val-

(1) Mémoires manuscrits de l'un des principaux agens des princes français.

» loires et Aiguebelle, pour se porter ensuite sur » Grenoble par les rives de l'Isère, et la vallée du » Drac. » Mais ces prétendus bataillons piémontais n'étaient que des compagnies d'élite des troupes provinciales; et les douze mille Autrichiens se réduisaient à trois bataillons de la garnison du Milanais. Ces forces encore se bornaient rigoureusement à la défensive, et ne s'élevaient au plus qu'à huit mille hommes : presque toute l'armée austro-sarde était alors dans le comté de Nice, et sur Vintimille et Oneille, prête à s'embarquer pour Toulon qui allait être enlevé à la *Convention* par les Anglais.

Mais il n'en fallait pas davantage pour effrayer les républicains du Dauphiné et de la Savoie. Au nom des administrateurs du département de l'*Isère*, leur président Planta, et leur secrétaire Boyer, écrivaient déjà le 11, à Dubois-Crancé, Gauthier et Kellermann, que la frontière du côté de la Tarentaise courait de grands dangers, et qu'il était urgent d'y faire passer des troupes. Le résident de la république française en Valais, Helsflinger, prévenait, le 12, les administrateurs du district d'Annecy, qu'il venait d'arriver par le Val d'Aost, à Manchet dans le Bas-Valais, cent cinquante mulets chargés de fusils et de vivres; que deux cent cinquante Piémontais avaient, en violant le territoire Valaisan (1), passé le *Grand-Saint-Ber-*

(1) Comme ils ne pouvaient entrer dans le Faucigny qu'en

nard, et se disposaient à entrer en Savoie par le Trient, Val-Ursières et Chamouny, où ils seraient le 14. La lettre des administrateurs du département de l'*Isère*, n'annonçant pas que le péril fût très-urgent, laissait croire à Dubois-Crancé et Gauthier qu'ils auraient le temps de réduire Lyon, avant que les troupes piémontaises s'avançassent dans la Tarentaise; et ce fut un nouveau motif pour eux de presser le siége de notre ville. Voilà pourquoi, le 14, ils assemblèrent un conseil de guerre, et rendirent, le lendemain, un *arrêté pour faire bombarder, incendier et attaquer en même temps tous les quartiers de la ville de Lyon.* Ils ordonnaient : 1° que, pendant que quatre mortiers, établis vers la *Guillotière,* tireraient des bombes sans relâche sur les quartiers en face, dont la majeure partie était occupée par les deux vastes hôpitaux de Lyon, quatre pièces de 16, placées au-dessus du pont *Morand*, à l'endroit où il y en avait déjà deux, chaufferaient avec des boulets rouges tout le beau quartier de *Saint-Clair*, depuis ce pont jusqu'à la

---

passant sur le Bas-Valais, et comme ce territoire faisait partie de la Suisse qui s'était engagée à la neutralité vis-à-vis de la république française, la cour de Turin avait conclu, avec les magistrats du Bas-Valais, un accommodement secret, en vertu duquel les soldats piémontais y passèrent en voyageurs. Leurs bagages, leurs armes, leurs canons mêmes et leurs munitions avaient été chargés sur des mulets. Arrivés dans le Valais par le Grand-Saint-Bernard, et entrés enfin en Savoie par le col de la Balme, ils avaient repris leur uniforme avec leurs armes.

porte du même nom; 2° que, lorsque la ville serait embrasée dans quelque quartier, les troupes assiégeantes feraient deux attaques, l'une sur le faubourg de *Vaise*, et l'autre, qui serait de vive force, avec la plus grande partie du camp de *Miribel*, sur les hauteurs de la *Croix-Rousse*, de manière à profiter du désordre occasioné par les bombes et la première attaque, pour emporter à la fois tous les retranchemens. Kellermann était requis d'exécuter rigoureusement ce plan dans les vingt-quatre heures.

En même temps, ces représentans envoyaient leur arrêté au comité de *salut public* de la Convention, lui écrivant qu'ils faisaient venir de Grenoble beaucoup d'artillerie; qu'ils en avaient demandé à l'arsenal d'Auxonne; que les mortiers qu'ils avaient à la *Pape* ne pouvant atteindre la ville, ils les faisaient repasser, par leur pont-volant, dans la plaine des *Brotteaux*, et qu'ils auraient besoin qu'on leur envoyât la fameuse garnison qui avait si vaillamment défendu Mayence. « Nous » ferons, ajoutaient-ils, couper à coups de canon » le pont *Morand*, afin que les Lyonnais ne vien- » nent pas attaquer nos batteries sur la rive gau- » che du Rhône. Nous les chaufferons ensuite avec » des bombes et des boulets rouges sur toute » la surface que présente la ville à deux cents » toises de distance; et, tandis que la flamme » embrasera différens quartiers, nous ferons une » vigoureuse attaque pour emporter de vive force

» les retranchemens de la *Croix-Rousse*. Il faut que » la ville se rende, ou il n'y resterait pas pierre sur » pierre; et, malgré la fausse pitié qu'inspire le » nom français qu'elle porte, nous nous flattons de » réussir. Ne soyez donc point étonnés si l'on » vous dit que Lyon n'existe plus (1). » Dans cette lettre, ils témoignaient quelque défiance de Kellermann, le trouvant disposé à ménager notre ville; et ils désiraient le voir remplacé par le général Brune dont la dureté leur inspirait plus de confiance (2).

Mais ils reçurent, le 16, la lettre du résident de la république française dans le Valais : elle leur avait été envoyée, avec des avis alarmans, par les administrateurs du district d'Annecy. Le danger était réel et pressant, puisque les Piémontais du *Grand-Saint-Bernard* approchaient de Chamouny. Dubois-Crancé et Gauthier s'effrayèrent; la peur attiédit leur fureur contre les Lyonnais; et, laissant leur arrêté sans exécution, ils écrivirent le même jour au comité de *salut public*, que, « vu les » dangers de la république en Savoie, la Convention devrait se contenter de la soumission des » Lyonnais pour l'avenir, et porter quelque adoucissement au décret du 12 juillet contre eux; parce » qu'ils s'enorgueillissaient de la diversion que faisaient les Piémontais, et parce que les gardes natio-

(1) Pièce 171.
(2) Pièce 171 et 179.

» nales requises et amenées devant Lyon murmu-
» raient et voulaient s'en retourner chez elles (1). »
La désertion y devenait si considérable que les représentans furent obligés de prendre le 21 un arrêté pour menacer les déserteurs de peines capables de les ramener ou de les retenir (2).

Les Lyonnais, enhardis par leurs espérances dans les Piémontais, augmentèrent sur ces entrefaites l'embarras des représentans, en leur envoyant une missive capable de faire tourner en frénésie leur dépit et leurs inquiétudes. Pour les empêcher de douter que la réponse, qu'ils avaient faite le 15 à leur proclamation du 14, n'exprimât le vœu de tous, les administrateurs leur en adressaient, le 17, une nouvelle expédition ratifiée par une lettre de toutes les sections, et munie de vingt mille signatures de citoyens de toutes les classes (3). Dans cette missive, ils disaient à Dubois-Crancé, Gauthier, Laporte et Javogues, nommément désignés dans la suscription : « Vous n'aurez plus de pré-

---

(1) Pièce 175.

(2) Pièce 177.

(3) La Convention fit imprimer dans la suite, avec la réponse précédente, pour servir de liste de proscription, les deux lettres avec les signatures; et j'en ai un exemplaire authentique de l'*imprimerie nationale*. Les noms seuls occupent dans cette édition *in*-8°, petits caractères, quatre-vingt-onze grandes pages; et elle atteste que la minute en avait deux cent quarante-deux, sur cent vingt-un feuillets, tant au *verso* qu'au *recto*. Voyez cette pièce à la fin du second volume.

» textes pour paraître douter de notre vœu ; nous
» vous renvoyons notre première lettre, re-
» vêtue des signatures individuelles du peuple de
» Lyon. Nos commissaires sont les membres de
» nos corps administratifs ; et nous déposons de
» nouveau dans leurs mains la plénitude de notre
» confiance. Si vous avez à faire des propositions,
» le peuple de Lyon *vous somme* de les leur
» adresser ; on en délibérera : voilà notre dernier
» mot. »

Les représentans se voyant ainsi bravés, ne peuvent plus se contenir ; ils veulent que Kellermann fasse aussitôt attaquer les avant-postes des Lyonnais, sur le plateau de la *Croix-Rousse*. L'attaque se fait ; mais ils la repoussent avec vigueur, et poursuivent les assaillans jusque dans une ruelle de *Calvire*, tout près de l'endroit où ceux-ci avaient leur camp. Les représentans n'en ont pas moins l'impudence de mander, le lendemain 18, au comité de *salut public* de la *Convention*, « que le triomphe avait couronné la
» bravoure de ses soldats. » Ils ordonnaient en même temps à Kellermann de canonner et bombarder Lyon la nuit suivante ; et, savourant d'avance les résultats de cette affreuse opération, ils disaient, dans la même lettre, au comité : « Les
» bombes sont prêtes, le feu rougit les boulets,
» la mèche est allumée ; et si les Lyonnais persis-
» tent encore dans leur rébellion, nous ferons la
» guerre, demain au soir 19, à la lueur des flam-
» mes qui *dévoreront* cette ville rebelle. Oui : en-

» core quelques jours; Isnard (1) et ses partisans
» iront chercher sur quelle rive du Rhône Lyon
» a existé (2). »

Quand Dubois-Crancé parlait de la sorte, il était encore une fois, et tout nouvellement redevable de la vie aux défenseurs de Lyon; mais son arrogance l'empêchait de s'en douter. Lorsqu'il vint précédemment avec son état-major sur le monticule de *Montessuy*, pour examiner les batteries qu'il y avait fait placer, s'y trouvant à la vue du premier poste des Lyonnais, et à la portée de leurs canons dont aucun boulet ne fut lancé vainement, il eût pu très-facilement en recevoir un qui les aurait délivrés de sa personne. Les défenseurs de ce poste brûlaient d'envie de tirer sur lui; mais ils furent retenus par l'ordre que Précy venait de leur envoyer : il leur avait défendu de faire jouer, en ce moment, leurs canons. Ces Lyonnais résistèrent, par obéissance, à la séduisante occasion de se débarrasser d'un ennemi dont la mort eût peut-être alors sauvé leur patrie. Les fils de Manlius n'avaient pas eu tant de mérite.

La menace des deux représentans ne resta pas sans effet. Dès cinq heures du matin, le 19, ils font tirer leurs canons contre les postes lyonnais de la *Croix-Rousse*. Ceux-ci ripostent avec une ex-

---

(1) Isnard, député de Marseille à la Convention, et très-ardent *girondin*.

(2) Pièce 177.

trême vigueur. Mais les assiégeans ralentissent leur feu, non-seulement parce qu'ils sont surpris de l'habileté et de l'activité des canonniers lyonnais, mais encore parce que les représentans ont reçu des nouvelles de plus en plus alarmantes sur les progrès des Piémontais. Le résident de la Convention à Genève, Soulavie, en avait fait partir, le 17 au soir, une lettre par laquelle il les informait « qu'une colonne » de troupes sardes, descendue par le Montcenis, » s'avançait dans la Maurienne, après avoir forcé » à Bramant, la redoute, *jugée imprenable*, que » les républicains y avaient construite; que le » général Ledoyen qui les commandait, les avait » fait replier, sans tirer un seul coup de fusil; » qu'une autre colonne de Piémontais, venue par » le *Petit-Saint-Bernard*, faisait des progrès dans » la Tarantaise; que ces deux colonnes devaient se » réunir à Montmeliant ou à Chambéry, tandis que » la troisième colonne de deux cent cinquante Pié- » montais arrivés par le *Grand-Saint-Bernard* et » par le Valais, se renforçant avec les milices du » Faucigny et du Chablais, avaient déjà surpris » les Français dans les vallées de Chamouny, et » pénétraient même jusqu'à Bonneville qui n'est » qu'à cinq lieues de Genève. » En moins de trois jours, cette dernière colonne se trouvait sur les derrières de l'armée républicaine des Alpes, sans qu'elle eût pu le prévoir. Cette armée se repliait; et si les Piémontais eussent eu plus de cavalerie, s'ils avaient eu de l'argent pour faire éclater l'in-

surrection fomentée dans le Chablais et le Faucigny, ils auraient chassé bien loin nos républicains, et pris tous leurs magasins et leurs bagages.

Kellermann profita de cette circonstance pour se soustraire à la nécessité du bombardement qui devait avoir lieu le 19 au soir. Il fit sentir aux représentans, qu'étant général en chef de l'armée des Alpes, il ne devait pas laisser envahir la Savoie, et laisser le danger s'approcher d'eux. Ils ne pouvaient lui refuser la permission de partir avec quelques troupes; mais Gauthier partit le 19 avec lui, pour le surveiller, et même pour le ramener sous trois jours.

On a déjà vu que les Lyonnais avaient redoublé de courage, en apprenant la descente des Piémontais. Quand ils virent que la grande attaque projetée contre eux était suspendue, ce courage prit un caractère plus hardi, d'autant plus que l'annonce encourageante que portait la lettre envoyée de Lausanne par le colonel dont nous avons parlé, se répandait dans tous les rangs. Elle enivrait de joie ceux qui étaient décidément royalistes, et rendait tels beaucoup de ceux qui, n'étant pas décidément *Girondins* et n'ayant aucune opinion politique, n'avaient jusqu'alors songé qu'à défendre une ville où ils étaient nés, et dans laquelle se trouvaient leur famille et leur fortune. Abandonnés de tous les départemens fédérés qui leur avaient promis de si puissans secours, placés entre ce délaissement et la fureur des troupes *con-*

ventionnelles que la barbarie précipitait contre eux, ils ne pouvaient plus que tendre les bras aux armées royales étrangères, qu'ils croyaient voir arriver pour les défendre contre cette France républicaine qui, marâtre féroce, les traitait, malgré leur soumission, comme des ennemis qu'elle devait exterminer.

La république elle-même contribuait donc très-efficacement à faire éclore le royalisme dans le cœur de ceux des Lyonnais qui n'y avaient pas encore songé; en même temps qu'elle délivrait de toute contrainte de prudence ceux qui n'agissaient que pour la cause royale. Leurs femmes et leurs filles se mirent à façonner des emblèmes avant-coureurs du retour des lys. Tous les rubans blancs, façonnés par leurs mains sans beaucoup de mystère, se transforment en cocardes, qu'on réserve pour le prochain dénouement. Plusieurs des combattans en portent déjà sous leurs habits; quelques-uns même, plus exaltés, les font voir à découvert, et manifestent à tous leurs espérances. Déjà même leur parti fabrique et dépose dans un lieu de réserve cet étendard aux fleurs de lys, dont il sera parlé deux mois après à la Convention (1). Les officiers royalistes de l'ancien régime, employés d'abord pour la seule défense de la ville, se trouvent agir maintenant pour la cause de la royauté; et je ne contre-

(1) *Séance du 11 octobre.* Voyez le *Moniteur.*

dirai pas le général Doppet, lorsqu'il écrira dans la suite « que, parmi leurs chefs militaires, il y » avait des hommes attachés à l'ancien gouverne- » ment par affection, comme par leurs décorations » et par leurs titres (1). »

Cependant encore, dans les actes de l'administration et du commandement militaire, le royalisme continuait à rester voilé des dehors du républicanisme. Le *girondisme* dominait même dans les administrations, tellement que les administrateurs ne voulaient pas mettre en liberté trente-deux prêtres que, depuis quatre mois, on avait enfermés, au nom de la république, dans le fort de *Pierre-Scise*, comme sujets à la déportation (2). Les emblèmes révolutionnaires restaient toujours arborés dans la ville. Si on lisait sur ses portes : *Résistance à l'oppression*, ces fières paroles n'y semblaient être que la conséquence et le complément de cette inscription qui les précédait et semblait exprimer le premier sentiment des Lyonnais : *République une et indivisible.*

Ces royalistes du dehors, ou pour parler plus clairement, ces émigrés qui, sans oser courir le danger de voir de près l'état des choses, se livraient commodément aux combinaisons politiques d'un enthousiasme auquel tout ce qu'il désire semble

---

(1) *Séance du 11 octobre.* Voyez *le Moniteur.*

(2) Le général Précy finit par les mettre en liberté, en vertu de son droit de Commandant de toutes les fortifications.

praticable, blâmaient les Lyonnais, avec un superbe dédain, de ne pas déployer franchement les couleurs des Bourbons. Ils se plaisaient à dire que tout ce qu'il y avait de royalistes, soit en France, soit dans l'émigration, n'attendait que ce signal pour voler au secours de notre ville; mais qu'avec ses apparences républicaines, elle les repoussait encore plus qu'elle ne les attirait par les dispositions connues de ceux qui dirigeaient sa défense. Ce discours n'était-il point le sophisme d'un égoïsme qui ne permettait à ces raisonneurs d'y venir, que lorsque le succès paraîtrait assuré? Avaient-ils donc raisonné de même ceux qui, sans avoir cette certitude, s'y étaient rendus avec tant de dévouement et de bravoure dans l'espoir que la défense tournerait à l'avantage de la monarchie? Si le parti royaliste, que renfermait cette ville, n'y déploya pas ouvertement son étendard, n'aurait-ce pas été la faute de ceux qui, avec de pareilles allégations, se dispensèrent de venir partager ses dangers? Ils auraient augmenté sa force trop contrebalancée par celle du parti *girondin*, qui régnait dans le comité général du *salut public* des Lyonnais, et n'était pas sans influence dans leurs assemblées de sections. Mais après tout, est-on bien sûr que, dans cet état de choses, une déclaration ouverte de royalisme n'eût pas fait retirer des rangs des combattans, déjà si peu nombreux, une quantité considérable de gens qui ne se battaient que pour résister à l'oppression? Le parti royaliste et Précy, qui con-

naissaient les différentes dispositions des esprits, devaient-ils hasarder une déclaration qui, en les privant de beaucoup d'auxiliaires indispensables, pouvait allumer la guerre civile dans le sein même de la cité, et les mettre eux-mêmes entre le feu de ses *girondins* et celui des assiégeans? La conclusion, la plus raisonnable de toutes ces considérations, est que, le parti royaliste dans notre ville n'ayant pas fait cette déclaration, il ne devait pas la faire; et je peux le dire avec d'autant plus d'assurance, que cette question, ayant été discutée dans l'état-major qui était royaliste, fut résolue par la négative pour les mêmes raisons que je viens d'exposer.

On eut bientôt deux fortes preuves qu'on aurait échoué, du moins quant à l'intérieur de la ville, dans cette manifestation de *royalisme*. La première tient à une circonstance qu'il faut expliquer. La *Convention* avait décrété le 31 juillet que les assignats à effigie royale seraient retirés de la circulation, et que, restant sans valeur, ils seraient échangés à la trésorerie nationale contre des assignats républicains. Cet échange ne pouvant plus se faire par les Lyonnais, quantité de marchands d'objets de subsistances ne voulaient plus recevoir les assignats royalistes en paiement; et la caisse obsidionale, créée pour le salaire journalier des hommes employés à la défense, se voyait refuser par eux les assignats de cette nature, principalement ceux de cinq francs, qui tous portaient l'effigie royale,

et qui étaient le plus en rapport avec leur salaire et leurs besoins. Le comité général de *salut-public* lyonnais fut obligé de forcer, par un arrêté du 29 août, tous les citoyens à recevoir provisoirement ces assignats jusqu'à ce qu'il fût possible d'en effectuer l'échange sur la trésorerie nationale.

La première contribution de trois millions, fournie sur la réquisition faite le 20 juillet, par la commission populaire républicaine, lorsqu'elle avait M. Rambaud pour président, se trouvait près d'être épuisée, au milieu d'août. La défense de la ville exigeait une nouvelle contribution de trois millions : l'administration la demanda; mais cette subvention ne pouvait être payée qu'en faible partie, malgré la bonne volonté des Lyonnais. « Depuis un mois, toute opération de » commerce étant suspendue, il ne rentrait plus » d'argent dans la ville; la fortune des com- » merçans, dispersée dans toute l'étendue de » la France et de l'Europe entière, avait cessé » d'être à leur disposition par l'interruption de » toute communication au dehors; la fortune des » propriétaires d'immeubles, dans la ville ou aux » environs, n'étant pas de nature à être mise en » circulation et courant des risques infinis par » le feu ou les autres dévastations des assiégeans, » devenait moins propre encore à fournir les se- » cours que la circonstance rendait indispensables; » enfin les ressources numéraires des particuliers

» s'affaiblissaient; et les assignats, passant au de-
» hors chaque jour pour les divers besoins, et
» n'étant point remplacés, il en résultait un vide
» qui croissait à chaque instant dans les ressources
» nécessaires à la défense (1). » Ces considérations firent imaginer aux commissaires délégués des sections de la ville de les faire consentir à ce qu'il fût proposé par eux, aux corps administratifs, formant avec eux le comité général de *salut public* lyonnais, de créer un *papier de commerce obsidional*, jusqu'à la concurrence d'un million cinq cent mille livres, qui aurait pour gage l'engagement écrit que prendraient les citoyens appelés à concourir au second appel de la subvention civique; et cet engagement serait ainsi conçu : *Bon pour la somme de .... payable à première réquisition, valeur reçue .... à Lyon, le .....* Ces *bons*, qui ne pouvaient être au-dessous de trois cents livres, ni au-dessus de trois mille livres, et que les signataires ne délivreraient que sur la quittance qu'en donneraient les trésoriers des sections, chargés de les recevoir, seraient ensuite déposés dans la caisse obsidionale pour servir de gage au *papier de commerce obsidional;* et les administrateurs de cette caisse en auraient une toujours ouverte pour échanger ce papier à la réquisition des marchands et fournisseurs de subsistances qui en

(1) *Procès-verbal de l'assemblée des commissaires des sections du 31 août 1793, l'an II de la république française.*

présenteraient pour quatre cents livres. Le comité général approuva ce projet ingénieux qui, étant mis aussitôt à exécution (1), procura les ressources nécessaires aux travaux des assiégés. Dubois - Crancé et Gauthier frémirent de rage en apprenant cette industrieuse combinaison qui procurait de nouvelles ressources très-considérables aux défenseurs de notre ville ; et, comme si les Lyonnais eussent entendu que leur papier obsidional fût reçu par la trésorerie nationale, ces représentans leur envoyèrent une proclamation dans laquelle ils déclaraient « que » non-seulement la république n'acquitterait pas » ces engagemens, qu'ils appelaient *ridicules ;* » mais de plus que toutes les personnes qui se- » raient trouvées munies de ces prétendus billets » de confiance, seraient considérées comme par- » tisans de la rébellion (2). » On ne daigna pas répondre à cette absurde autant qu'inutile déclaration.

Mais, dans l'émission de ces papiers de commerce obsidionaux, il s'en trouva dont le filigrane portait une fleur de lis presque imperceptible.

---

(1) *Procès-verbal de la séance des corps administratifs et des délégués de la section du peuple français dans le département de Rhône-et-Loire, formant le conseil général de salut public*, le 2 septembre 1793, l'an II de la république française.

(2) Pièce 260.

Que ce fût l'effet du hasard, en employant du papier anciennement fabriqué, ou l'essai de quelques administrateurs royalistes pour exercer insensiblement les habitans de Lyon à revoir les Lis avec plaisir; je ne saurais le dire : mais si ce fut une épreuve sur l'opinion publique, elle n'eut pas un heureux succès. Elle excita des murmures, souleva beaucoup de citoyens : il fallut bien vite retirer ces mandats de la circulation, et les échanger contre d'autres qui ne pussent pas effaroucher les républicains. Cet essai du royalisme devint le sujet d'une grave accusation de la part des représentans. Dubois et Gauthier envoyèrent un de ces papiers au comité de *salut public*, le 17 septembre, « comme un monument de la honte et » de l'incivisme de Lyon (1); » et Laporte le dénoncera avec beaucoup d'avantage à la Convention par une lettre qu'on y lira, le 5 octobre (2).

Les Lyonnais ne laissèrent désormais plus à leurs ennemis aucun prétexte de les accuser d'être royalistes. Leurs discours publics et leurs proclamations ne portèrent plus d'autre caractère que celui du républicanisme. Ils reconnaissaient, comme les assiégeans, la même Convention nationale; ils acceptaient la même charte constitutionnelle; leurs drapeaux étalaient les mêmes devises que ceux de Dubois-Crancé; et, dès-lors qu'on

(1) Pièce 260.

(2) Voyez le *Moniteur*.

voyait la même cocarde tricolore aux assiégés et à leurs ennemis, il était naturel d'en conclure que les seconds n'en voulaient qu'à la vie et à la fortune des premiers.

Ceux-ci achevaient avec activité leurs travaux avancés. Le pont de *la Guillotière*, déjà défendu par son pont-levis, se hérissait dans toute sa longueur d'innombrables chevaux-de-frise; une batterie du quai du Rhône en défendait l'approche. L'extrémité du *pont Morand*, du côté des *Brotteaux*, se munissait en avant d'une ingénieuse et vaste redoute, en fer à cheval, qui, inventée et construite par le chevalier de Chenelette, valait plus qu'un bastion (1). Capable de contenir mille

---

(1) Cette redoute construite, partie en pierres de taille, partie en terrasse, avec un fascinage, était garantie par un fossé de vingt pieds de large et douze pieds de profondeur. A droite et à gauche, était un chemin couvert, très-fort, avec des banquettes en pierre et des embrasures de distance en distance pour du canon. « Voilà, dit Dubois-Crancé, comment » les Lyonnais construisaient des redoutes. » (Compte rendu à la *Convention*, page 31.) A la gauche, du côté des *Charpennes*, on rencontrait plusieurs redoutes qui dominaient toute la plaine; et un bois retranché, appelé *la Pépinière*. A la droite, il y avait des redoutes qui prenaient en flanc les travaux de l'ennemi aux *Brotteaux*, et qu'il ne pouvait garantir que par de forts épaulemens en retour d'équerre. En avant et en face du pont, dans les *Brotteaux*, il y avait un fort abatis, parfaitement arrangé; et tout le chemin était coupé de fossés et d'abatis. L'intérieur de ces ouvrages pouvait contenir beaucoup

hommes, elle était armée de huit pièces de canon. Plusieurs autres furent élevées dans la longueur du quai, où l'on y plaça, dans un espace où les maisons sont en arrière de l'alignement, entre l'*Hôpital* et le *Grand-Collége*, deux mortiers, soutenus par deux canons. La belle plate-forme de l'édifice du *Grand-Collége*, contiguë à la riche bibliothèque de la ville, et la terrasse du couvent des *Collinettes*, situé sur le penchant *est* de la montagne de la *Croix-Rousse*, furent garnies de batteries redoutables qui pouvaient tirer en plongeant sur celles que les assiégeans établissaient dans la plaine des *Brotteaux*. Enfin, la levée *Perrache*, le pont de la *Mulatière*, les portes de *Saint-Clair*, de *Vaise* et de *Saint-Just* et les territoires d'alentour se garnissaient de redoutes placées avec une intelligence qui déconcertera souvent l'ennemi. Dans la plupart, on faisait servir de bastingues toutes les balles de coton qui restaient dans les magasins des négocians.

Les Lyonnais mettaient d'ailleurs bien à profit les transes des représentans Dubois, Laporte et Javogues, que les administrateurs du département de l'*Isère* effrayaient de plus en plus. Ceux-ci leur écrivaient de Grenoble, le 19 : « L'ennemi s'avance » avec célérité. Chambéry et Montméliant trem-

---

d'hommes, avec cinquante pièces de canon ; et chaque maison des *Brotteaux*, étant crénelée, semblait à Dubois-Crancé un petit fort.

» blent de voir arborer demain l'étendard de la
» tyrannie sur les débris de l'arbre de la liberté que
» les républicaiens avaient planté avec tant de
» plaisir. Le département (du *Mont-Blanc*) en-
» vahi, entraîne la perte du nôtre, et expose
» toute la république à des dangers incalculables...
» Nous saurons mourir pour la patrie ; mais notre
» dévouement ne la sauvera pas. Les ennemis
» auront bientôt franchi l'obstacle que lui pré-
» senteront nos cadavres entassés, pour parvenir
» jusqu'à vous ; et vous sentez de quelle consé-
» quence il est de les éloigner des départemens
» égarés, et d'empêcher leur jonction avec les
» rebelles (les Lyonnais)... Nous avons arrêté
» d'envoyer au fort *Barreaux* le quatrième batail-
» lon du *Mont-Blanc;* nous convoquons en même
» temps les gardes nationales des première et
» seconde réquisitions du département ; nous prions
» nos frères de *la Drôme* d'envoyer à notre se-
» cours; et nous vous conjurons, au nom de la
» liberté dont nous n'aurions joui qu'un instant,
» nous vous conjurons, au nom de la patrie dont
» vous êtes les *Pères*, au nom de la nation fran-
» çaise qui a juré haine et mort aux tyrans, de
» donner le plus prompt secours à nos frères du
» *Mont-Blanc*.... Si les Piémontais ne trouvent
» point de résistance, ils vont jusqu'à Lyon :
» votre armée est obligée de se replier; et les
» rebelles triomphent. Si on laisse au contraire
» pour quelque temps Lyon à lui-même, et que

» votre armée marche sur la frontière, les Pié-
» montais sont forcés de se retirer. Alors l'ar-
» mée, après avoir sauvé les départemens en-
» vahis, retourne étouffer la rébellion de Lyon,
» et le fait avec d'autant plus de sûreté qu'au-
» cune diversion, de la part des ennemis étran-
» gers, ne peut plus l'empêcher (1). »

Kellermann écrivait de Bourgoing, le même jour, à Dubois-Crancé, que l'ennemi s'avançait avec des forces considérables. Il le priait de lui envoyer son régiment de dragons, disant qu'il n'y avait pas un moment à perdre. Il exprimait même le désir que toute l'armée devant Lyon se rendît à Chamouny et à Montméliant; et Soulavie mandait qu'il était nécessaire que les représentans y vinssent aussi.

Mais Dubois-Crancé brûlait de signaler sa rage contre notre ville, pendant l'absence de Kellermann qui, du moins, ne le contrarierait pas. Il y était encouragé par le général d'artillerie Vaubois qui lui donnait par écrit l'état de ses batteries, toutes prêtes à tirer de la rive gauche du Rhône sur la ligne des édifices du quai de la rive droite. Vaubois l'informait que sa batterie de gauche, du côté du faubourg de la *Guillotière*, était composée de trois mortiers de douze pouces de diamètre et d'une pièce de 16; que ces mortiers bombarde-

(1) *Signés* Planta, Ferrand, Jaillet, Duc, B. Montmorand, Abel Formand, Chevrieg. — Pièce 182.

raient le quartier de *Bellecour* et les maisons qui étaient derrière l'*Hôtel-Dieu*, tandis que la pièce de 16 chasserait les Lyonnais de la tourelle du pont, et pénétrerait dans Lyon jusqu'à la Saône par la rue qui est à la descente du pont dans la ville; que la batterie de droite, composée aussi de trois mortiers, jetterait ses bombes sur les maisons situées entre la place de *Bellecour* et l'entrée du pont *Morand;* qu'une batterie de trois pièces de 16, placée à deux cents pas de la droite de cette dernière, prendrait en écharpe, avec deux de ses pièces, le quartier *Perrache*, tandis que la troisième porterait son boulet jusqu'à la rue qui conduit du quai à la place des *Terreaux;* qu'enfin la quatrième batterie, composée de deux pièces de 24, dirigée obliquement sur la redoute de l'issue du pont *Morand* du côté des *Brotteaux*, renverserait les maisons et les arbres qui la couvraient : ce qui en diminuerait considérablement la force dans le cas où Vaubois voudrait la faire attaquer. Il promettait encore que deux obusiers et deux canons de 8 s'approcheraient, quand le feu de cette redoute cesserait, et qu'ils tireraient sur les Lyonnais qui voudraient sortir de ce côté pour venir inquiéter les batteries des assiégans.

A cette énumération encourageante se joignait une lettre du comité de *salut public* de la Convention qui annonçait à Dubois-Crancé l'approche d'un renfort de quatre mille hommes des plus braves et du meilleur esprit, choisis dans les troupes qui for-

maient la garnison de Valenciennes, et de deux bataillons de *la Côte-d'Or* qui en faisaient partie. Dubois convoque aussitôt, le 19, un conseil de guerre par lequel il a bientôt fait décider l'attaque; mais il veut qu'elle soit entremêlée de la perfidie d'une nouvelle proclamation; et, comme Gauthier n'était pas au camp pour la signer avec lui, il la fait en son nom seul, s'y appliquant à séduire les Lyonnais par des sophismes présentés avec le ton de la modération et de la bienveillance. Pour la rendre plus efficace, il commence par faire canonner et fusiller leurs postes de la *Croix-Rousse* le 20, à trois-heures et demie de l'après-midi, pendant deux heures. Le feu ne cesse qu'à cinq heures et demie, quand le commissaire des guerres, Pâris, qui n'était point désagréable aux Lyonnais, est chargé de porter cette nouvelle proclamation. Celui-ci part de la *Pape*, précédé d'un trompette, et entre dans la ville entre six et sept heures du soir.

Dubois disait alors aux Lyonnais : « S'il était vrai, » comme vos administrateurs l'assurent, que l'una- » nimité régnât parmi vous, je ne prendrais pas » la peine de vous écrire : elle serait inutile; et j'ai » l'expérience que les hommes, qui vous aveu- » glent, ont constamment travesti mes intentions, » calomnié mes actions; ils m'ont supposé tous » leurs vices, pour se donner un air de vertu. Mais, » prêt à faire périr par le feu une ville intéressante, » pour la forcer au respect dû aux lois et à la Con- » vention nationale, je ne puis me refuser à tenter,

» *en mon propre et privé nom*, un dernier effort
» pour dessiller les yeux de mes concitoyens éga-
» rés, et les sauver du précipice qu'ils semblent
» creuser eux-mêmes par le plus absurde de tous
» les fanatismes.

» Approfondissons une fois la question, et
» voyons sans prévention ce qui nous arme les
» uns contre les autres. Quels sont les élémens qui
» ont servi à former l'opinion dans Lyon?

» Depuis le commencement de la révolution, il est
» notoire que cette ville opulente a été le refuge de
» tous les mécontens, de tous les aristocrates du midi,
» de ceux enfin qui, soit pour semer des troubles
» dans l'intérieur, soit pour ne pas être considérés
» comme émigrés, ont préféré le séjour de Lyon à
» celui de Coblentz. J'ai vu, sous la mairie de Vitet,
» les troubles qu'excitaient ces hommes pervers,
» soutenus par l'administration du département.
» Alors, on comptait plus de quatre mille prêtres
» réfractaires dans Lyon; plus de six mille nobles ou
» faisant les nobles. Alors, un patriote n'osait ar-
» borer les couleurs nationales qu'au club central.
» Ce club n'était composé que de pauvres artisans
» qui cherchaient la lumière et qu'on accusait d'a-
» narchie, parce qu'ils osaient avoir une opinion,
» sans la permission de MM. les négocians. Mais
» dans les sociétés particulières, dans les specta-
» cles, dans les cafés, dans les auberges, sur les
» places publiques, on étalait impunément la plus
» virulente aristocratie.

» Il y avait donc trois partis bien prononcés » dans Lyon : celui des individus que les riches » appellent *le peuple*, que l'égalité morale console » des injustices de la fortune, et qui n'est méchant » que lorsqu'on le trompe ou qu'on le trahit. Mais, » quoique cette classe fût la plus nombreuse, étant » subordonnée par ses besoins et son peu d'ins- » truction, elle n'a pu, malgré la force et la vérité » des principes, faire que par secousses et mo- » mentanément l'opinion : aussi a-t-on vu quarante » mille signataires demander la mort du tyran, » pendant qu'au spectacle on applaudissait avec » ivresse aux allusions favorables à la royauté. La » seconde classe était celle des gens de négoce. » Egoïstes, insoucians sur tout ce qui n'était pas » relatif à leurs intérêts privés, mécontens d'un » gouvernement qui semblait déranger leurs cal- » culs, regrettant l'*échevinage*, penchant vers l'a- » ristocratie, jaloux des nobles, méprisant le peu- » ple, mais concentrés dans leurs idées de fortune » individuelle, ces hommes appelaient leur inertie, » politique discrétion, respect des lois; et, trafi- » quant ardemment des embarras de l'État pour s'en- » richir, ce n'était que par délassement qu'ils sem- » blaient prendre part aux événemens. Restaient » donc les hommes de loi, cette vermine de l'ancien » régime, les oisifs, les rentiers timides et les étran- » gers brouillons. Ce sont ceux-là qui, soit dans les » administrations, soit dans les endroits publics, se- » maient le poison de leurs intentions perfides. Jus-

» qu'à l'époque de la mort de Louis Capet, ils affi-
» chaient insolemment leur incivisme. Mais, après
» ce grand événement, n'osant attaquer trop ou-
» vertement les principes, ils calomniaient les pa-
» triotes, exaltaient les *Brissotins*, et pervertis-
» saient ainsi l'opinion pour revenir à leur centre
» commun. Ils avaient pour écho toutes les femmes
» galantes, tous les *muscadins*, tous ces êtres or-
» gueilleux et frivoles, si ridicules et malheureu-
» sement si nombreux, croyant sur parole tout ce
» qui les flatte, repoussant tout ce qui, en les éclai-
» rant, semble les humilier, et finissant toujours
» une conversation politique par une pirouette, en
» disant : *Monsieur, c'est mon opinion.* Aujour-
» d'hui, dit-on, tous ces individus sont réunis, tous
» se disent républicains, amis chauds de la liberté
» et de l'égalité; ils ne sont armés que pour la dé-
» fense des lois et des principes, pour résister à
» l'oppression et se garantir du pillage. Quelle
» subite métamorphose! voyons comme elle s'est
» opérée.

» Après la mairie de Vitet, la discorde agita ses
» brandons pour la nomination de son successeur;
» chaque parti voulait un homme de son choix; le
» peuple l'emporta, et la municipalité fut composée
» de vrais sans-culottes : *Indè iræ.* J'ignore si
» cette municipalité a eu des torts, je n'en connais
» pas un. Je sais qu'un nommé Laussel est grave-
» ment accusé; mais on a voulu, et c'est l'usage de
» toute faction, imprimer à tout le corps la répro-

» bation qu'avait pu mériter un de ses membres.

» J'arrive à Lyon, chargé par la Convention na-
» tionale d'assurer les subsistances et les appro-
» visionnemens de l'armée des Alpes, de concert
» avec trois de mes collègues. J'y apprends les
» mouvemens sourds de la malveillance; je ne con-
» çois pas de meilleurs moyens de rétablir l'har-
» monie, si nécessaire dans ce grand arsenal de la
» république, que de faire délibérer tous les corps
» administratifs ensemble sur des mesures de sûreté
» publique; et nous tenons séance à l'hôtel-de-
» ville. Tout le monde sait l'unanimité qui a régné
» dans les délibérations; et, si quelques person-
» nalités ont été prononcées, j'ai tout fait pour les
» étouffer. Je n'ai pas voulu que le procès-verbal
» en fît mention. Enfin, j'ai rédigé moi-même
» l'arrêté qui avait été convenu : par lequel six
» mille hommes devaient être levés pour voler
» au secours de nos frères de la Vendée, et pour
» protéger les citoyens contre les mouvemens d'in-
» surrection qui s'étaient particulièrement mani-
» festés dans le district de Montbrison. On a ac-
» cusé cet arrêté, on en a empoisonné le sens et les
» motifs; on en a fait le palladium de l'insurrection
» du 29 mai; on m'a dénoncé comme le moteur
» de tous les pillages que l'on supposait que le
» comité de *salut public* voulait exercer. Pour-
» quoi tant de calomnies? Le voici :

» Il n'est pas vrai qu'on redoutât le pillage,
» ou du moins l'on ne devait pas en accuser

» les administrateurs; car l'établissement d'une
» force armée était le plus sûr moyen d'en ga-
» rantir la société. Quant à ce qui me concerne,
» ces excès étaient si peu dans ma pensée, qu'un
» article de ce trop fameux arrêté que j'ai ré-
» digé, portait que le nom de tout soldat de l'ar-
» mée révolutionnaire, qui serait convaincu d'a-
» voir fait tort à qui que ce fût, soit dans sa
» personne, soit dans ses propriétés, serait ins-
» crit sur un poteau d'infamie placé dans la
» salle de délibération de chaque section. On crai-
» gnait si peu le pillage, que les magasins re-
» gorgeaient de marchandises, et que bien loin
» de s'en défaire, on faisait partout de nouvel-
» les commandes pour en accaparer tout le pos-
» sible. Ce n'est donc pas ce fantôme qui a fait
» périr d'infortunés patriotes, incarcérer tant de
» bons citoyens, qui m'eût fait assassiner moi-
» même si j'eusse paru à Lyon, et qui a déter-
» miné l'insurrection du 29 mai. Où est l'homme
» assez aveugle aujourd'hui pour ne pas distin-
» guer clairement que ce prétexte est celui dont
» la malveillance s'est servie à Bordeaux, à Nîmes,
» à Marseille, etc.; dont les conspirateurs Bar-
» baroux, Buzot et compagnie aiguisaient sans
» cesse le poignard contre les patriotes, à la
» tribune de la Convention; dont les fédéralistes
» se sont servis partout? Il est enfin démontré
» que c'était là le mot de ralliement de tous les en-
» nemis de la république et le signal de leur révolte.

» Mais ce que cet arrêté portait de fâcheux
» contre les conspirateurs, c'était l'expulsion de
» tous les étrangers, le désarmement de tous les
» citoyens suspects, et par conséquent l'affer-
» missement du véritable ordre public, et l'a-
» néantissement de tous les projets liberticides,
» creusés dans le laboratoire de Pitt, et qui tou-
» chaient au moment de se développer. Ce qui
» prouve cette assertion, c'est qu'un adjudant-
» général que j'avais envoyé en Suisse, pour y
» reconnaître l'esprit public, m'écrivit de Berne,
» le 24 mai, que les émigrés annonçaient publi-
» quement le mouvement insurrectionnel de Lyon;
» c'est que vingt lettres d'aristocrates du midi, ha-
» bitant leurs campagnes, et que j'ai surprises, se
» donnaient rendez-vous à Lyon pour cette épo-
» que, et s'y félicitaient *du retour prochain de l'or-*
» *dre;* c'est qu'aussitôt l'événement, l'administra-
» tion de Lyon envoya des députés extraordinaires
» ou courriers, spécialement à Marseille et à Bor-
» deaux, pour en porter l'heureuse nouvelle. Ces
» villes alors étaient en pleine contre-révolution,
» et déjà frappées des décrets de la Convention.
» Ce qui prouve cette assertion, c'est que le
» même mouvement était préparé à Paris, à la
» même époque; que, du haut de la tribune de
» la Convention, Guadet avait donné le signal
» du massacre des patriotes, et qu'il a fallu que
» le peuple se levât tout entier le 31 pour l'em-
» pêcher. Ce qui le prouve, c'est que, dans toutes

» les villes principales de la république, les mêmes
» symptômes ont paru à la fois ; les mêmes pré-
» textes, les mêmes moyens ont été employés :
» partout on se fédéralisait sous l'intention appa-
» rente de conserver *l'intégralité de la Conven-*
» *tion, le respect des personnes et des propriétés.*
» C'était au nom de ces droits sacrés qu'on in-
» carcérait, assassinait les patriotes; qu'on mé-
» connaissait toutes les lois, toutes les autorités ;
» qu'on oubliait les frontières pour envoyer à
» Paris une armée *départementale*, renverser
» cette ville sur ses habitans. Enfin, c'était au
» nom du respect pour les droits du peuple,
» pour l'intégralité de la Convention, qu'on vouait
» à toutes les vengeances, qu'on menaçait du fer
» des assassins les députés montagnards, et qu'à
» Lyon même, l'on s'est permis de les mettre
» hors de la loi. Quelle intégralité! quel respect
» des personnes et des propriétés! Eh bien! de
» cette immense coalition, de cette infernale cons-
» piration, grâce à la vigilance des patriotes,
» il ne reste plus que la Vendée, Toulon, Mar-
» seille et Lyon, en état de révolte.

» Voyez maintenant, Lyonnais, dans quel
» précipice vous ont entraînés les intrigans coa-
» lisés avec Pitt et Cobourg, et qui ne vous par-
» lent de vos droits que pour vous les ravir tous.
» C'est leur tête, prête à tomber sous le glaive
» de la loi, qu'ils défendent; car ils voient bien
» qu'ils sont abandonnés de tout le monde. Il

» ne leur reste que les Piémontais, et vous qu'ils
» ont intimidés ou aveuglés : sûrs de périr, ils
» veulent vous entraîner dans leur tombe. De
» quel espoir peuvent-ils donc vous flatter? que
» gagneriez-vous à résister, et à vous rendre cou-
» pables, vous dont on aurait pardonné l'éga-
» rement, vous que nous aurions embrassés? Les
» mortiers sont placés, les bombes sont prêtes,
» les boulets rougissent, et la flamme va vous
» *dévorer*. Mais je suppose que vous puissiez
» résister dans ce moment aux efforts des troupes
» de la république, penseriez-vous pour cela
» faire la loi à la nation entière? Ne voyez-vous
» pas tous les Français vous rejeter de leur sein,
» vous interdire toute communication avec eux,
» et vous dire : *Puisque Lyon méconnaît les lois,*
» *Lyon ne peut plus être partie intégrante de*
» *la république; nous oublierons son existence,*
» *nous lui laisserons son territoire; mais nous lui*
» *défendrons d'en sortir, et à nos enfans d'y en-*
» *trer*. Qu'aurez-vous à répondre à ce terrible
» acte de justice, et quels sont vos moyens de
» vous y opposer?

» Réfléchissez, Lyonnais; il est encore temps:
» demain il ne le sera plus. Vous avez pu croire
» jusqu'ici qu'on ne vous faisait que des me-
» naces vaines, pour vous intimider; mais tout
» est prêt : dans une heure on peut vous incen-
» dier. Votre sort seul me touche : j'oublie vos
» injures, jamais elles ne m'ont affecté; je n'ai

» rien fait que mon devoir, et aucun senti-
» ment de vengeance ne peut entrer dans mon
» cœur. Je vous conjure donc, pour votre pro-
» pre intérêt, d'ouvrir enfin les yeux et d'o-
» béir aux lois. Vous dites que vous avez ac-
» cepté la constitution, que vous êtes nos frères;
» prouvez-le donc en ouvrant amicalement vos
» portes, en nous remettant ce que vous avez
» pris à la république. Marchons ensemble aux
» frontières; et que l'aspect seul de nos embras-
» semens fasse fuir nos ennemis. Alors, toutes vos
» craintes seront dissipées; vos personnes et vos
» propriétés seront respectées : la Convention
» même peut faire grâce aux coupables, s'ils prou-
» vent qu'ils n'ont été qu'égarés. S'ils sont des
» conspirateurs, auriez-vous l'impudeur de les
» défendre? Le pourriez-vous, sans vous avouer
» leurs complices? Ainsi, votre sort est dans vos
» mains; et si votre cité se couvre de décom-
» bres, n'en accusez plus que vous.

» Je ne puis vous donner l'état des pièces
» justificatives qui prouvent l'atrocité de ceux
» qui vous égarent : la recherche en serait trop
» pénible. Mais voici l'extrait de deux pièces
» authentiques, suffisantes pour vous dessiller les
» yeux sur les principes et les intentions de ceux
» qui vous égarent. »

Ces fameuses pièces consistaient : 1° dans l'extrait d'une lettre de Soulavie, résident à Genève, qui avait prévenu les représentans que Lyon cor-

respondait avec Turin, et que les Lyonnais étaient coalisés avec les prêtres déportés et les émigrés qui habitaient le pays de Vaud ; 2° dans la copie d'une lettre des administrateurs du district de Belley, Joseph Dor, Garnier et Gaudet, par laquelle, dès le 7 août, ils avaient informé la municipalité de Lyon, qu'un émigré du département de l'Ain, nommé Courtine, était capitaine dans les chasseurs de l'armée lyonnaise ; qu'il y avait encore dans cette ville un autre émigré du même département, nommé Falcos de la Blache, marquis d'Arocourt et seigneur de Saint-André, « homme, disaient-» ils, qui peut faire beaucoup de mal. » On ajoutait à ces pièces la relation des derniers revers que venaient d'éprouver les Marseillais qui, le 10, avaient repassé la Durance à Cadenet, près Cavaillon, chargés par l'armée de Carteaux, et perdant leur artillerie, leurs chevaux, leurs munitions et la plupart de leurs fusils. Une colonne de sept cents d'entre eux retournait, disait-on, à Marseille en chantant : « Vive la *Convention!* vive la constitu-» tion! à bas les *jacobins;* » et l'armée républicaine était cantonnée à Tarascon, Orgon, Arles, Cavaillon, et Saint-Rémy.

Les administrateurs, persistant à ne vouloir rien prendre sur eux, avaient besoin du vœu des sections pour répondre à cette sommation nouvelle qui les accusait eux-mêmes ; mais il fallait attendre jusqu'au lendemain pour les assembler. Elles avaient encore besoin de plusieurs heures pour se réunir

et pour délibérer. Le commissaire des guerres, Pâris, en avait prévenu le général Kellermann par une lettre écrite de Lyon, à neuf heures du soir. La résolution des sections ne put même être connue légalement des administrateurs que dans la soirée du 22; et, sans la connaître encore, Dubois-Crancé fit, dès onze heures du soir, lancer des bombes et des boulets rouges sur la ville, tant de la batterie élevée sur le monticule de *Montessuy* vers la plaine de *Roye*, que des batteries de la *Guillotière*. Le bombardement et les canonnades durèrent jusqu'à sept heures de la matinée du 23. Ce double feu n'avait pas encore cessé; et Dubois se hâtait d'en tirer gloire dans une lettre au comité de *salut public* de la *Convention*, lui disant : « Une nouvelle » proclamation faite à la ville de Lyon, restée trente-six heures sans réponse, l'invasion subite des » Piémontais dans le département du *Mont-* » *Blanc*, la retraite précipitée de nos troupes, la » coalition bien constante des dominateurs de » Lyon avec tous les ennemis de la république, » notamment avec Marseille et Toulon; Toulon, » où la constitution acceptée par tous les Fran- » çais vient d'être brûlée sur la place publique » par la main du bourreau : toutes ces considéra- » tions nous ont décidés à tenter un moyen de force » pour ramener les esprits égarés. Lyon a été » criblée cette nuit de bombes et de boulets rou- » ges. *Le feu s'est manifesté à la fois dans cinq* » *endroits :* nous en ignorons le résultat. Les trou-

» pes, pleines de ce sentiment républicain qui
» inspire l'horreur contre les factieux et les hypo-
» crites, attendaient avec impatience le signal de
» l'attaque. Nous avons contenu leur zèle pour
» cette fois. Nous espérons que cette première le-
» çon aura dessillé les yeux de bien des gens. Si le
» silence du jour et la réflexion n'amènent point
» de changement dans les esprits, alors il nous
» sera démontré que Lyon n'existe plus pour la
» république; et nous prendrons tous les moyens
» pour *extirper de son sein* cette plante *si belle*,
» mais *si vénéneuse*. »

Cependant la satisfaction de Dubois-Crancé était bien incomplète. Des quatre batteries de Vaubois, celle de la gauche avait fait, à la vérité, un feu terrible, ainsi que la seconde avec ses trois mortiers; mais des trois pièces de 16 de la troisième batterie, il n'y en avait que deux qui eussent tiré; et la quatrième batterie avait agi très-mollement : elle manquait même d'écouvillons. Le général Noël, soupçonnant le capitaine d'artillerie Salvat, qui commandait la batterie des trois pièces de 16, d'être d'intelligence avec les Lyonnais, le fit arrêter; et ce soupçon était fondé sur ce que Salvat, étant venu d'Auxonne à Lyon, le 27 juin, avec une compagnie d'artilleurs et douze mille boulets, avait alors paru disposé à rester chez eux, en retenant les boulets et les artilleurs. On a vu qu'il y serait probablement demeuré, sans la décision *girondine* que la *commission*

populaire républicaine avait prise le 2 juillet (1).

Quoique déjà bien maltraités, les Lyonnais ne se repentaient point de leur réponse à Dubois-Crancé, lorsqu'elle lui parvint dans la matinée du 23. Les corps administratifs réunis aux délégués des sections, et formant avec eux le comité de *salut public* de leur ville, disaient à ce représentant :

« Vingt-cinq à trente mille signatures individuelles ne vous ont donc pas convaincu de » l'unanimité du vœu du peuple? Nous l'avons » de nouveau rassemblé; et, persistant dans sa » résolution, il nous charge de vous répondre. » Nous remplirons ce devoir avec la dignité qui » convient à la majesté d'un peuple qui met la » sienne dans la vérité.

» Le peuple de Lyon ne vous a jamais calomnié; mais il a dû vous croire et il vous a cru » son ennemi personnel, lorsque vous avez employé contre lui les armes du mensonge; lorsque, contre votre conviction et le cri de votre conscience, vous avez dit que l'or de Pitt » avait corrompu cette ville; lorsque vous nous » accusez d'avoir mis hors de la loi les députés de » la *montagne*, que nous n'avons jamais séparés de la Convention; lorsque vous présentez » notre ville comme l'asile des émigrés, tandis » qu'elle n'en a jamais renfermé qu'à l'époque

(1) Voyez ci-devant, page 289.

» où la municipalité suspendue, et qui vous
» paraît encore si pure, les y attirait, en leur
» vendant de faux certificats de résidence; lors-
» qu'enfin, craignant que la vérité ne pénètre
» dans votre armée, vous y défendez la circu-
» lation des écrits et des proclamations qui pour-
» raient l'éclairer.

» Le peuple de Lyon vous a cru surtout son
» ennemi, lorsqu'envoyé pour rétablir l'ordre dans
» ses murs, vous ne vous retirez pas, quoique
» vous ne puissiez douter que l'ordre y règne
» depuis le 29 mai; lorsque vous lui déclarez la
» guerre de votre propre autorité, et sans qu'au-
» cun décret ait prononcé ces mots terribles :
» *Dubois-Crancé abandonnera les frontières aux*
» *ennemis de la république; il portera son ar-*
» *mée sur la ville de Lyon; il en égorgera les*
» *paisibles et industrieux habitans; et, s'ils se dé-*
» *fendent.... que leur ville soit réduite en cendres.*

» Lorsqu'aux yeux de l'univers et de la pos-
» térité, vous osez prendre sur vous cette épou-
» vantable résolution, comment pouvons-nous
» croire à vos principes?

» Qui ne voit votre embarras pour nous trou-
» ver des torts? Vous nous accusez d'avoir aimé
» la monarchie à une époque où la monarchie
» était constitutionnelle, où c'eût été une rébel-
» lion à la loi que de professer d'autres prin-
» cipes. Une constitution républicaine a été dé-
» crétée : nous l'avons acceptée. Et, pour paraître

» douter de notre sincérité, vous nous rappe-
» lez des faits antérieurs, comme si les opinions que
» nous avons adoptées successivement, n'étaient
» pas au contraire la preuve irrésistible de notre
» soumission constante à la volonté générale. Cer-
» tes, il n'est pas étonnant que des émigrés nous
» calomnient en se disant nos amis, et que les
» Piémontais se félicitent de voir répandre no-
» tre sang. S'ils en gémissaient, c'est alors que
» vous pourriez les croire nos alliés. Et c'est
» pourtant sur de pareilles allégations que vous
» cherchez à vous appuyer; c'est par une lettre
» du 17 août, que vous justifiez votre agres-
» sion commencée le huit.

» Notre sort vous touche, dites-vous. Et c'est
» vous seul qui le préparez sans motif, sans rai-
» sons, sans pouvoirs. Ce qui nous touche, nous,
» ce n'est pas notre sort, car le peuple a ré-
» solu de résister à l'oppression ou de périr; et
» quel que soit son sort, une grande gloire l'at-
» tend: mais nous déplorons le malheur de la
» république que vous livrez à ses ennemis. L'his-
» toire dira que vous n'osâtes pas les arrêter;
» que vous trouvâtes plus glorieux, plus digne
» de votre courage d'égorger vos frères, d'in-
» cendier leur ville que de défendre les frontières.

» Nous ne vous ouvrirons point nos portes. Si vous
» aimez la patrie, marchez à l'ennemi! Que la Con-
» vention retire ses décrets contre Lyon, et vous
» nous verrez bientôt sur vos pas. Là nous frater-

» niserons; et vous jugerez par notre courage
» comment nous saurions nous défendre. Lyon,
» ce 22 août 1793, l'an II de la république. *Signé:*
» BEMANI, *président;* ROUBIÈS, *secrétaire gé-*
» *néral.* (1) »

---

(1) Il n'y a pas lieu de douter que cette réponse, où les sentimens des Lyonnais étaient si bien exprimés suivant la circonstance, n'eût été rédigée par le *secrétaire général.* Comme il fallait être éminemment homme de bien pour parler ainsi, suivant la maxime de Quintilien : *Vir bonus dicendi peritus;* et, comme on aime à connaître les gens de bien, surtout quand ils eurent un grand caractère, nous croyons faire plaisir au lecteur, en donnant un abrégé des notions que nous trouvons sur celui-ci, dans un ouvrage récent de l'auteur même des présens *Mémoires,* c'est-à-dire ses *Martyrs de la foi, pendant la révolution française* (4 gros volumes in-8°, 1820 et 1821) : « Lazare Roubiès, *père de l'Ora-*
» *toire,* né à Marseille, en 1741, étant entré dans cette con-
» grégation, y acquit des lumières fort étendues. Ses supé-
» rieurs le firent passer de leur maison de Marseille à celle
» de Lyon, où ses chefs lui confièrent la charge de bibliothé-
» caire de la célèbre bibliothèque de la ville, située dans la
» maison même du *Grand-Collége,* dont les oratoriens étaient
» en possession. Le savoir, le zèle et l'aménité, que trouvèrent
» en lui toutes les personnes qui la fréquentaient, les firent
» applaudir au choix qui avait mis le P. Roubiès dans cette
» place. Lors de *la Constitution civile du clergé,* il se déclara
» fortement contre cette œuvre de schisme et d'hérésie, quoi-
» qu'il ne fût pas agrégé à la milice sacerdotale. Tous les prê-
» tres de l'Oratoire à Lyon se conduisirent de la même ma-
» nière, conformément aux principes de ceux de Paris dans
» la belle Épître qu'ils écrivirent au pape, le 10 mai 1792, en
» déplorant l'abus sacrilége qu'on avait fait contre leur gré

Dubois-Crancé était humilié d'avoir produit aussi peu d'effet sur la ville par son attaque, pendant laquelle il n'avait pas osé, sans Kellermann, faire agir ses troupes contre les postes des Lyonnais sur le plateau de la *Croix-Rousse*. Le général Noël avouait que, de leurs batteries du quai du Rhône, ils avaient répondu à celles de Vaubois par environ *deux mille coups de canon* qui avaient tué *plusieurs* de ses artilleurs et mis le feu

---

» de leur église de la rue St.-Honoré, pour y sacrer les pre-
» miers évêques *constitutionnels*. Ce monument ecclésiastique
» était signé par soixante Pères, dont la plupart appartenaient
» à leurs différentes maisons de Paris; les autres signataires
» s'y étaient réfugiés de celles de province d'où ils avaient
» été expulsés par les révolutionnaires. Le P. Roubiès refusa
» formellement comme eux le serment de cette *Constitu-*
» *tion civile du clergé;* et ce refus le fit expulser de la biblio-
» thèque. Il embrassa la profession d'instituteur de la jeu-
» nesse. Sa conduite, pendant le siége que Lyon eut à sou-
» tenir en 1793, lui procura beaucoup d'honneur. Quand la ville
» fut tombée au pouvoir de la *Convention,* le P. Roubiès, voyant
» commencer les cruautés des proconsuls envers les Lyonnais,
» disait à l'un de ses amis : *J'ai bien des fautes à me reprocher*
» *dans le cours de ma vie, et j'aurais grand besoin de faire*
» *pénitence. Je ne me sens pas le courage de la faire longue;*
» *oh! si je pouvais l'abréger en mourant pour la religion de*
» *J.-C.* » Son désir ne tarda pas à être exaucé. Il fut arrêté et traduit devant l'impie et barbare *commission révolutionnaire.* Elle le condamna à la peine de mort, le 17 février 1794, comme contre-révolutionnaire et comme *fanatique.* Le lendemain, il périt sur l'échafaud. M. Bemani avait subi le même sort deux mois auparavant avec le plus admirable stoïsisme. Il en sera parlé plus au long dans la suite. (*Note de l'édit.*)

à une maison du faubourg de la *Guillotière*. Quoiqu'il ne se flattât d'avoir incendié que six endroits de la ville, les représentans voulurent passer aux yeux de la Convention, pour avoir fait beaucoup plus de mal aux Lyonnais, et lui promettre de porter sans délai des dommages immenses à leur cité. Fiers de ce que Kellermann était revenu le 24 au camp de *la Pape* avec Gauthier, et pour lier forcément ce général à leur atroce dessein, ils écrivirent ce jour-là même au comité de *salut public* de la Convention :

« Pendant la course rapide de Kellermann, » nous avons cru que tous moyens de conciliation » avec Lyon étaient épuisés; nous avons pressé » les travaux : ce qui a beaucoup flatté l'armée » fatiguée de son inaction; et, le 22, à onze heu- » res, Lyon a été bombardé et canonné à boulets » rouges. L'incendie s'est manifesté en *huit* en- » droits à la fois. Les quartiers qui paraissent avoir » le plus souffert sont les rues *Mercière*, *Saint-* » *Dominique* et de l'*Hôpital*. Partie des maisons » de Bellecour ont été la proie des flammes; plu- » sieurs rues qui aboutissent à la place des *Ter-* » *reaux* ne sont plus qu'un monceau de cendres: » on évalue à deux mille personnes le monde qui » a péri dans Lyon cette nuit. On entendait sur » les toits les gémissemens du peuple qui criait » *miséricorde :* deux fois on a interrompu le feu; » mais les tigres qui gouvernent n'ont répondu » aux larmes des victimes qu'en accablant nos bat-

» teries et le faubourg de la *Guillotière* de *plus de*
» *quinze cents boulets ou obus.* Nous avons donné
» deux jours de repos aux troupes épuisées de fa-
» tigue par les travaux antérieurs; nous avons
» voulu donner aussi le temps à ce malheureux
» peuple d'ouvrir enfin les yeux. Placé entre son
» salut et sa destruction, entre la Convention na-
» tionale et des contre-révolutionnaires, il ne
» devrait pas balancer; cependant il ne nous arrive
» aucun acte de regret : au contraire, le trompette
» qui nous a été envoyé pendant le feu et qui a
» porté un instant de joie dans nos ames, appor-
» tait, en réponse à une nouvelle et dernière pro-
» clamation, des injures pour nous, et la détermi-
» nation de rester en révolte contre les décrets de
» la Convention. Ce soir on recommencera; et le
» feu sera encore plus nourri. Nous n'avons perdu
» que *deux* volontaires, et *un* de blessé à une
» batterie : aux avant-postes, il y a eu un homme
» de tué. Les troupes se sont parfaitement con-
» duites; et si les rebelles, incommodés de notre
» feu, veulent tenter une sortie, on les attend de
» pied ferme. Nous avons détruit toutes les espé-
» rances qu'ils fondaient sur Marseille.... Les prin-
» cipes triompheront à la fois dans Marseille et
» Lyon; et le méphytisme du royalisme sera dé-
» truit : *Vive la république!* »

Dubois-Crancé mentait sur beaucoup de points, comme on le voit aisément, mais surtout en parlant du repos qu'il avait laissé prendre à ses trou-

pes; car le 23 au soir, ne pouvant contenir son dépit au sujet de la réponse des Lyonnais, il avait fait canonner leurs postes de la *Croix-Rousse* avec la batterie de *Montessuy*, depuis six heures jusqu'à sept.

Mais, comme il l'avait annoncé, il fit attaquer Lyon le 24, dès quatre heures du soir, avec des bombes et des boulets rouges qui ne discontinuèrent pas d'y porter le feu, la mort et la dévastation jusqu'à huit heures du lendemain; et il s'y joignit, depuis neuf heures du soir jusqu'à six heures de la matinée du 25, un feu continuel de mousqueterie, principalement contre les deux redoutes qui défendaient le poste très-avancé de la maison *Pantaud* à la *Croix-Rousse.* Les assaillans, en grand nombre, en furent long-temps repoussés : il ne leur fut enfin cédé qu'après que le brave Grandval, qui en était le commandant, y eut été tué; et ce fut à sa mort plutôt qu'à leur bravoure, qu'ils en durent l'occupation.

La journée ne se passera pas sans que Dubois-Crancé et Gauthier en tirent vanité, non plus simplement auprès du comité de *salut public* de la Convention, mais auprès d'elle-même. Ils lui écrivent, le 25 : « Le feu a recommencé hier à quatre » heures du soir, après trente heures inutilement » livrées à la réflexion. Les boulets rouges ont in- » cendié le quartier *Saint-Clair;* les bombes ont » commencé leur effet à dix heures du soir : il » n'a pas été *conséquent* jusqu'à minuit; mais à

» cette heure il s'est manifesté le plus terrible in-
» cendie *vers le quai de la Saône*. D'immenses
» magasins ont été la proie des flammes; et, quoi-
» que le bombardement ait cessé à sept heures, ce
» matin, l'incendie n'a rien perdu de son acti-
» vité jusqu'à ce moment, qu'il est cinq heures du
» soir. On assure que *Bellecour*, l'*Arsenal*, le
» *Port du Temple*, la rue *Mercière*, la rue *Tu-*
» *pin*, et autres adjacentes sont totalement incen-
» diés : on peut évaluer la perte de ces deux
» nuits à deux cents millions. Nous avons envoyé,
» cette après-midi, un trompette à Lyon y porter
» la lettre ci-jointe, quoiqu'on eût arboré sur les
» clochers le signe de la persistance dans la ré-
» bellion, le *drapeau noir :* nous avons donné
» trois heures pour y répondre. Ces trois heures
» passées, le bombardement recommencera. Pen-
» dant celui de la nuit d'hier, on a attaqué de
» vive force deux redoutes des rebelles à la *Croix-*
» *Rousse;* elles ont été toutes deux emportées
» malgré une grêle de balles et de boulets.....
» Cette nuit a eu un caractère de sévérité qui a
» peu d'exemples; on y a souvent croisé la
» baïonnette. Les Lyonnais avaient aussi tenté une
» sortie du côté du *Moulin-à-Vent* près de la *Guil-*
» *lotière ;* mais les gardes nationales de Grenoble
» qui étaient de poste, les ont fait rentrer avec
» beaucoup de rapidité, en laissant deux morts sur
» la place. »

De même que Noël avait menti, en disant que,

dans la nuit du 22 au 23, il n'avait eu qu'un homme de tué et un de blessé; les représentans disaient aussi mensongèrement à la Convention, en parlant de la nuit du 24 au 25 : « Nous avons eu dix hommes tués » et trente-deux blessés; les redoutes des rebelles » étaient jonchées de morts; mais ils ont profité » de l'obscurité pour en emporter un grand nom- » bre; et, parmi les morts, on trouve un tiers de » prêtres à peu près (1). » La lettre portait un *post-scriptum* hypocrite où Dubois-Crancé disait seul : « Je prie l'Assemblée de vouloir bien pren- » dre connaissance de mon dernier avis aux Lyon- » nais : ma situation est assez pénible pour qu'on » m'accorde cette grâce; et je lis dans *mon cœur* » qu'il sera, dans tous les cas, ma justification. » En même temps, Dubois-Crancé et Gauthier écrivaient aussi à la société des *jacobins* de Paris, le 25, pour la réjouir par le bruit des mêmes exploits, en évaluant à deux mille le nombre des Lyonnais qu'ils avaient tués, et en assurant que ces deux journées n'avaient coûté aux assiégeans que quatorze hommes tués et une trentaine de blessés (2). Le reste de la lettre n'était qu'une répétition de la précédente, avec cette particularité néanmoins qu'après avoir commencé par ces mots : « Frères » et amis, la nuit du 22 au 23, une grêle de bombes » et de boulets rouges ont assailli la ville de Lyon;

(1) Pièce 208.
(2) Pièce 210.

» le feu s'est manifesté à la fois dans huit endroits, » plus de cent maisons ont été incendiées, etc.; » la lettre se terminait ainsi : « Nous continuerons ce » soir. *Périsse Lyon*, s'il le faut; et *vive la répu-* » *blique!* »

Mais Dubois-Crancé et Gauthier ne jugèrent pas à propos de recommencer le soir leur bombardement, leurs canonnades et leurs autres attaques, parce qu'ils avaient éprouvé des pertes qui les déconcertaient, et que l'ardeur de leurs soldats était singulièrement attiédie par le courage des Lyonnais. Ces deux représentans semblaient réduits à la nécessité de les conjurer en quelque sorte d'être moins braves; car, au lieu de les canonner et de les bombarder, ils leur envoyèrent, non dans l'après-midi du 25, mais à dix heures du soir, une dépêche, où, feignant de les plaindre et montrant du regret d'être obligés par devoir de les menacer, ils tâchaient de les désarmer en employant d'insidieux raisonnemens, tant ils avaient peur eux-mêmes d'échouer dans de nouvelles attaques.

Dans cette dépêche, ils leur disaient, avec une compassion feinte : « L'armée de la république » vous a fait bien du mal, parce que vous l'avez » voulu. Craignez que ce fléau ne s'augmente et » que votre entière destruction ne serve d'exemple » à quiconque serait tenté de vous imiter. Nous » vous envoyons le bulletin de la Convention na- » tionale; vous y verrez que nous avons fait notre » devoir, et vous ne doutez pas que nous persis-

» terons dans l'exécution de ses ordres. Ne comptez
» plus sur les Piémontais; ils sont arrêtés à la sortie
» de la Maurienne. Ne comptez plus sur les Mar-
» seillais; ils ont été battus: ils sont rentrés à Mar-
» seille, et Carteaux est à Aix. Ne comptez pas sur
» un acte de faiblesse de la part de la Convention:
» vous le verrez par le dernier décret qu'elle a rendu
» à ce sujet. Mais pourquoi, en vous soumettant aux
» lois, douteriez-vous encore de son indulgence?
» Ne dites pas que vous avez juré de mourir libres.
» Votre liberté ne peut être que celle que toute la
» France a jurée. Tout autre acte de liberté préten-
» due est une rébellion contre la nation entière (1).»

Le bulletin dont il s'agissait contenait ce qui s'était fait à la Convention dans la séance du 21. Barrère y avait annoncé, au nom du comité de *salut public*, que le mouvement contre-révolutionnaire de Lyon se propageait dans plusieurs parties du département de *Rhône-et-Loire;* que la ville de Montbrison venait d'être le théâtre de beaucoup de cruautés commises par des hommes envoyés de Lyon. Barrère en avait donné pour preuve une lettre des municipaux de la petite ville d'Ambert, voisine de ce département, aux administrateurs de celui du *Puy-de-Dôme*, dans laquelle il était dit que, dès le commencement de juin, la ville de Montbrison avait reçu dans son sein des émigrés et

(1) Pièce 211.

des prêtres condamnés à la déportation; qu'alors elle forma une armée de *muscadins*, qui commença par brûler les archives de la société populaire, et un tableau sur lequel étaient gravés les droits de l'homme; que dans les rues on entendait ces cris : *Vive Louis XVII! à bas la Constitution! sans Roi, point de loi;* que, le 3 août, les paysans des alentours, ayant été invités, dans la même ville, pour une fraternisation, y avaient été assaillis par des coups de canon; et que les *muscadins* marchèrent alors sur Moingt, (à une demi-lieue de Montbrison, au sud), et sur Boën, (à deux lieues et demie au nord); qu'ils y enlevèrent les armes et les drapeaux de la garde nationale; que, le 6 août, ils avaient parcouru plusieurs communes avec des canons, en criant : *Vive Louis XVII! à bas la Convention! les sans-culottes à la guillotine!* Une autre lettre du 14, venue de Clermont, portait que les patriotes de Boën, ayant tenté une attaque sur Montbrison, avaient repoussé les *muscadins;* mais que ceux-ci, ayant appelé à leur secours des *muscadins* de Lyon et de Saint-Étienne, avaient marché sur Boën au nombre de six mille, avec plusieurs pièces de canon; qu'ils y avaient commis beaucoup de brigandages, et fait une liste de proscription par laquelle vingt têtes étaient vouées à la mort. Barrère avait ensuite fait décréter que Couthon, Châteauneuf-Randon et Maignet seraient adjoints, avec des pouvoirs illimités, aux représentans qui étaient

près de Lyon ; que trente mille francs seraient envoyés aux républicains de Moingt et de Boën. Lesterpt-Beauvais était en même temps dénoncé pour n'avoir pas été assez attentif aux opérations des administrateurs de Lyon, pendant sa mission à la manufacture d'armes de Saint-Étienne ; et Danton désavouait, en ricanant, la lettre que les Lyonnais avaient affichée, comme écrite par lui à Dubois-Crancé, et trouvée dans un porte-feuille que celui-ci avait perdu à Grenoble, en quittant cette ville. Cette lettre, dont j'ai déjà dit un mot, doit être connue en entier pour qu'on puisse apprécier la dénégation de Danton. Datée de Paris, le 21 juillet, elle portait ces phrases : « Mon cher col-
» lègue, la fameuse journée du 10 août approche;
» il est temps de frapper le grand coup. Il faut
» enfin que la sainte *montagne* triomphe. Tu sais
» que Lyon, cette cité riche et superbe, *entre*
» *pour beaucoup dans le projet* (1). Emploie toutes
» les forces dont tu disposes pour soumettre les
» rebelles de Lyon. S'il faut abandonner le *Mont-*
» *Blanc ;* qu'importe : dût-on voir les Savoisiens
» enchaînés deux à deux. Point de considérations
» particulières ; point de demi-mesures : *il est*
» *temps que nous régnions.* Il faut absolument
» soumettre cette ville superbe : alors toutes les

(1) Le rapport mystérieux de cette phrase avec les secrets que j'ai dévoilés aux pages 185 et suivantes, pourrait faire croire à l'authenticité de cette lettre.

» autres tomberont à nos pieds. Si l'on ne peut
» la forcer par les armes, il faut la réduire en
» cendres. Si les cultivateurs crient et deman-
» dent à qui ils vendront leurs denrées, dis-leur
» qu'ils aillent à Constantinople. Surtout répands
» les assignats ; ne les compte pas : ils se re-
» trouveront à la fin. *Signé* Danton. »

Pour que la Convention regardât cette pièce comme fabriquée par quelque habitant de notre ville, il avait suffi à Danton de dire : « Je suis un
» peu plus malin que cette lettre ; je ne me sers
» point du style de messieurs de Lyon. »

Celle des deux représentans *aux Lyonnais*, et non à leurs administrateurs, avait exigé que ceux-ci les assemblassent, afin qu'eux-mêmes y répondissent ; et il avait encore fallu attendre jusqu'au lendemain pour que les sections pussent être convoquées. Cependant les corps administratifs, réunis avec les délégués des sections, et formant ensemble le comité de *salut public* lyonnais, n'avaient pas laissé la dépêche sans une prompte réponse, telle que l'exigeaient les circonstances. Ils avaient écrit aux représentans : « Lorsque vous nous en-
» voyez des dépêches, vous ne donnez point au
» peuple de Lyon le temps de délibérer : les hos-
» tilités continuent. Quelles que soient vos résolu-
» tions sur ce point, nous allons lui soumettre le
» contenu de votre lettre et le bulletin de la Con-
» vention qui lui était joint. Le résultat de sa déli-
» bération vous sera transmis aussitôt qu'elle aura

» eu lieu. *Signé* Bémani, président; et Roubiès,
» secrétaire général. »

Il est juste de dire que, dans cette nuit, les batteries ennemies restèrent en repos, afin de paraître laisser aux sections le calme nécessaire pour délibérer sur la dépêche des deux représentans. Ils voulurent même essayer de prouver aux Lyonnais que, la nuit précédente, ils avaient été plus modérés qu'eux, et leur envoyèrent à cet effet un certificat qu'ils s'étaient fait donner par celui de leurs généraux en sous-ordre, qui commandait leur garde de sûreté à la *Pape*, d'où les canons et les mortiers n'étaient guère redoutables pour la ville : « Je certifie, disait
» officieusement ce général, que les troupes de la
» division que je commande, n'ont point tiré, dès
» l'instant que j'en ai reçu l'ordre du général en
» chef Kellermann, et que les Lyonnais n'ont pas
» cessé de tirer leurs canons depuis cinq heures
» du matin jusqu'à sept, le 25 (1). » Mais les autres batteries ennemies, bien plus rapprochées, avaient tiré jusqu'à huit heures; et ce général, si servile, était ce Félix Dumuy à qui sa précédente conduite, en Provence, avait fait perdre toute considération, et pour qui les représentans eux-mêmes n'avaient témoigné que du mépris, lorsqu'en écrivant le 15 au comité de *salut public* de la Convention, ils lui avaient dit : « Dumuy n'est bon à rien...
» Nous vous conseillons de le rappeler (2). »

(1) Pièce 215.
(2) Pièces 171 et 179.

Les motifs de la modération affectée de leur lettre aux Lyonnais, expliqueront peut-être aussi la patience avec laquelle ils attendirent la réponse des sections jusqu'à une heure après-midi du 26, c'est-à-dire treize heures : encore alors, crurent-ils devoir se borner à leur envoyer des plaintes qu'il ne leur convenait pas de laisser partir sans menaces. Dans la nouvelle dépêche qui contenait les unes et les autres, ils parlaient ainsi : « Les repré-
» sentans du peuple ont écrit hier à dix heures du
» soir aux citoyens de Lyon, et leur ont accordé
» un délai jusqu'aujourd'hui midi. Le délai est
» passé; ils ont eu le temps de délibérer. Toute
» tergiversation est inutile. L'armée va recevoir
» les ordres d'agir jusqu'à ce qu'il ne reste plus de
» rebelles aux décrets de la Convention. »

Cependant la journée et même la nuit qui la suivit se passèrent sans que l'armée assiégeante recommençât les grandes hostilités; et, le lendemain 27, Dubois-Crancé et Gauthier reçurent enfin la réponse qu'ils attendaient; mais, loin de se conformer à leurs vœux, les sections paraissaient braver leurs menaces. Elles avaient fait répondre par leurs présidens, que : « Les citoyens, étant obligés de se
» disperser pour le service du siége, et ne devant
» plus abandonner leurs postes sans cesse attaqués,
» ils ne pouvaient plus correspondre eux-mêmes
» avec les représentans; qu'il n'y avait plus d'au-
» tre moyen de s'entendre que de former un con-
» grès de commissaires de part et d'autre qui sti-

» puleraient entre eux ce qui conviendrait, suivant
» les circonstances. »

A cette proposition, les deux représentans n'écoutent plus que leur colère. Dès quatre heures de l'après-midi, ils font canonner la ville; et, à neuf heures du soir, le bombardement se joint aux canonnades avec lesquelles il continue jusqu'à quatre heures du matin du 28. La ville en éprouve des ravages désolans, qui ne sont néanmoins pas aussi considérables que ceux de la nuit du 24 au 25; et ce fut, après avoir causé ces nouveaux dommages que Dubois-Crancé et Gauthier s'expliquèrent sur la proposition des sections, en adressant *aux citoyens de Lyon* la réponse suivante : « Vos présidens de
» sections nous proposent une nomination respec-
» tive de commissaires; et, en même temps, ils
» nous déclarent que désormais le peuple de la
» ville de Lyon ne correspondra plus avec nous.
» On redoute une communication franche et loyale
» entre le peuple et ses représentans. Hé bien!
» nous déclarons à notre tour que nous ne pou-
» vons pas communiquer avec des autorités sans
» caractère, puisque les décrets de la Convention
» s'y opposent. Nous ne connaissons que la loi;
» nous n'obéissons qu'à elle; et nous ne traiterons
» jamais avec des fonctionnaires qui persistent à la
» méconnaître : voilà notre dernier mot. »

Comme on pourrait croire, d'après les fanfaronnades et les inculpations des représentans, que les Lyonnais avaient perdu beaucoup plus d'hommes

que l'ennemi, et qu'ils s'étaient donné des torts réels, il est juste de s'arrêter ici pour rétablir la vérité sur ces deux points.

D'abord les petites affaires qui avaient eu lieu, dans les commencemens, entre eux et les soldats de Dubois-Crancé, étaient restés à l'avantage des premiers. Les seconds en étaient même notablement affaiblis, car le seul régiment de *Royal-Pologne* ne consistait déjà plus qu'en cent cinquante hommes; et l'intervalle qui séparait nos redoutes des assiégeans, était jonché de leurs morts. Le nombre en était si grand, que l'air en devint contagieux; et Dubois, croyant trouver dans la peste un nouveau moyen de réduire les Lyonnais, laissait les cadavres exposés à l'ardeur du soleil. Peu s'en fallut qu'il n'envoyât la contagion se réunir aux autres fléaux qui désolaient la ville; mais la crainte d'en être atteint lui-même, l'obligea de donner la sépulture à des corps qui déjà répandaient l'infection autour de lui.

Ceux des Lyonnais qui restaient sur le champ de bataille, étaient recherchés, par une indigne préférence de l'ennemi, pour être livrés à ses outrages. Un commandant de bataillon, expiré de ses blessures entre leurs mains, fut enterré jusqu'au cou; et Dubois-Crancé, fier de voir son visage pâlissant, vint apprendre à ses troupes comment on bravait un Lyonnais quand il était mort. Le lecteur peut conjecturer par-là de quelle manière elles traitaient les prisonniers de guerre. Quand

ils n'étaient pas massacrés de suite, c'était pour être mutilés en détail; leur plus doux sort consistait dans le supplice des fusillades. Étaient-ils réclamés? l'ennemi se contentait de répondre qu'on ne rendait pas des rebelles « qui, mis *hors de la* » *loi*, devaient être exécutés dans les vingt-quatre » heures. »

La conduite des Lyonnais envers les prisonniers qu'ils avaient enlevés à ces barbares, était bien différente. Ils les traitaient comme des frères entraînés dans un égarement funeste dont ils tâchaient de les ramener par des actes de bienveillance. La liberté de nuire était la seule faculté dont ceux-ci restassent privés; et il ne leur restait à désirer que ce qu'il était physiquement impossible de leur accorder.

Mais, de même qu'il est des ames féroces que les exemples de douceur et les traitemens généreux ne sauraient changer, il est aussi des naturels bienfaisans qui ne sauraient être détournés de leurs inclinations, par l'atroce ingratitude de ceux qui réclament de nouveau leurs bons offices. Tels se montrèrent encore une fois les Lyonnais, lorsque Dubois-Crancé les fit solliciter de lui donner des chirurgiens pour guérir les blessés de son armée. Ne pouvant lui en céder, ils lui proposèrent de recevoir ses malades dans le grand hôpital de la ville, s'engageant à les lui renvoyer fidèlement, après les avoir guéris. Dubois-Crancé accepta; et les soldats furent apportés dans cet hospice, où, par

des soins qui les rendaient à la santé, les Lyonnais les consolaient des blessures qu'ils leur avaient faites.

Mais la postérité pourra-t-elle le croire? Ce grand hôpital, nommé l'*Hôtel-Dieu*, qui devait être sacré pour les assiégeans, ne fût-ce que parce que leurs soldats blessés y recevaient les secours généreux et compatissans qui devaient les rendre à la vie et à leur armée, n'obtint point d'égards de la part de Dubois-Crancé, quoiqu'il ait cru devoir ensuite chercher à persuader qu'il avait ordonné de l'épargner (1). Des centaines de malades qui faisaient retentir cet hospice de leurs douleurs n'excitèrent pas la moindre commisération parmi les artilleurs de Vaubois. Cet édifice, où le génie de Soufflot avait réuni la magnificence à la commodité, le plus beau des monumens de ce genre en Europe, vient d'être écrasé de bombes. Les barbares, avec leurs boulets rouges y ont mis le feu quarante-sept

---

(1) On voit, sous le n° 192 de la *Réponse de Dubois-Crancé aux inculpations de Couthon et Maignet, seconde partie,* l'ordre suivant, qui ne paraît pas avoir jamais été donné :

« Les circonstances où se trouve la république, nécessitant » une attaque sur la ville de Lyon avec des bombes et des bou- » lets rouges, les représentans du peuple requièrent le général- » commandant le camp devant la Guillotière (Noël) de pro- » téger, autant qu'il dépendra de lui, sans compromettre ses » batteries, les maisons de *la Charité,* et l'Hôpital dit l'*Hôtel-* » *Dieu.* Au camp de la *Guillotière,* ce 22 août, l'an II de la » république. *Signés* Dubois-Crancé et Claude Javogues. »

fois dans une nuit. Ils l'auraient réduit en cendres avec ses malades, si le peuple lyonnais, qui le regardait comme la propriété des malheureux, n'eût éteint autant de fois la flamme qui s'en emparait, et cela malgré les décharges à mitraille par lesquelles on s'efforçait de l'en empêcher.

Là, seulement, sur le dôme de cet hôpital, était ce *drapeau noir* que Dubois-Crancé, par la plus insigne et la plus barbare calomnie, peignait à la Convention comme flottant sur les cinquante clochers de la ville, en signe de révolte générale. Il savait bien que c'était ainsi que, dans une ville assiégée, l'on recommandait à l'humanité des assiégeans l'asile de la misère accablée de maladie. Il n'en disait pas moins à ses soldats, et surtout aux paysans que la réquisition amenait pour leur servir d'auxiliaires : « Voyez ce sinistre éten-
» dard qui vous menace du trépas dont il déploie
» les sombres couleurs ! Par-là, les Lyonnais vous
» annoncent que, si la victoire leur reste, ils iront
» porter dans vos campagnes la dévastation et la
» mort. Le drapeau national qui flotte à côté vous
» prouve qu'ils abuseraient du nom sacré de la
» patrie pour vous égorger. C'est là que d'Artois
» et ses émissaires, Précy et son état-major en
» combinent le sanguinaire projet sous ces ban-
» derolles flottantes; et ce motif suffit pour diriger
» contre cet édifice les principales vengeances du
» patriotisme. »

C'était par ces fables atroces, débitées aux stu-

pides et brutaux villageois, que les assiégeans se faisaient applaudir dans leurs efforts pour détruire un établissement devant lequel des sauvages se fussent prosternés, où beaucoup d'entre ces rustres avaient trouvé plus d'une fois le soulagement et la guérison de leurs misères. Les bombes et les boulets y étaient jetés avec plus d'acharnement que sur tout autre endroit de la ville. Les lits de douleur en étaient culbutés, fracassés, écrasés. Il fallut transporter les malades dans les caves et autres endroits aussi malsains, pour les soustraire à la mort qui pleuvait sur eux, ou les moissonnait dans tous les sens; et l'on fut obligé d'ôter ce drapeau noir qui ne servait plus qu'à désigner l'*Hôtel-Dieu* à la fureur des barbares.

Tant de rage contre un asile aussi précieux à la classe indigente, contribua plus que toute autre chose à persuader au peuple de Lyon qu'il était faux que les représentans de la Convention voulussent son bonheur, comme ils avaient l'effronterie de le dire. L'acharnement à ravir au pauvre souffrant cette dernière ressource, excita, jusque dans les rangs les plus obscurs, quantité d'humbles journaliers à combattre avec ardeur à côté des plus riches patriciens. Il était donc bien faux que la majorité du peuple de Lyon refusât de porter les armes, comme les représentans l'écrivaient à la Convention.

Les deux mortiers et les canons, que nous avons déjà vu établir à côté de l'*Hôtel-Dieu*, faisaient

encore de vains efforts pour démonter les batteries d'où l'ennemi ne cessait de le cribler de bombes et de boulets, parce qu'elles étaient garanties par de grands et nombreux chantiers de bois de construction de fortes dimensions et de la plus dure espèce, situés sur la rive gauche du Rhône. Toutes les bombes, que les Lyonnais lancèrent pendant plusieurs jours sur ces chantiers, ne pouvaient mettre le feu aux énormes poutres qu'ils renfermaient. Couchées sur le terrain, elles ne laissaient pas de prise aux flammes; et les bombes, en éclatant, ne faisaient que briser dans quelques parties les planches qui formaient la clôture des chantiers. Précy désolé fait publier à l'ordre du jour, le 2 septembre, qu'il donnera une somme d'argent considérable à celui qui, traversant le Rhône, ira les incendier; un des capitaines ingénieurs de l'armée lyonnaise, nommé Bosquillon, simple élève des *ponts-et-chaussées*, vient s'offrir pour cette expédition hardie; et, dans la nuit du 2 au 3, muni des artifices nécessaires, il passe le fleuve dans un petit bateau, dont un marinier, habile et courageux, a pris la conduite; il aborde un peu au-dessous du *Pont-Morand*, et commence par mettre le feu à un amas considérable de fagots, qui se trouve près de l'endroit où il est débarqué. L'ardeur de Bosquillon manquait de prévoyance; car les fagots enflammés produisant à l'instant une clarté qui met à découvert sa personne, l'ennemi accourt, tire sur lui plusieurs coups de fusil. Il ne peut plus

aller jusqu'aux chantiers; la crainte le force de se rembarquer, et il revient dans la ville sans avoir fait autre chose que d'éveiller l'attention de Vaubois sur le dessein d'incendier les chantiers.

Le général Précy, qui était sur le quai avec son état-major, pour attendre le résultat de la tentative, exprimait hautement son chagrin d'une telle issue, lorsque deux jeunes gens se présentèrent à lui, en promettant d'accomplir à l'instant ses intentions. L'un, appelé Laurençon, et n'ayant que vingt ans, servait dans la cavalerie lyonnaise; et l'autre, nommé Barthélemi Dujast, âgé de dix-sept ans, servait dans un bataillon de la section de l'*Hôtel-Dieu*. Les flammes des fagots continuant à répandre une lumière semblable à celle du jour, et doublant en quelque sorte le danger que ces deux jeunes gens veulent affronter, on cherche à les retenir, en renvoyant l'expédition à la nuit suivante. Mais ils insistent; ils pressent; on est obligé de céder : le capitaine d'artillerie Ravina leur fournit des fusées à incendie, enveloppées d'une toile goudronnée: ils les attachent sur leur tête, se dépouillent de leurs vêtemens; et, vers deux heures du matin, ils se lancent à la nage dans le Rhône par l'abreuvoir qui est en face de la place du *Concert*. De nombreux spectateurs, rassemblés sur le quai, les suivent des yeux à la lueur des fagots qui brûlent encore. Laurençon, plus fort que son camarade, touche terre le premier vers l'endroit où Bosquillon

était débarqué; Dujast ne tarde pas d'y aborder; et tous deux, ayant besoin d'une étincelle pour leur opération, vont d'abord hardiment prendre un tison au brasier des fagots; et, marchant vers les chantiers, dont les plus proches sont éloignés de trois cents toises, ils profitent des ouvertures faites à la clôture par les bombes, lancent leurs fusées allumées dans cinq à six chantiers épars sur la rive, et viennent ensuite s'asseoir sur les bords du Rhône pour attendre l'effet de leur manœuvre, ne voulant pas retourner dans la ville sans être assurés de la réussite. Les chantiers s'embrâsent; mais il en est un qui ne donne pas une étincelle, et c'est le plus considérable. Nos jeunes gens y reviennent; et Dujast, à qui trois fusées restent encore, les y lance en divers sens. Mais l'ennemi aperçoit nos jeunes gens, les poursuit à coups de fusil : ils courent au fleuve, s'y précipitent, et arrivent à l'autre rive, sans que les balles aient pu les atteindre. Mais ils n'ont pu aborder tous les deux au même point, parce que le cours du fleuve les a fait dériver en raison de leur plus ou moins de force. Laurençon, plus vigoureux, a touché notre rive, en face de l'*Hôtel-Dieu;* mais Dujast, plus faible, a été entraîné sous le pont de la *Guillotière*, et n'a pu gagner terre qu'à l'abreuvoir qui est devant l'hospice appelé la *Charité*. L'accueil, que leur firent les témoins de leur belle action, peut moins se décrire que se concevoir. Cet accueil était d'autant plus vif que tous les chantiers étaient déjà la

proie des flammes, sans qu'il fût possible à l'ennemi de les éteindre.

Dans la matinée, le général Précy fait venir nos deux jeunes gens pour les féliciter avec pompe et leur donner la somme promise. L'un et l'autre la refusent; et Dujast, prenant la parole au nom de son camarade comme au sien propre, dit à Précy : « Mon général, ce n'est pas pour de l'argent que » nous avons fait tous nos efforts pour remplir » vos intentions; mais bien pour contribuer, avec » vous, à anéantir les ennemis de notre patrie. Si » vous croyez que notre action mérite une récom- » pense, faites-nous cadeau à chacun d'une paire » de pistolets ou d'un sabre. Au moins l'un ou » l'autre de ces objets pourra nous servir à com- » battre nos impitoyables ennemis. » Le général leur promet ce qu'ils demandent, en les assurant qu'il ne manquera pas de se rappeler leur exploit, s'il a le bonheur de réussir dans sa défense de Lyon. Il leur promet en outre à chacun une des médailles qu'il se propose de faire frapper et de distribuer à ceux qui se seront signalés par quelque action d'éclat pendant le siége. Elle devait porter d'un côté ces mots : *Siége de Lyon, ses habitans reconnaissans;* et de l'autre ces paroles : *Valeur récompensée* (1).

---

(1) Il reste encore aujourd'hui quelques témoins oculaires de cet acte de bravoure, et entre autres, M. Ravina, le même capitaine d'artillerie qui donna les fusées; M. Dunand, alors capi-

taine de la compagnie où Dujast était chasseur ; M. Rivollet, lieutenant, et M. Minuya, sergent-major, tous les deux dans la même compagnie. Laurençon est mort, en 1796, d'une maladie causée par les fatigues qu'il avait éprouvées en portant des secours aux prêtres et aux émigrés cachés dans nos campagnes ; mais Dujast vit encore. Lors du retour des Bourbons, en 1814, ses compatriotes lui décernèrent le grade d'officier dans la garde nationale de Lyon. Quand le général Précy retourna dans cette ville cette année-là même, il revit Dujast avec enchantement et joignit à l'attestation qu'il lui délivra, l'expression écrite de son désir pour qu'une décoration lui fût accordée. Tout le monde jugeait qu'il pouvait prétendre à celle de la *Légion-d'Honneur*. Dujast en fit la demande par une pétition remise au commandant de la garde nationale, M. de C..... .., qui la donna au général inspecteur M. de S..... L'un et l'autre promirent de la conduire au succès désiré. Sans doute, ils n'ont pu y parvenir ; car Dujast n'a rien obtenu. Il s'en consolerait, s'il eût recouvré le certificat et la recommandation écrite du général Précy, avec d'autres pièces accessoires qui accompagnèrent la pétition. Il les a réclamées plusieurs fois ; mais, après bien des réponses évasives, les bureaux se sont débarrassés de toutes réclamations de sa part, en répondant que ses papiers étaient perdus. Il ne lui reste pour récompense que le souvenir de sa belle action, et l'estime du petit nombre de citoyens qui la connurent. *Sic vos non vobis*..

(*Note de l'éditeur.*)

FIN DU TOME PREMIER.

ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES
ET PIÈCES OFFICIELLES.

N° I (pages 92 et 278).

Offrande à Chalier : ou Idées vraies et philosophiques, tracées à la hâte et offertes à son défenseur officieux ; par un homme libre et un ami des hommes (Jean Chassagnon). *L'an Ier de la liberté,* 1793, *du* 29 *mai au* 14 *juillet.*

Dans Chalier magistrat, je vis une panthère :
J'appelai sur son front les flèches du tonnerre
Et des lois le glaive vengeur.
Chalier, chargé de fers, est devenu mon frère.
Non, ciel! en exécrant son ame sanguinaire,
Je ne puis lui fermer mon cœur.

COURTE INTRODUCTION.

Le génie tutélaire de la patrie à l'homme libre.

Mon fils, lève la pierre de ton sépulcre, prends vite la plume et trace ce que je vais te dicter... Tu voulus défendre Louis XVI ; je t'interdisis cette tâche... Chalier m'a invoqué, je souscris à son vœu; je remets sa cause en tes mains. Ne flatte personne; peins l'accusé sans ménagement et sans calomnie; sois vrai et ose dire toute la vérité... ; déploie tout le caractère d'un homme libre, toute la bonté de l'ami des hommes... Je te mets au-dessus de l'opinion et de la justice vulgaire : obéis et ne crains rien.

Les demi-mesures, les demi-vérités, le demi-savoir, le demi-caractère, ont fait avorter la révolution, enceinte de la liberté et de l'âge d'or.

Signé, le prophète Élie.

OEFRANDE A CHALIER.

Examinez ma vie, et songez qui je fus;
Fou. (RACINE.)
Que celui d'entre vous qui est sans folie et sans péché, me jette le premier, la pierre. (S. JEAN, CH. VIII.)

DANS un siècle d'ignorance, de petites vues, de stagnation, de sourds complots, de basses intrigues, de monotonie et de pusillanimité, où le despotisme farouche et soupçonneux est assis sur un trône impur et vacillant, le magistrat brusque saisit les hommes en masse, ne distingue aucune nuance morale; il effleure l'ame; il cherche la volonté dans l'ébranlement convulsif, dans les indications équivoques d'un cerveau échauffé, et s'attache avec roideur au matériel du crime.

Dans l'heureux moment d'une crise révolutionnaire et régénératrice, où une grande nation, naguère asservie, mais relevée une seconde fois par son génie tutélaire, foule à ses pieds les débris honteux du dernier joug; où la philosophie triomphante se déploie avec une sainte hardiesse, et place sur l'autel de la patrie, à côté des glaives, des étendards et des flambeaux, les guirlandes de la concorde, la balance de la modération et le buste de la magnanimité; dans ce moment propice, dans cette situation imposante, la loi, plus sage et plus juste, laissant à la tyrannie la petitesse de la crainte, la précipitation de l'impatience et l'inhumanité de la rigueur, doit prendre les coupables un à un, remonter vers leur enfance, suivre leur jeunesse, analyser leurs passions, étudier le mouvement de leur sang, le jeu de leurs fibres, les palpitations de leurs cœurs, l'inflammabilité de leur imagination, leur instinct, leurs penchans, leurs habitudes; calculer l'influence des écrits du jour, l'empire de l'opinion dominante sur leurs organes; s'emparer de l'éclair précurseur de l'explosion de leur folie, comme on saisit la première étincelle, la fumée quelquefois insignifiante d'un incendie qui se prépare; épier les causes, les gradations, les progrès de leur

immoralité; rassembler enfin et observer tous les fils disparates et épars de la trame de leurs forfaits.

Le vulgaire, le raisonneur inexpérimenté, l'ame honnête et imperturbablement paisible, tout homme à qui les fortes commotions sont inconnues, et qui ne s'écarta jamais d'une scrupuleuse équerre, met, sans hésiter, sur la même ligne cent individus enveloppés dans la même accusation, coupables du même délit, mais qui, nés avec des complexions et des appétits différens, se sont jetés dans le même abîme avec des élans, des vibrations, et j'ose dire des vues contradictoires.

L'observateur qui, pénétré des grands principes de la morale éternelle, révolté des désordres domestiques et de la désharmonie générale du corps social, aux prises lui-même avec l'inquiétude de son imagination et la mobilité de ses sens, se plaça dans une région élevée, dans une atmosphère pure, pour se garantir du tourbillon, des secousses et des miasmes pestilentiels, et promena, pendant plusieurs années, son œil attentif sur les ouragans de la vie civile, sur les vagues écumantes des passions de la multitude : cet arbitre éclairé aperçoit, dans une foule immense, une réunion de complices; voit, du foyer des grandes vertus, s'élever des vapeurs dévorantes, des fantômes effrayans; distingue ici une innocence abjecte et nulle, qui se traîne dans la poussière, et ne hasarde aucun pas de peur de faire une chute; là contemple une scélératesse turbulente et superbe qui s'érige un trône, proclame des lois, attaque des abus, invoque le ciel et l'enfer, et poursuit, sans distinction, les perturbateurs et les amis de l'ordre.

Fatigué de ces contrastes, de ce renversement, de ces monstruosités, il lève, vers le père des nations, ses yeux mouillés de larmes, et ses mains suppliantes; il se jette dans ses bras, adore ses décrets, et s'écrie avec une pitié tendre et un frisson intéressant : « Quelle différence y a-t-il entre moi » et ce malheureux chargé de l'exécration publique et voué » à l'infamie de l'échafaud? » L'incandescence de sa tête l'a perdu, ... et la mienne fut si exaltée!.... Il fut un temps

où, pour me rendre célèbre, j'aurais voulu me frayer une route nouvelle avec la hache des novateurs et les torches des Euménides.... Quel souffle divin éteignit ma fièvre et m'éloigna du précipice!... La carrière des agitateurs se ferma devant moi, et je dus mon salut à la retraite, à l'obscurité, à une mélancolie froide et au néant de l'inaction.

O vous, citoyens inexorables, qu'un amour trop ardent pour la patrie rend dénaturés envers un de ses enfans qui naquit bon, mais que le désir immodéré d'être utile, un vertige d'ambition et l'infernale astuce des hommes pervers égarèrent dans sa marche, interrogez un moment votre conscience, et rappelez-vous cette admirable réponse du Messie aux dénonciateurs pervers de la femme adultère : *Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette, le premier, la pierre.*

Remontons vers cette époque où un tocsin universel réveilla le peuple français, que vous disiez assoupi et courbé sous les lourdes chaînes d'un antique despotisme : le génie, les talens, les vertus, la science, la piété même se levèrent à l'envi, et, dans une attitude majestueuse, avec un accent solennel, citèrent au tribunal de la nation, et devant la justice des siècles, la finance, la magistrature, la noblesse, le sacerdoce et la royauté.

Je diviserai en trois classes les acteurs principaux du grand drame de la révolution.

Je comprends, dans la première, les ames droites, généreuses et énergiques qui s'occupèrent vivement de la réforme des abus, de l'intérêt de la chose publique et du bonheur de leur pays.

Dans la seconde, les têtes chaudes, bien intentionnées, mais mal organisées, qui s'élancèrent sur la scène avec la rudesse et la pétulance d'un spadassin, pour combattre les contradicteurs, terrasser les concurrens, étourdir les spectateurs et s'emparer de tous les lauriers.

Dans la troisième enfin, les scélérats ambitieux, accrédités, entraînans et dévastateurs, qui grossirent leur parti d'un vil

ramas de reptiles, d'intrigans, d'incendiaires, de harangueurs, de propagandistes, d'espions; qui l'enrichirent et d'un honorable troupeau de gens de bien crédules, que séduisit un masque religieux, et d'un précieux cortége d'enthousiastes, dont l'orgueil fut électrisé et les conceptions perverties....

Cette dernière classe eut pour fondateur Mirabeau, et pour arcs-boutans quelques Capanées des trois législatures. Les sociétés populaires se formèrent, écoles civiques et *saintes*, où l'on fut invité à venir *s'instruire* (1) *dans la science d'un gouvernement libre, se pénétrer du véritable esprit des lois, se ranger avec confiance sous leurs drapeaux si long-temps méconnus, ranimer ce feu divin, cet amour de la liberté et de la justice, de l'ordre et de la paix, qu'il est nécessaire d'entretenir, et qu'il faut encore accroître;* et l'on écrivit sur les frontispices de ces temples, sur les tables d'airain de ces aréopages : *Le peuple est tout; les prêtres sont des fourbes, les gens en place des vampires, les nobles des tigres, les rois des ogres, les riches des spoliateurs, les modérés des traîtres, des serpens qui dorment*, etc.; et une guerre sanglante fut déclarée à la société entière en faveur du *peuple*, ou plutôt de la canaille, qui en est l'écume.

La hache réformatrice, saisie par des mains vigoureuses et sacriléges, fut levée sur le grand arbre; mais, en coupant les branches viciées et le feuillage inutile, elle s'enfonça dans le tronc, et creusa la terre pour y chercher et y détruire les racines.

On frappa tout à la fois le diadème et la tiare, l'hypocrisie et la ferveur, les droits féodaux et l'esprit de subordination, les colombiers et l'Évangile, la Bastille et la conscience, les vices et les devoirs, l'usurpation et la propriété, les abus et les principes (2).

---

(1) *Vide* Journal de la Société populaire des amis de la constitution, par la Brude. Tome I, *Éloge des clubs.*

(2) Les clubs, les conciliabules ténébreux des hommes pervers, rivaux

Les artisans, les vagabonds, les inconsidérés, les mécréans, les diserts, les vociférateurs, les curieux, les oisifs, les idiots de tous les ordres, se portèrent en foule dans ce rendez-vous national ; une multitude de bons citoyens, de pères de famille vénérés, de publicistes probes, d'aristarques connus, de zélateurs pieux s'empressèrent de s'y rendre. Une portion de cette caste se démembra bientôt par dégoût, par lassitude, par inconstance, par une délicatesse d'amour-propre exagéré, sans avoir osé ou daigné manifester son opinion.

Quelques-uns, plus ardens, plus exaspérés et plus courageux, se cramponnèrent dans la lice, se mesurèrent, corps à corps, avec les farouches gladiateurs, mais furent contraints de lâcher prise, et de battre en retraite.

D'autres qui, s'étant tenus à l'écart, crurent devoir franchir la barrière, et se rapprocher d'une phalange ennemie, d'une tourbe effrénée, pour contrebalancer ses forces, et la ramener à la discipline, se montrèrent dans les clubs, y hasardèrent quelques vérités, furent mis à l'ordre, couverts de huées, et menacés du poignard; devinrent immobiles, se compromirent par le silence, par l'adhésion de la peur, et apposèrent le sceau de leur probité lâche et bâtarde aux arrêtés les plus révoltans.

Je pose un fait : je laisse les développemens et les détails. J'ai une tâche importante à remplir; la circonstance me presse: un grand coupable est dans les fers. Toute la cité, toute la république appelle, avec impatience et murmure, le glaive des lois sur une tête parricide.

---

et dominateurs de l'Assemblée constituante, sans que l'élite de ses membres parût s'en douter, préparèrent l'opinion, amalgamèrent un esprit de perfidie avec les plus sages décrets; et, au nom des droits de l'homme et de l'hommage dû au Créateur, jurèrent d'abattre les autels, et de ruiner tous les principes... Le temple de la législation fut avoisiné d'un cloaque qui l'infecta et l'empuantit. De-là cette constitution malheureuse, vraie boîte de Pandore.

Oh! sans contredit, j'aime ma patrie, et je suis prêt à verser tout mon sang pour sa défense. J'abhorre ses assassins....

Chalier a voulu l'égorger; c'est un monstre. Mais à quel degré l'est-il? à quel coin reconnaît-on ses attentats? dans quel moule ont-ils été formés?

Frémissez, frémissez, ô mes concitoyens!... je vais dire la vérité,... la vérité tout entière;... elle est terrible!... La massue m'échappe des mains; elle va vous écraser....

Des *hommes vertueux*, des *hommes* qui se vantent *d'avoir bien mérité de la patrie*, des *hommes décorés de fonctions honorables*, qui sollicitent la mort de Chalier avec emportement et obstination, sont convaincus d'avoir mis eux-mêmes la main à son œuvre d'iniquité et d'exécration.

L'anarchie, qui fut organisée dans nos murs, peut être considérée comme une machine infernale, comme une boîte prodigieuse, dans laquelle furent arrangés dix à vingt mille pistolets, chargés chacun de plusieurs balles, et qu'on ne put ouvrir sans toucher le ressort imperceptible et fatal qui déterminait au même instant le jeu de tous les canons en correspondance. Ces canons liberticides portaient cette inscription menteuse, gravée en gros caractères : *Arme pour exterminer les tyrans*. Une innombrable multitude d'êtres de toute espèce ont travaillé à ce diabolique instrument : les uns par pure scélératesse; d'autres par une ambition combinée; plusieurs par ignorance et superstition; un certain nombre par contrainte et par peur. La pièce de massacre conçue, dessinée et exécutée par Chalier, a fait explosion entre ses mains : le glaive vengeur brille sur sa tête!... Arrêtez, juges! arrête, bourreau!... Je vais donner des éclaircissemens;... je vais, je vais nommer des complices,... des complices qui n'ont point de remords,... qui oublient leur délit, qui condamnent à mort leur propre chef, et que personne n'a dénoncés....

Lamourette, Jolielerc, Maisonneuve, Bret, Vitet, Carret, Grandchamp, Nivière, Gilibert, Frossard et autres, approchez; placez-vous sur la sellette:... vous fûtes les coopéra-

teurs de l'*anarchi-machiniste;* vous avez adapté un canon; vous avez mis des balles ou de la poudre; vous avez fait ou touché une détente....

Honni soit qui mal y pense.... Vous avez prêté bonnement votre petit ministère;... vous avez glissé vos doigts sans malice.... Je vous crois, certes, tous gens d'honneur et hommes de paix : le pillage et l'assassinat répugnèrent toujours à vos ames douces et bienfaisantes.

Cependant Chalier, le *monstre* Chalier, qui fait dresser vos cheveux, vous vit plusieurs fois sourire complaisamment à ses accès; vit plusieurs fois vos mains loyales s'enlacer dans les anneaux fraternels de sa chaîne *exécrable....* Chalier fut le Dieu, le Moloch, le Nabuchodonosor du *centre* (club central);... une vile terreur vous subjugua;... vous avez tous ployé le genou devant l'idole; vous avez tous apporté une offrande sur l'infâme autel de la *sans-culotterie....*

Lamourette (1) lui dédia sa mitre; Jolicleric, son bréviaire; Maisonneuve, son écharpe; Bret, sa bile; Billiemaz, ses facéties; Vitet, sa tactique; Carret, son énergie; Grandchamp, son jabot et ses odeurs; Nivière, sa conscience; Gilibert (médecin), sa morale; Juliar, sa bonhomie; Rozier (curé), sa philanthropie, et Frossard (pasteur), ses principes.

Si la loi fait marcher Chalier à l'échafaud, que d'hommes vertueux qui ont porté sa livrée, qui encenserent son écharpe, et dont il baisa les mains, doivent, par gratitude, ou du moins par bienséance, assister à cette cérémonie funéraire, les cheveux épars, un crêpe au bras et un flambeau de cire jaune dans la main!

Chalier est un monstre; mais quel monstre? Épions ses moindres traits pour bien rendre sa physionomie.

1°. *Que fut-il avant la révolution?*

Je vais le prendre dans ses langes, le suivre au collége, et l'amener d'époque en époque, jusqu'au déclin de l'année 1788.

---

(1) Voyez le Supplément à la fin de cet écrit.

Chalier, nouveau né, reposa dans un berceau d'airain, et fut traduit, par un centaure, dans une serre chaude; là, ses idées enfantines prirent un accroissement gigantesque, et ses expressions s'y moulèrent.

Au maillot, il contempla les étoiles; et il se crut un chérubin, un Galilée.

Sur les bancs de physique, il traça, il enlumina des figures: et il se crut un Rubens, un Michel-Ange.

Apprentif-instituteur, il délira sur la morale et sur la religion; il se crut un Pascal, un Bossuet, un Rousseau, un Platon, un Confucius, une Minerve, une Égérie.

Garde-comptoir, il agitait sa plume sur des paperasses, comme le héros de la Manche brandissait sa lance contre un moulin à vent; voyageur-commerçant, il connut, il mesura les astres et les mers, comme Cyrano de Bergerac, ou Balthazar Gracian. Neptune lui remit son trident; Christophe Colomb, sa boussole; et les Argonautes, leur navire.

Je le vis à l'école des dominicains; des cantarides le travaillaient jusqu'à la moelle des os; il avait été piqué de la tarentule : il se démenait comme un saltimbanque; il bondissait comme une pythie; il poursuivait les yeux penseurs et les faces mélancoliques, comme les oiseaux de nuit recherchent les anfractuosités, les voûtes sombres et les antiques créneaux. « Les » têtes sont rétrécies, me disait-il, et les ames de glace; le » genre humain est mort. On voit sortir de son sépulcre des » reptiles froids, des spectres livides, des simulacres muets. » Génie créateur, fais jaillir la lumière et la vie de ce chaos » ténébreux et uniforme, etc. J'aime les grands projets, les » vertiges, l'audace, les chocs, les révolutions.... Le grand » Être a fait de belles choses; mais il est trop tranquille. Si » j'étais Dieu, je remuerais les montagnes, les étoiles, les » fleuves, l'Océan, les empires; je renverserais la nature pour » la renouveler.... La mythologie m'électrise;... Armide et » Circé ont du génie;... Icare et Phaëton, précipités des airs, » et le jeune Hippolyte, emporté à travers les ondes dans son

» char fracassé, sont des images sublimes.... Levons-nous!... » Si tu prends l'épée d'Achille, moi je saute à la massue » d'Hercule.... Veux-tu être le colosse de Rhodes? décide-» toi;... je ne balance point, je me fais Atlas. »

Il allait, il y a quelques années, arroser tous les soirs le petit jardin d'un ami, dont le pavillon est à deux pas de la ville : la moindre fleur, un brin d'herbe, une feuille le ravissaient en extase; une bêche était pour lui une charrue; il croyait posséder un vaste champ; il croyait habiter un désert lointain; il se comparait à un roi de la Chine, à Cincinnatus, à Saint-Paul, premier ermite; à Robinson-Crusoé.

Il se plaignait, en 1789, de ses insomnies, du battement de ses artères, et des soubresauts de sa tête. Un citoyen respectable (1) en qui il mettait sa confiance lui conseilla d'avaler tous les matins une à deux grandes verrées d'eau fraîche, d'entendre la messe, de se baigner, et de se faire ouvrir la veine au bout du mois.... Il essaya le régime, s'en trouva bien; mais la fatalité de son étoile, acharnée à sa perte, le rendit infidèle à l'ordonnance de l'amitié.

2°. *Comment Chalier est-il entré dans la révolution?*

Indigné des désordres qu'il avait vus dans l'ancien régime, échauffé par les harangues hardies que le patriotisme lançait de toutes parts, Chalier vole à Paris, chez Loustalot, comme la reine de Saba courut vers Salomon, les mages d'Orient à Bethléem, ou Seide auprès de Mahomet; il s'annonce comme un ami des hommes, et il pousse de profonds soupirs sur les maux incalculables qui affligent la grande famille;... il parle de la ciguë de Socrate, du poignard de Caton, du tombeau de Young....

---

(1) Le citoyen M..., aîné, qui eut des rapports intimes avec Chalier et ne connut dans lui qu'un honnête homme exalté, m'a défendu de le compromettre.... Je tais son nom et je m'écrie : ô timidité des gens de bien, que tu déshonores notre république! J'entends retentir de grands mots... Je vois luire de pompeuses étincelles; mais je ne trouve, hélas! que des ames petites et des caractères morcelés!

« Citoyen généreux et trop sensible, lui répondit l'énergu-
» mène journaliste, surmonte ta douleur, vis encore; ta tâche
» n'est pas finie; la patrie attend de grandes choses de ton
» zèle, de ton courage et de ta constance; il s'agit d'attaquer
» les abus dans leurs racines, de trancher les têtes dévorantes
» de l'hydre; le peuple est tyrannisé par le sceptre des Bour-
» bons, l'orgueil des grands, l'insolence des ministres d'État,
» le fanatisme des pontifes et l'égoïsme des riches : il s'agit de
» l'affranchir de tous ces jougs, de le délivrer de tous ces
» fléaux; il est gouverné par des vices; il faut que les vertus
» règnent, etc.... »

Chalier visita Marat, Camille-Desmoulins, Fauchet, Robespierre, *Cérutti :* les hiérophantes et les sibylles de la démagogie le plongèrent tout entier dans le bitume de l'Ethna et dans les ondes noires du fleuve des furies.

Chalier jure par le Styx, et revole à Lyon; il ne dort plus; il a tous les rois à détrôner; il tient sous son chevet le poignard de Scévole, le fer de Brutus et la hache de Cromwel; il songe à sauver son pays, à soulager sa conscience, à purger l'Europe, à sanctifier la terre, à éterniser son nom.

3°. *Quels ont été les actes, les discours, l'attitude et l'influence de Chalier dans la révolution?*

Que répondre? Comment peindre un être chez lequel tous les élémens, tous les principes, toutes les idées se combattent; un être dont la physionomie est mobile, féroce, grotesque, dévote, irréligieuse, insaisissable? Scélérat, franc, bouffon, expansif, sage, délirant, patriote, despote, tyrannicide, liberticide, humanicide, déicide, humain, patelin : c'est le chaos d'Ovide, c'est la chimère d'Horace, c'est un Protée nouveau dont la nature est inexplicable,... et qui est seul capable de se peindre lui-même.

Laissons des mots vagues; citons des faits, citons le propre texte du coriphée, de l'orateur des *sans-culottes*..

Scélérat.

L'exécrable serment de la *nuit* d'octobre l'égale à Néron.

Franc.

« Écoutez, camarades!... (ne vous offensez pas...) On vous » dit et vous vous dites *bons républicains*;... c'est bien » aisé à dire;... mais, la main sur la conscience, l'êtes-vous? » L'espèce est fort rare, et une si grande production coûte » à la nature des efforts étranges!... (*Club central, séance du* » 12 *février* 1793.) Hélas! nous courons encore après la li- » berté; nous ignorons encore les vrais principes des droits » primitifs de l'homme (*séance du* 15 *février*). Le folliculaire » Fain m'accuse d'avoir voulu créer un tribunal de *sang*.... » Oui, je l'ai voulu,... de *sang*, de *sang*, pour punir les » monstres qui en boivent!... Misérable! que t'importe? Tu » ne crains pas qu'on verse le tien;... tu n'as que de la boue » et du virus dans les veines;... les modérés ont du jus de » pavot,... les accapareurs un or fluide,... les perturbateurs » une écume de souffle,... les réfractaires un extrait de ciguë.... » Il y a du sang à Londres, en Autriche, chez les Tolpachs » et les pandours de la Forêt-Noire; mais ce sang est loin de » nous:... il ne peut rougir notre tribunal, et notre tribunal » ne peut être de *sang*.... Si ce tribunal *révolutionnaire-po-* » *pulaire* avait été érigé depuis six mois, comme j'en fis la » motion, nous n'aurions plus de têtes à couper, plus de périls » à craindre;... et la patrie régénérée jouirait en paix de » notre justice et de nos vertus. »

Bouffon.

« Roland, Roland, ta tête branle!... Clavière, aux » doigts crochus, à bas, à bas tes vilains ongles!... Du- » mouriez, mon général, tu as l'air *noble*, la contenance un » peu royale; ah! tremble! j'ai l'œil sur toi;... marche droit:... » il faut des moustaches républicaines, et point de pas tortus.... » Partez, intrépides soldats de la phalange révolutionnaire;... » allez droit à Dumouriez;... regardez-le entre les deux yeux

» et sur le museau ; ... s'il est franc de collier, si son attitude » est ferme, embrassez-le ; ... s'il pâlit, s'il tergiverse, point » de grâce. La justice du ciel est dans vos mains....

» Jésus-Christ était un bon Dieu, un bon homme ; ... il » prêchait la miséricorde, la modération.... Fi, fi, mes ca- » marades ! ... vous m'entendez ; ... la vengeance est mon cri ; ... » ma vengeance est gaie ; j'aime à pourfendre et à rire, etc.

» La *liberté,* rien que la *liberté,* toute la *liberté :* chacun la » veut ; ... mais pour l'égalité, qui donne des coliques, c'est » autre chose. ... Aristocrate, le nez au vent, tu recules ! ... » approche, coquin ! ... je te tiens à la gorge ; ... prends ce » calice ; ... bois-y de bonne grâce, ou je t'étrangle. » (*Séances des* 12 *février et* 23 *mars.*)

« *Sans-culottes,* levez-vous, et levez-vous en masse ! ... » Vous vous agitez : ... ne vous levez pas ; ... restez tapis, en » embuscade ; ... on veut vous égorger ; ... levez-vous donc ! ... » frappez sans bruit ; ... tonnez, et soyez calmes, calmes, » calmes. » (*Séance du* 21 *mars.*)

« La *sans-culotterie* remplace la royauté.... Mes va-nu- » pieds, chers camarades, embrassons-nous ; ... je vous chaus- » serai.... On boursille, on fait une somme mesquine pour » vous acheter et vous envoyer aux frontières.... Plusieurs » sourient.... Vils mendians, un assignat vous éblouit ; ... » peut-il compenser une seule goutte de votre sang auguste ? ... » Ne sentez-vous donc pas la souveraineté qui circule dans vos » veines ? ... Sachez, ah ! sachez que vous êtes des *rois,* et plus » que des *rois.* » (*Séances des* 12 *février et* 21 *mars.*)

« *Les sans-culottes iront verser leur sang ;* ... c'est bien là le » langage d'un aristocrate.... Est-ce qu'un *sans-culottes* peut » être atteint ? N'est-il pas invulnérable comme les dieux de » l'Olympe, qu'il remplace sur la terre ? » (*Séance du* 23 *mars.*)

« Riches insoucians, qui ronflez sur l'ouate, réveillez-vous ; » secouez vos pavots ; ... la trompette guerrière sonne : ... aux » armes ! aux armes ! ... point de paresse, point de poltronne- » rie ; ... il s'agit de vous lever, et de voler au combat.... Vous

» vous frottez les yeux ; vous bâillez ; vous laissez tomber vos
» bras !... vous faites les enfans !... il vous en coûte de quitter
» cette couche parfumée, cet oreiller de rose.... Une épouse,
» une Laïs charmante vous enlace dans ses bras voluptueux....
» Dépêchez-vous ; ... vite, vite ! ... le dernier baiser ; ... et ha-
» billez-vous.... Honnêtes gens, quelle cruauté ! comme on
» vous traite mal ! Est-ce un crime de goûter des plaisirs légi-
» times ?... Tout plaisir est illicite, criminel, quand les *sans-*
» *culottes* souffrent, quand la patrie est en danger.... Et puis,
» scélérats doucereux, vous ne déclarez pas tout.... On dit que
» vous feignez de dormir et de faire les bons époux, tandis
» que vous avez des insomnies de Catilina, que vous ourdissez,
» dans le silence des nuits, des trames liberticides.... Bah ! bah !
» à tout péché miséricorde.... Riches, une petite pénitence ;...
» mousquet sur l'épaule, et flamberge au vent ; ... galopez vers
» l'ennemi.... Vous tremblez ; oh ! n'ayez point de peur ;...
» vous n'irez pas seuls ; ... vous aurez pour frères d'armes nos
» braves *sans-culottes,* qui n'étalent pas de la broderie sous le
» menton, mais qui ont du poil au bras.... Je compte sur vous,
» malgré les mauvaises langues.... Tenez, amis, je m'offre à
» être votre capitaine.... Oui, je me glorifie d'avoir de tels
» soldats.... Vous n'êtes point aussi mauvais qu'on veut le
» dire ;... oh ! vous en vaudriez cent fois mieux si nous nous
» étions un peu fréquentés. Les aristocrates ne sont incorri-
» gibles que parce que nous les négligeons trop : il s'agirait
» de refaire leur éducation.... On parle de les pendre, de les
» guillotiner ;... c'est bientôt fait ;... c'est une horreur....
» Y a-t-il de l'humanité et du bon sens à jeter un malade par
» la fenêtre pour s'exempter du souci de le guérir ?... Riches,
» venez, et laissez votre or pour être plus légers ;... le drapeau
» flotte ; ... le signal est donné.... Plongeons-nous loyalement
» dans les boues.... Avancez ; faites feu ; vous êtes incorporés
» dans les bataillons patriotes ;... battez-vous comme des lions ;...
» vous ne mourrez pas ;... vous ne serez pas blessés.... Chalier,
» votre capitaine, répond sur sa tête de tous les cheveux de la

» vôtre.... Je veux que, pour votre part, vous apportiez quel-
» ques centaines de crânes prussiens, autrichiens et anglais,
» dans lesquels vos femmes et vos filles boiront avec transport
» le vin de la liberté, de la république et de la victoire. »

Sage.

« Soldats républicains, évitez le duel : c'est l'épilepsie
» de l'orgueil ; c'est le suicide du courage. Que vos querelles
» privées s'évanouissent devant le grand intérêt de la patrie!
» Socrate, ayant reçu un soufflet, répondit, sans s'émouvoir,
» au brutal qui venait de le frapper : *Si ma joue avait été cou-*
» *verte d'un casque, vous vous seriez blessé la main.* » (*Séance du 12 février.*)

« O Français! légers comme les Athéniens, serez-vous tou-
» jours esclaves des hochets, et éblouis par un clinquant?...
» Peuple que la révolution a grandi, et auquel il faut toujours
» des oripeaux et des grelots,... eh! quoi! il est besoin d'une éti-
» quette pour annoncer que vous êtes braves? Grands enfans de
» dix coudées, que vous me semblez petits dans votre hauteur!...
» Eh! dites-moi que signifient ces noms empruntés et retentis-
» sans de *Brutus,* de *Guillaume Tell,* de *Jean Bart,* de *Scévole?* »

« Avec vos mensongères et frêles échâsses, vous vous faites
» une taille gigantesque : on n'aperçoit plus ce qui vous appar-
» tient; on ne vous en sait plus de gré : vous pouvez glisser et
» donner du nez en terre, et il n'y a point de dignité à mesurer
» la poudre, à s'abattre dans l'ornière; tenez-vous-en à votre
» stature... Soyons économes, et mettons ces beaux noms en
» réserve comme des prix d'attente. Oui, quand un républi-
» cain aura frappé quelque tyran formidable, aura terrassé ou
» fait reculer des milliers de satellites infâmes, aura succombé
» lui-même sur le champ de bataille, l'épée à la main et le
» chêne sur le front, alors, mais seulement alors, que la patrie
» lui décerne le nom de *Brutus,* celui de *Scévole,* ou tout autre
» grand nom.... Récompenser, illustrer inconsidérément des
» groupes de citoyens encore sans mérite qui se sont fait

» inscrire sur la liste des amis de l'ordre, des défenseurs de la » cité, c'est leur faire accroire qu'ils ont rempli leur tâche, et » qu'ils ont besoin du lit de repos.... Citoyens, écoutez! imi- » tons les Marseillais:... leur exemple n'est point à dédaigner; » ce ne sont pas des ames communes:... ils sont chauds et » mesurés.... Qu'ont-ils fait? Ils ont tout bonnement numé- » roté leurs sections; on passe du n° 1 au n° 24: c'est simple;... » mais c'est convenable à des *sans-culottes :* ces numéros sont » secs, peu ronflans; ils sentent le fiacre, le falot et la loterie;... » ils ombragent la délicatesse de certains faux patriotes qui » tiennent encore aux distinctions du vieux régime.... On ne » pourra cacher, sous la pompe d'une qualification précaire, » les guenilles du vieil homme; chacun s'ocoupera d'illustrer » son nom propre par quelque trait de courage ou de probité » rare. Les faibles, les équivoques seront à nu. On dira tel » numéro ou les gens de tel numéro sont mauvais.... Ne nous » exposons pas à *brutusfier*, à *guillaumetelliser*, à *scévoliser*, » à *jeanbartiser* un beau jabot, un gilet parfumé et tout puant » d'aristocratie. » (*Séance du* 23 *mars.*)

Expansif, religieux, patriote, enthousiaste.

« Ma chère amie, disait-il à une personne désolée, dont il » bouleversait le domicile, et dont il faisait garrotter le frère » ou l'époux, mettez la main sur mon cœur, et vous sentirez » ce qu'il souffre.... Mais un républicain doit étouffer la na- » ture pour obéir au devoir. »

Un ci-devant échevin, connu pour modéré et pour tiède, lui demandait une *carte de civisme*.... « Monsieur....., lui » répondit-il, êtes-vous citoyen? Méritez-vous ce nom?... » Vous me faites trembler!... Savez-vous ce que c'est que le » civisme?... Avez-vous massacré ou dénoncé quelque ty- » ran?... Vos mains ne sont pas teintes!... Quelles sont vos » œuvres?... Le Dieu de la patrie vous juge et m'observe.... » Le remords est près: différons; préparez-vous, et nous dor- » mirons mieux. »

Chalier, officier municipal, s'introduisit dans plusieurs maisons de religieuses, et y donna de chaudes marques de bienveillance et de piété.... « Mes chères filles, leur disait-il avec » épanchement, avez-vous quelque peine? Ne me déguisez » rien. Je suis votre père spirituel.... Votre recueillement me » touche; votre modestie m'enchante.... Que je serais heu- » reux d'épouser une des vierges de ce sanctuaire!... » Alors, tombant à genoux, il baisait la terre, invoquait une croix, levait les mains au ciel, et se livrait à des élans affectueux et pontificaux.

On le vit embrasser, en sanglottant, le sarcophage de Mirabeau, et y frotter son écharpe et son écritoire, comme on vit autrefois un soldat en deuil aiguiser son épée sur le tombeau du fameux Maurice de Saxe.

Il porta long-temps dans sa poche le fragment d'une pierre de la Bastille et une pièce de l'habit de Mirabeau. Il présentait avec transport ces reliques, et les faisait baiser, de gré ou de force, à toutes les personnes, hommes ou femmes, qu'il rencontrait....

4°. *Quelle a été son influence sur le peuple?*

Il m'a paru être au club central comme le grand paillasse, ou l'éléphant des boulevards.... Ses singeries, ses feux folets, ses ricanemens et ses contorsions ne m'ont rien offert de dangereux.... Il parlait de couper les têtes avec un ton si burlesque et si goguenard!... Il roulait les yeux; il écumait; il se tordait les bras; il semblait tenir et broyer, dans un mortier, la Vendée et Cobourg, faire un curedent de tous les sceptres, mettre en charpie tous les diadèmes du monde, et avaler, d'un seul trait, le Tibre, la Tamise et le Rhin....

Quand la séance venait à se refroidir, un coup de fouet sur la clochette du président annonçait la présence de Chalier, ou d'un muletier ivre qui gourmandait sa bête....

Sans les Gaillards et les Hydins, qui creusaient sous le rideau, et sans les assignats distribués avec profusion et intelli-

gence aux mégères des tribunes, aux forts du quartier du *Plat-d'argent*, aux familles souffrantes de la *Grand'Côte*, aux coquines effrontées et aux bonnes mères de la côte du *Gourgillon* et de la rue *Thomassin*, le club central et son épileptique bouffon n'auraient pas duré une semaine.

Des malheureuses qui meurent de soif, des bandits qui furent allaités par des tigresses, boivent avec délices le sang de leurs frères dans une coupe d'or de Versailles, ou dans le broc et la tasse crapuleuse des *Porcherons*.

Le 14 février 1793, la femme du concierge de la *Jacobinière* de Lyon, désolée de l'irruption faite dans le prétendu *sanctuaire de la liberté*, s'écriait, la larme à l'œil, dans une maison où Chalier était regardé, à juste titre, comme un monstre : « On veut faire mourir de chagrin ce saint homme, le bon » Chalier, ami des pauvres.... Je l'entends tous les jours :... » il prêche l'Évangile ;... et je connais sa bienfaisance. »

Voici le mot de l'énigme,... le grand ressort, la manivelle secrète.

Marat et Chalier sont deux têtes perdues, peut-être avec de grands desseins et des intentions droites dans le principe ; ce sont des marionnettes trop dociles, que le souffle et les batteries de Danton ont rendues infernales.

5°. *Quelle idée la réclusion perpétuelle de Chalier, ou sa déportation à la Guiane, donnerait-elle de la justice de notre tribunal, du génie de notre révolution, du berceau de la république?*

Une grande, une majestueuse, une céleste idée.

Un génie tutélaire graverait, en lettres d'or, avec sa main rayonnante, sur le bronze éternel du temple de la cité, ce précis de ses écarts :

« *Chalier aima sa patrie, il la vit ; il l'embrassa mourante.* » *Elle accusait la* royauté... *; le désespoir, la haine, les scélé-* » *rats égarèrent ce malheureux fils : furieux, il s'arme d'une*

» *pierre de la Bastille et d'un ossement de Mirabeau ; et, se*
» *précipitant dans les ténèbres et les fumées de l'anarchie, il*
» *frappe le sein déchiré de sa mère, qui lui tend les bras, et qu'il*
» *prend pour un monstre. Rappelée à la vie, elle lui pardonne*
» *ses blessures, et livre ce nouvel Oreste à ses remords...* »

Le magnanime caractère d'un peuple libre et supérieur à tous les petits calculs atterrerait, en se déployant, les phalanges ennemies, et ferait expirer leur orgueil, leur audace et leur vengeance. Les menaces, les canons et les bourreaux qui poursuivent les rebelles, et les punissent sans les corriger, sont les agens de la fureur, de la pusillanimité et de l'impéritie. Le sourire de la clémence, qui amollit le bronze de la perversité, qui remonte et réorganise les ames vulgaires, est un miracle de la sagesse et le grand ressort de la puissance.

Chalier, survivant à ses erreurs et à ses crimes, bourrelé par sa conscience, écrasé par la générosité, et hors d'état de nuire, serait, pour la patrie, un monument plus glorieux que tous les drapeaux tricolores, tous les arbres de l'union et toutes les statues de la liberté.

On dirait : « Les *hommes du 29 mai*, reconnaissant une Providence et bannissant de vaines terreurs, ont épargné le chef de leurs assassins pour essayer son ame, rétablir sa tête, en faire un homme vertueux, le réconcilier avec le ciel et la terre. » On dirait : « Damien fut écartelé ; Louis XVI a péri sur l'échafaud ; et Chalier respire, et Chalier pleure, et Chalier est absous ! Que les *hommes du 29 mai* sont grands ! »

Mais, ne nous le dissimulons pas, les *hommes du 29 mai* ne peuvent si tôt arriver à cette hauteur : leurs pieds touchent encore une terre impure ; un levain de corruption fermente dans l'enceinte sacrée qu'ils habitent ; l'insouciance, l'hypocrisie, l'improbité, l'athéisme, les mœurs de l'anarchie fréquentent et coudoyent le civisme, la loyauté, la religion et les vertus de la république ; elles en portent le masque ; elles en affectent le langage. Un volcan est sous l'autel de la patrie :...

des émissaires de Dubois-Crancé attendent Chalier au moment de sa délivrance et à son passage, pour l'attirer sous les drapeaux de la vengeance, pour armer son fanatisme de torches et de coutelas; et ce monstre a goûté le sang de ses frères; il en voudra boire encore.... Nouveau Coriolan, il viendra porter le fer et le feu dans des murailles où il fut outragé.... « Je suis pur, s'écriera-t-il, comme l'astre qui m'éclaire.... » Mes oppresseurs tremblans ont brisé mes fers; ils ont craint » que le glaive des lois, en frappant ma tête, ne se changeât » en foudre pour dévorer leur tribunal. »

Citoyens de Lyon, la peur vous saisit; le danger vous occupe; les complots vous investissent....Vous ne comptez point sur l'ange tutélaire à qui vous devez votre énergie et vos succès, et qui plane sur votre cité.... Oh! vous n'êtes pas mûrs pour le grand acte de magnanimité que je vous propose;... restez dans la sphère du génie des circonstances, dans les entraves du conseil de la crainte.... La colombe et la conscience de Chalier, délirant dans son cachot, vous font pâlir.... Les juges tremblent;... ils redoutent sa vie, et ils retardent sa mort.... Forcez leur incertitude et leur faiblesse;... commandez au glaive vengeur;... saisissez-le vous-mêmes. N'êtes-vous pas le peuple souverain? Chalier a les mains teintes de votre sang; il médite d'autres forfaits;... il peut s'allier avec vos ennemis. Délivrez-vous de ce fléau;... mais, avant d'immoler un scélérat extraordinaire, permettez-lui d'élever la voix sur le théâtre de son supplice, et d'adresser ses dernières paroles à une multitude immense, rassemblée pour le voir mourir.... Je me fais un moment son organe.... Écoutez, citoyens! voici ce qu'il pourrait vous dire.

« Frères et amis, juges et bourreaux, en me déclarant cou- » pable, vous livrez à l'infamie la mémoire des Scévole et » des Brutus. La haine des rois et l'amour de la liberté ont » fait tous mes crimes. Mon œil républicain ne voyait dans nos » murs que des Porsenna, des Tarquin et des César.... J'ai » armé mille bras contre les cent têtes de l'hydre; j'ai voulu

» purger ma patrie; et si c'est l'égorger que de poursuivre ses
» assassins, si l'opinion et la loi me proscrivent, avance,... lic-
» teur; lève ta hache;... ma tête est prête;... mon cœur est
» flétri; ma vertu est violée,... et la honte me chasse de la
» vie.... *Roullot*, *Carteron*, *Gaillard*, *Dodieu*, pelotons d'in-
» sectes, nés de la crapule des vices les plus dégoûtans, de
» la boue des habitudes et des passions les plus abjectes, vous
» que je crus susceptibles d'éducation, et que j'associai à mes
» grands desseins, vous n'avez apporté, dans le foyer de mes
» conceptions et de mon énergie, qu'une crasse de vileté, une
» croûte d'avarice, des pustules de débauches et une sanie de
» rage.... Le poignard à la main, j'avais en vue la splendeur
» de l'État; et vous, indifférens sur la chose publique, vous
» couriez après l'or et le sang.... Ce n'est, certes, pas la mort
» que je redoute;... mais il m'est affreux de partager l'opprobre
» d'un supplice que vous méritez seuls.... Magistrats, je vous
» adjure, séparez-moi d'un vil ramas de complices gagés que
» je désavoue; et que le fer de la justice grave sur mon écha-
» faud, en caractères honorables, la dignité de ma forfai-
» ture.... Eh! quoi, citoyens, si je fus un monstre, si les con-
» vulsions de ma démence, manifestées avec franchise, frap-
» pèrent tous les yeux de la cité dès les premiers jours de la
» révolution; si le serment de la nuit du 6 octobre 1792, si
» les meurtres de la journée du 29 mai 1793, qu'on me re-
» proche avec tant d'amertume et d'emportement, ne sont
» que les corollaires naturels des théorèmes de Mirabeau et
» de Prud'homme, avoués de la nation, que je mis en prati-
» que en 1790, qui me méritèrent votre suffrage pour la place
» d'officier municipal, et qui m'ont depuis fait obtenir la
» préférence sur une foule de concurrens pour les fonctions
» de président du district; s'il est notoire, dis-je, que vous
» applaudîtes aux premiers accès de mon patriotisme fou-
» gueux, que vous avez suivi avec transport le développement
» de mon fanatisme républicain, et que le plan de mes der-
» niers attentats vous fut révélé plusieurs mois avant l'exécu-

» tion, sans que vous ayez osé dénoncer l'accusateur public,
» qui gardait, en frémissant, un lâche silence : citoyens, ne
» suis-je pas fondé à dire que, dans tout le cours de notre
» révolution, vous m'avez donné constamment la main pour
» me faire monter à ce degré de coupabilité qui me rend
» aujourd'hui si abominable à vos yeux?

» L'épître violente que j'adressai, en 1790, au rédacteur
» des *Révolutions de Paris,* et qui fut comme le premier ca-
» non d'alarme, qui annonça l'aristocratie plénière de cette
» cité, et, comme un tison fumant de guerre civile dirigé
» contre nos murs, me fit chasser ignominieusement d'un café
» et de plusieurs maisons honnêtes, et fut néanmoins un
» titre qui me valut l'estime du peuple et l'écharpe de père
» de la patrie.

» Par combien d'actes arbitraires, de visites inquisitoriales,
» de vexations sourdes, de déclamations forcenées ne signa-
» lai-je pas mon règne municipal? Ne me vit-on pas épuiser
» toutes les grimaces et toutes les folies dans les chaires
» évangéliques et dans les monastères de vierges, où je jouai
» le rôle de séraphin épileptique, de polichinelle Chrisostôme
» et de baillif des guinguettes?... Ne m'a-t-on pas vu cent
» fois, dans la tribune du comité central, jouer, tour à tour,
» des gobelets; rire aux anges, tressaillir comme une pytho-
» nisse; aiguiser, sans gêne, des poignards sur la balance de
» la justice; faire l'Alexandre, l'Atrée, l'Attila, le Mahomet
» et le Cromwel?... J'entendis cent fois retentir à mon oreille
» les noms de *fou,* de *scélérat,* de *monstre Chalier;* mais au-
» cune plume, aucun glaive n'osait m'atteindre.... En voyant
» tant d'hommes libres, tremblans à mes genoux, chercher
» leur destinée dans l'éclair de mon regard, je me suis cru
» un Dieu; le crime superbe est tombé de ma pensée, comme
» l'aigle part de la cime d'un cèdre, ou le tonnerre de la
» hauteur des nues.

» Il en est plusieurs parmi vous qui, honorés aujourd'hui
» dans leur section, me vouent, avec intrépidité et sans pé-

» ril, à l'exécration publique, et qui, dans les jours de mon » triomphe, vinrent m'offrir secrètement leur hommage, » comme à un tyran dont ils redoutaient la verge, et dont » ils sollicitaient les faveurs;... qui poussèrent la bêtise, la » superstition de la peur jusqu'à porter dans leur poche mon » effigie, ou ma signature, comme un talisman, comme un » paratonnerre propre à les garantir de la fureur des *sans-* » *culottes* et des foudres de la *montagne*....

» Je ne les nomme point; j'épargne le tourment de la honte » à leur vertu pusillanime.

» J'en ai dit assez; finissons. Je dois mourir!... Citoyens, » vous n'êtes point assez grands pour me laisser vivre.... Je » ne voudrais point d'ailleurs devoir un pardon à mes com- » plices (1); il vous sied d'être mes bourreaux;... vous me » servirez en m'ôtant la vie;... je brûle de quitter une terre » qui ne renferme que des gens de bien lâches et des patriotes » avortés.... Frappez, républicains sans caractère, et punissez- » vous de mon supplice; oui, que mon sang, en jaillissant, » imprime sur vos fronts une éternelle ignominie!... Un soir, » quand le flambeau de l'allégresse civique éclairera le temple » de la liberté, les doigts terribles qui gravèrent, sous les » lambris sacriléges du palais de Balthazar, son arrêt de » mort, imprimeront ces mots sur le marbre de l'autel :

« *Chalier fut condamné à mort, pour avoir été trop républi-* » *cain, et par des citoyens qui ne le furent point assez; par des* » *ames qui manquèrent de vigueur pour l'empêcher d'être* » *coupable, et de magnanimité pour lui pardonner.* »

Qu'on me permette une observation avant de clore ces idées. Je ne parle point à la portion du peuple qui a massacré *Sautemouche*, et qui courrait éventrer Chalier dans son ca-

---

(1) Oui, *complices*. Ce n'est pas moi qui parle, c'est le grand Élie, dont je suis le secrétaire, et dont le char de feu roule sur ma tête.... et échauffe ma hardiesse.

chot, si on votait sa réclusion.... J'adresse la parole au philosophe qui a étudié le cœur humain, au juge observateur et impassible qui tient la balance des cieux, et qui pèse les grandes passions de l'homme.

Je compare notre révolution à un torrent écumeux qui, se précipitant du sommet d'un rocher, traverse des fondrières, des ravins, des campagnes riantes, des lieux infects avec un bruit effrayant, et entraîne, dans son cours impétueux, des immondices, de la pourriture, des eaux croupissantes, des racines vénéneuses, des reptiles malfaisans, des animaux utiles, des arbres hospitaliers et chargés de fruits qui furent l'espoir, l'ornement et les délices du canton.

Ce qui est né mauvais ne change pas de naturel dans un mouvement accéléré lorsqu'il se meut en masse. Une pluie d'insectes dévaste un pays, et y est exécrée; mais le bon arbre, que sa fécondité et son ombrage firent chérir dans le hameau, et qui, emporté par une avalanche, tue des voyageurs, ébranle des chaumières, brise des berceaux, abat des étables, doit-il être chargé des malédictions que mérite seul le torrent? Et, dans le malheur qui le rend parricide avec ses ruines, n'est-il pas au moins digne d'un sentiment de pitié?... Dans les cœurs abrutis des *Carteron* et des *Roullot*, les élémens d'une corruption antérieure, d'une vieille servitude, ont formé leurs délits abjects : dans l'ame républicaine de Chalier, le crime a été comme frappé à neuf, et son empreinte hardie et saillante offre une excroissance qui en impose, une exagération de civisme, une monstrueuse dignité de folie et de domination.

Il est de l'humanité, il est de la sagesse, il est de la justice de distinguer les nuances de la perversité humaine, et de marquer ce que la physionomie d'un coupable offre d'ignoble ou de fier, de froid et de livide, ou de vivant et de senti.

Les méchans consommés sont, hélas! des malheureux qui ne voient plus : avec cette différence néanmoins, qu'un très-grand nombre doivent leur cécité aux excès de leur propre débauche, et qu'un coup de soleil, un excès de travail, des humeurs étran-

gères, des fautes transmises ont rendu les autres aveugles.

Chez la tourbe des brigands, la scélératesse est innée et domestique; c'est une pourriture, c'est un abcès, c'est une fièvre maligne qui règne dans son domaine et dans son foyer. Chez certains individus, la scélératesse entre tout-à-coup en usurpatrice; c'est l'effrayant progrès du venin de la vipère dans un corps que sa morsure prompte a entamé sain.

Chalier, fougueux ennemi des abus qu'on reprochait à l'ancien régime, parut jouir d'une plénitude de santé morale jusqu'au moment fatal, où, cédant à l'ardeur d'une soif dépravée, il lécha l'exécrable salive des enragés de la *montagne*.... Tourmenté d'une hydrophobie anarchique, il a mordu le peuple de notre cité.... Les clubs sont des sorbiers qui réveillent, qui alimentent la rage.... On les a coupés par le pied; il faut brûler et anéantir les racines qui restent.... N'étouffons pas le malade;... garrotons-le avec des anneaux de fer; qu'il soit déporté dans une île déserte; et que, là, mis hors d'état de nuire, loin de ses frères, dans la dernière crise de ses convulsions, il devienne son propre bourreau, en se fracassant contre un rocher.

Mais, qu'entends-je? des cris de réprobation m'imposent silence.... TOLLE, TOLLE!... *qu'il périsse!... Chalier est un monstre.*

Citoyens juges, encore un mot; et je me retire.

La déclaration des droits de l'homme, la conquête de la Bastille, la taille démesurée et les foudroyans éclats du génie de Mirabeau, le bran-de-vin de la liberté, l'eau forte du *jacobinisme*, le bitume des volcans de Danton ont jeté le malheureux que je défends dans le délire le plus monstrueux, dans la plus étrange épilepsie.

La peur du royalisme le poussa dans le chaos de l'anarchie... Pour éviter la fumée, il s'est plongé dans le bouillon d'une cuve.... Un excès de vertu, dans les laves de son imagination, est dégénéré en scélératesse bien prononcée.

Un besoin de s'agiter, d'exagérer, de se rendre fameux, en

a fait un cannibale. La folie mène, à pas de géant, vers l'atrocité.

Érostrate, Catilina et Néron se tiennent par la main.

Le premier mit le feu au temple d'Éphèse pour éterniser son nom.

Le second conçut le projet d'égorger le sénat et de piller sa patrie pour faire une révolution.

Le troisième enfin monta sur une colline fort élevée pour jouir de l'incendie de Rome, embrâsée par ses torches.

Ces trois hommes fameux eurent des idées d'ordre, de justice et d'humanité avant d'en venir à des conceptions monstrueuses.

La majesté de la pensée humaine se dégrade peu à peu avant de s'obscurcir entièrement.

> Un jour seul ne fait pas, d'un mortel vertueux,
> Un perfide assassin.
>
> (Racine.)

Quand on suit la marche secrète de l'esprit et du cœur, quand on tient le fil du labyrinthe des passions, on est réduit à plaindre les grands coupables, et à mouiller des larmes de la pitié leurs fronts menaçans, leurs faces hideuses et leurs mains parricides, dégoûtantes d'un sang qu'ils crurent criminel.

La classe des gens de bien qui ont la tête froide et le sang tranquille ne pardonne rien aux imaginations volcanisées. On devient souvent cruel en croyant n'être que zélé, en voulant n'être que juste.

Chalier fut l'enfant gâté de la patrie; il jouait sur son sein avec des aiguilles et des chenilles, et les lui jetait au visage, en riant de sa farce; il lui mordait les lèvres; il lui piquait les joues; il lui pinçait les mamelles.... Ces caresses, ces espiégleries filiales la firent tressaillir d'aise; son idolâtrie l'aveuglait. Le petit Néron a grandi; et, après avoir traité plusieurs fois impunément de marâtre et de mégère la plus tendre des amies, la plus généreuse des bienfaitrices, il a couronné ces

noirceurs préliminaires par vingt coups de poignard dans les entrailles qui le portèrent.... Les blessures saignent, mais ne sont pas mortelles. La patrie se relève, et elle avoue avec douleur que les crimes de son fils ont été l'ouvrage de sa faiblesse, de son indulgence coupable.... Aura-t-elle l'odieux courage d'envoyer à la mort un fils chéri, qui l'accuse de son malheur?

Chalier, depuis près de quatre ans révolus, n'a cessé de se montrer fou à la face de la cité entière;... et néanmoins on l'a choisi pour remplir les postes les plus honorables. Il s'est signalé par ses écarts! Encouragé par les suffrages ou le silence de la crainte, il s'est surpassé, est devenu un monstre; et on le blâme.... Quelle stupidité! quelle injustice!... Juges, répondez! Quand vous vîtes sa folie enceinte et assise sur un tribunal, pourquoi, armés du glaive, respectâtes-vous sa grossesse infernale?... Oh! le fruit que vous n'avez pas étouffé est devenu votre propre enfant; vous devez le serrer dans vos bras, admirer ses caprices, ou du moins excuser sa difformité. Vous devez... Mais la honte couvre vos fronts. Le peuple furieux vous observe;... son indignation s'arme.... La loi vous offre son épée.... Vous êtes pressés entre la crainte de punir, la volonté publique et le remords.... Malheureux, écoutez le cri de votre conscience, la voix du ciel, le vœu de la cité, le conseil de la crise; et tâchez de n'être que justes!...

SUPPLÉMENT POUR LA PAGE 440, LIGNE 17.

L'évêque métropolitain, son vicaire Jolicleric et le chirurgien Grandchamp se compromirent plusieurs fois avec scandale, en caressant, sans pudeur, la crapuleuse agrégation du repaire central.

Le premier, législateur, lui adressait des lettres fleuries et rampantes. Le second, ministre de l'Évangile, montait dans l'infâme tribune pour y hurler sa foi civique, et y faire débauche d'effronterie, de sermens et de solécismes. Le troisième, fier de son abaissement et du travail de son impuissance, tint

long-temps la plume, la clochette et la parole du club ordurier pour éveiller ses esprits indolens, viriliser son ame eunuque, et mettre au jour ses flasques pensées.

On admira, dans le temps, la délicatesse attique d'une proclamation que composa ce dernier, étant président du département, et dont je me plais à citer une phrase exquise, que son amie Sévigné ne lui a sans doute pas fournie :

« *La mort de la liberté est dans celle des sans-culottes, et* » *la mort des sans-culottes est dans celle de la liberté. La* » *liberté et la sans-culotterie sont éternelles.* »

Il y a, certes, infiniment d'esprit, de jugement et de dignité dans ce style;... et rien n'est si drôle que de suer le *sans-culottisme* avec des culottes étroites, fines et musquées.

Maison-Neuve, fabricant de chapeaux, officier municipal, et citoyen distingué par sa judiciaire et son intégrité, voyait de sa fenêtre ses ouvriers musculeux, armés de bâtons ferrés, pareils à des Lapithes et à des Centaures, et prêts à teindre de sang le pavé d'un sanctuaire. Deux citoyens honnêtes et connus, dont les femmes et les filles, tremblantes dans l'enceinte sacrée, étaient menacées d'une grave insulte, montent chez ce magistrat calme et religieux. *Eh! quoi,* lui dirent-ils avec vivacité et étonnement, *vous êtes témoin, et vous souffrez que... — C'est fâcheux,* répliqua-t-il en balbutiant; *mais ce n'est pas mon affaire; je ne suis pas en fonctions : adressez-vous à mon collègue Perret. D'ailleurs, je ne manie pas mes ouvriers...*

Honnête homme faible, municipe sans énergie, ton cœur humain et droit fut déchiré; mais la peur de manquer aux *sans-culottes* te paralysa, et te rendit méprisable.

Est-il vrai que l'*irréprochable* Nivière ait voté la mort de Louis XVI dans l'assemblée générale de la commune, de peur que le poignard des régicides ne mît son écharpe en pièces?

Nivière, pourquoi le burin de ta conscience ne t'a-t-il pas mis hors de soupçon, en exprimant ton véritable vœu sur les

murailles, sur les colonnes, sur le frontispice du capitole lyonnais?

Les détails de tout ce que fit le maire Vitet, pour consolider le trône des *sans-culottes*, composeraient un gros volume.... Ne déchirons pas ses plaies saignantes; les *sans-culottes* ingrats l'ont assez accablé.... Hélas! livré au remords sur le rocher de sa solitude, ce nouveau Prométhée expie les maux cruels dont il accabla sa patrie.... Il fut honnête homme;... il a une femme vertueuse, et son repentir peut être sincère.... Les systèmes perdirent sa tête;... et il y renonce pour rentrer dans son cœur.

Et toi son ami, médecin Gilibert, qui t'écrias le 3 février, dans ton éloge funèbre de Le Pelletier de Saint-Fargeau, au centre d'un auditoire composé, en grande partie, des habitués du club central:

« Saint-Fargeau, quoique né au sein des richesses, où l'ame » nécessairement s'amollit et se déprave, fit briller en lui » toutes les vertus du *peuple*, et mérite d'être appelé le Phénix » de sa caste.

» Qu'étaient nos ci-devant échevins? Leur chaire curule » était d'or massif, et ils y dormaient.... J'invite les ouvriers, » que l'orgueil de l'aristocratie croit faits pour la poussière de » l'obscurité et la léthargie de l'ignorance, à fréquenter nos » *sociétés populaires*, à suivre assidument notre cours de po- » litique et de morale; et je réponds de leurs rapides progrès » dans la science du gouvernement, dans la carrière de l'esprit » public.... Ma position m'a mis dans le cas de voir le » peuple de très-près.... Il est originellement bon, invaria- » blement juste.... Il peut se tromper; mais ses erreurs sont » des éclairs, des bulles de savon.... Il est perfectible;... et » rien ne l'empêche, avec de l'instruction et du zèle, d'aspirer » aux plus grandes places. »

Inconsidéré Gilibert, dans les élans de ton enthousiasme populaire, ne parus-tu pas faire l'éloge de la *sans-culotterie* en présence des *sans-culottes*, et n'aiguisas-tu pas, par tes

ingrates et mordantes diatribes, le poignard de l'indigence fanatisée contre les riches dont les salons, les bibliothèques et les banquets furent chers à tes loisirs, à tes goûts et à ton appétit?

Qu'ont fait nos divers missionnaires de morale dans la chaire du grand collége?

« *Bon peuple, bon peuple,* se sont-ils écriés avec une complai-
» sance dangereuse et une flagornerie soutenue, tes tyrans
» sont abattus; les rois pâlissent; tes armées triomphent; ta
» vertu l'emporte, et tu respires!... »

Tandis que le *bon peuple,* endoctriné, stipendié, égaré par des traîtres, méditait, sans remords, le pillage et l'assassinat de la cité, ces prédicans ont battu la campagne; ils se sont épuisés en lieux communs, en romans de l'âge d'or; ils ont levé un fouet de rose; ils ont prononcé, en tremblant et à voix base, les noms des grands coupables.

Carret, environné de ravaudeuses et de eulotières, et apostrophant avec énergie le *sexe aimable,* parlait d'*amour,* de *sensibilité,* de *mœurs* et d'*enthousiasme;* parlait de l'*austère fierté de la mère des Gracques,* du *poignard de Lucrèce* et des *beaux jours de l'antique Sparte.*

Le didactique et glacé Frossard fouettait le célibat avec des cantarides et des pavots, et décrivait, en style de Ménage, les indicibles douceurs de l'hyménée aux citoyens appelés aux frontières par la trompette des combats et de la mort.

Rozier, le pasteur philanthrope, au front chauve et vénérable, donnait le catéchisme des *vers à soie,* pour épurer les mœurs et former l'esprit public.

Ces sages, avec leur zèle et leur science, ont laissé languir à leurs côtés ce *bon peuple,* nourri de poison et de vent, qui leur demandait des remèdes actifs, un régime vigoureux et de bons alimens.

Non pavisti, ergo occidisti.

Mais on me dira : « Qu'auraient gagné ces gens de bien

» avec une inflexible roideur, avec une véracité tonnante? » La patrie les aurait perdus. Poursuivis, égorgés dans leur » poste, dans leur chaire, ils n'auraient pu être utiles.... Ils » ont pris un demi-masque et des biais pour apprivoiser les » scélérats, les dérouter, et dérober à leur perfide espionnage » le plan, le but de la droiture et de la sagesse. Ils ont servi » la chose publique en ménageant ses ennemis.... Leur jeu, » leurs palliatifs ont empêché bien des crimes.... Ils se sont » faits un peu *sans-culottes* pour gagner les *sans-culottes* à la » bonne cause. »

Servi la chose publique, disons *ruiné;* et voici ma preuve.

Les citoyennes à sucre et leurs écuyers coupe-têtes, enfans gâtés sortis de l'école de *Pilata,* ont-ils bien profité des leçons de civisme et de morale du bon papa Carret, du bon papa Gilibert?

Il faut être vrai sans injustice.... Oui, Maison-Neuve, Nivière, Gilibert, Rosier, Carret, Grandchamp lui-même, n'eurent, en se *sans-culottisant,* d'autre intérêt que celui de la patrie;... ils ont montré des vertus réelles,... mais dégradées, hélas! par un alliage de crainte.... Philanthropes, ils ont manqué de *caractère;* et, sans le *caractère,* qui fut l'apanage des Caton et des Régulus, et qui est un attribut bien rare dans cette cité, une république, appuyée sur des adresses, des sermens, des tambours et des canons, n'a qu'une base incertaine, et est sur le penchant de sa ruine, ou ne peut aspirer qu'à un éclair de splendeur....

Qu'est-ce que le *caractère* dans une ame droite? C'est la mort éternelle de l'insouciance, de l'hésitation, de l'intérêt privé, de tous les caprices, de tous les prétextes, de toutes les petites craintes, de toutes les imperfections qui retardent l'élan du patriotisme et empêchent son achèvement : c'est l'immuabilité d'une vertu pleine, fixe dans sa hauteur et sur sa ligne, que rien n'ébranle, que rien ne fait pâlir, et qui ne s'éclipse jamais.

Hommes du 29 mai, vous ne fîtes rien avant cette époque;.. le courage a ébauché vos ames;... c'est au *caractère* à les finir.

Le *caractère* est fils des mœurs austères et de la religion antique.

M'entendez-vous?

Si Nivière ou Gilibert, élu maire par le vrai peuple, et environné d'assassins, eût dit avec fierté : *Je mourrai maire,* il serait mort ou non ; mais il aurait donné une ame à toute la cité.

N. B. Cette pièce, dont la bizarrerie, les paradoxes et l'énergie s'expliquent par la connaissance que la page 92 a donnée du caractère de l'auteur, est ce que la misanthropie unie à la probité indignée produisit de plus extraordinaire dans le temps dont il s'agit.

N° II.

Quoiqu'on n'ignore pas en général que les individus, qui se mirent à la tête des troubles les plus violens, et s'emparèrent du pouvoir, n'appartenaient point aux classes instruites de la société, il est bon de faire connaître plus particulièrement l'état de ceux qui figurèrent dans notre ville. On sait déjà quelle était la profession de Chalier et Bertrand. La condition de leurs complices fut encore plus commune.

Achard, était un perruquier-barbier, soi-disant chirurgien, *Place-Grenouille.*

Gravier, député des clubistes de Lyon à la société mère, à Paris, n'était qu'un fabricant de vinaigre et de moutarde, rue du *Bourg-Chanin.*

Roch, un marchand fripier, au bas de la *Grand'Côte.*

Fillion, notable, un marchand peignier de la *Grand'Rue de l'Hôpital.*

Bertholon, substitut de Laussel, procureur-syndic de la commune, un perruquier.

Leur principal correspondant, à Paris, était Renaudin, luthier, rue *Saint-Honoré,* au coin de la rue *Jean-Saint-Denis.*

Ces indications suffisent pour faire apprécier tous les autres.